Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16208 – 7 F | JEUDI 6 MARS 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

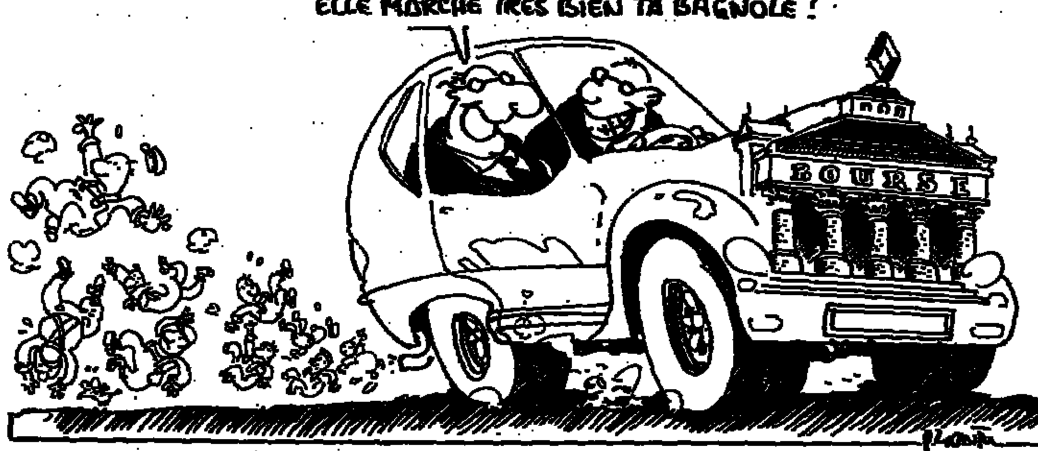
La magistrature met en cause la tutelle du pouvoir sur la justice

LE CONSEIL supérieur de la magistrature (CSM), qui fête jeudi 6 mars son cinquantenaire, critique sévèrement dans son rapport annuel l'attitude du pouvoir exécutif. Il déplore que le gouvernement n'ait pas tenu compte de certains de ses avis concernant des nominations de magistrats et revendique une véritable autonomie du parquet. Le CSM demande de nouveaux pouvoirs pour les désignations des procureurs généraux. La publication de ce rapport a donné lieu à un long bras de fer entre le Conseil et l'Elysée qui a tenté, en vain, de faire modifier le rapport. Par ailleurs, la Cour de cassation a, mardi 4 mars, autorisé la poursuite de l'instruction de l'affaire des écoutes de l'Elysée, ouvrant la voie à un procès dans cette *« affaire d'Etat »*.

Lire page 9, 10 et notre éditorial page 14

Matignon connaissait les projets de Renault depuis la mi-janvier

M. Juppé se saisit du dossier et convoque M. Schweitzer



ALAIN JUPPÉ devait recevoir le PDG de Renault, Louis Schweitzer, mercredi 5 mars en fin d'après-midi. Informé dès la mi-janvier des mesures de restructuration du constructeur d'automobiles, Matignon n'avait, jusque-là, pas souhaité s'impliquer dans ce dossier. Majorité comme opposition se sont indignées de la brutalité du plan de suppressions d'emplois (près de 3 000 en France) et de la fermeture du site belge de Vilvorde.

Lionel Jospin a demandé mercredi au gouvernement d'intervenir pour reconsidérer le plan Renault. Selon Franck Borotra, ministre de l'industrie, le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene avait été prévenu quelques jours avant l'annonce de la décision.

Lire pages 6 et 7

Des clones à la chaîne pour un usage médical

Nouveaux progrès des créateurs de « Dolly »

LES CHERCHEURS écossais créateurs de Dolly, premier mammifère obtenu par clonage d'un animal adulte, ont annoncé au *Monde* qu'ils ont réussi de nouveaux clonages concernant cette *fois des brebis « humanisées »*. Le patrimoine génétique de ces brebis a été modifié de telle sorte que l'on retrouve dans leur lait une molécule humaine utilisée dans le traitement de l'hémophilie. *« Nous sommes actuellement en train d'étendre la technique du clonage aux espèces bovine et porcine »*, nous a d'autre part déclaré le docteur Alan Colman, responsable de la recherche et du développement de la firme écossaise PPL Therapeutics.

L'équipe écossaise reste dans sa logique technique et économique qui consiste à obtenir la duplication d'animaux transgéniques. La production de substances pharmaceutiques *via* le lait de mammifères transgéniques est un secteur économique en pleine expansion, comme en témoignent les derniers résultats obtenus aux Etats-Unis par la firme Genzyme de Cambridge (Massachusetts).

Le gouvernement britannique supprimera, à compter du 1er avril, son soutien financier à l'équipe de chercheurs écossais.

C'est dans ce contexte que le président américain Bill Clinton a demandé, mardi 4 mars, un moratoire volontaire sur le clonage humain. M. Clinton a d'autre part interdit tout financement des expérimentations de ce type par des fonds fédéraux. Les hommes, a-t-il dit, ne doivent pas *« essayer de se prendre pour Dieu »*. Cette décision a pris la forme d'une directive présidentielle dont la signature dans le « Bureau ovale » a été télévisée, afin d'en accentuer la solennité. Cette initiative est prise à titre de garde-fou dans un pays où n'existe aucun texte législatif visant à contrôler ou interdire le développement de la technique du clonage.

Lire page 21

■ L'Albanie dans le chaos

Le sud du pays est livré à des bandes de pillards, et les forces spéciales tentent d'éviter que l'insurrection ne gagne Tirana, la capitale. p. 4 et la chronique d'Alain Rollat p. 30

■ La Suisse et l'Holocauste

Le président de la Confédération a annoncé la création d'une fondation de 7 milliards de francs suisses pour dédommager les familles des victimes de l'Holocauste. p. 5

■ Appel à désobéir

Le débat entre partisans et adversaires de l'appel à la désobéissance civique continue : les points de vue de Mario Pedretti et Yves Michaud. p. 13.

■ Un entretien avec François Fillon

Le ministre délégué aux télécommunications explique au *Monde* comment il veut introduire la concurrence dans le téléphone sans affaiblir France Télécom. p. 15

■ JO 2004

Lille prépare son examen de passage, vendredi 7 mars, devant le Comité international olympique. p. 20

■ Universités : la rupture

L'UNEF-ID et l'UNEF ont rompu les discussions avec le ministère sur la réforme de l'Université. p. 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 306 - 7,00 F

L'union sacrée des « tchatcheurs » contre le racisme

ASSASSIN, IAM, Aco et Mystik, Ménélik et Soldat Fada, Yazid, Fabe, Rootsneg, Djoloff, Sleo, Kabal, Aze, Radikalkicker, Ministère AMER... La liste a des allures de pétition hip-hop. Elle décline en fait le nom des participants au disque, *11 mn 30 contre les lois racistes*, enregistré les 1er et 2 mars à Paris par quelques-unes des personnalités marquantes du rap français au profit de l'association MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues).

A l'initiative du projet, le cinéaste Jean-François Richet, réalisateur *d'Etat des lieux* et du futur *Ma cité va craquer*, et un jeune compositeur-producteur, Spirit, tous deux originaires d'une cité de Meaux.

Quelques jours après l'autodissolution du collectif des cinéastes qui avait appelé à la désobéissance civique contre le projet de loi Debré, Jean-François Richet se démarque de l'initiative de ses confrères. *« Il ne suffit pas de savoir contre qui on se bat, mais de savoir avec qui on s'allie. Je n'ai pas signé la pétition, je ne voulais pas voir mon nom figurer à côté de certains qui ont flirté quatorze ans avec le pouvoir. Leur initiative est éphémère et réformiste. Le réformisme a souvent pavé la voie au fascisme. »* Les recettes des ventes du disque (dans les magasins à partir du 15 mars) et l'intégralité des droits d'auteur seront versées à une association peu médiatique. Madj, membre du groupe Assassin, précise : *« Nous ne voulions pas aider des gens, comme SOS-Racisme, qui ont été trop longtemps sponsorisés par l'Elysée. L'argent ira au MIB, une asso qui a toujours défendu ceux que d'autres jugeaient indéfendables. »*

Parce qu'il est passionné de hip-hop jusqu'à en imprégner ses films, parce qu'il considère que le rap, né des quartiers défavorisés, est la forme d'expression qui se prête le moins aux concessions, Jean-François Richet a donné la parole aux représentants d'une culture que Catherine Mégret, maire FN de Vitrolles, qualifie de *« débilitante »*. Se sont retrouvés dans le même studio des chanteurs, les « tchatcheurs », de sensibilités variées. Les différences sont marquantes entre l'engagement radical d'Assassin et les rimes incisives mais *cool* de Ménélik, entre les diatribes anti-policières de Ministère AMER et la philosophie méditerranéenne d'IAM.

Les chanteurs ont oublié un moment leurs querelles intestines. Chacun à son tour a scandé ses seize mesures et ce long *freestyle* a trouvé sa cohérence. *« Il ne fallait pas que les textes se contredisent*, dit Jean-François Richet. *Il était clair pour tout le monde que ce morceau ne devait pas s'arrêter aux lois Debré, mais bien s'attaquer à l'ensemble de la logique raciste. »*

Avant que Spirit n'envoie la musique, Jean-François Richet et Madj dialoguent sur le disque, en introduction aux joutes verbales des rappeurs. Ils disent : *« Lois Defferre, lois Joxe, lois Pasqua ou Debré, une seule logique : la chasse à l'immigré. Et n'oublie pas tous les décrets et circulaires. Nous ne pardonnerons jamais la barbarie de leurs lois inhumaines. Un état raciste ne peut créer que des lois racistes. Alors, assez de l'antiracisme folklorique et bon enfant dans l'euphorie des jours de fête. Régularisation immédiate de tous les immigrés sans papiers et de leurs familles. Abrogation de toutes les lois racistes régissant le séjour des immigrés en France. Nous revendiquons l'émancipation de tous les exploités de ce pays. Qu'ils soient français ou immigrés. Et, au fait, qu'est-ce t'en penses, toi ? »*

Stéphane Davet

Repli français en Afrique

AU MOMENT où se multiplient les risques de crise en Afrique, notamment par implosion de pays tels que le Zaïre, la France réexamine son dispositif militaire sur ce continent. L'allègement de la présence française a été au menu du conseil de défense convoqué mardi 4 mars à l'Elysée par Jacques Chirac.

Depuis les années 60, Paris est lié par huit accords de défense et vingt-trois protocoles d'assistance militaire avec des Etats africains. C'est ce dispositif qui doit évoluer.

De 8 300 hommes répartis sur sept pays, les effectifs français en Afrique doivent passer à 5 000 d'ici à l'an 2002, pour tenir compte de la réorganisation d'ensemble des armée.

Lire page 2

Les trois pannes de Lionel Jospin

DIX-SEPT MOIS après son retour à la tête du Parti socialiste, Lionel Jospin connaît sa première épreuve. *« Je ressens combien ma tâche est difficile »*, a-t-il confié, le 27 évrier à Lapalud, dans le Vaucluse (*Le Monde* du 1er mars). Jusqu'à la défaite de Vitrolles et la pétition anti-Debré, le premier secrétaire avait effectué un parcours quasiment sans faute. Sept ans après un congrès de Rennes calamiteux pour le PS, M. Jospin avait mené à bien, à son rythme – lent, mais maîtrisé – son oeuvre de pacification interne. Mieux encore, il a pu imposer à un parti en manque de repères son *« réalisme de gauche »*, en ne promettant à ses électeurs, souvent déçus par le bilan du mitterrandisme, que ce qu'il serait capable de réaliser une fois au pouvoir.

Héritier rebelle de François Mitterrand, vis-à-vis duquel il revendiqua haut et fort, même après sa mort, *« le droit d'inventaire »* étendu à l'ensemble de l'action des socialistes au pouvoir, l'ancien candidat à l'élection présidentielle est ainsi parvenu, à travers trois conventions nationales et avec une tactique à géométrie variable face à son opposition incarnée par la Gauche socialiste, à rénover le projet du PS tant sur l'Europe que sur la démocratie et sur la politique économique et sociale. Fort de son autorité, M. Jospin a pu aussi imposer un quota de près de 30 % de femmes dans les candidatures aux élections législatives, favoriser la présentation, pour plus de la moitié, de candidats nouveaux et, dans la foulée, conclure un accord électoral « historique » avec les Verts.

Tout allait donc pour le mieux jusqu'à l'accident de Vitrolles. Celui-ci révèle les lacunes ou les défauts de la démarche du premier secrétaire du PS : sur la rénovation, sur son message et sur sa stratégie contre le Front national, avec, en toile de fond, la nécessité pour le PS de reconquérir son électorat populaire, selon une préoccupation partagée avec Laurent Fabius. Trois pannes qui handicapent actuellement la stratégie du premier secrétaire.

La rénovation du parti était une priorité de M. Jospin. Or, s'il a sorti de sa léthargie l'appareil national, il n'est pas parvenu à faire en sorte que le mouvement soit suivi dans les fédérations. Le renouvellement se fait attendre.

Michel Noblecourt

Lire la suite page 14

L'enfance de Marion

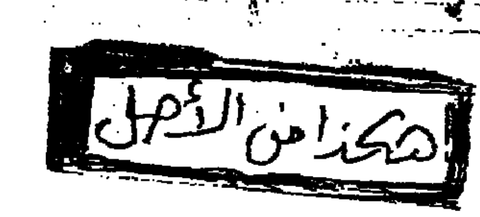


MANUEL POIRIER

LE CINÉASTE Manuel Poirier vit à la campagne, et c'est là que cette figure de la nouvelle génération du cinéma français situe l'action de *Marion*, confrontation de deux couples qui se disputent l'affection d'une petite fille, sur fond d'inégalités sociales. Dans un autre registre, le Chinois Wong Karwai confirme avec *Les Anges déchus* tout le bien qu'on pense de lui depuis *Chungking Express*.

Lire pages 24 à 27





GRANDS LACS Les rebelles zaïrois de Laurent-Désiré Kabila se rapprochent inexorablement de Kisangani, la capitale du Haut-Zaïre. Selon des indications recueillies mardi 4 mars, ils ne seraient plus qu'à une quarantaine de kilomètres de cette ville. ● LE SORT DES RÉFUGIÉS rwandais, qui ont dû quitter le camp de Tingi-Tingi pour s'enfoncer de nouveau dans la forêt équatoriale, inquiète de plus en plus les organisations humanitaires. Une responsable de l'Unicef, de retour du camp, insiste notamment sur le calvaire des enfants. ● A BRUXELLES, une commission d'enquête sénatoriale met en cause la passivité des Occidentaux avant le génocide perpétré en 1994 au Rwanda contre les Tutsis et les Hutus modérés. ● A PARIS, un Conseil de défense, réuni mardi 4 mars sous la présidence de Jacques Chirac, a examiné un allègement du dispositif militaire français en Afrique.

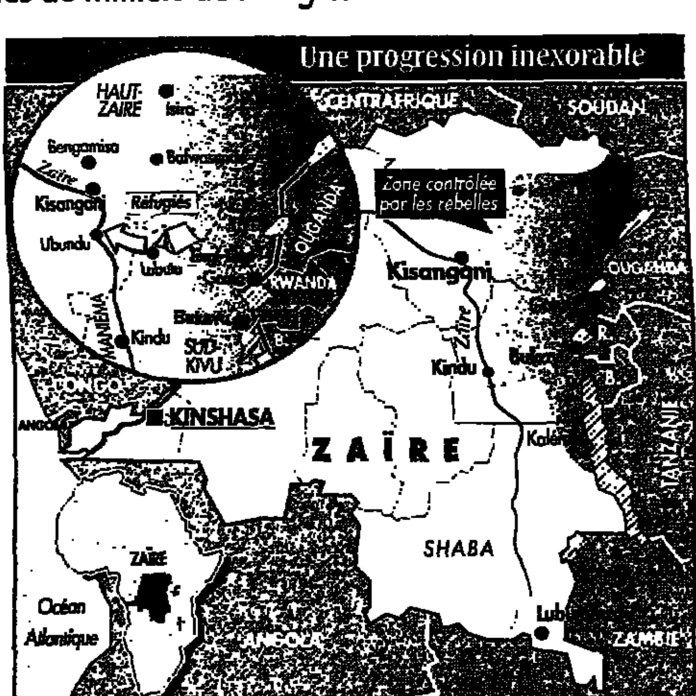
Les rebelles zaïrois s'apprêtent à faire le siège de Kisangani

Les étrangers fuient la troisième ville du pays, menacée par l'avancée des troupes de Laurent-Désiré Kabila. Des dizaines de milliers de réfugiés rwandais sont de nouveau livrés à eux-mêmes après la chute du camp de Tingi-Tingi

LES REBELLES se trouvent désormais à moins de 40 kilomètres au nord de Kisangani, près de Bengamisa, a-t-on appris de sources zaïroises informées, mardi 4 mars. Une centaine de rebelles sont arrivés aux abords de Bengamisa, par l'est, après avoir traversé la forêt et descendu la rivière Lindi en pirogues. Cette percée confirme la stratégie d'encerclement de Kisangani, chef-lieu de la province du Haut-Zaïre et principale base de l'armée régulière à l'est du pays, car, au sud, les troupes de Laurent-Désiré Kabila sont à moins de 200 kilomètres, dans la région de Lubutu.

M. Kabila parait bien décidé à assiéger Kisangani – sinon à s'en emparer –, en dépit des appels à la « *retenue* » lancés par Washington, qui, lundi, avait fait valoir que la prise de la troisième ville du Zaïre risquait de mettre un terme aux négociations organisées en Afrique du Sud, sous l'égide des Etats-Unis. Mardi, le chef des rebelles a déclaré : « *On commence à foncer vers Kisangani. La ville a l'air d'être bien défendue, mais elle sera prise. Nous lançons nos forces. Personne ne peut nous résister* ».

Des journalistes étrangers ont pu se rendre, mardi, à Kindu, dont les rebelles se sont rendu maîtres à la fin de la semaine dernière.



Tout indique que les forces armées zaïroises ont, comme elles en ont l'habitude, abandonné cette localité sans combattre après l'avoir pillée. L'aéroport n'a pas été endommagé. Bien que située à 400 kilomètres de Kisangani, Kindu représentait une position-clé pour l'armée du maréchal Mobutu Sese Seko. Depuis l'aéroport de cette ville, l'aviation gouvernementale pouvait mener des missions sur les arrières des rebelles. Voici deux semaines, des avions avaient ainsi pu bombarder Bukavu, où avait éclaté la rébellion en octobre. Seule opération à mettre à l'actif des troupes gouvernementales depuis l'annonce, en janvier, de leur « *contre-offensive foudroyante* ». En outre, l'abandon de Kindu permet à la rébellion d'utiliser le fleuve Zaïre en direction de Kisangani et le chemin de fer menant à la riche région du Shaba, au sud.

« IVRES ET DANGEREUX »

La nouvelle de la chute de Kindu a considérablement accentué la tension à Kisangani. L'avancée des rebelles a encore accru un sentiment d'insécurité dont les hommes de M. Kabila ne sont pas les seuls responsables. En effet, l'envoyé spécial de l'AFP note que « *comme tous les jours, des soldats armés de fusils d'assaut et de grenades ont sillonné la ville, de bar en bar* » et qu'« *à l'approche de l'heure du couvre-feu, beaucoup étaient ivres et dangereux* ». Dans ces conditions les derniers étrangers encore présents dans cette ville ont bouclé leurs valises.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a affirmé que le déploiement d'une force de paix internationale pour venir au secours des réfugiés dans l'est du Zaïre devait se faire « *dans les semaines à venir, car sinon il pourrait être trop tard* ». Il a ajouté qu'il espérait convaincre de participer à cette force « *des Etats ayant la capacité de fournir d'importants moyens logistiques, qui pourront être déployés très rapidement* », une allusion transparente aux Etats-Unis.

Le département d'Etat américain a appelé M. Kabila à autoriser l'ouverture de « *corridors humanitaires* » pour permettre aux réfugiés de « *quitter la zone des combats* » et de revenir au Rwanda. Il a cependant indiqué que les Etats-Unis « *n'étaient pas encore prêts à s'engager* » dans un projet de force internationale, mandatée par l'ONU, pour mettre en place ces corridors.

Le gouvernement zaïrois a ordonné, mardi, l'expulsion de 40 employés des agences humanitaires de l'ONU. Il justifie cette décision par le massacre de Hutus rwandais et de Zaïrois, imputable selon lui à l'« *abandon* » du camp de Tingi-Tingi par les gens de l'ONU. Il affirme que 25 000 civils ont été massacrés depuis que les rebelles se sont emparés du camp, mais Cette affirmation n'a pu être confirmée de source indépendante.

F. C.

Paris juge « crédible » un rapport d'Amnesty sur le Zaïre

Le gouvernement français a qualifié, mardi 4 mars, de « *malheureusement crédibles* » les indications d'un rapport d'Amnesty International faisant état de violations des droits de l'homme de la part des forces zaïroises dans l'est du Zaïre. « *Nous condamnons vigoureusement les exactions et les violations des droits de l'homme quels qu'en soient les auteurs* », a déclaré le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, Jacques Rummelhardt. Il a souhaité une « *enquête internationale et impartiale* » sur ces informations.

Dans ce rapport daté du 19 février, Amnesty indique que, entre novembre 1996 et février 1997 « *la population des villes et des villages, dans plusieurs régions du Zaïre, vivait dans la peur constante des actions de soldats zaïrois qui avaient impunément pillé, violé et tué* ». Dans un autre rapport, Amnesty fait état d'une augmentation des violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le retour des réfugiés. – *(AFP.)*

Les 160 000 réfugiés rwandais de Tingi-Tingi ont repris leur tragique errance dans la forêt équatoriale

« ***LES RÉFUGIÉS*** *rwandais sont dans une situation épouvantable : certains d'entre eux ont erré dans les forêts pendant des mois, et voilà qu'il doivent de nouveau quitter les camps et retourner dans la jungle* » : Marie de la Soudière, une des responsables du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) pour la région des Grands Lacs, de passage à Paris, rapporte les images insoutenables du camp de Tingi-Tingi, que les organisations humanitaires ont été obligées de quitter, samedi 1er mars, en même temps que la plupart des réfugiés. « *Vendredi, en fin d'après-midi, la direction du camp a annoncé que le camp allait être attaqué et qu'il fallait s'en aller. Ils ont commencé à démonter les installations et les malades sont partis les premiers. Dimanche, on a survolé le camp : il était vide.* »

Marie de la Soudière, qui estime à 160 000 le nombre des réfugiés qui vivaient dans les deux camps de Tingi-Tingi, estime « *urgent* » de négocier l'ouverture de « *couloirs humanitaires* », d'abord pour donner de nouveau aux secours un accès aux réfugiés et, ensuite, pour permettre à ces derniers de rentrer chez eux. « *On en parle depuis novembre*, dit-elle, *mais pour mettre ce retour en pratique, il faut négocier avec les deux parties : les forces de Kabila et les autorités zaïroises.* »

> « Les enfants ont les jambes gonflées par la malnutrition et les infections. Et, maintenant, ils doivent repartir »

« *La situation est encore plus insupportable pour les enfants*, ajoute-t-elle : *beaucoup d'entre eux devraient être évacués en avion. Il faut les voir, ces enfants qui titubent, qui ne peuvent plus avancer. Ils ont les jambes gonflées, tant à cause de la malnutrition que par les infections dues aux blessures qu'ils se sont faites dans la forêt, avant d'arriver au camp. Et, maintenant, ils doivent repartir.* » Avant de quitter le camp, les réfugiés ont reçu pour environ cinq jours de « nourriture », essentiellement des biscuits protéinés.

Selon la responsable de l'Unicef, la plupart des réfugiés veulent rentrer chez eux, même s'ils savent que cela sera difficile. « *Je n'ai pas du tout constaté que les camps étaient remplis d'extrémistes et de "génocideurs"* » précise-t-elle. « *En fait, ils ont peur de tout le monde et, surtout, ils manquent totalement d'informations. Ils sont totalement angoissés et nous demandent tout le temps si nous, nous savons quelque chose.* »

« *Beaucoup de personnes sont mortes quand elles étaient dans la forêt*, ajoute-t-elle, *de maladie, mais aussi du fait des attaques dont elles étaient l'objet. C'est lors de ces combats que les familles se sont disloquées et que tant d'enfants ont été perdus. Je pense à cette petite fille de sept ans qui errait dans la forêt et que l'on a retrouvée la semaine dernière. Depuis quand était-elle perdue ?* »

Un rapport belge dénonce la passivité des Occidentaux face au génocide de 1994

BRUXELLES
de notre correspondant

Le 7 avril 1994, dix parachutistes belges de la Minuar (Force des Nations unies au Rwanda) étaient tués par des extrémistes hutus à Kigali. Ce massacre entraînait le départ des troupes onusiennes, qui laissaient ainsi le champ libre aux massacres dont furent victimes les Tutsis. En Belgique, les familles des parachutistes tués, soutenues par l'opinion publique (250 000 signatures ont été recueillies au cours de l'été 1996) demandaient que les responsabilités militaires et politiques du drame soient établies. Après le procès et l'acquittement du colonel Luc Marchal, commandant des paras belges à Kigali, le gouvernement et la majorité acceptaient, d'assez mauvaise grâce, la constitution d'une commission sénatoriale d'enquête.

Ses travaux, préparés par un rapport d'étude de 140 pages, ont déjà mis en lumière des éléments qui pourraient se révéler gênants pour les responsables politiques de l'époque. Il a ainsi été établi qu'un informateur rwandais, personnage haut placé auprès du président Habyarimana, qui apparaît dans les documents sous le seul prénom de « Jean-Pierre », avait, dès janvier 1994, informé le commandement des forces belges de la Minuar des agressions qui se préparaient contre elles, et des plans organisant le massacre des Tutsis. Les ambassadeurs de Belgique, des Etats-Unis et le chargé d'affaires français à Kigali avaient été mis au courant de ces informations, qu'ils ont transmises à leurs gouvernements. Sur les consignes de leurs capitales, les diplomates sont venus poser des questions à ce sujet au président rwandais et ont pris pour argent comptant les dénégations indignées de Juvénal Habyarimana.

Selon le sénateur libéral Alain Destexhe, ancien responsable de Médecins sans frontières et membre de la commission, le président rwandais « *disposait d'importants appuis au sein du CVP* (le Parti chrétien-social flamand) *ce qui explique peut-être qu'on ait préféré le croire, lui, plutôt que de tenir compte des rapports des militaires* ».

Le lieutenant-général José Charlier, commandant de l'état-major de l'armée belge, a stigmatisé, devant la Commission, le refus du gouvernement et du Parlement d'accorder aux forces belges sur le terrain les effectifs et le matériel nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Jean-Luc Dehaene, Léo Delcroix et Willy Claes, respectivement premier ministre, ministre de la défense et ministre des affaires étrangères à l'époque des faits, devaient être entendus mercredi 5 mars.

Luc Rosenzweig

■ **RWANDA : deux attaques commises par des hommes armés ont fait au moins une vingtaine de morts, a-t-on appris mercredi 5 mars. Selon le service régional d'information de l'ONU, 10 personnes ont été tuées et 21 blessées durant le week-end dans la commune de Rushashi, près de Kigali. – *(AFP.)***

La France va alléger son déploiement militaire en Afrique

UN PLAN de rétraction du dispositif militaire français en Afrique est à l'ordre du jour. Il a fait l'objet d'un examen, mardi 4 mars, en conseil de défense convoqué à l'Elysée par Jacques Chirac et réunissant, outre les chefs militaires, une demi-douzaine de ministres autour d'Alain Juppé.

Le 20 février dernier, le chef de l'Etat s'était rendu, en secret, au centre opérationnel interarmées (COIA) qui est installé en souterrain au ministère de la défense et qui sert de « centre nerveux » pour toute opération extérieure menée par les états-majors français. De la sorte, M. Chirac a manifesté son interrogation sur le rôle et la nature des moyens militaires d'une politique africaine de la France qui reste à déterminer.

La réflexion gouvernementale tient en deux considérations. La première est que la multiplication des crises, par risques d' « implosion » des Etats, en Afrique – les plus actuelles, comme celle du Zaïre ou celle de Centrafrique, mais aussi les tensions à venir qui menacent d'autres pays et qui impliqueraient la France – oblige à réexaminer les conditions dans lesquelles Paris a signé, durant les années 60 et après, huit accords de défense et jusqu'à vingt-trois protocoles de coopération ou d'assistance militaire technique.

La seconde réflexion est que la réduction programmée des effectifs militaires en France, liée à la professionnalisation des armées, contraint à être plus économe des troupes vouées à être déployées le jour où il faut les engager pour venir au secours d'un Etat agressé.

En d'autres termes, la voie à suivre se révèle étroite. Si, en effet, la gestion des crises à venir dépasse les seuls moyens nationaux, comment les maîtriser en coopération avec d'autres pays, notamment européens, ou avec d'autres Etats africains alliés de la France, dans le cadre de plans d'intervention multinationaux du type de celui qui a été mis en place en Centrafrique ? Comment s'adapter au projet avancé par Washington d'une force interafricaine de paix, dont les contours ne sont pas fixés, quand, par ailleurs, Paris ne dissimule pas ses propres ambitions sur le sujet ?

Le dossier présenté au conseil de défense est, semble-t-il, le fruit d'une approche conjointe de l'état-major des armées et de la délégation aux affaires stratégiques au ministère de la défense. Il s'est agi, comme le souligne *TTU*, la lettre hebdomadaire d'informations stratégiques, de « *concilier* » deux points de vue : celui de l'armée de terre, qui entend privilégier le besoin de ses unités professionnelles de pouvoir s'évader hors de l'Hexagone dans des bases prépositionnées outre-mer, et celui de l'armée de l'air – voire de la marine, avec ses porte-avions –, qui s'en remet plutôt à l'idée de maintenir quelques plates-formes susceptibles d'accueillir des forces dites de « projection » venues de la métropole.

Aujourd'hui, le dispositif militaire français en Afrique mobilise 8 300 hommes répartis sur le territoire de sept pays, non compris les coopérants militaires ou les assistants techniques, au nombre de 700 environ. La base principale est à Djibouti. Les états-majors ont préparé un programme de rétraction de ce dispositif qui devrait amener à une réduction globale, d'ici à 2002, de 30 % des effectifs (*Le Monde* du 25 octobre 1996 et du 11 janvier 1997).

> D'ici à 2002, les effectifs du dispositif français en Afrique – 8 300 hommes répartis sur le territoire de sept pays – devraient être réduits d'environ 30 %

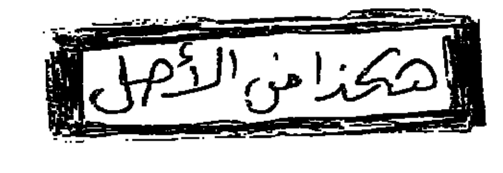
L'intérêt de maintenir certaines installations, en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou au Gabon, a été l'objet d'âpres discussions entre responsables militaires, et leur sort devrait dépendre finalement des pressions que les chefs d'Etat des pays en question ne vont pas manquer d'exercer sur Paris afin de limiter le plus possible le « désengagement » français. En revanche, il apparaît que la grande base de Djibouti – qui avait paru, un temps, être menacée lors des premières réflexions – conserve l'essentiel de sa vocation stratégique, par les facilités aéroportuaires qu'elle procure pour l'ensemble de l'Afrique comme en direction du Golfe et du Moyen-Orient, et que les points d'appui centrafricain ou tchadien ont des partisans convaincus.

Dans ces conditions, l'intention des états-majors est de compenser l'abandon de certaines infrastructures locales par le regroupement des détachements, la mise en commun de leurs moyens ou de leurs soutiens et par la généralisation du système des compagnies dites « tournantes ».

L'objectif est de réduire le plus possible les effets négatifs, sur le plan opérationnel, des économies (dépenses de fonctionnement, volume des effectifs et stockage des matériels) qui seront mises en œuvre. D'où, à côté du maintien sur place de cadres permanents capables de protéger les infrastructures qui accueilleraient des renforts en cas de menace sur des ressortissants étrangers, le principe retenu par les états-majors : celui d'une mobilité accrue, c'est-à-dire d'une rotation des compagnies entre la France et les points d'appui ouverts en Afrique. Les cadres français y accompliraient des séjours de quelques mois au sein de l'unité déployée – un régiment, ou plutôt, un bataillon par base et deux à Djibouti – pour se « conditionner » et se familiariser avec les aléas d'une intervention.

Quoi qu'il en soit des orientations à l'étude, rétraction du dispositif ou, comme le disent les spécialistes, « *allègement* », la France devra se « *concerter* » sur ses nouveaux engagements avec les Etats africains. Le ministre de la défense, Charles Millon, l'a assuré. De même, la France ne peut faire l'économie d'une consultation du Parlement, pour répondre au vœu exprimé par le précédent ministre de la défense, François Léotard.

Jacques Isnard



Le mécontentement social grandit en Iran

L'amélioration de la situation économique du pays n'a pas profité aux catégories les plus modestes

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

« Le sport favori des Iraniens est de se plaindre. » Hamid dit vrai. La complainte est, en privé, une seconde nature chez nombre d'Iraniens. Mais ceux qui semblent en avoir vraiment assez sont tous ceux qui n'arrivent pas à « joindre les deux bouts », qui triment comme des damnés en se demandant de quoi sera fait le lendemain.

A l'approche de Nowrouz, jour de l'An iranien, célébré le 21 mars avec le début du printemps, des milliers d'Iraniens hantent chaque jour, et plus encore le vendredi – jour saint pour les musulmans – les boutiques chics du nord de Téhéran, comme les avenues commerciales et le bazar du centre ville, ou les magasins et marchés populaires du sud pauvre de la capitale. Pour Nowrouz, la table doit être bien garnie, les enfants, et si possible les parents, habillés de neuf, les amuse-gueules abondants pour les échanges de visites entre parents et amis. Pour l'Iranien « moyen », c'est la ruine.

Même le très officiel *Tehran Times*, dans un sondage express sur l'élection présidentielle prévue en juin, a dû l'imprimer noir sur blanc. Un fonctionnaire du ministère de l'éducation, Mohamad Tahouni, s'est plaint de la cherté de la vie : *« Mon salaire mensuel est de 250 000 rials* (moins de 600 francs), a-t-il dit. *Je paie un loyer mensuel de 200 000 rials et il ne me reste plus que 50 000 rials pour subvenir aux besoins de ma famille. »*

De l'enseignant au militaire, tout le monde fait deux à trois « petits boulots » pour améliorer l'ordinaire

A 1000 rials le kilo de clementines dans les quartiers pauvres – trois fois plus dans les quartiers nord – et 2 500 rials le riz de qualité médiocre (le riz accompagne pratiquement tous les plats en Iran), il est difficile de s'offrir des « folies ». L'inflation variant autour de 25 %, le pouvoir d'achat des salariés a considérablement baissé. De l'enseignant, dont le salaire varie entre 400 000 et 500 000 rials, au militaire, tout le monde, fait deux à trois « petits boulots » – celui de chauffeur de taxi étant le plus rentable – pour améliorer l'ordinaire. Cette situation oblige les autorités à continuer de subventionner les denrées de base, une politique de vérité des prix risquant d'entraîner une véritable révolution sociale. *« L'économie parallèle sauve aussi une grande partie des gens »*, observe un diplomate occidental.

Des ouvriers de la raffinerie de pétrole du sud de Téhéran ont organisé, le 16 février, une manifestation devant le ministère du pétrole pour réclamer notamment des augmentations de salaires, une convention collective et des prêts au logement. En deux temps trois mouvements, la police était sur les lieux et emmenait tout le monde. Il y a quelques mois, une manifestation du même genre, accompagnée de violences, avait eu lieu à Islamchah, un quartier sud de la capitale. La réaction de la police avait été tout aussi rapide.

Faute de pouvoir s'exprimer dans la rue, les Iraniens se plaignent, d'autant que le fossé grandit entre les plus ou moins nantis, patrons d'entreprises en tout genre ou employés du secteur privé et la masse des défavorisés. Sans discrimination, nombre d'entre eux imputent leurs difficultés au fait que le régime est islamiste. Leurs railleries les plus acerbes visent les *mollahs* qu'ils accusent, à tort ou à raison, de s'être tous enrichis.

Au passage d'un jeune religieux tout émacié dans une avenue de Téhéran, Yadollah, petit fonctionnaire commente : *« Celui-ci vient de sortir tout juste de l'"usine" de Qom* [ville sainte à 150 kilomètres au sud de Téhéran]. *Zéro kilomètre au compteur. Attendez de voir à quoi il ressemblera dans quelque temps »*, rondeurs et confiance en soi étant des signes extérieurs de richesse.

La réalité est évidemment plus complexe. La situation économique du pays n'est pas aussi mauvaise qu'on l'imagine, explique un expert. Ce que les économistes appellent *« les fondamentaux »* se sont nettement améliorés et la crédibilité des données économiques officielles aussi, de l'aveu même du Fonds monétaire international, ajoute-t-il.

Les autorités, qui s'étaient endettées jusqu'au cou par des importations débridées en 1992-1993, ont restructuré leur dette extérieure et tiennent leurs engagements rubis sur l'ongle. Le prix soutenu du pétrole les a beaucoup aidées. Mais il a fallu aussi procéder à une réduction drastique des importations qui, malgré les stocks importants constitués, a pesé sur l'appareil productif et sur les prix. La banque centrale a reçu les pouvoirs nécessaires pour mettre de l'ordre.

Non sans quelques entorses parfois, comme pour satisfaire les marchands de tapis, membres de la caste des bazaris, historiquement piliers économiques et principaux alliés des religieux. Ainsi ont-ils été récemment autorisés, sur « avis » exécutoire du Parlement et contre l'avis de la banque centrale et du gouvernement, à conserver la totalité de leurs recettes en devises à l'étranger, à condition de les utiliser pour importer les matières premières nécessaires à l'industrie du tapis. Il faut dire que celle-ci fait vivre près de 9 millions de personnes, de la plus petite ouvrière au commerçant. Le gouvernement, craignant une fuite de capitaux à l'étranger, obligeait les marchands de tapis à rapatrier la totalité de leurs devises.

Mais la crise des années passées a aussi eu un effet bénéfique puisqu'elle a encouragé le gouvernement à développer le secteur industriel, ce qui est contraire aux habitudes ancestrales de ce pays, foncièrement « bazaries ». *« Cela flatte aussi leur sentiment national, leur nationalisme à fleur de peau »*, commente un diplomate. Ils sont désormais autosuffisants en acier et viennent d'obtenir d'un consortium de banques d'Europe et du Japon un prêt de 561 millions de dollars (environ 3,2 milliards de francs), garanti par le gouvernement italien, pour financer des projets sidérurgiques. Ils développent aussi leurs industries pétrochimique et d'aluminium et tentent d'en faire autant pour les industries mécaniques et électromécaniques afin d'arrêter les importations.

Ce qui manque, c'est l'industrie manufacturière dans laquelle les investissements nationaux ne sont pas à la hauteur, à cause de ce qu'il est convenu d'appeler la *« mentalité bazarie »* et aussi de l'absence des législations nécessaires. Mais le vrai problème, c'est que l'avenir n'est absolument pas lisible, que nul ne peut prévoir qui gouvernera l'Iran demain, ni quelle politique économique et financière il suivra, en raison de la diversité des factions qui composent le régime.

Mouna Naïm

■ **L'Iran a lancé**, mardi 4 mars, un appel pressant à la communauté internationale pour l'aider à faire face aux conséquences du séisme qui a ravagé vendredi la région d'Ardebil, et dont le bilan devrait encore s'alourdir. De fortes chutes de neige, accompagnées de brouillard et de températures descendant jusqu'à – 20 °C, ont considérablement ralenti les opérations de secours dans de nombreux villages difficiles d'accès dans cette région de montagne. Le séisme a fait au moins 965 morts, 2 600 blessés et 60 000 sinistrés, mais ce bilan provisoire *« devrait encore s'alourdir »* compte tenu de la poursuite des recherches, selon les Nations unies à Téhéran. – *(AFP.)*

Pour M. de Charette, le projet de colonie juive à Jérusalem-Est est un « obstacle » à la paix

Le ministre français des affaires étrangères effectue une « visite de travail » en Israël

Le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, s'est rendu en Israël, du lundi 3 au mercredi 5 mars, afin de renouer les liens avec le gouvernement de Benyamin Nétanyahou. M. de Charette a critiqué le projet de construction d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est, mais il s'est abstenu de se rendre au siège officieux de l'OLP dans la partie orientale de la Ville sainte, la Maison d'Orient.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La France de Jacques Chirac a une ambition au Proche-Orient, et elle tient à jouer son rôle dans le processus de négociations entre Israël et les Arabes. La nouvelle tournée régionale commencée lundi soir 3 mars en Israël par le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, vise d'abord à s'assurer que les différentes parties en cause, à commencer par l'Etat juif, acceptent cette ambition. Le chef de la diplomatie française, qui était porteur d'un *« message d'amitié »* du chef de l'Etat au premier ministre israélien, a été reçu mardi par Benyamin Nétanyahou après avoir vu son homologue, David Lévy. Il devait être reçu mercredi soir à Damas par le président syrien Hafez El Assad avant de faire un crochet par la capitale libanaise, Beyrouth.

De ce point de vue, il ne semble plus y avoir de problème. A Damas, comme à Jérusalem-Ouest, on accepte – mieux, on *« apprécie »* – les efforts de Paris pour essayer de renouer, entre les deux protagonistes, les fils d'une négociation interrompue par Israël il y a un an. Hervé de Charette l'a dit et répété : il est *« convaincu »* que les deux pays *« veulent sincèrement la paix »*. Reste à savoir à quel prix. Quoi qu'on en pense aux Etats-Unis, maîtres traditionnels du jeu dans la région, Paris poursuit son petit bonhomme de chemin et travaille à essayer de rapprocher les points de vue. David Lévy l'a dit à son hôte : il aimerait bien que la France, *« cette amie très chère qui a produit Champollion, déchiffreur de hiéroglyphes »*, aide Israël *« à décrypter le sphinx de Damas »*.

Reste le volet palestinien des relations bilatérales. En la matière, le ministre français s'est efforcé d'adopter un profil bas. Hervé de Charette a certes rappelé *« la position traditionnelle de la France »* : à savoir que Paris *« déplore »* la décision israélienne de construire une nouvelle colonie juive dans la partie orientale arabe de Jérusalem parce qu'elle *« est contraire aux lois internationales »* et constitue *« un obstacle au processus de paix »*.

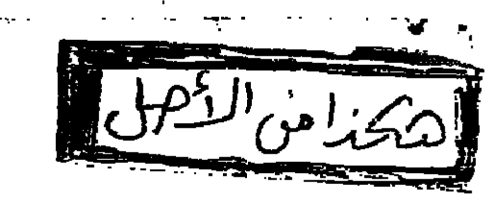
Pour autant, alors que, de l'aveu même du gouvernement israélien, la construction de cette nouvelle colonie s'inscrit dans le cadre *« de la lutte pour le contrôle de Jérusalem »* quelques semaines avant que ne s'engagent avec les Palestiniens les discussions sur le statut final de tous les territoires occupés, Jérusalem-Est compris, le ministre français a cru devoir céder à la pression d'Israël et n'a pas inscrit à son parcours le traditionnel détour par la Maison d'Orient, siège officieux de l'OLP dans la partie orientale de la ville annexée en 1967.

CONCESSION

Il n'est cependant pas le seul. Depuis l'arrivée au pouvoir des nationalistes israéliens, il y a huit mois, pas un seul des chefs des diplomaties européennes qui mettaient naguère un point d'honneur à visiter la dernière institution politique palestinienne existante à Jérusalem-Est ne s'y est rendu. La victoire de Benyamin Nétanyahou sur ce point est totale. D'ailleurs, quelques heures à peine après avoir reçu son visiteur français, le premier ministre ordonnait la fermeture immédiate à Jérusalem-Est de quatre nouveaux bureaux palestiniens censés être *« liés »* à l'Autorité autonome. La pression israélienne ne semble devoir s'arrêter qu'avec la disparition définitive de tout ce qui peut rappeler, de près ou de loin, une histoire, un enracinement, une présence politique palestinienne dans la Ville sainte.

Cette concession française, qui ne peut qu'encourager ceux qui pensent en Israël qu'il suffit de froncer les sourcils pour que l'Europe cède sur une question aussi symbolique que capitale, est liée à son ambition régionale avouée. Comme l'expliquait un membre de l'entourage de M. de Charette, la situation est simple : si nous maintenons le principe d'une visite à la Maison d'Orient, les Israéliens nous boycottent ; et s'ils nous boycottent, si nous n'avons plus de contact avec l'un des acteurs majeurs du conflit. Comment alors espérer jouer un rôle quelconque ?

Patrice Claude



Le sud de l'Albanie s'enfonce dans le chaos et l'insurrection

De nouvelles émeutes ont fait deux morts dans la ville de Vlora où les rebelles semblent prêts à affronter l'armée. Les forces spéciales et les militaires, chargés de rétablir l'ordre, tentent d'éviter que les insurgés puissent s'infiltrer dans la capitale

Le président de l'OSCE, le chef de la diplomatie danoise, Niels Helveg Petersen, a nommé, mardi 4 mars, l'ex-chancelier autrichien, Franz Vranitsky, comme son représentant personnel en Albanie, a indiqué un communiqué du ministère des affaires étrangères à Copenhague. M. Vranitsky se rendra le plus tôt possible en Albanie, afin d'avoir un aperçu de la situation et d'assurer les autorités albanaises que l'OSCE, en coopération avec d'autres organisations internationales, *« continuera à soutenir et à assister l'Albanie pour sortir de la crise actuelle »*, a souligné M. Petersen. *« La situation en Albanie demeure très préoccupante. Il y a un besoin urgent de stopper l'usage de la force, de rétablir la stabilité et d'engager toutes les forces politiques dans un dialogue sur la manière de développer ce pays »*, a-t-il ajouté. Dans la capitale, une rencontre entre le président Sali Berisha et des responsables du Parti socialiste (opposition, ex-communistes) n'a pas permis de trouver un terrain d'entente entre les deux parties.

TIRANA
de notre envoyé spécial

Les rebelles armés qui contrôlent le sud de l'Albanie ont provoqué de nouvelles émeutes à Vlora et Saranda, mardi 4 mars, tandis que le gouvernement albanais semblait préparer une intervention militaire. Des convois de soldats et de chars d'assaut ont emprunté la route qui longe la côte adriatique, placée sous le contrôle des services spéciaux (SHIK) du président Sali Berisha. Le SHIK, qui a résisté seul aux émeutiers à Vlora après la reddition des soldats, a pris le commandement des opérations de reconquête du sud du pays, en collaboration avec l'armée.

A Vlora, la population paraissait craindre, mardi soir, une attaque imminente des forces armées albanaises. Un habitant, joint au téléphone, a raconté que des tireurs avaient pris position sur les toits des maisons et que des habitants étaient partis dans les collines environnantes. Le correspondant d'un journal albanais a affirmé que les émeutiers avaient disposé de l'artillerie près de Vlora et miné un pont, afin de résister à un éventuel assaut des soldats envoyés par Tirana. Deux personnes ont encore été tuées, mardi à Vlora, portant à au moins dix-huit morts le bilan de deux semaines de chaos dans cette ville portuaire.

Les insurgés ont également renforcé leurs positions dans la région de Saranda, une station balnéaire face à l'île de Corfou, où ils auraient aisément conquis la base navale. Les commissariats de police et les édifices publics ont été incendiés, et trois cents prisonniers se sont évadés de la prison. Ils seraient désormais les maîtres de la rue, grâce aux centaines d'armes et d'explosifs dérobés aux soldats. Un homme de la police secrète, arrivé de Tirana à bord d'une voiture banalisée, aurait été repéré et brûlé vif.

Une chaine de télévision grecque a affirmé que ces rebelles s'apprêteraient à affronter l'armée au cas où cette dernière tenterait de reprendre le contrôle de Saranda. Par ailleurs, la chaîne grecque a diffusé le témoignage d'un homme qui affirme que des hélicoptères de la police ont survolé le village de Delvino et ont ouvert le feu sur la foule. Plus au sud, des villages seraient également aux mains de bandes de pillards.

ROUTE STRATÉGIQUE CONTRÔLÉE

Dans la capitale, Tirana, le calme règne toujours, en dépit de la tension ressentie depuis l'instauration de l'état d'urgence. Une cinquantaine de personnes interpellées ont été rapidement relachées. Le gouvernement aurait, en revanche, emprisonné l'ancien chef d'état-major de l'armée, accusé d'avoir abandonné les casernes sans résister. Le couvre-feu est scrupuleusement respecté, les habitants de la capitale étant terrorisés par le droit des policiers d'ouvrir le feu sans sommation.

De Tirana à Fier, sur la route stratégique qui s'étend du nord au sud de l'Albanie, la police secrète et les forces du ministère de l'intérieur contrôlent parfaitement la situation. La tension est à peine perceptible dans les villes de Durrës et de Lushnja. Les habitants vaquent à leurs occupations quotidiennes, ou se contentent de constituer des réserves de nourriture en cas de pénurie. A l'entrée et à la sortie de chaque ville de solides barrages ont été installés. Près de Tirana, ils sont tenus par des policiers en uniforme. Entre Durrës et Lushnja apparaissent des hommes en tenue civile, le ventre ceint de chargeurs pour leurs armes automatiques. Ils fouillent sans ménagement les voitures et leurs passagers, surtout ceux qui remontent vers le Nord. L'objectif principal est d'éviter que des émeutiers sudistes puissent s'infiltrer dans la capitale.

Dans un village, un homme fonce sur un vélomoteur. Assis sur le porte-bagages, un jeune garçon tire des rafales de kalachnikov en l'air. Un vieil homme sourit, des femmes ont peur et l'insultent. Le climat dans le centre et le nord de l'Albanie n'est pas du tout insurrectionnel ; certains profitent juste un peu de la confusion pour jouer les héros.

A un barrage, un milicien extirpe un homme d'une voiture et le malmène, sous l'œil goguenard de policiers en train de se désaltérer. Plus loin, des paysans armés de vieux fusils ont rejoint les rangs des forces pro-gouvernementales et font régner leur loi de chaque côté d'un pont. Près de Fier, un convoi de tanks fonçait, mardi après-midi, vers la région de Vlora. Un second convoi de sept chars d'assaut était également visible entre Tirana et Durrës, immobilisé par la crevaison de la roue d'un camion. Des soldats fumaient des cigarettes dans l'herbe, visiblement peu pressés d'aller se confronter aux insurgés.

Il est difficile d'obtenir des témoignages crédibles, tant l'animosité est forte à l'encontre de la presse internationale. Les récents discours du président Berisha, qui a accusé des services secrets étrangers de participer à la rébellion, et la proclamation de la loi martiale et de la censure n'ont pas contribué à améliorer le climat de confiance entre les Albanais et les journalistes. Les reporters albanais sont eux-mêmes régulièrement pris à partie, seul un quotidien pro-gouvernemental a pu paraître mardi et le café qui sert de lieu de rendez-vous aux journalistes a été attaqué. *« Le Sud, c'est l'anarchie, et Tirana, c'est la dictature »*, estime l'éditorialiste d'un journal d'opposition.

L'Albanie s'enfonce de jour en jour dans la crise et n'entrevoit aucune autre porte de sortie que la répression. Ni les émeutiers sudistes ni le pouvoir ne paraissent prêts à offrir la moindre concession. Et il est impossible de mesurer la détermination de la population du Sud à résister à l'arrivée des troupes de Tirana. Les bribes de témoignages qui parviennent de la province sont contradictoires. A Vlora, les émeutiers et les civils travailleraient main dans la main afin de se préparer à une résistance armée, tandis que les civils de Saranda seraient effrayés par le règne de bandits armés dans leur ville. Toutefois, selon un correspondant de l'AFP à Saranda, la population a bien accueilli la destitution du maire fidèle au Parti démocratique de Sali Berisha et la nomination d'un « conseil municipal autonome ».

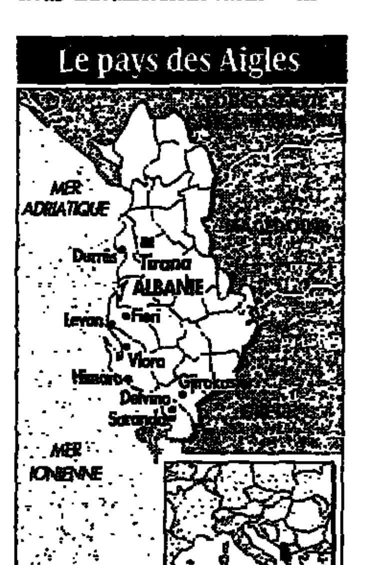
AU PROFIT DES GANGS

La révolte albanaise paraît être un mélange de facteurs très divers. Tout d'abord, la population est furieuse d'avoir été ruinée par la faillite des sociétés financières frauduleuses, qui étaient liées avec le pouvoir. D'autre part, des voix s'élèvent incontestablement pour réclamer des réformes démocratiques et des élections anticipées. Enfin, de véritables gangs semblent profiter de l'anarchie qui s'est répandue dans le sud du pays, notamment à Vlora, le port des contrebandiers.

Nul ne pouvait donc mesurer, mardi soir, la tâche qui attend l'armée et la police secrète albanaises. A Tirana et dans les villes de la côte, chacun redoutait qu'un bain de sang ne soit nécessaire pour que l'ordre soit rétabli. Et chacun affirmait qu'un bain de sang, quels que soient les crimes commis par les émeutiers, serait difficilement pardonné à Sali Berisha, le président tout juste réélu mais profondément fragilisé.

Rémy Ourdan

Le pays des Aigles



Tirana réclame à Rome la restitution d'un MIG-15

L'Albanie a réclamé à l'Italie, mardi 4 mars, la restitution de l'avion militaire biplace qui a atterri à la mi-journée sur l'aéroport militaire de Galatina, une ville située dans le sud des Pouilles (région qui fait face à l'Albanie), a indiqué le ministère italien de la défense. A leur arrivée, les deux occupants du MIG-15 ont été immédiatement accompagnés à la préfecture de police de Lecce pour y déposer leur demande d'asile politique. L'avion est de fabrication chinoise, du même type que ceux utilisés par les Soviétiques dans les années 50. Cet appareil est généralement doté de canons de 23 millimètres de calibre. L'état-major de l'Aéronautique a créé, comme il est d'usage, une commission d'enquête qui se prononcera au plus vite, a indiqué le ministère italien, où l'ambassadeur d'Albanie, Pandeli Pasko, a été reçu par un conseiller diplomatique, Riccardo Sessa. – *(AFP.)*

Washington maintient son aide

Les Etats-Unis n'ont pas l'intention de supprimer leur aide économique à l'Albanie malgré la crise actuelle, car cette aide profite précisément aux défenseurs de la démocratie dans ce pays, a indiqué, mardi 4 mars, le département d'Etat. L'aide prévue pour 1997, de l'ordre de 27 millions de dollars (154 millions de francs), est destinée à des organisations non gouvernementales qui encouragent la démocratisation et l'économie de marché.

La supprimer *« ne serait pas dans l'intérêt des Etats-Unis »*, a expliqué le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. Il a de nouveau déploré que le gouvernement albanais *« profite de l'état d'urgence pour intimider l'opposition politique et museler la presse »*. Il a, en particulier, appelé Tirana à laisser La Voix de l'Amérique continuer d'émettre vers l'Albanie. Et le porte-parole a également répété que la réélection *« précipitée »*, lundi par le Parlement, du président Sali Berisha *« n'avait pas laissé à l'opposition une chance équitable de participer »* à ce scrutin. – *(AFP.)*

L'Italie redoute un nouvel afflux de réfugiés

ROME
de notre correspondant

Toutes les forces de sécurité ont été mobilisées sur les côtes sud-est de l'Italie, dans les Pouilles, afin de prévenir un éventuel exode massif de réfugiés albanais. Près de mille hommes supplémentaires ont été chargés de la surveillance de l'Adriatique entre Bari et le canal d'Otrante.

En plus du dispositif aéro-naval, la Guardia di Finanza a mis sur pied quarante patrouilles pour contrôler les voies d'accès aux rivages. C'est l'« alarme rouge », pour éviter une répétition des événements de 1991, lorsque des cargos débordant de réfugiés avaient accosté à Brindisi et à Bari, causant une véritable panique parmi les autorités. Les candidats à l'exil se jetaient à la mer et grimpaient sur les quais pour échapper au régime communiste moribond.

Pour l'instant, on n'a signalé que quelques tentatives de prises d'assaut de bateaux dans le sud de l'Albanie, et la demande d'asile politique de deux pilotes, le commandant Adriano Elezi et le capitaine Agrae Dasci, arrivés en MIG-15, mardi 4 mars, sur la base militaire Galatina, à Lecce.

INVESTISSEURS INQUIETS

Le gouvernement italien suit avec beaucoup de préoccupation l'évolution de la situation chez son voisin. Lundi après-midi, une opération héliportée a été menée afin de recueillir à Vlora vingt et un ressortissants italiens et quinze autres étrangers (quatre Allemands, un Néerlandais et dix journalistes de différentes nationalités). Le régime de Tirana avait en effet demandé aux étrangers de quitter Vlora en raison des dangers. L'opération, qui n'a duré qu'une heure, avait été approuvée par le gouvernement de Sali Berisha. Deux « Chinook » partis d'un bateau de guerre ont embarqué en huit minutes les étrangers désireux de quitter le port de Vlora.

Les nombreux hommes d'affaires italiens ayant investi dans ce pays depuis la chute du régime communiste sont également inquiets. On estime à six cents le nombre des chefs d'entreprise qui ont cherché à profiter des incitations fiscales et des bas salaires pour s'implanter dans un pays considéré comme une porte d'entrée vers les marchés de Serbie, de Macédoine et d'autres régions des Balkans.

Dans une intervention au Sénat, mardi après-midi, le ministre des affaires étrangères, Lamberto Dini, a fait part de la préoccupation du gouvernement. *« Alors qu'il y a deux jours il semblait que le président Berisha soit nettement en faveur de la constitution d'un gouvernement de réconciliation nationale et qu'il ait annoncé – à tout le moins par la voie diplomatique – son intention de convoquer des élections dans les quarante-cinq jours, ces deux propositions n'ont pas été confirmées »*, a-t-il déclaré.

Le ministre a également annoncé une visite, vendredi, de M. Van Mierlo, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas – pays qui exerce actuellement la présidence de l'Union européenne. Dès dimanche, Lamberto Dini avait réclamé *« une intervention de l'Europe et du Fonds monétaire international pour une action convergente d'assistance »*.

Michel Bôle-Richard

Le sort de la minorité grecque préoccupe Athènes

ATHÈNES
de notre correspondant

Le chaos qui règne depuis quelques jours en Albanie préoccupe particulièrement les Grecs. Leur inquiétude porte principalement sur le sort de la forte minorité grecque (300 000 personnes selon Athènes, 55 000 selon Tirana) qui vit dans la partie sud de l'Albanie aux mains des émeutiers. Athènes redoute également un nouvel afflux massif de clandestins en Grèce, comme ce fut le cas en 1991 après la chute du régime communiste.

Ces craintes ont été fortifiées par les reportages alarmistes des médias grecs sur place. *« Dans les villes de Gjirokastër, de Saranda et de Vlora* (les grandes villes de la minorité, NDLR), *des groupes armées incontrôlés tuent et pillent »*, a lancé, mardi soir, le présentateur vedette de Mega Channel, la principale chaîne TV privée grecque. Dans la nuit de lundi à mardi, plusieurs villages comme Vryssera, Georgoutsaki ou Dropoli ont été pillés, ont rapporté les radios et télévisions nationales. Un villageois de Georgoutsaki a même lancé à la radio un appel au gouvernement d'Athènes pour *« venir les protéger car le gouvernement Berisha veut les chasser »*.

Le gouvernement a réagi à ces événements avec sang-froid. Les responsables du ministère des affaires étrangères ont affirmé que la minorité grecque n'était *« pas pour le moment impliquée dans les événements »*. Dès le début de la crise, Athènes a demandé à ses partenaires européens d'accorder une aide économique et humanitaire à Tirana et la réunion dans la capitale grecque des ministres des affaires étrangères du « groupe de Royaumont » (les Quinze, les pays balkaniques, les Etats-Unis et la Russie). Athènes a aussi réclamé la convocation du groupe de travail sur les Balkans qui doit se réunir mercredi à Bruxelles, suivi le lendemain d'une réunion des directeurs politiques des ministères des affaires étrangères.

CALME À LA FRONTIÈRE

Le chef de la diplomatie grecque, Georges Papandréou, devait s'entretenir, mercredi à Paris, avec son homologue français Michel Barnier. *« On doit aboutir*, a-t-il souligné, *à un dialogue en Albanie entre les partis politiques pour trouver dans un climat de compréhension une solution à l'impasse politique et gouvernementale, une solution permettant la levée de l'état d'urgence et le rétablissement de la démocratie. »* A la frontière gréco-albanaise, *« la situation est calme »*, ont assuré tous les responsables de l'armée et de la police. *« La situation est sous contrôle, et nous sommes prêts à répondre à toute éventualité »*, a affirmé le secrétaire d'Etat à la défense, Dimitris Apostolakis. Les patrouilles ont été renforcées pour enrayer toute arrivée massive de réfugiés albanais. Trois cent mille Albanais, en grande majorité clandestins, vivent actuellement en Grèce. Ils envoient, chaque année, quelque 300 millions de dollars à leurs familles.

Didier Kunz

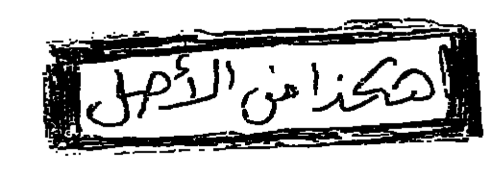
Le commandement Sud de l'OTAN à nouveau en question

ALORS qu'ils refusaient toute discussion à ce sujet, voilà quelques semaines encore, les Etats-Unis ont montré, mardi 4 mars, leur disponibilité à parler du commandement Sud de l'OTAN avec leurs alliés européens. En visite à Bonn, le nouveau secrétaire à la défense, William Cohen, s'est déclaré prêt à *« revoir la situation dans quelques années »* (six à sept ans). *« Cela signifie que nous sommes totalement ouverts, qu'il existe plusieurs solutions possibles »*, a-t-il ajouté après un entretien avec son collègue allemand Volker Rühe. Le commandement Sud, basé à Naples, qui devrait être un des deux commandements régionaux de l'OTAN après la réforme de l'organisation, est traditionnellement assuré par un amiral américain qui dirige en même temps les forces des Etats-Unis dans la région, notamment la VI[e] flotte. La France revendique, depuis l'été, ce commandement pour un officier européen. Selon William Cohen, *« la solution numéro un est* [que le commandement Sud] *reste aux mains des Etats-Unis, la solution numéro deux est qu'il tourne entre les Européens et les Américains, la solution numéro trois est qu'il pourrait tourner entre les Européens »*.

Cette ouverture américaine est-elle de nature à satisfaire les demandes françaises ? Après avoir donné l'impression de faire dépendre la réintégration de la France dans l'OTAN de l'abandon par les Américains du commandement de Naples, les responsables français ont quelque peu adouci leur position. Ils ont proposé le partage des responsabilités *« entre deux commandements de même niveau »*, tout en laissant entendre que la mise en œuvre pourrait prendre du temps. Leurs alliés européens se sont employés à trouver des formules de compromis. Pour que la solution suggérée par William Cohen prenne quelque consistance, encore faudrait-il que le délai ne soit pas aussi long, qu'un calendrier précis de transfert des responsabilités soit établi et, qu'entre-temps, des sous-commandements en Méditerranée reviennent à des Européens.

Le secrétaire américain à la défense a d'autre part indiqué que le contingent des Etats-Unis quitterait la Bosnie à la mi-1998, en toute hypothèse, et que les Européens devront, le cas échéant, prendre la tête de la force internationale.

Daniel Vernet



Amnesty International dévoile les nouvelles techniques de torture

LONDRES. De plus en plus, les tortionnaires ont, de par le monde, recours aux armes dites incapacitantes *« qui envoient des décharges électriques »* et laissent peu de traces sur le corps des victimes, rapporte Amnesty international dans une étude publiée mardi 4 mars. Il s'agit d'une industrie *« florissante »* dont *« les Etats-Unis sont les plus gros producteurs »*, et d'un commerce à la promotion duquel un pays comme la France *« a activement participé »*. Chiffres, études, témoignages et rapports médicaux à l'appui, Amnesty expose les séquelles laissées par ces nouvelles méthodes de torture. L'organisation cite notamment le cas d'une jeune infirmière turque de vingt-cinq ans, Mediha Curabaz, violée avec une matraque électrique par la police de la ville d'Adana. (*« Electro-Shock Torture ans the spread of stun technology »*, Amnesty international, 1 Easton street, London, WC1X8DJ, United Kingdom.)

Les Etats-Unis veulent réduire leur contribution financière à l'ONU

NEW YORK. Les Etats-Unis ont présenté, lundi 3 mars, pour la première fois des propositions détaillées sur la réforme financière qu'ils souhaitent voir adoptée par l'ONU. Axées sur une réduction de leur contribution au financement de l'institution, ces propositions ont soulevé des objections instantanées de l'Union européenne (UE) qui reproche à Washington de vouloir poser des conditions pour le paiement de ses arriérés (1,5 milliard de dollars). Le projet américain, dévoilé par leur représentant permanent adjoint, Victor Marrero, instaure notamment un plafonnement de la contribution des Etats unis à 20 % pour le budget général et à 25 % pour les opérations de maintien de la paix, au lieu de 25 % et 31 % actuellement. De son côté, le principal responsable financier de l'ONU, le secrétaire général adjoint Joseph Connor, a déclaré que seulement vingt-huit Etats étaient à jour de leur contribution pour 1997, exigible au 31 janvier. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **VATICAN : le pape** a demandé pardon quatre-vingt quatorze fois, dans ses discours et voyages, pour les erreurs commises par l'Eglise, selon les calculs de Luigi Accattoli, auteur du livre *Quand le pape demande pardon* qui vient de paraître en Italie. Son *mea culpa* vise les croisades, la participation de chrétiens à des dictatures, la division entre les Eglises, les injustices à l'égard des femmes, le procès à Galilée, l'Inquisition, etc.

AFRIQUE

■ **TCHAD : le mouvement patriotique du salut (MPS), au pouvoir,** a accusé, mardi 4 mars, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de fraude après la publication de résultats montrant qu'il ne fait que frôler la majorité absolue aux élections législatives des 5 janvier et 23 février. – *(Reuter.)*

■ **ZIMBABWE : le président Robert Mugabe** se rendra, le 6 mars, en France pour une visite officielle de 48 heures au cours de laquelle il sera reçu par son homologue français, Jacques Chirac. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : le président Liamine Zéroual** a fixé au jeudi 5 juin la tenue des élections législatives. Ce scrutin va permettre au pays de retrouver une Assemblée nationale élue, cinq ans après l'interruption du processus électoral. La date a été fixée en accord avec les chefs de neuf des partis d'opposition reçus mardi par le président de la République. – *(AFP.)*

■ **A l'occasion de la journée internationale de la femme**, le samedi 8 mars, un collectif d'associations de soutien aux femmes algériennes, appuyé par des partis politiques de gauche, appelle à un rassemblement, le même jour, à 15 h 30, place de la République, à Paris, pour réclamer entre autres des dirigeants algériens *« l'abrogation du code de la famille, la promulgation de lois égalitaires »*. Une pétition dans le même sens circule actuellement en Algérie.

AMÉRIQUE

■ **COLOMBIE : un Allemand et un Autrichien otages** de la guérilla colombienne ont été tués mardi 4 mars, tandis qu'une opération militaire permettait la libération de deux de leurs compagnons européens de détention dans le département de Choco (nord-ouest), a-t-on appris de source militaire. Les deux victimes sont l'Autrichien Johann Kehrer et l'Allemand Alexander Scheurer.

ASIE

■ **CHINE : Pékin et Moscou** ont repris leurs relations en matière de coopération militaire navale, selon l'hebdomadaire *Cols bleus* de la marine française. En témoigne l'acquisition récente, par la marine chinoise, de deux frégates lance-missiles de la série des *Sovremeny* russes, armées de missiles anti-aériens et anti-navires. Avec un déplacement de 7 500 tonnes, ce seront les plus gros bâtiments de guerre de la marine chinoise.

■ **Les attentats à la bombe** commis en février par des séparatistes musulmans au Xinjiang (nord-ouest) ont fait 9 morts et 74 blessés, a annoncé, mercredi 5 mars, le gouvernement régional, dans sa première déclaration publique concernant cette affaire. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton** s'est félicité du rejet, mardi 4 mars, par le Sénat américain, d'un amendement constitutionnel républicain qui aurait interdit le déficit budgétaire. *« Je suis satisfait que le Sénat ait écouté les avertissements d'économistes éminents et d'experts constitutionnels représentant tout l'éventail politique »*, a déclaré M. Clinton. Les sénateurs ont voté en faveur de l'amendement par 66 voix contre 34, soit une voix de moins que la majorité qualifiée des deux-tiers requise pour son adoption par le Sénat. – *(AFP.)*

■ **L'indice composite** a augmenté de 0,3 % en janvier, a annoncé le Conference Board mardi 4 mars. Le dynamisme de cet indice, censé préfigurer la conjoncture à court terme, a été accompagné de l'annonce d'une progression de 8,6 % des ventes de logements neufs en janvier, la plus forte hausse mensuelle depuis dix ans. – *(AFP.)*

■ **ASIE : le « G 6 » asiatique** a décidé de renforcer la coopération monétaire dans la région, au cours d'une réunion associant, mardi 4 mars, de hauts responsables monétaires des Etats-Unis, du Japon, de Chine, de Hongkong, de Singapour et d'Australie. Le groupe, qui s'inspire du « G 7 » (réunissant depuis la fin des années 70 les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, et le Canada) a convenu du principe de réunions annuelles. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : l'excédent commercial** allemand pour 1996 se monte à 97,6 milliards de deutschemarks (326 milliards de francs) contre 85,3 milliards de marks en 1995, selon les chiffres provisoires publiés, mardi 4 mars, par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden (la France a dégagé en 1996 un excédent commercial record de 122 milliards de francs). Sur l'ensemble de l'année 1996, la balance des paiements courants allemande a en revanche creusé un déficit de 26,6 milliards de marks. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : l'inflation** a connu un nouveau coup de frein au mois de février s'établissant en rythme annuel à 2,4 %, selon des données diffusées, mardi 4 mars, par l'office national de statistiques (Istat). Ce chiffre respecte le critère de qualification à la zone euro fixé par le traité de Maastricht pour la hausse des prix. – *(AFP.)*

Berne affecte 7 milliards de francs suisses à une fondation pour les victimes de l'Holocauste

Le président Arnold Koller s'adresse aux parlementaires

La Suisse veut créer une Fondation de 7 milliards de francs suisses pour soulager les victimes de l'Holocauste, ainsi que de la pauvreté, des catastrophes et des violations des droits de l'homme, a annoncé, mercredi 5 mars, le président de la confédération Arnold Koller. Il a rappelé, par ailleurs, que la Banque nationale allait contribuer au fonds dont la création a été décidée par les banques suisses.

LA SUISSE veut créer une « Fondation de la solidarité » de 7 milliards de francs suisses (27 milliards de francs français) pour les victimes de l'Holocauste, ainsi que de la pauvreté, des catastrophes et des violations des droits de l'homme, a annoncé mercredi 5 mars le président suisse, Arnold Koller. M. Koller, qui s'exprimait devant les deux chambres réunies du Parlement fédéral, a indiqué qu'en accord avec la Banque nationale suisse (BNS) la fondation doit être financée par le rendement d'une partie des avoirs en or de l'établissement bancaire.

Les autorités suisses espèrent que cela permettra d'atteindre la somme voulue de 7 milliards de francs suisses. Si ces avoirs sont bien gérés, le rendement annuel devrait être de plusieurs centaines de millions de francs suisses. La moitié devrait être utilisée en Suisse et l'autre à l'étranger.

Cette fondation ne se substituera pas au fonds d'aide à toutes les victimes du nazisme déjà créé, et auquel la Banque nationale suisse (BNS) va verser 100 millions, en plus des 100 millions déjà apportés par trois grandes banques, a précisé M. Koller. L'objet de la Fondation de solidarité *« serait de soulager des cas graves de détresse humaine en Suisse et à l'étranger »*, et c'est dans ce sens qu'en accord avec la BNS, le gouvernement lance l'idée de cette fondation, selon M. Koller.

« TRADITION HUMANITAIRE »

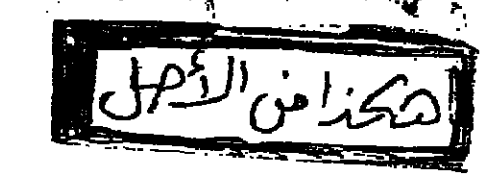
Le discours solennel du président de la Confédération helvétique, diffusé dans tout le pays par la télévision, était destiné à faire le point pour l'opinion publique suisse et étrangère sur la volonté du gouvernement de Berne d'assumer son passé entre 1930 et 1945 *« face aux violentes critiques internationales »* et *« à une pluie de reproches et de soupçons »*. *« Les critiques que nous avons reçues donnent l'impression que la Suisse a été un profiteur de guerre et que pendant cinquante ans ses banques ont essayé de conserver les biens des victimes de l'Holocauste »*, a-t-il regretté.

La création d'un fondation pour tous ceux qui souffrent de l'injustice dans le monde s'inscrit dans la tradition humanitaire de la Suisse, selon M. Koller. Mais elle permet aussi au gouvernement de faire face aux accusations d'organisations internationales juives qui souhaitent un fonds pour les victimes juives de la Shoah et prétendent que les avoirs juifs encore en deshérence dans les banques helvétiques se montent à plusieurs milliards de francs suisses. Ce projet *« renforce la tradition humanitaire de la Suisse et prouve notre reconnaissance d'avoir été épargnés lors de deux guerres mondiales »*, a déclaré le président, ajoutant que la Suisse veut *« faire quelque chose pour ceux qui ont subi d'indicibles souffrances il y a cinquante ans et aider ceux qui souffrent aujourd'hui et souffriront demain »*.

Le gouvernement a clairement fait savoir, tout a long de la polémique, qu'il n'entendait pas faire de *mea culpa* et injecter des fonds publics dans un fonds ou une fondation avant de pouvoir prendre connaissance des conclusions d'une commission d'experts indépendants. Cette commission, dit Bergier, se mettra en place cette semaine pour faire la vérité sur le rôle exact du pays, de ses banques et de ses entreprises dans le contexte du dernier conflit mondial. Elle devrait rendre un premier rapport avant l'été.

« L'institution d'une telle fondation demandera du temps, a notamment déclaré dans son discours devant le Parlement le président de la Confédération helvétique. *Pour aider rapidement les victimes de l'Holocauste ou Shoah, on aura recours aux moyens prévus par le fonds spécial créé la semaine dernière. C'est pourquoi le Conseil fédéral appuie l'intention de la Banque nationale de verser à ce fonds un montant de 100 millions de francs »*.

La Fondation suisse de solidarité, a ajouté M. Koller, devrait devenir à terme *« une institution unique et permanente qui déploierait encore ses effets bénéfiques dans dix, vingt ou cinquante ans en Suisse et à l'étranger »*. – (AFP)



SOCIAL L'annonce de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, qui compte plus de trois mille salariés dans la banlieue de Bruxelles, provoque, outre une mobilisation syndicale en Belgique et un début d'action sociale en France, une tension diplomatique avec la Belgique et un débat politique qui met en cause l'attitude du gouvernement, l'Etat détenant encore 46 % des actions de Renault. Alain Juppé devait s'entretenir, mercredi 5 mars, avec les deux principaux dirigeants du groupe. ● LE GOUVERNEMENT avait été informé à la mi-janvier par le PDG de Renault, Louis Schweitzer, de son intention de fermer l'usine de Vilvorde. ● LES SALARIÉS de l'entreprise belge se sont rendus mercredi à Douai, dans le Nord, pour rencontrer les ouvriers de l'usine Renault de cette ville. Ils prévoient une série d'actions tout au long de cette semaine et de la suivante *(page 7)*.

Alain Juppé s'entretient avec les dirigeants de Renault

Devant la crise sociale et diplomatique provoquée par l'annonce de la fermeture de l'usine de Vilvorde, en Belgique, le premier ministre, pressé par sa majorité et critiqué par l'opposition, a décidé de se saisir d'un dossier qui relance le débat sur l'Europe sociale

L'ÉTAT-MAJOR de Renault s'attendait-il à susciter pareil désapprobation ? La fermeture de l'usine belge de Vilvorde, la confirmation de suppressions d'emplois concomittante en France ont provoqué un tollé dans le monde politique. A gauche comme à droite, tout au long de la journée, mardi 5 mars, les responsables ont condamné avec virulence le caractère brutal de ces mesures.

A l'Assemblée nationale, lors de la séance des questions d'actualité, mercredi, les députés devaient de nouveau demander au gouvernement, qui ne souhaite pas endosser la responsabilité première de cette affaire, de faire pression sur la firme automobile. Lionel Jospin a formulé cette demande mardi. Après une longue réflexion, le premier ministre, Alain Juppé, a décidé de recevoir le PDG de Renault, Louis Schweitzer, et Michel de Virville, secrétaire général du groupe, mercredi à 17 heures 30.

Indignation sincère, inquiétudes quant à une éventuelle agitation sociale à un an des législatives, la majorité a condamné sans appel la « forme ». Côté RPR, on veillait toutefois à ne pas impliquer le gouvernement. « *Je ne sais pas si la décision peut être revue ou pas, mais, en tout cas, la méthode ne me semble pas la bonne* », estimait le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Michel Péricard. Philippe Auberger (Yonne), rapporteur général du budget, parlait, lui, de « *sauvagerie* ». Yvon Jacob (Ille-et-Vilaine), soulignait la « *brutalité* » des annonces. Interrogé mardi soir sur LCI, l'ancien ministre du budget, Nicolas Sarkozy estimait que « *la restructuration de Renault est inéluctable* », tout en reconnaissant que l'annonce des suppressions d'emploi aurait dû être faite après plus de dialogue. « *On n'annonce pas de but en blanc une telle décision* », indiquait-il.

BAISSE DE LA TVA ?

A l'UDF, Jean-Pierre Pont, député du Pas-de-Calais, allait plus loin encore, réclamant dans un communiqué la démission du PDG de Renault, l'accusant de « *provocation* ». Ne pas faire porter la responsabilité du dossier au gouvernement, actionnaire important d'un constructeur automobile devenu privé : Gilles de Robien, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, n'a pas souhaité entrer dans ces subtilités. Il n'a pas été convaincu par les explications du ministre de l'Industrie, Frank Borotra. « *J'ai cru entendre le chargé de communication de Renault* », s'indignait-il dans les couloirs. « *Sur la forme, cette décision est inacceptable, on n'annonce pas un plan de licenciement de plusieurs milliers de personnes comme le lancement d'une Clio. Sur le fond, que Renault commence déjà par nous prouver que c'est indispensable ! (...) Il y a aujourd'hui des moyens d'éviter des solutions pareilles* », assurait M. de Robien.

Pour M. de Robien comme pour Ladislas Poniatowski (Eure), citant l'exemple de Volkswagen *(lire page 16)*, le gouvernement pourrait inciter Renault à entreprendre une réflexion sur l'aménagement du temps de travail. Plus généralement, pour une partie de l'UDF, à l'instar de Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, sans doute faut-il se poser également la « *question du pouvoir d'achat* ». Et M. Méhaignerie de souligner que, parmi les pistes de réflexion engagées en prévision de la prochaine loi de finances par le bureau politique de l'UDF, figure une baisse de la TVA sur l'automobile.

Car, au sein de la majorité comme dans l'opposition, des voix se font entendre pour faire du cas Renault un dossier emblématique pour la construction européenne et en matière de politique économique. Pour le RPR, Philippe Séguin a ouvert le tir, dans une tribune publiée mercredi par *La Libre Belgique*, estimant que cette affaire doit être l'occasion « *d'une réflexion salutaire* ». « *Combien de Vilvorde avons nous déjà tolérés (...) dans l'indifférence générale ?* » écrit le président de l'Assemblée nationale, auteur en 1993 d'un célèbre discours sur le « Munich social ». M. Séguin stigmatise « *les maladresses des dirigeants de Renault* » et minimise l'influence du gouvernement dans cette affaire. « *Si nous faisons l'Europe, n'est ce pas pour qu'elle soit positive pour tous au lieu d'être ravageuse pour le plus grand nombre ?* » s'interroge-t-il.

Partisan du traité de Maastricht, Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges) a fait le même constat, mais en a tiré les conclusions inverses. « *C'est le signe qu'il nous faut un gouvernement économique européen et une intégration sur le plan de l'économie* », déclare-t-il. Pour les uns, l'affaire de Vilvorde est à mettre aux compte des méfaits de l'Europe ; pour les autres, de ses insuffisances.

EUROPE SOCIALE

Révélateur des lacunes de l'Europe sociale, le dossier Renault l'est également, pour le PS comme pour le PCF, de choix critiquables en matière de politique économique. Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale n'a pas choisi de concentrer ses critiques sur Renault, dont le président, M. Schweitzer, fut directeur du cabinet de Laurent Fabius au ministère de l'Industrie, puis à Matignon. « *Le président de Renault n'a pas de marge de manœuvre très grande, de toute façon* », confiait-on dans l'entourage de M. Fabius.

« *On ne peut pas continuer comme cela, en réduisant la consommation, en ayant une Europe qui se construit sans tenir compte des salariés* », déclarait cependant le fabiusien Claude Bartolone (Seine-Saint-Denis). Quant au porte-parole du PS, François Hollande, il indiquait que les difficultés de Renault étaient « *la conséquence d'une politique gouvernementale qui, à travers les "balladurettes" et les "juppettes", a épuisé le marché automobile* ». Aussi M. Jospin a-t-il demandé mardi, par voie de communiqué, que le gouvernement se décide à intervenir dans ce dossier.

Le 1er mars, à Lille, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, avait évoqué « *une société blessée* ». « *Je veux assurer de notre totale solidarité les salariés de Renault. Comment ne pas être révolté en voyant que l'annonce de licenciements en Belgique comme leur menace en France provoquent un embrasement du titre en Bourse ? Il faut mettre un terme aux scandaleux projets de Renault* », ajoutait-il. Le président du groupe communiste de l'Assemblée, Alain Bocquet (PC, Nord) a dénoncé à son tour, mardi, « *un véritable scandale* ». « *C'est la preuve que l'Europe qu'on nous présente est une Europe anti-sociale* » a ajouté M. Bocquet.

M. Bocquet, qui a demandé au premier ministre de recevoir une délégation de parlementaires communistes sur ce sujet, a par ailleurs réclamé la création d'une commission d'enquête parlementaire assortie d'un débat « *en urgence* » au Parlement sur l'avenir de l'industrie de l'automobile.

Caroline Monnot

Lionel Jospin demande au gouvernement d'intervenir

Dans un communiqué publié mardi 4 mars, Lionel Jospin, s'appuyant sur le fait que l'Etat *« reste l'actionnaire de référence de Renault »*, demande au gouvernement d'intervenir pour que la fermeture de l'usine belge de Vilvorde, comme le plan social en France, *« soient reconsidérés »*. Le premier secrétaire du Parti socialiste parle de *« décision brutale (...) prise sans aucune explication en direction des partenaires sociaux »*.

M. Jospin juge cette décision *« financièrement, industriellement et socialement aberrante, alors que le groupe Renault a récemment investi 1,4 milliard de francs dans la modernisation »* de cette usine. *« Elle affecte l'image de la France en Europe,* estime M. Jospin. *Elle tourne le dos à la nécessité d'une Europe sociale, hier affirmée par Jacques Chirac, aujourd'hui ouvertement bafouée par le gouvernement d'Alain Juppé, qui a laissé prendre cette grave décision. Chercher à dresser les salariés d'un pays contre ceux d'un autre n'est pas digne d'un grand groupe français et européen. »*

M. Borotra : « Renault est une entreprise privée »

Intervenant à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale, mardi 4 mars, lors de la séance des questions au gouvernement, le ministre de l'industrie, Franck Borotra, a affirmé qu'il n'avait *« nullement couvert la décision de Renault »*, et qu'il n'en était *« nullement complice »*. *« Renault est une entreprise privée et c'est sa direction générale qui décide »*, a-t-il précisé.

Tout en qualifiant d'*« objectif économiquement incontournable »* la nécessité, pour Renault, de *« réduire ses coûts pour créer les conditions de la compétitivité »*, M. Borotra a toutefois indiqué qu'il demandait que la direction de cette entreprise *« renoue la discussion avec les pouvoirs publics »* et qu'elle *« discute avec les salariés pour assurer le financement de la reconversion industrielle et des solutions propres à limiter les conséquences sociales de celle-ci »*. *« Le problème humain doit être pleinement pris en compte »*, a-t-il ajouté, après avoir évoqué la nécessité de prendre en considération *« les intérêts sociaux et l'intérêt des territoires où sont installées les usines »*.

Pour la Fédération européenne de la métallurgie, la décision est « illégitime »

LE GOUVERNEMENT belge et la Fédération européenne de la métallurgie (FEM) examinaient mercredi 5 mars leurs possibilités d'action contre Renault pour obliger le groupe à respecter les deux directives communautaires concernant les licenciements collectifs et l'information au sein des entreprises de dimension européenne.

La première de ces directives, qui date du 24 juin 1992, prévoit toute une procédure d'information et de consultations des organisations syndicales avant que puisse être prise une décision de fermeture ou de déplacement d'une entreprise.

La seconde, signée le 22 septembre 1994, prévoit l'institution dans chaque entreprise de dimension communautaire d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation des travailleurs « *dans le but d'informer et de consulter lesdits travailleurs* » sur les activités transnationales des groupes, notamment les fermetures et les délocalisations.

Par entreprise de dimension communautaire, on entend une entreprise employant au moins 1 000 travailleurs dans les Etats membres, et, dans au moins deux Etats membres différents, au moins 150 salariés dans chacun d'eux. Ces deux directives ont été transposées dans les législations nationales des pays de l'Union européenne, sauf, en ce qui concerne la seconde, en Grande-Bretagne, qui s'est exclue de la législation sociale européenne.

Avant même que la directive soit applicable en France, il était possible aux entreprises intéressées de conclure sur une base volontaire des accords avec les organisations affiliées à la Confédération européenne des syndicats (CES) pour la constitution de tels comités d'entreprises. 300 accords de ce type ont été conclus. Renault a été l'une des premières firmes à le faire. Elle avait entamé des négociations dès 1993 pour signer en mai 1995 un accord avec la Fédération européenne de métallurgie, contresigné par toutes les organisations représentées dans l'entreprise, dont la CGT.

L'annonce de la fermeture de l'usine de Vilvorde, en Belgique, figurait en tête de l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de la CES, prévu pour les 6 et 7 mars à Bruxelles. « *La décision de Renault est illégitime* », souligne le secrétaire général de la FEM, le Danois Hans Fluger, qui estimait mardi que le groupe devait revenir sur sa décision en attendant de convoquer, conformément aux accords passés, son comité d'entreprise européen. « *Nous insistons pour que Renault revienne sur sa décision* », a-t-il dit.

M. Fluger rappelle qu'il y a six mois, la FEM avait eu un problème identique avec Ford Europe, qui avait annoncé la fermeture d'une usine employant 2 500 personnes à Hanewood, en Grande-Bretagne. La firme avait finalement accepté d'ouvrir des négociations et une solution a été trouvée pour maintenir 900 personnes sur le site. « *Nous sommes conscients que la compétition accroît les besoins de restructuration des entreprises, mais cela ne doit pas se passer sans discussion* », a-t-il dit.

Le gouvernement belge attendait, de son côté, mercredi 5 mars, la fin de l'enquête menée par l'inspection belge des affaires sociales pour décider dans les jours qui viennent d'une éventuelle plainte devant le tribunal de Bruxelles pour violation des conventions collectives belges et des directives européennes.

Le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, a estimé que Renault n'avait clairement pas respecté les deux directives européennes. Il a rappelé que la Commission elle-même n'avait pas le pouvoir d'intervenir, que c'était aux syndicats ou aux gouvernements concernés de s'adresser aux tribunaux nationaux, en l'occurrence en France et en Belgique, pour dénoncer d'éventuels manquements.

Alain Beuve-Méry et Henri de Bresson

Louis Schweitzer avait prévenu l'Hôtel Matignon des restructurations à la mi-janvier

RÉCIT

Une annonce qui est condamnée de tous bords pour sa brutalité.

JEUDI NOIR ! Le 27 février a plongé la Belgique dans la stupeur : Renault a annoncé la fermeture de son usine flamande de Vilvorde, près de Bruxelles. Ce jour-là, les trois mille cent salariés du site belge apprennent, atterrés, qu'ils cesseront toute activité en juillet 1997. Cette annonce est condamnée de tous bords pour sa brutalité. Les reproches fusent de Belgique comme de France. L'Etat belge déclare même qu'il va porter plainte contre Renault, pour non-respect du droit belge car le constructeur a annoncé, de manière inattendue, sa décision.

A Paris, les pouvoirs publics restent cois. Le silence est de mise jusqu'au mercredi 5 mars. Interrogés depuis lundi, les services d'Alain Juppé n'expliquent pas la position de l'Etat. Celui-ci détient 46 % du capital de Renault, ce qui en fait l'actionnaire principal. Dans la matinée de mercredi, on confie à l'hôtel Matignon que le premier ministre doit recevoir, dans l'après-midi, Louis Schweitzer, le président du groupe, et Michel de Virville, son secrétaire général, qui avait été chargé de l'annonce de la fermeture de Vilvorde. Ils seront probablement questionnés sur la méthode utilisée et sur leurs conceptions de la concertation.

On ne cache pas, dans l'entourage de M. Juppé, que M. Schweitzer avait prévenu Matignon vers la mi-janvier de l'ampleur des pertes pour 1996 et de la nécessaire restructuration du groupe passant par des regroupements d'usines. La fermeture de Vilvorde aurait été évoquée par M. Schweitzer au cours de sa rencontre avec Jean de Courcel, alors conseiller économique du premier ministre. Reste que le gouvernement n'avait pas la maîtrise de la méthode utilisée par Renault, qui a suscité l'étonnement de Jacques Chirac. Celui-ci s'est ému en observant une fois de plus qu'en France, le dialogue social n'est pas entré dans la culture des entreprises.

Invité sur Europe 1 mercredi, Franck Borotra a indiqué qu'il conservait sa confiance à M. Schweitzer. Le ministre de l'industrie a assuré que les pouvoirs publics français, ainsi que le premier ministre belge, avaient été informés de cette fermeture dans les jours précédents son annonce. « *Voici mon plan de restructuration pour 1997 et pour préparer l'ouverture totale des frontières* », aurait indiqué M. Schweitzer à M. Borotra, qui lui aurait répondu : « *Vous assumez vos responsabilités et moi, comme actionnaire, je jugerai sur les résultats de la politique que vous avez menée.* »

MALADRESSE

Que s'est-il donc passé pour que l'ex-Régie, qui avait pourtant bien géré la fermeture, autrement plus symbolique, du site de Billancourt, fasse preuve de tant de maladresse ? En fait, la marque au losange s'est trouvée contrainte d'accélérer son annonce. Cela faisait plusieurs mois qu'elle réfléchissait à la fermeture d'une usine compte tenu de la dégradation de ses comptes : après avoir été bénéficiaire pendant dix ans, elle a perdu plus de cinq milliards de francs en 1996. Pour des raisons de logique industrielle (*Le Monde* du 1er mars), elle en était venue à condamner l'usine de Vilvorde. L'annonce officielle devait être faite le 20 mars, jour de présentation de ses résultats 1996. Des rendez-vous avaient été pris avec toutes les personnes à informer.

Un article des *Echos* du 25 février est venu chambouler le calendrier de la direction : une source interne au groupe avait révélé au quotidien économique qu'une usine allait être fermée, sans localiser la cible. Les rumeurs sont dès lors allées bon train. Le site de Vilvorde était, sans aucun doute, sur la liste des victimes potentielles. « *La fermeture de l'usine belge avait été évoquée il y a deux ans déjà* », raconte Daniel Richter, délégué syndical adjoint CFDT du groupe Renault.

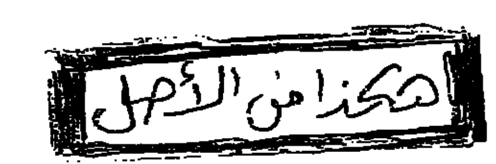
Les choses se précipitent alors. M. Schweitzer choisit d'annoncer officiellement sa décision deux jours seulement après la parution de l'article des *Echos*, le 27 février. Selon Renault, le retrait de Vilvorde est indispensable au redressement du groupe, mais, immédiatement, une autre interprétation circule. Elle laisse croire à certains que cette fermeture est liée au refus du gouvernement de financer le départ en pré-retraite de quarante mille salariés de plus de cinquante-et-un ans de PSA et de Renault, en échange de l'embauche de quatorze mille jeunes par les deux groupes (*Le Monde* du 27 février). « *La fermeture de Vilvorde est complètement déconnectée de la décision gouvernementale annoncée le 27 février* », assure Michel de Virville, secrétaire général de Renault. Ce n'est pas l'avis de Marc Blondel. Le secrétaire général de Force ouvrière pense que l'annonce de ce bradage est « *un moyen de faire pression sur le gouvernement français* ». N'est-ce pas aussi la logique du plan social français de Renault pour 1997, qui porte sur 2 764 suppressions de postes ?

Quoi qu'il en soit, l'affaire de Vilvorde fait toutefois désordre. L'ex-Régie a-t-elle eu le temps, en quarante-huit heures, de faire le nécessaire pour respecter la procédure belge ? « *J'ai la conviction qu'on a respecté le droit positif belge et le droit communautaire, ainsi que la convention collective de 1972* », affirme encore M. de Virville. « *Nous avons fait ce que nous devions faire* ». Quoiqu'il en soit, on peut se demander pourquoi Renault a agi si vite. Le groupe ne pouvait-il pas patienter encore quarante-huit heures avant d'annoncer la fermeture de Vilvorde et prendre plus de temps pour expliquer sa décision ?

L'expérience de Setubal, le site portugais qu'elle a quitté en 1996, lui a peut-être forcé la main. Renault avait d'abord annoncé qu'il était nécessaire de rationaliser sa production portugaise. Lisbonne, qui redoutait son retrait, s'était adressé directement à l'Etat français. Les pressions s'étaient multipliées. Après de nombreuses discussions et beaucoup de temps, Renault était parvenu à ses fins. En annonçant de but en blanc la fermeture de Vilvorde, M. Schweitzer voulait peut-être éviter qu'un tel scénario ne se reproduise.

Jusqu'au mercredi 5 mars, au moins, la stratégie de communication du premier ministre a été le silence et le soin laissé à Franck Borotra, le ministre de l'industrie, de faire l'explication de texte. Celle-ci est délicate pour un ministre qui n'est pas sur la même longueur d'ondes que son « patron », sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres. Les efforts de Gilles de Robien pour faire sortir M. Juppé de son mutisme sont restés vain. Au cours de sa rencontre hebdomadaire avec le chef du gouvernement, mardi matin, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale l'a encouragé à s'exprimer sur le sujet : il savait que plusieurs questions d'actualité devaient porter, l'après-midi dans l'hémicycle, sur l'affaire Vilvorde. Le dossier n'est plus seulement industriel et social, il est de plain-pied politique.

Olivier Biffaud et Virginie Malingre



EN ÉCRASANT LES HOMMES COMPÉTENTS N'ABÎMEZ PAS LES ROBOTS ULTRAMODERNES !

Huit cents ouvriers de Vilvorde vont à Douai pour mobiliser les Nordistes de Renault

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Annoncée dans le réfectoire de l'usine de Vilvorde, mercredi 5 mars, vers 9 heures, la décision a fait l'unanimité parmi le millier de salariés belges présents de Renault Industrie. Arborant les couleurs du syndicat « rouge » (socialiste), du « vert » (chrétien) ou, plus rarement, du « bleu » (libéral), les salariés belges ont décidé de se rendre dans la matinée à l'usine Renault de Douai pour demander aux salariés français de se montrer solidaires et pour les avertir qu'ils risquent de connaître un jour le même sort. Huit cents salariés de Renault Belgique, sur les trois mille cent grévistes, devaient faire le déplacement. L'intersyndicale a décidé, en outre, de demander à la Commission européenne de jouer les médiateurs entre Louis Schweitzer et les syndicats belges.

REPORTAGE

« Vous vous comportez ici comme dans vos anciennes colonies »

La veille, dans la matinée, la stratégie des syndicats contre le plan Schweitzer avait été élaborée au cours de deux réunions distinctes. Lors de la première, organisée par la Fédération européenne de la métallurgie (FEM), les syndicats belges et français (CFDT, CFTC, FO) ont décidé de mettre l'accent sur *« l'insulte faite à l'Europe sociale »*. La FEM devrait s'emparer du dossier Renault lors d'une rencontre prévue le 14 mars. C'est à cette date que l'on mesurera si les Allemands, qui occupent une place prépondérante au sein de cette organisation, décident ou non de faire de Vilvorde un symbole.

La seconde réunion, qui a rassemblé une centaine de délégués venus de toutes les usines d'automobiles de Belgique, donnera des résultats plus concrets. Qu'ils soient de Volvo, d'Opel, de Volkswagen, de Ford ou, bien entendu, de Renault, tous appellent les 36 000 salariés qui travaillent dans ce secteur en Belgique à organiser une heure de débrayage le 7 mars.

Passés maîtres dans l'art de faire monter la pression jusqu'à la réunion du conseil d'administration de Renault le 20 mars, les syndicats belges ont publié un programme d'action très précis. Mercredi : manifestation devant l'usine Renault de Douai et, dans l'après-midi, rencontre avec le Parlement européen. Jeudi : envoi d'une délégation de trois cents personnes à Paris à l'occasion de la réunion du du comité central d'entreprise.

INJUSTICE

Vendredi : outre le débrayage d'une heure, 500 salariés de Renault mèneront une action-surprise, pour laquelle dix bus sont réservés. Samedi 8 : repos. Dimanche 9 : rassemblement devant la mairie de Vilvorde, qui a mis son drapeau en berne. Lundi : assemblée générale du personnel pour étudier les modalités de l'action. Simple occupation ? Grève ? Reprise de la production en « autogestion » ? Rien n'est exclu. Jeudi 13 ou vendredi 14 : manifestation à Paris des 3 500 salariés belges de Renault-Vilvorde. Dimanche 16 mars, une marche nationale devrait rassembler 100 000 personnes pour la défense de l'emploi en Belgique, tous secteurs confondus.

Reconnus pour la qualité de leur travail, les salariés de Vilvorde entendent être à la hauteur de ce qu'ils ressentent comme une injustice. Les cinq syndicats prennent bien soin d'éviter tout débordement. Depuis le 3 mars, l'alcool fort est interdit dans l'usine, et celle-ci est impeccable. En l'absence de la direction, invisible depuis l'annonce de la fermeture du site, seul le service du personnel travaille... afin que les salariés de Vilvorde perçoivent les indemnités liées aux deux jours de chômage technique provoqués, en février, par la grève des routiers espagnols.

Cette semaine, les salariés de Vilvorde ne sont d'ailleurs pas en grève. Officiellement, ils récupèrent des heures supplémentaires effectuées ces derniers mois. Ce n'est que le 10 mars qu'ils décideront ou non de faire grève. Dans cette usine, qui tourne habituellement en deux équipes la semaine, les syndicats ont mis en place trois équipes pour garder le trésor de guerre que représentent les Mégane et les Clio non livrées. Sur de grands tableaux, chaque salarié s'inscrit pour monter la garde durant les prochains jours.

« C'EST INSENSÉ »

Ceux qui ne sont pas de garde passent de temps en temps *« aux nouvelles »*, parfois en famille. Comme Yves, un mécanicien de trente-quatre ans, qui n'a toujours pas compris. *« Mon cauchemar a commencé jeudi 28. C'est mon frère qui a entendu la nouvelle à la radio et m'a téléphoné. C'est insensé. Deux jours avant on chronométrait notre travail pour passer de 800 à 820 véhicules par jour. Et puis on apprend que la boîte ferme le 31 juillet. C'est incompréhensible. On venait d'y investir 8 milliards* [1,5 milliard de francs français]. *Je gagne environ 56 000 francs par mois* [9 000 francs français]. *Je suis prêt à perdre 8 000 francs* [1 200 francs français] *s'il le faut pour garder mon emploi. »*

Malgré la mobilisation, chacun pressent que Renault ne reculera pas. Certains auraient déjà contacté Volkswagen. *« Les Français sont durs. Quand le grand patron va venir ici répéter que c'est "niet", les syndicats feront des dégâts »*, prédit cette femme de ménage dont le mari, à cinquante-deux ans, ne sait même pas s'il aura droit ou non à une préretraite. *« D'ailleurs, M. Ghosn, le numéro deux de Renault, qui pourrait succéder à Louis Schweitzer, a déjà fermé une usine en Belgique quand il était chez Michelin »*, remarque Willems, un militant de la FGTB qui, malgré ses trente-neuf ans, a déjà plus de vingt ans d'ancienneté, comme 50 % des ouvriers de Vilvorde.

Dans une économie très dépendante des groupes étrangers, le plan social de Renault, le plus important depuis celui des Charbonnages, paraît lourd de menaces. Le secrétaire général de Renault l'a reconnu. Il n'a rien à reprocher à Vilvorde. L'usine est une des plus jeunes (trente-sept ans de moyenne d'âge) et des plus compétitives du groupe. Simplement, Renault recentre sa production sur ses principales usines.

Pour les intéressés le raisonnement est inacceptable. Signe de la haine envers M. Schweitzer : une affiche le représente avec une petite moustache à la Hitler et une cible sur le front. Pour tout commentaire, ces mots en français : *« Besse est le premier. Qui est le suivant ? » « Il faut que vous compreniez, à Paris, que les travailleurs flamands en ont ras le bol de l'attitude française. Il y a eu Michelin, maintenant c'est Renault. Vous vous comportez ici comme dans vos anciennes colonies. Quand ça ne vous rapporte plus, vous partez, mais n'oubliez pas que lorsque les Belges ouvrent leurs robinets d'eau, lorsqu'ils allument la lumière et qu'ils branchent le gaz, ils donnent de l'argent à Tractebel, et donc à Suez ! »*

Toni Jansen, responsable de la métallurgie à la CSC, n'en dira pas plus. Il est déjà en retard pour sa réunion avec les militants belges d'Alcatel.

Frédéric Lemaître

Les syndicats craignent que l'emploi ne soit davantage réduit en 1997

MARDI 4 MARS, la direction de Renault a confirmé qu'à la fermeture de l'usine belge de Vilvorde, prévue pour le mois de juillet, s'ajouterait un plan social concernant les salariés français d'une ampleur supérieure à ceux des années précédentes : selon les syndicats, 2 764 postes seront supprimés dans la branche automobile en 1997 (contre 1 641 en 1996), et 1 032 personnes feront l'objet de reclassements internes. 1 500 salariés devraient être mis en pré-retraite progressive à 55 ans, 883 se voyant proposer un départ à 56 ans financé par le Fond national de l'emploi (FNE), et 1399 salariés un *FNE* à 57 ans. Ces mesures seront présentées aux représentants du personnel le 13 mars.

Pour justifier cette nouvelle vague de suppressions d'emplois, Louis Schweitzer, présent mardi au Salon de l'automobile de Genève, a mis en avant les sombres perspectives du marché européen. Selon le ministre de l'industrie, Franck Borotra, qui répondait le même jour aux questions des députés à l'Assemblée nationale, le marché automobile français reculera *« de 10 à 12 % »* en 1997 par rapport à 1996.

Renault, a rappelé M. Schweitzer à Genève, procède *« à des réductions régulières d'effectifs. C'est le cas tous les ans, et il y a des moments plus forts, comme cela a été le cas en 1991 et 1992 avec la fermeture de l'usine de Billancourt »*. En sept ans, les effectifs de Renault ont baissé de plus de 30 000 personnes dans le monde et d'environ 15 000 dans la branche automobile en France, qui emploie 56 000 personnes.

DÉBRAYAGES

Ce plan sévère, qui pourrait conduire Renault à provisionner plus de 4 milliards de francs pour restructurations et à afficher plus de 6 milliards de pertes pour l'exercice 1996, a provoqué la colère des syndicats qui prévoient des débrayages dans les usines du groupe le 7 mars, non seulement en France, mais aussi en Espagne et en Belgique, pour protester contre la fermeture de l'usine de Vilvorde.

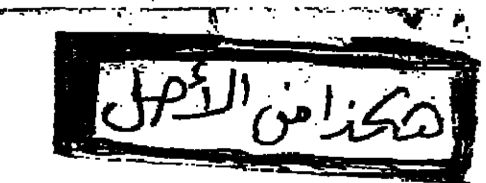
Selon la CGT de Renault, la direction *« joue avec les chiffres »* et minimise le nombre réel des suppressions d'emplois, qui s'élèveraient, selon le syndicat, non pas à 2 764, mais à 3 800, compte tenu des mesures de reclassement interne. *« La mobilité en interne, on sait ce que ça donne. Ces reclassements se traduiront, à plus ou moins long terme, par des licenciements, et le chiffre exact du plan de restructuration, c'est 3 800 suppressions d'emplois »*, a estimé la CGT lors d'une conférence de presse à Paris.

De plus, les syndicats redoutent que la direction n'ait pas encore abattu toutes ses cartes. Mardi, revenant de Bruxelles, le délégué central CFTC de Renault, Serge Depry, affirmait que l'usine Alpine de Dieppe (391 personnes), une filiale de Renault Automobiles, allait arrêter la totalité de sa production – des cabriolets et des coupés – dès jeudi. M. Depry affirmait tenir cette information de la direction de Renault. Toutefois, cette dernière démentait l'information le lendemain, mercredi 5 mars.

Or, selon toutes apparences, le cas de Dieppe ne figure pas dans le projet de plan social fourni mardi par la direction de Renault aux syndicats, selon lequel le site de Flins sera le plus touché, avec plus de 1 000 départs programmés. L'emploi dans la branche poids lourds, qui n'est pas concernée par ce plan, est aussi une source d'inquiétude. *« Les mauvaises nouvelles ne s'arrêteront pas là »*, assure la CFE-CGC de Renault, pour qui *« la direction générale de Renault sortira de ses cartons tout ce qu'elle a mis en réserve depuis de nombreuses années »*.

Certains estiment que le plan de Renault n'est que le début d'une vaste restructuration du secteur automobile. C'est, symboliquement, à Vilvorde que les syndicats européens évoqueront ce problème le 14 mars.

Anne-Marie Rocco



MM. Szafran et Domenach confirment l'authenticité des propos de M. Le Pen

LE PRÉSIDENT DU FRONT NATIONAL, Jean-Marie Le Pen, qualifie de « *manipulation politico-médiatique* » les propos antisémites que lui prêtent les journalistes Nicolas Domenach et Maurice Szafran dans leur livre *Le Roman d'un président* (*Le Monde* daté 2-3 mars). M. Le Pen déclare, dans un communiqué publié mardi 4 mars, qu'il n'a parlé « *qu'en termes très modérés* » du Bnai Brith, qu'il n'a « *jamais dit de Jacques Friedman, l'ami de Jacques Chirac, qu'il était "un juif très juif", ni de Michèle Barzach qu'elle était "son amie juive"* ». M. Le Pen, qui affirme détenir un enregistrement de cet entretien, menace les journalistes de poursuites judiciaires.

MM. Szafran et Domenach confirment « *intégralement* » les propos transcrits dans leur livre. M. Szafran précise que M. Le Pen a tenu au sujet de M[me] Barzach « *des propos orduriers* » que les auteurs se sont « *interdits de rapporter* ». Selon les journalistes, M. Le Pen ne conteste pas l'accusation lancée contre M. Chirac « *d'avoir touché des sommes énormes de la part d'organisations juives* », ni son commentaire sur les partis de la Résistance se partageant « *le gâteau* » de la France.

DÉPÊCHES

■ **FN : Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste**, estime, dans un entretien au *Figaro* du mercredi 5 mars, qu'il faut « *poursuivre* » Catherine Mégret, à la suite des déclarations du nouveau maire (FN) de Vitrolles au journal allemand *Berliner Zeitung* (*Le Monde* du 26 février). « *Il n'est pas besoin de texte supplémentaire pour condamner des propos racistes* », ajoute-t-il.

■ **LÉGISLATIVES : le mouvement Idées-Action, présidé par Alain Madelin**, ne présentera pas de candidats aux élections législatives, a indiqué Hervé Novelli, député (UDF-PR) d'Indre-et-Loire, après la réunion d'un comité directeur de cette organisation.

■ **NUCLÉAIRE : la commission des affaires sociales** de l'Assemblée nationale a rejeté, mardi 4 mars, une proposition du groupe communiste de créer une commission d'enquête sur les conséquences sur la santé du stockage des déchets nucléaires de la Hague, dans le Cotentin.

■ **ENVIRONNEMENT : le projet de loi sur le code de l'environnement**, qui avait fait l'objet de vives critiques lors de son examen par la commission de la production de l'Assemblée nationale, ne sera pas discuté en séance publique avant la fin mars, selon l'ordre du jour établi, mardi 4 mars, par la conférence des présidents.

■ **SYNDICATS : Jacques Barrot, ministre du travail, a ouvert, mardi 4 mars,** la campagne officielle des élections prud'homales qui se tiendront le 10 décembre. Il a récusé la demande des cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) qui souhaitaient introduire un monopole de candidatures au bénéfice des seules organisations syndicales représentatives sur le plan national. M. Barrot a cependant mis en garde le Front national contre la tentation de présenter des candidats à la fois dans les collèges employeurs et salariés. « *Cette situation poserait des problèmes et je n'en resterai pas là* », a-t-il averti.

■ **LA RÉUNION : le ministre délégué à la coopération, Jacques Godfrain**, a transmis au chef de la diplomatie de l'île Maurice, Paul Bérenger, une demande officielle pour adhérer à l'Indian Ocean RIM (IOR) au titre du département de la Réunion. L'IOR est le prélude d'un vaste marché commun allant de l'Asie du Sud-Est à l'Afrique australe. La demande a été formulée alors que s'ouvraient, mercredi 5 mars, à Port-Louis, les travaux d'une conférence réunissant quatorze pays riverains de l'océan Indien. – *(Corresp.)*

■ **FRACTION : quelques communistes orthodoxes emmenés par Jean-Jacques Karman,** adjoint (PCF) au maire d'Aubervilliers et conseiller général de Seine-Saint-Denis, ont décidé de se constituer en « *fraction* » au sein du PCF, sous la dénomination de Gauche communiste. Dans son manifeste, présenté le 4 mars, cette dernière souhaite « *rejeter les dérives et perversions* [du] *stalinisme* », se démarquant ainsi de Coordination communiste, auteur d'un texte oppositionnel au 29[e] Congrès, sans « *tomber dans l'impuissance du réformisme* » de Robert Hue.

Le premier ministre veut limiter le cumul des mandats exécutifs

DANS LE CADRE de la modernisation de la vie politique, Alain Juppé pourrait bientôt proposer la suppression du cumul des mandats exécutifs. Même si le premier ministre est personnellement défavorable à cette mesure – M. Juppé cumule sa fonction de chef de gouvernement avec celle de maire de Bordeaux –, Matignon serait décidé à lancer cette réforme, qui a l'aval de l'opinion publique.

Par ailleurs, le groupe UDF de l'Assemblée nationale a confirmé à l'unanimité, mardi 4 mars, sa volonté de voir découplées les élections législatives et régionales. Un amendement en ce sens sera déposé sur le projet de loi concernant le calendrier électoral, qui devait être adopté, mercredi 5 mars par le conseil des ministres. Selon Gilles de Robien, président du groupe, le premier ministre est disposé à laisser le Parlement « *travailler* » sur le texte initial.

Alain Juppé rendra prochainement son arbitrage sur Superphénix

L'Institut de protection et de sûreté nucléaire pourrait être scindé en deux

La polémique déclenchée mardi 4 mars dans nos colonnes par le ministre de l'environnement devrait trouver prochainement son épilogue : le premier ministre doit décider dans les jours qui viennent de l'organisation ou non d'une nouvelle enquête publique sur le redémarrage de Superphénix. Par ailleurs, malgré les réserves de Corinne Lepage, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) pourrait être redécoupé.

LA DÉCISION du premier ministre concernant la procédure à suivre pour le redémarrage de Superphénix après la décision du Conseil d'Etat d'annuler le décret du 11 juillet 1994 est attendue dans les prochains jours. Mardi 4 mars, dans nos colonnes, le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, avait vivement plaidé pour qu'une nouvelle enquête publique soit organisée afin d'appliquer au nucléaire les règles de la « *transparence* ». Elle avait déclaré en faire une question de principe.

Cette position n'est pas partagée par le ministre de l'industrie, Frank Borotra, qui souhaite, lui, modifier simplement la formulation du décret sans avoir recours à une nouvelle enquête publique. Alain Juppé a réuni Corinne Lepage et Frank Borotra mardi 4 mars à Matignon pour leur faire connaître qu'il rendrait son arbitrage très prochainement. Pour l'instant, les services du premier ministre se sont bornés à rappeler que « *le gouvernement a décidé de poursuivre l'activité de Superphénix* » et que « *les dispositions nécessaires seront prises dans les jours qui viennent* ».

Par ailleurs, une délégation représentant la centaine de cadres supérieurs de l'Institut de protection et de sureté nucléaire (IPSN) qui s'inquiètent du devenir de leur établissement doit être reçue prochainement par les services du premier ministre. Sans directeur depuis novembre 1996, l'IPSN est au centre d'un conflit opposant ses deux autorités de tutelle, les ministères de l'industrie et de l'environnement.

D'un côté, le cabinet de M. Borotra estime que le statut actuel a été profondément modifié et garantit l'indépendance de cet organisme qui dépend du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Toutefois, il ne serait pas insensible à un projet de redécoupage de l'IPSN qui serait scindé en deux, les experts allant rejoindre la DSIN (direction de la sûreté des installations nucléaires) et les chercheurs revenant vers le CEA. Un EPA (établissement public administratif) serait créé pour regrouper les 335 salariés du département d'évaluation de sûreté de l'IPSN. Ces experts chargés de l'instruction des dossiers continueraient leur tâche et constitueraient la nouvelle IPSN, mais dépendraient de la DSIN que dirige André-Claude Lacoste. Les 900 autres salariés retourneraient au CEA, qui souhaiterait tout particulièrement mettre la main sur le département de recherche en sécurité employant 233 personnes qui dispose à Cadarache (Bouches-du-Rhône) de trois réacteurs Cabri, Phébus et Scarabée.

Le ministère de l'environnement s'oppose à un tel découpage et demande une totale indépendance de cet organisme. Il a proposé de le détacher de l'influence du CEA en le transformant en établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous tutelle des ministères de l'industrie et de l'environnement.

Depuis plusieurs semaines, le débat s'est focalisé sur le choix du futur dirigeant de l'IPSN, qui doit obtenir l'aval des deux ministères. Le ministère de l'industrie, en accord avec Matignon, a finalement retenu Philippe Maillard, actuellement à la direction du service et des études de la SNCF. Cette nomination n'est pas encore ratifiée par le ministère de l'environnement, qui n'y est pas favorable, de même que les cadres de l'IPSN. Ceux-ci proposent Daniel Queniart, directeur délégué à la sûreté depuis 1990.

Dominique Gallois

Brice Lalonde compare Phénix à Tchernobyl

Brice Lalonde est formel : Phénix, le prédécesseur de Superphénix, est dangereux. Ce réacteur surgénérateur, installé à Marcoule (Gard), fonctionne depuis un peu plus de vingt-trois ans. Dans *France-Soir* du 5 mars, Brice Lalonde reproche à Phénix de ne pas remplir toutes les normes de sûreté, ce qui en fait, dit-il , une installation nucléaire apparentée « *aux centrales russes de type Tchernobyl* ». Le CEA conteste formellement cette appréciation. Quoi qu'il en soit, Phénix a connu de multiples problèmes : baisse de réactivité inattendue dans le cœur, bulle d'argon baladeuse, fatigue du métal du circuit secondaire de sodium, etc. Sans un important ravalement actuellement en cours (350 millions de francs sur 600 ont déjà été dépensés) et une expertise approfondie dont la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) doit donner les résultats cet été, Phénix, à l'arrêt depuis avril 1995, ne peut redémarrer.

La direction du PS met sa fédération des Bouches-du-Rhône sous surveillance

AVEC L'AVAL de Lionel Jospin, qui s'en était entretenu au préalable avec Laurent Fabius, et de Daniel Vaillant, Jean-Pierre Bel, chargé des fédérations au secrétariat national du Parti socialiste, a proposé au bureau national, mercredi 5 mars, des mesures qui visent non à une mise sous tutelle mais à une mise sous surveillance de la fédération des Bouches-du-Rhône. La fédération, marquée par l'affrontement entre son premier secrétaire, François Bernardini, et le président du conseil général, Lucien Weygand, devra appliquer les principes « *de pluralité et de collégialité* ». Le bureau fédéral devra être « *représentatif géographiquement et politiquement* » et respecter une plus grande présence des femmes. La direction nationale souhaite que M. Weygand en fasse partie et que le « *même esprit* » préside à la composition du secrétariat fédéral.

Une commission de contrôle financier et un bureau fédéral des adhésions vont être mis en place. Leur première tâche sera de vérifier les adhésions individuelles intervenues depuis la fin de 1995. Suivant un système qui servira d'exemple aux autres fédérations, le poids d'une fédération ne devra plus être établi en fonction du nombre de cartes vierges achetées mais en fonction du nombre d'adhérents individuels pointés effectivement au fichier. La fédération a été priée de « *reprendre l'initiative du débat politique* », en tenant une convention fédérale extraordinaire sur sa stratégie, notamment face au Front national.

La vérification des adhésions doit aboutir aussi à l'établissement d'un collège électoral incontestable et d'une commission électorale pluraliste, ratifiés par toutes les parties, afin d'élire les candidats aux élections régionales, sénatoriales et cantonales de 1998. La section de Vitrolles sera réorganisée. Les groupes socialistes au conseil général et à la ville de Marseille devront « *trouver un mode de fonctionnement collégial et délibératif* ».

Ces « *décisions* » ont été présentées mardi soir à la fédération – « *On a joué le jeu de l'écoute et du dialogue*, explique M. Vaillant, *mais on n'a pas négocié. Ce n'est pas un règlement de comptes, mais ce n'est pas non plus un compromis* » – après une journée non-stop de 8 heures du matin à 20 heures, qui a commencé par l'audition des parties par le secrétariat national avant que celui-ci délibère et rende compte de ses décisions. Outre MM. Bernardini et Weygand, Michel Vauzelle, maire d'Arles, Henri d'Attilio, député de la 12[e] circonscription de Vitrolles, qui souhaite aller au Sénat mais à qui la direction a demandé de se représenter, Marius Masse, autre député, Patrick Mennucci (Gauche socialiste), ont été entendus.

Parallèlement, M. Jospin, mis en difficulté par la défaite de Vitrolles et la protestation anti-Debré, tente de reprendre l'initiative. Dans un entretien au *Figaro* du mercredi 5 mars, le premier secrétaire s'en prend à Jacques Chirac, qui « *arrive, comme toujours, après la bataille* ». « *Il est resté silencieux*, ajoute-t-il, *ces trois dernières semaines* » comme en novembre-décembre 1995. Jugeant qu'une victoire aux législatives est « *possible* » mais que « *ce ne sera pas facile* », M. Jospin se prononce pour « *une cohabitation de contrat* ». « *Si nous gagnons en 1998*, explique-t-il, *nous appliquerons le contrat que nous aurons passé dans la campagne législative avec le peuple.* »

M. Jospin répond aussi au discours de Robert Hue à Lille (*Le Monde* du 4 mars) en l'invitant, « *au moment où il s'aventure sur le terrain risqué de la polémique, y compris personnelle* », à « *se souvenir que la querelle avec le PS n'a pas réussi à son prédécesseur, pas davantage qu'au Parti communiste* ». Se disant décidé à gouverner en 1998 « *dans la diversité et l'unité* », il presse le PCF de « *prendre ses responsabilités* » et à regarder ce qu'est devenu le Parti communiste italien...

Michel Noblecourt

Scepticisme et ironie au Sénat sur le « rendez-vous citoyen »

LA RÉFORME du service national sera-t-elle un outil de « *reconquête citoyenne* » telle que la décrit, non sans lyrisme, Charles Millon, ou bien n'est-elle que le « *salmigondis juridique* » évoqué par Jean Clouet (Rép. et Ind., Val-de-Marne) ? Entre l'enthousiasme du ministre de la défense et l'ironie acide du sénateur de la majorité, qui ne votera pas le texte, le débat qui a commencé mardi 4 mars au Sénat a peu de chances de parvenir à synthétiser ces positions extrêmes, ni même de dissiper le scepticisme des sénateurs, au moins égal à celui manifesté par les députés à la fin du mois de janvier.

Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Serge Vinçon (RPR), a exprimé « *la conviction que la réforme du service national ne sera pas facile* » et qu'elle relève du « *pari* ». Ce pari, M. Millon est prêt à le tenir. « *Le nouveau service national est une manifestation résolument moderne de l'exception française* », a-t-il lancé. Cette réforme a pour ambition de répondre « *à la crise de l'intégration, au relâchement des solidarités, au développement de l'exclusion* ».

Le futur service national – recensement et rendez-vous citoyen obligatoires, plus le volontariat – a pour ambition de « *remettre en marche le creuset républicain* ». M. Millon a expliqué que, la menace soviétique étant dissipée, « *c'est désormais de l'intérieur que viennent les principales menaces contre notre pays* ». Outre l'« *intégrisme* » et le « *communautarisme* », M. Millon a stigmatisé, dans une allusion claire au Front national, « *les idéologies pernicieuses affirmant l'inégalité des races* », « *les maires* (...) *prônant le racisme, la discrimination* », et tous ceux qui « *prêchent l'identité par l'exclusion, le repli sur soi et la peur des autres* ».

Le ministre de la défense a voulu convaincre les sénateurs que le rendez-vous citoyen (RVC), d'une durée de cinq jours, sera le cadre où l'on pourra redonner aux jeunes Français « *une perspective citoyenne dans une pédagogie des droits et des devoirs* », autrement dit « *réaffirmer avec force les valeurs de la République* ». Le RVC est « *universel* », selon M. Millon, puisqu'il concerne les jeunes gens et les jeunes filles à partir du 1[er] janvier 2003. Il suscitera l'« *intérêt* » des jeunes par sa « *densité* » et son « *intensité* ». Il se présentera, enfin, comme un « *parcours civique* » et un « *parcours d'insertion* ».

AMENDEMENTS

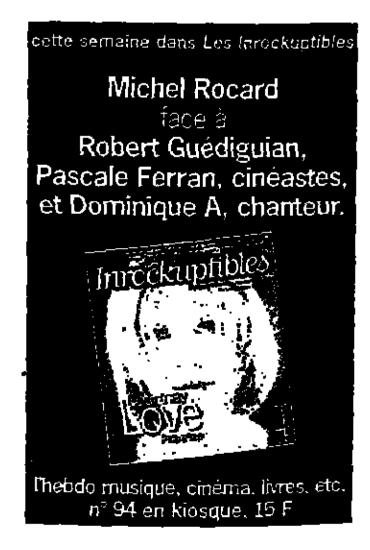
« *Le rendez-vous citoyen de cinq jours réunit toutes les conditions d'un vaste monôme juvénile !* », a répliqué Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne), peu sensible à la description flatteuse que venait d'en faire M. Millon. « *Vous nous proposez l'Armée du salut, vous avez une vision boy-scoutiste de la défense* », a lancé Bertrand Delanoë (PS, Paris).

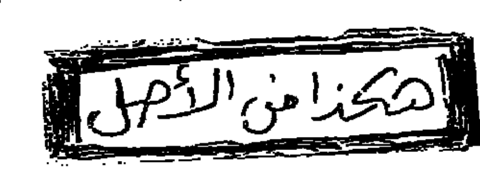
Moins polémique, Xavier de Villepin (Un. centr., Français établis hors de France) n'a pas dit des choses très différentes. « *Il ne faut pas céder à la facilité de vouloir tout faire en quelques jours*, a-t-il expliqué. *L'objet du rendez-vous citoyen n'est pas de suppléer aux déficiences des systèmes scolaire et social.* » Quant à Philippe de Gaulle (RPR, Paris), il a accusé le RVC d'être « *trop ambitieux, trop lourd à mettre en œuvre et d'un rapport coût-efficacité trop élevé pour remplir ses buts d'endoctrinement civique et de bilan personnel ou professionnel* ». Emporté par son élan, l'amiral de Gaulle a critiqué le projet de soumettre les femmes au RVC. « *De grâce*, s'est-il écrié, *dans ce monde écrasé de formalités, de techniques et d'obligations de toutes sortes, laissons donc aux femmes un petit espace de liberté qui ne soit pas encore restreint par des contraintes de "rendez-vous citoyen" !* »

Plusieurs orateurs ont exprimé le doute que soit assuré par le RVC le lien entre l'armée et la nation. « *Comptez-vous insuffler un esprit de défense à la jeunesse en quarante-huit heures ?* », s'est interrogé M. Delanoë, tandis que Jean-Luc Bécart (Com. et rép.) a regretté la disparition du « *service militaire, vieux pilier républicain qui avait besoin d'une cure de jouvence* ». « *Au lieu de chercher la bonne réponse*, a-t-il regretté, *le président de la République a préféré faire disparaître le malade.* »

La discussion des articles du projet devait commencer mercredi. Le gouvernement comptait déposer une quinzaine d'amendements, proposant notamment que soit prise en compte la durée totale des périodes de volontariat pour le calcul de la retraite et que soit défiscalisée l'indemnité mensuelle de 2 000 francs versée aux volontaires. Il devait accepter que les charges sociales des volontaires soient remboursées par l'Etat aux associations agréées et s'opposer à un amendement de la commission permettant à un chef d'entreprise de refuser à un salarié d'accomplir une période de volontariat. M. Millon se promettait, enfin, de dissuader le Sénat de limiter à « *cinq jours au plus* » la durée du rendez-vous citoyen.

Fabien Roland-Lévy





JUSTICE Le Conseil supérieur de la magistrature, qui fête jeudi 6 mars son cinquantenaire, critique sévèrement dans son rapport annuel la tutelle exercée par le pouvoir exécutif sur la justice. Il note que le gouvernement n'a pas suivi certains de ses avis concernant les nominations de magistrats du parquet et demande de nouveaux pouvoirs. ● LA PUBLICATION de ce rapport annuel a donné lieu à un long bras de fer entre l'exécutif et le Conseil. L'Elysée a souhaité que certaines parties du texte soient remaniées ou supprimées et que le Conseil ne reprenne pas son avis de décembre 1996 demandant une véritable autonomie du parquet. ● PAR AILLEURS, les membres du Conseil épinglent le fonctionnement de la justice dans les DOM-TOM. Ils notent les risques d'« *immobilisme* » des magistrats et les « *pressions diverses* » auxquelles ces derniers sont soumis.

Le Conseil de la magistrature critique le mode de nomination des procureurs

Dans son rapport annuel, le CSM déplore que le gouvernement n'ait pas suivi certains de ses avis sur des désignations de magistrats du parquet. Il réitère ses propositions en faveur de l'autonomie du ministère public

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de la magistrature (CSM), qui fête jeudi *6 mars* ses cinquante ans, exerce une influence grandissante sur la *vie judiciaire* française. Les chiffres publiés dans son rapport annuel montrent que près de la moitié des présidents de tribunaux et plus de 60 % des premiers présidents de cour d'appel qui sont actuellement en fonctions ont été nommés sur proposition du Conseil. « *Ces chiffres sont à la fois significatifs de l'ampleur de la tâche accomplie, de l'importance du renouvellement aux postes les plus élevés de la hiérarchie judiciaire ainsi que de la réelle mobilité géographique et fonctionnelle d'une partie importante du corps des magistrats, et notamment des chefs de juridiction* », note le CSM.

Chargé, aux termes de la Constitution, d'« *assister* » le président de la République dans sa tâche de « *garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire* », le CSM participe très activement aux nominations depuis la réforme constitutionnelle de 1993. Pour les 350 postes de présidents et de premiers présidents, il recense les candidatures, étudie les dossiers et arrête des propositions qui sont ensuite soumises au chef de l'Etat. Pour les autres magistrats du siège, il rend un avis qui lie le garde des sceaux. Pour les procureurs, il rend un avis simple que le ministre n'est pas tenu de suivre.

La nomination des procureurs généraux est la seule à lui échapper totalement : ces magistrats placés « *sous l'autorité* » du garde des sceaux sont directement nommés en conseil des ministres, comme les préfets.

« RUPTURE »

Du 1er juillet 1995 au 31 décembre 1996, le CSM a profondément contribué au renouvellement de la haute hiérarchie judiciaire. Il a proposé, après de longues discussions avec l'Elysée et la chancellerie, la nomination du premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche, mais aussi celle de deux présidents de chambre et de vingt et un conseillers de la haute juridiction, ainsi que de seize premiers présidents et de cinquante présidents. Pendant la même période, il a rendu plus de 1 000 avis sur les propositions de la chancellerie concernant des magistrats du siège : alors que dans la période antérieure, 2,8 % des candidats avaient reçu un un avis négatif, ce chiffre est tombé à 1,3 %. Pour le CSM, cette baisse est le signe que le ministère, lorsqu'il élabore ses propositions, tient de plus en plus compte des préoccupations du Conseil.

Infiniment plus délicates sont les nominations aux postes du parquet. Du 1er juillet 1995 au 31 décembre 1996, le CSM a rendu près de 500 avis, dont 15, soit 3 %, étaient défavorables. Le ministère de la justice n'a pas toujours tenu compte des réticences du CSM : dans la moitié des cas, il a tout de même procédé à la nomination. Cette attitude « *traduit une rupture avec la pratique antérieure* », selon le Conseil. De 1994 à 1995, le CSM avait rendu environ 500 avis, dont 16 défavorables. A l'époque, tous avaient été suivis par le gouvernement, ce que le CSM estimait alors « *remarquable* ». « *Le Conseil s'interroge actuellement sur les raisons possibles d'une telle évolution et sur les conséquences qu'il lui appartient d'en tirer. Mais il lui apparaît d'ores et déjà que l'indépendance des magistrats du parquet, s'agissant de leur nomination, est encore imparfaitement assurée.* »

Le problème du statut des magistrats du parquet est donc très largement abordé dans le chapitre consacré aux propositions. Il y a un an et demi, dans son premier rapport, le CSM estimait – déjà – que la nomination des procureurs généraux des cours d'appel devait lui être soumise. Il faut, notait-il, « *réviser la liste des emplois pourvus en conseil des ministres de façon à en exclure les procureurs généraux. Il est en effet paradoxal que la nomination aux plus hauts postes du parquet échappe à tout contrôle* ». Cette année, le Conseil estime à nouveau qu'il faudrait « *élargir la compétence du Conseil supérieur aux propositions de nomination des procureurs généraux* ».

FAIRE DISPARAÎTRE LE SOUPÇON

Mais, cette fois, le CSM va plus loin. Pour les magistrats du parquet, il propose de rendre, non plus un avis simple, mais un avis conforme liant le gouvernement. « *Le Conseil supérieur a relevé qu'au cours de l'année 1996, plusieurs de ses avis négatifs n'ont pas été suivis par l'autorité de nomination. Cette attitude nouvelle, rendue possible par l'institution d'une formation compétente pour les magistrats du parquet, rompt avec une tradition établie en matière d'avis simple pour les magistrats du siège depuis 1946. Elle interrompt de même la pratique suivie également pour les magistrats du parquet dans l'année qui a suivi la révision constitutionnelle de 1993.* »

S'appuyant sur les propos de Jacques Chirac, qui déclarait, le 12 décembre 1996, qu'il fallait « *examiner sérieusement la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux* », le Conseil prêche, dans son rapport, en faveur d'une véritable autonomie du parquet. Reprenant les propositions contenues dans un avis transmis à la fin de l'année au chef de l'Etat, il demande que les procureurs et les procureurs généraux soient nommés sur proposition du CSM. « *Les particularités* [actuelles de nomination des magistrats du parquet] *nourrissent, à l'intérieur même du corps de la magistrature, mais aussi dans l'opinion publique, le soupçon sur l'indépendance des magistrats concernés vis-à-vis du pouvoir politique et sur leur liberté d'action. L'institution judiciaire gagnerait donc à voir disparaître un tel soupçon, même s'il est largement injustifié.* »

Le CSM revient ensuite sur les liens entre le garde des sceaux et les parquets. Comme dans son avis de décembre, il propose que le ministre, « *chargé de mettre en œuvre, en matière criminelle, la politique définie par le gouvernement dont il est membre* », continue à harmoniser la politique pénale, mais il souhaite qu'il se voie « *expressément* » retirer tout pouvoir dans les affaires particulières. « *Dans un tel dispositif, les magistrats du ministère public apprécient seuls la suite à donner aux plaintes et aux dénonciations dont ils sont saisis*, note-t-il. *Ils déterminent seuls le sens de leurs réquisitions, orales mais aussi écrites, et cela à tous les stades de la procédure.* »

Anne Chemin

Des pouvoirs accrus depuis 1993

Jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1993, les neuf membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) étaient tous désignés par le chef de l'Etat. Le Parlement a mis fin à cette mainmise de l'exécutif. Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, le CSM comprend désormais dix membres : trois personnalités désignées par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale, un conseiller d'Etat élu par l'assemblée générale du Conseil d'Etat et six magistrats élus par leurs pairs au terme d'un scrutin complexe dans les juridictions.

Le CSM a vu aussi ses pouvoirs accrus. Il fait désormais des propositions non seulement pour les premiers présidents de cour d'appel mais aussi pour les présidents des tribunaux de grande instance. Il rend un avis conforme – et non plus simple – pour tous les autres magistrats du siège. Enfin, il rend un avis simple au sujet de la nomination de tous les magistrats du parquet, tâche qui revenait auparavant à la commission consultative du parquet.

Un rapport que l'Elysée voulait voir modifier

TENSIONS, discussions, menaces de démission : la remise de ce rapport annuel du CSM au président de la République aura été précédé de bien des soubresauts. Lorsque les membres du Conseil supérieur de la magistrature transmettent le document à l'Elysée, le pouvoir exécutif se raidit. Il contacte immédiatement le CSM pour « *faire valoir* » les positions du chef de l'Etat et du garde des sceaux. En fait, il demande aux membres du CSM de supprimer purement et simplement certains passages de leur texte.

Les chapitres litigieux sont au nombre de trois. L'Elysée n'apprécie guère l'un des tableaux statistiques publiés dans le rapport : il montre que, sur les 15 avis défavorables rendus du 1er juillet 1995 au 31 décembre 1996 au sujet des nominations de magistrats du parquet, 7 n'ont pas été suivis par le garde des sceaux. « *Doit ici être relevé le fait que l'autorité de nomination est passée outre aux avis défavorables dans 46 % des cas, ce qui traduit une rupture avec la pratique antérieure* », ajoute le CSM.

La partie consacrée aux propositions ne sied guère plus à l'Elysée. Le CSM passe en revue les suggestions de l'année passée en signalant si elles ont été suivies ou non. Il reprend les propositions sur l'autonomie du parquet formulées dans un avis de décembre : supprimer les instructions individuelles, et augmenter les garanties de nomination des magistrats du parquet. En ces temps d'« affaires », et malgré les propos de Jacques Chirac sur le parquet, ces voeux sont jugés déplacés. L'Elysée fait savoir qu'il ne veut pas les voir figurer dans le rapport. Le CSM ne comprend pas ces exigences. « *Ni l'Elysée ni la chancellerie n'ont de droit de regard sur ce texte*, souligne un membre du Conseil. *C'est un rapport que nous rédigeons tous les ans. Nous y mettons les statistiques – toutes les statistiques – et nos propositions. S'ils ne veulent pas les suivre, rien ne les force à le faire, mais ils ne peuvent pas nous empêcher de les formuler.* »

Le temps passe et les retards s'accumulent. Certains craignent qu'en raison des délais d'impression le texte ne soit pas prêt pour les cérémonies du cinquantenaire, le 6 mars. Il faudra de longues discussions pour que le pouvoir finisse par céder. Un membre du CSM écrit une lettre de démission, puis la retire lorsqu'il apprend que le rapport sortira finalement dans sa version initiale.

« *Ça s'est finalement arrangé, mais les crispations sont encore très fortes* », raconte un membre du CSM. Il y a six mois, lors du grand mouvement de nominations qui avait touché la haute hiérarchie judiciaire, le CSM avait déjà été soumis à de grandes tensions. Le représentant de l'Elysée, Olivier Echappé, et le directeur des services judiciaires, Marc Moinard, aujourd'hui directeur des affaires criminelles et des grâces, avaient négocié le grand jeu de dominos qui avait permis de placer des proches du pouvoir aux postes de procureurs généraux de la Cour de cassation et de la cour d'appel de Paris.

A. C.

Dans les DOM-TOM, une indépendance difficile à assurer

Les pressions multiples et l'immobilisme des magistrats pointés du doigt

DANS SON RAPPORT, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) se montre sévère avec les magistrats qui exercent dans les départements et territoires d'outre-mer. Le CSM leur reproche à mots couverts leur immobilisme : sur les 210 magistrats qui exercent actuellement dans les DOM-TOM, plus de 20 % n'ont pas travaillé en métropole depuis plus de dix ans. « *L'immobilisme outre-mer n'atteint pas un niveau tel que des mesures d'ordre statutaire s'imposeraient pour y faire obstacle, mais il existe* », souligne le rapport.

Pour le CSM, cette stabilité présente bien des inconvénients. « *L'éloignement prolongé de la métropole et, parfois même, du siège de la cour d'appel ; l'impossibilité de fait qui en découle actuellement, pour la plupart des magistrats servant outre-mer, de bénéficier de la formation permanente dispensée par l'ENM* [Ecole nationale de la magistrature] ; *le sentiment d'isolement lié à l'insularité ; l'accoutumance à un rythme de vie particulier et les habitudes de facilité qui peuvent naître d'une vie matérielle parfois plus aisée viennent en effet accroître encore les inconvénients traditionnellement attribués à l'immobilisme* », analyse le rapport.

« MODE DE VIE »

Ces dysfonctionnements ne favorisent apparemment pas la sérénité de la justice. « *La pression médiatique, parfois forte et allant jusqu'à des mises en causes personnelles, constitue la pratique habituelle*, note le CSM. *Les difficultés d'exercice professionnel sont souvent accentuées sur le plan personnel par le climat et le mode de vie. Du fait de pressions diffuses, l'indépendance y est parfois plus difficile à assurer qu'en métropole.* »

Le CSM note en outre que le « *hasard* » ne suffit sans doute pas à expliquer que, dans les cinq dernières années, un nombre important de ces magistrats – sept – aient été traduits devant les instances disciplinaires.

Au cours des deux dernières années, le CSM a tenté de mettre fin à ces pesanteurs. Sur les 53 magistrats nommés de juin 1994 à décembre 1996, 50 venaient de la métropole. « *Le CSM a fait preuve de la plus grande prudence à l'égard des carrières trop ostensiblement tournées vers l'outre-mer* », note le rapport.

Le Conseil souhaite désormais éviter toute promotion d'un poste d'outre-mer à un autre et écarter tout déroulement de carrière, fût-il sans avancement, dans les seules juridictions d'outre-mer. « *Il s'agit bien évidemment là de simples orientations, et aucune limitation précise ne peut être fixée* », conclut-il.

A. C.

L'homme d'affaires André Guelfi placé en détention dans le dossier Elf

L'AFFAIRE Elf-Le Floch-Prigent compte, depuis la fin de la semaine dernière, une quatorzième mise en examen. Au terme de sa garde à vue, l'homme d'affaires André Guelfi, soixante-dix-huit ans, s'est vu notifier, le 28 février par le juge d'instruction parisien Eva Joly, une mise en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* ».

Placé en détention provisoire, M. Guelfi a été écroué à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Ce nouvel épisode paraît marquer une relance de l'enquête de Mme Joly sur le versement de faramineuses commissions par la compagnie pétrolière française lors d'opérations internationales contestées, sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent – sous le coup de six mises en examen.

HONORAIRES EXORBITANTS

Milliardaire corse né au Maroc et aujourd'hui installé à Lausanne (Suisse), propriétaire de plusieurs jets privés, connu dans les milieux d'affaires sous le surnom cocasse de « *Dédé la Sardine* » depuis qu'il avait fait fortune dans la congélation de poisson en haute mer, M. Guelfi serait soupçonné d'avoir perçu plus de 50 millions de francs d'honoraires lors de projets d'investissements d'Elf en Ouzbékistan.

En 1992, M. Le Floch-Prigent s'était lancé dans une opération visant à l'implantation d'Elf dans cette ancienne République soviétique. André Guelfi y possédait de solides relations, forgées à la fin des années 70, alors qu'il s'était associé avec Horst Dassler, le fondateur d'Adidas, pour gérer l'exclusivité des droits publicitaires des Jeux olympiques de Moscou, en 1980.

Auparavant, M. Guelfi avait, en 1975, racheté au groupe Adidas la marque Le Coq sportif. Il s'était également constitué un petit empire hôtelier en faisant l'acquisition de trois palaces parisiens, Le Prince de Galles, Le Meurisse et Le Grand Hôtel – dont les actifs incluaient 47 % des actions de La Rente foncière, propriétaire de 128 immeubles dans la capitale.

Fort de ce curriculum vitae qui lui avait permis de gagner la confiance du président de l'Ouzbékistan, Islam Karimov, André Guelfi était parvenu à sortir de l'impasse les négociations engagées par Elf, jusqu'alors avec l'appui de l'homme d'affaires Hubert Perrodo, proche d'un ancien PDG du groupe, Albin Chalandon. « *On avait décidé de signer un protocole d'accord pour l'exploration, prévoyant un partage de production entre Elf et l'Ouzbékistan*, racontait M. Guelfi, en 1995, au mensuel économique *Capital*. *Je devais toucher 3 % sur chaque baril produit.* »

OPPOSITION AU SEIN DU GROUPE

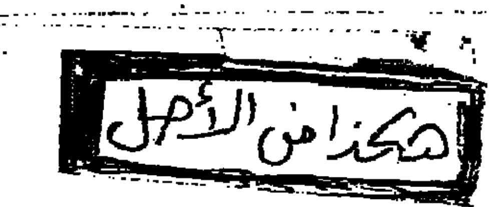
Au même titre que le rachat, en 1991, de la compagnie espagnole Ertoil et des forages en mer du Nord de la société Oxipetroleum, l'opération ouzbèque avait, semble-t-il, suscité de fortes oppositions au sein d'Elf-Aquitaine. Les enquêteurs soupçonnent, dès lors, M. Le Floch-Prigent d'avoir cherché à contourner les circuits officiels du groupe pour mettre sur pied ses projets, ainsi qu'il l'avait fait pour débloquer de forts investissements au profit du groupe textile de son ami Maurice Bidermann.

Interrompues en 1993, après la nomination de Philippe Jaffré à la tête du groupe pétrolier français, les négociations avec l'Ouzbékistan n'ont finalement pas abouti au moindre investissement d'Elf dans ce pays.

Interrogé sur le montant de la commission qui lui avait été consentie, André Guelfi a contesté, devant les policiers, qu'il s'agisse d'une commission « *hors normes* ». Mais le juge Eva Joly souhaite savoir si la somme versée lui était intégralement destinée.

Après la mise en examen de l'ancien avocat Nathan Meyohas, dont l'intervention dans le dossier Oxipetroleum est également contestée (*Le Monde* du 10 août 1996), M. Guelfi est le deuxième intermédiaire mis en cause dans l'instruction de l'affaire Elf. Evoquant, le 5 juillet 1996, dans son ordonnance de placement en détention de M. Le Floch-Prigent – remis en liberté le 23 décembre suivant – les « *réseaux* » utilisés par l'ancien PDG, Mme Joly estimait qu'ils avaient pu constituer « *des outils de détournements organisés* ».

Jacques Follorou et Hervé Gattegno



La Cour de cassation autorise la poursuite de l'instruction de l'affaire des écoutes de l'Elysée

Les pourvois de MM. Ménage, Schweitzer, Prouteau et Gilleron ont été rejetés

Le procès de l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée aura bien lieu. La chambre criminelle de la Cour de cassation a, en effet, considéré, dans un arrêt rendu mardi 4 mars, que les infractions d'atteinte à l'intimité de la vie privée et de conservation de données nominatives constatées par le juge Valat ne peuvent être prescrites *« avant qu'elles aient pu être constatées en tous leurs éléments »*.

L'INSTRUCTION de l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule dite antiterroriste de l'Elysée par le juge Jean-Paul Valat va pouvoir suivre son cours, sur la base de l'arrêt rendu, mardi 4 mars, par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Présidée par Christian Le Gunehec, la haute juridiction a, en effet, rejeté les pourvois formés contre l'arrêt rendu le 30 septembre par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris par quatre personnes mises en examen dans ce dossier : Gilles Ménage, directeur adjoint puis directeur de cabinet de François Mitterrand de 1981 à 1988 ; Louis Schweitzer, directeur de cabinet de Laurent Fabius à Matignon ; Christian Prouteau, ancien chef de la cellule, et Pierre-Yves Gilleron, l'un des ses membres. Pour l'essentiel, les arguments des mis en examen invoquaient la prescription des infractions, commises entre 1983 et 1986, mais révélées en novembre 1992 dans la presse, pour obtenir la fin des poursuites dans cette affaire d'Etat.

Mettant en exergue la *« clandestinité »* inhérente à ce type de délits, la Cour de cassation a jugé que, *« sauf à retirer son effectivité à la loi »*, les infractions d'atteinte à l'intimité de la vie privée et de conservation de données nominatives *« ne peuvent être prescrites avant qu'elles aient pu être constatées en tous leurs éléments et que soit révélée, aux victimes, l'atteinte qui a pu être portée à leurs droits »*. En l'espèce, l'arrêt du 4 mars précise que la découverte de ces infractions et leur révélation à leurs victimes n'ont pu être effectives qu'*« au mois de novembre 1992 »*, c'est-à-dire après la publication dans la presse d'articles faisant état du placement d'écoutes sur les lignes de plus de cent cinquante personnalités – avocats, écrivains, journalistes, hommes politiques – par la cellule de l'Elysée.

« ATTEINTE À LA CONSTITUTION »

La conservation d'un enregistrement de paroles prononcées à titre privé ou confidentiel, ainsi que celle de données informatisées nominatives faisant notamment apparaître les opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes espionnées, constituent en outre, selon la haute juridiction, *« des délits continus, à l'égard desquels la prescription de l'action publique ne commence à courir que lorsqu'ils ont cessé »*. Or cette cessation ne peut être intervenue, au mieux, qu'*« à compter du 12 janvier 1995, date de la remise au magistrat instructeur des cinq disquettes informatiques »* contenant une partie de la mémoire informatisée de la fameuse cellule et déposées à l'adresse du juge Valat par une femme à ce jour non identifiée.

Aussi la Cour de cassation a-t-elle considéré, sans se prononcer sur la qualification criminelle d'attentat à la Constitution visée par la décision du 30 septembre de la chambre d'accusation, qu'il convient de poursuivre l'information judiciaire. Dans son arrêt, la chambre d'accusation avait estimé que les infractions constatées étaient *« de nature à constituer non seulement une atteinte à la vie privée des particuliers (...), mais également une atteinte à la Constitution, en raison de l'institutionnalisation du système et de l'ampleur des écoutes, de surcroît réalisées par une cellule constituée par les plus hautes autorités de l'Etat »* (*Le Monde* du 2 octobre 1996).

Conduite depuis bientôt quatre ans par le juge Valat, l'information judiciaire va donc pouvoir continuer de mettre au jour les activités de police politique menées, sous le prétexte de la lutte antiterroriste, par la cellule de l'Elysée. *« L'arrêt de la chambre criminelle constitue un moment décisif dans cette affaire, en ouvrant la voie vers un grand procès public*, a commenté, à l'issue de l'audience, Me Michel Laval, avocat de la compagne d'Edwy Plenel, partie civile dans ce dossier. *Il affirme qu'un délinquant, même agissant pour le compte de l'État, ne peut se réfugier dans la clandestinité de ses actes pour échapper à la justice. Les droits des citoyens en sortent renforcés contre la toute-puissance de l'État. Depuis le début de l'information judiciaire, les mis en examen ont tout fait pour gêner le bon déroulement de la justice en invoquant aussi le secret-défense. Il faudra, là encore, que la justice prenne position. Ce sera un enjeu juridique et politique d'une très grande importance. »*

Erich Inciyan

Gilles Ménage, Jean-Michel Beau et le secret-défense

Aujourd'hui chargé de mission auprès du ministre de l'industrie, Franck Borotra, Gilles Ménage a indiqué, mardi 4 mars, qu'il allait demander au premier ministre de le relever du secret-défense afin de se défendre comme il l'entend dans l'affaire des écoutes de l'Elysée.

Dénonçant *« l'obstination de la plupart des médias »* à le faire *« apparaître comme le décideur et le commanditaire des écoutes »*, M. Ménage met en cause *« la responsabilité directe de Christian Prouteau »* et estime que le dossier du juge d'instruction *« ne contient aucune pièce authentique »*.

Le lieutenant-colonel de réserve de gendarmerie Jean-Michel Beau, qui avait contribué à la révélation de la subornation de témoins dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, a, dans une lettre adressée le 4 mars à Alain Juppé, demandé au premier ministre de se prononcer sur *« la levée du secret-défense »* concernant les documents saisis le 19 février dans un garage utilisé par Christian Prouteau. Il invite M. Juppé *« à transmettre à la justice tout élément nouveau qui permettrait de réouvrir le dossier de subornation de témoins »* concernant l'affaire des Irlandais de Vincennes.

La réforme des universités bute sur l'organisation des études de droit

L'UNEF-ID et l'UNEF se retirent des discussions

LE CONSENSUS affiché sur les principes de la réforme de l'université de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale (*Le Monde* du 5 février) risque fort de voler en éclats à l'épreuve de sa mise en œuvre dès la prochaine rentrée. Premier accroc depuis l'annonce de ses principales dispositions, l'UNEF-ID s'est retirée de la conférence disciplinaire de droit-sciences économiques et administration économique et sociale (AES) chargée de préparer la nouvelle organisation des études en premier cycle. Pour sa part, l'UNEF a purement et simplement décidé de ne plus participer à aucune des conférences. Enfin, le SGEN-CFDT, *« tout en comprenant la position de l'UNEF-ID »* réserve sa réponse sur une participation *« conditionnelle »*.

« Les négociations traînent. Le ministre, qui a évacué la question des moyens, cherche à gagner du temps et, en plus, sur certains points, nous enregistrons un recul », a expliqué Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID, à l'issue de la dernière réunion, lundi 3 mars, de la conférence disciplinaire de droit. Au cours de cette rencontre, un différend a opposé ses représentants au président de la conférence des doyens de droit, Louis Favoreu, qui continue de demander à bénéficier d'un *« régime dérogatoire »* dans l'organisation du contrôle des connaissances. Alors que la réforme a inscrit dans ses principes la capitalisation des acquis en cours d'année et le principe d'une session de rattrapage, les juristes *« s'arc-boutent sur une position passéiste »*, selon le président de l'UNEF-ID. Invoquant l'insuffisance des moyens dans une filière où les taux d'encadrement sont les plus bas, ces derniers souhaitent préserver la *« spécificité »* de leur filière. *« Nous sommes prêts*, nous a indiqué M. Favoreu, *à discuter des modalités d'une réforme qui nous paraît essentielle dans ses principes. »*

LE MINISTÈRE MINIMISE

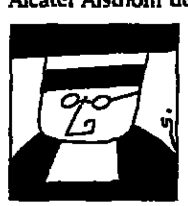
Jusqu'à présent, les réunions informelles organisées par M. Bayrou pour tenter de rapprocher les points de vue ont échoué. Le ministre de l'éducation, qui s'est bien gardé de trancher, tente de minimiser l'incident. Ce *« bras de fer relève d'un jeu de rôle classique. Il nous reste trois semaines de discussions et le ministre tranchera avec la publication des textes fin mars »*, indique son entourage.

Il était prévisible que la conférence disciplinaire de droit soit la plus controversée. Les réticences exprimées par les juristes pourraient toutefois rejaillir sur le contenu des autres conférences. *« Les scientifiques ne sont guère enclins à s'engager si les juristes ne font pas le premier pas »*, note un représentant de cette conférence, tandis que les premières discussions sur la nouvelle organisation de la filière d'activités physique et sportives, proposant d'instaurer un système de sélection dès la fin du premier semestre, pourraient, elles aussi, susciter une opposition résolue des étudiants.

Michel Delberghe

Pierre Suard nie toute culpabilité d'abus de biens sociaux

*« **JE NE SUIS COUPABLE** d'aucun des faits qui me sont reprochés »*, a calmement répondu, mardi 4 mars, Pierre Suard au président Hervé Le Bras. A soixante-deux ans, le PDG du groupe Alcatel Alsthom de 1986 à 1995 comparaît devant le tribunal correctionnel d'Evry (Essonne) pour *« abus de biens sociaux »* et *« abus de confiance »* au préjudice de diverses sociétés du groupe, dont Alcatel-CIT, et d'un groupement d'intérêt économique, Alcatel Gerem.



PROCÈS

Dans la salle d'assises du tribunal réquisitionnée pour cause de pléthore de prévenus, la justice a commencé l'examen des cas de quarante-trois entrepreneurs, cadres et dirigeants du groupe, dont Pierre Guichet, soixante-quatre ans, ancien PDG d'Alcatel-CIT, prévenu d'*« abus de biens sociaux »* et de *« faux »*. Tous sont impliqués dans le premier volet du volumineux dossier confié en 1993 au juge d'instruction Jean-Marie d'Huy : une série de travaux et de prestations effectués aux domiciles de cadres d'Alcatel et pris en charge par les sociétés du groupe, ainsi que la constitution, au sein d'Alcatel-CIT, d'une caisse noire de 3,5 millions de francs utilisée *« pour la rémunération de tiers pour des prestations non déclarées »*. L'instruction a recensé environ deux cents marchés litigieux. Le procès devrait durer un mois.

Le second volet portant sur des « surfacturations » de plusieurs centaines de millions de francs qui auraient été établies au détriment de France Télécom est toujours en cours d'instruction. Ce volet, dans lequel M. Suard a été mis en examen en mars 1995 pour *« recel d'escroqueries »*, fait l'objet, pour partie, de recours en nullité procédurale.

Mis en cause pour une vingtaine de travaux effectués à ses domiciles successifs de Boulogne-Billancourt et Neuilly-sur-Seine entre 1990 et 1993, Pierre Suard avait été impliqué très tôt, après l'ouverture de l'information judiciaire, par le directeur de l'engagement des travaux d'Alcatel-CIT, Antonio Léal, cinquante-sept ans. Licencié pour faute grave en 1993, il est jugé aujourd'hui pour des corruptions, escroqueries et abus de biens sociaux estimés à près de 10 millions de francs.

M. Suard se voit reprocher, d'une part, d'avoir effectué à ses domiciles des travaux de sécurité (installation de centrale d'alarme, réseau vidéo, portes de parking télécommandées...), qui ont été pris en charge, indûment selon l'accusation, par les sociétés du groupe Alcatel ; d'autre part, d'avoir bénéficié d'importants rabais (de 40 % à 60 %) consentis par les entrepreneurs travaillant habituellement pour le groupe sur des travaux d'aménagement personnels. Ces entrepreneurs se sont chargés, toujours selon l'accusation, de répercuter le manque à gagner en surfacturant certains marchés passés avec les sociétés d'Alcatel. Le montant total des sommes en cause est évalué à 4 millions de francs.

« PAR SOUCI D'EFFICACITÉ »

Pour sa défense, l'ancien patron du deuxième groupe industriel français a fait valoir lors de l'instruction qu'il était *« constant »* que les dépenses afférentes à la sécurité du PDG de la firme soient prises en charge par celle-ci. Le responsable sécurité du groupe, Claude Monchau, a justifié le mécanisme de la ventilation des dépenses dans plusieurs sociétés d'Alcatel par *« la nécessité de dissimuler, par souci d'efficacité, le coût du système de sécurité en place »*. Enfin, tous les entrepreneurs, sauf un, ont réfuté l'idée que, après avoir consenti des rabais à M. Suard, ils s'étaient *« rattrapés »* sur les marchés d'Alcatel. S'agissant des travaux de sécurité, l'accusation a pointé *« l'absence totale d'information préalable des organes institutionnels de la société »*, et le *« caractère délibérément occulte »* du système utilisé tendant à faire payer les prestations fournies par la société *« à partir de libellés volontairement faux »*. Concernant les rabais consentis à M. Suard, elle s'est appuyée sur une correspondance, frappée du sceau *« confidentiel »*, et adressée au maître d'œuvre des travaux chez M. Suard, qui en définirait le mécanisme, ainsi que sur un rapport d'expertise et sur la déposition d'un entrepreneur. Ce dernier, Claude Autrand, a confirmé qu'il ne *« s'agissait ni de remises ni de rabais, mais bien de répartitions »* et que *« le montant de la différence avait été imputé vraisemblablement sur une facture Alcatel dans le courant de l'année 1991 »*.

A l'issue de l'instruction, l'accusation a estimé que *« l'information* [avait] *mis en évidence une pratique généralisée, pénalement répréhensible, tendant à une recherche effrénée d'avantages de toutes sortes, dont les intéressés s'estiment aujourd'hui légitimement bénéficiaires »*. Elle a stigmatisé *« des méthodes de camouflage, preuve de la conscience que* [les prévenus] *avaient d'enfreindre la loi »* et le trouble à l'ordre public à ses yeux constitué : *« A travers une concurrence dévoyée, des dépôts de bilan multiples, c'est l'équilibre nécessaire du système économique qui est mis à mal. »*

En début d'audience, à l'instar de l'ancien PDG d'Alcatel Alsthom, tous les entrepreneurs concernés par les travaux de M. Suard ont contesté d'emblée les faits, notamment de complicité d'abus de biens sociaux ou d'escroquerie au préjudice d'Alcatel, qui leur sont reprochés.

Jean-Michel Dumay

Les habitants de Saint-Denis sceptiques sur le projet Debré

LA LOI DEBRÉ sur l'immigration n'a pas convaincu les habitants de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Selon un sondage commandé par la mairie (PCF) et effectué le 27 février par l'IFOP auprès de 604 personnes, 53 % des Dyonisiens estiment que le texte du ministre de l'intérieur *« est orienté contre les étrangers et peut favoriser le racisme »* (41 % pensent le contraire). De même, seuls 35 % des sondés jugent que cette loi *« permettra de lutter efficacement contre l'immigration clandestine »* (60 % contre) et 25 % considèrent qu'elle *« permettra de résoudre les problèmes de* [leur] *quartier »*. Un sondage réalisé par l'Ipsos pour *Le Figaro*, les 21 et 22 février, concluait que 59 % des Français étaient favorables au projet.

Invités à répertorier les *« principaux problèmes de la France »*, 63 % des personnes interrogées citent le chômage, 43 % le situant à la première place. Viennent ensuite la pauvreté, les inégalités sociales, l'insécurité, et enfin l'immigration (mentionnée par 17 %, placée en tête par 9 %). Commune populaire à forte proportion d'habitants issus de l'immigration, Saint-Denis avait été mentionnée par le ministre de la ville, Eric Raoult, lorsque celui-ci avait demandé aux cinquante-neuf réalisateurs signataires de l'appel à désobéir de venir *« apprécier l'ampleur des difficultés* [...] *dans les quartiers »*.

Le rapport confidentiel sur les ESC provoque de nouveaux remous

LA DIFFUSION d'extraits du rapport confidentiel sur les Ecoles supérieures de commerce dans *L'Express* (*Le Monde* du 4 mars) pourrait connaître des suites judiciaires. A l'origine de cette étude réalisée par le cabinet Ernst and Young, Franck Borotra, ministre de l'industrie, a demandé au garde des Sceaux, Jacques Toubon, de diligenter une enquête dans ses propres services pour déterminer l'origine de la fuite. De son côté, le réseau des ESC regroupées dans l'Association pour le développement des grande écoles de commerce et de management serre les rangs. Contestant la méthode et les résultats de cet audit, il a décidé d'engager une campagne de promotion dans les lycées et les classes préparatoires en insistant sur les taux d'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le propriétaire d'un âne qui avait brouté de l'herbe** sur un terrain appartenant à l'Office national des forêts (ONF) a été condamné, mardi 4 février, à 5 000 francs d'amende dont 3 000 avec sursis par la cour d'appel de Nimes. Habitué à promener des touristes dans le parc national des Cévennes, Gaspard s'était rendu coupable, un jour d'août 1995, d'*« abroutissement et de piétinement ponctuels de part et d'autre du sentier »*, selon les termes du procès-verbal dressé par un garde forestier. En réalité, le propriétaire de l'animal, Jean-Pierre Olivier, maire (PS) de Genholac (Gard), et l'Office sont en conflit depuis deux ans à propos du paiement d'un droit de passage sur les chemins de l'ONF.

■ **RAPATRIÉS : une douzaine d'enfants de harkis observent une grève de la faim**, depuis le 17 février, dans un centre médico-social de Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne), au nom d'une communauté qu'ils disent *« méprisée »*, *« trahie »* et *« abandonnée »*. D'autres manifestations ont eu lieu récemment à Bergerac (Dordogne), Villeneuve-sur-Lot et Agen (Lot-et-Garonne). Guy Forzy, délégué aux rapatriés, a demandé aux grévistes, mardi 4 mars, de cesser leur mouvement en rappelant qu'une loi de 1995 prévoyait de consacrer 2,5 milliards de francs sur cinq ans à cette communauté.

Le gouvernement présente son programme en faveur des handicapés

TROIS MINISTRES devaient présenter, mercredi 5 mars en conseil des ministres, un *« programme d'action en faveur des personnes handicapées »*. Après la loi du 10 juillet 1987, qui avait créé le quota de 6 % de handicapés dans les entreprises de plus de vingt salariés, le bilan est encore mitigé : le taux d'emploi est de 4 % dans le secteur privé, de 3 % dans la fonction publique d'Etat, de 5 % dans les collectivités territoriales et de 5,5 % dans le service public hospitalier.

« Nous sommes parvenus à un palier », devait expliquer Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, précisant que *« la confusion des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales freine les efforts de tous et laisse perdurer des disparités injustifiables entre départements »*.

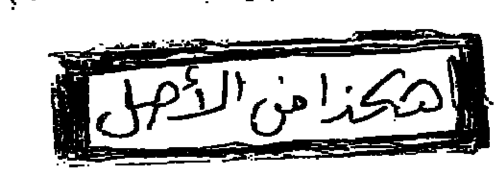
La loi de finances pour 1997 permettra, selon M. Barrot, de financer 2 000 places supplémentaires, en centres d'aide par le travail (CAT), et 500 places en ateliers protégés. Le budget total consacré aux handicapés s'élève à 27 milliards de francs, l'enveloppe de l'assurance-maladie destinée aux établissements pour adultes étant *« en hausse de 100 millions de francs, dont 50 millions consacrés aux autistes »*.

Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi, devait annoncer les trois grands axes d'intervention retenus: diversifier les modes d'accueil en entreprise (stagiaires, insertion en alternance) ; augmenter le taux d'emploi en milieu « ordinaire » – actuellement, seules 0,8 % des personnes en CAT sautent le pas – avec la mise en place, en cas d'échec, d'un *« droit au retour »* en milieu protégé ; simplifier les procédures, améliorer la coordination entre l'Etat et l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, notamment chargées d'évaluer le degré d'invalidité des personnes vivant avec un handicap.

Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, devait enfin rendre compte de quatre priorités, arrêtées le 24 février avec le milieu associatif et François Bayrou, ministre de l'éducation nationale : développer l'intégration scolaire en renforçant les dispositifs d'accompagnement des élèves et étudiants ; régler les situations nées du maintien de jeunes adultes dans des structures pour mineurs ; favoriser l'aide à domicile *« grâce aux aides techniques et au développement des services d'auxiliaires de vie »* ; rénover la loi du 30 juin 1975 sur les institutions médicales et médico-sociales.

Laurence Folléa





AMÉNAGEMENT Les stations de sports d'hiver de Savoie, comme les stations balnéaires du littoral, sont confrontées au vieillissement et à la dégradation de leur immobilier touristique. ● LE PROBLÈME EST D'AUTANT PLUS AIGU que ces stations constatent une baisse de fréquentation, liée en partie à la qualité des logements, désormais jugée insuffisante. En trente ans, 1,6 million de lits touristiques ont été créés en montagne. L'offre est à la fois supérieure à la demande et désormais inadaptée. ● LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SAVOIE vient de décider d'injecter 12 millions de francs sur trois ans pour soutenir des opérations de réhabilitation déjà engagées à Tignes et à La Plagne. L'objectif est de relancer le marché de l'immobilier touristique local, de soutenir le bâtiment et d'obtenir un meilleur taux d'occupation.

Les stations de sports d'hiver doivent rénover leur parc immobilier

En Savoie comme sur le littoral méditerranéen, les logements construits pour le tourisme vieillissent, au moment où la demande est plus rare et la clientèle plus exigeante. Les collectivités locales tentent de relancer le marché avec des opérations de réhabilitation

CHAMBÉRY
de notre correspondant

En montagne comme sur le littoral, l'image de marque d'un site touristique dépend désormais de la qualité de son urbanisme et de ses hébergements. A Tignes (Savoie), la baisse régulière de fréquentation constatée depuis 1994 et l'érosion du chiffre d'affaires de la Société des téléphériques de la Grande Motte (STGM) – puissante entreprise de remontées mécaniques dont le chiffre d'affaires annuel dépasse encore les 200 millions de francs – ont provoqué un électrochoc.

Lancée en 1962 à plus de 2 000 mètres d'altitude par le promoteur-aménageur Pierre Schnebelnen, la station de Haute-Tarentaise, dont le domaine skiable est relié à celui de Val-d'Isère, a vieilli. Et plutôt mal. La détérioration de l'immobilier – la dernière réalisation date de 1986 – et l'espace urbain chaotique d'une station qui compte 28 000 lits touristiques bloquent désormais toute croissance. Le quart des logements, soit environ 1 600 studios et appartements, seraient ainsi susceptibles d'être touchés par une opération de réhabilitation.

Tignes n'est pas la seule à s'interroger sur son avenir. Créées voilà vingt ou trente ans en sites vierges, dans la foulée du plan « neige », les « usines à ski », dont le développement repose essentiellement sur l'immobilier, cherchent un nouveau souffle. La vente des logements neufs, après avoir atteint un pic en 1987, ne cesse de baisser, surtout à cause de l'effondrement des marchés des studettes, ces studios-cabines de 15 mètres carrés en vogue à la fin des années 60. En outre, faute d'entretien, bon nombre d'appartements dégradés ne peuvent être ni vendus ni même loués, sauf au noir. D'autres ne correspondent plus aux exigences de qualité, qui priment désormais dans un marché considéré comme mature.

« VOLETS CLOS »

Ce phénomène de « volets clos », en augmentation dans bon nombre de grandes stations de ski, inquiète les maires et le conseil général de la Savoie, présidé par le ministre délégué aux affaires européennes, Michel Barnier (RPR). Le tourisme représente, en effet, la moitié de l'activité économique de la Savoie : ses 400 000 lits génèrent un chiffre d'affaires proche des 20 milliards de francs. L'assemblée départementale a donc décidé, le 10 février, d'injecter 12 millions de francs sur trois ans pour soutenir les opérations de réhabilitation déjà engagées à Tignes ou encore à La Plagne, site où plus d'une centaine d'appartements ont été rénovés depuis 1993. L'idée est d'inciter d'autres stations à faire de même. Les enjeux : relancer le marché de l'occasion, soutenir le secteur du BTP, mais surtout obtenir un meilleur taux d'occupation du parc existant.

« Quantitativement, l'offre est supérieure à la demande, alors que qualitativement, elle n'est pas adaptée. Il en résulte un taux de remplissage moyen très faible (27 %), des retombées économiques sur la station trop faibles et une rentabilité insuffisante pour les propriétaires, qui n'ont que peu d'intérêt à louer », résume un récent rapport du Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne, qui dépend du ministère du tourisme. Toutefois, compte tenu de la multiplicité des copropriétés, ces réhabilitations ne sont guère aisées à entreprendre. D'où l'engagement des communes elles-mêmes, souvent en partenariat avec les sociétés de remontées mécaniques, directement intéressées à l'augmentation des séjours. A Tignes, la municipalité a décidé d'investir 250 millions sur cinq ans dans une démarche de *« requalification urbaine »* destinée à rendre la station plus agréable à vivre, en détournant la circulation automobile de la proximité des pistes et en réalisant parkings couverts et espaces piétonniers. Dans le même temps, une société d'économie mixte, Tignes Développement, dont le capital est détenu par la commune, la Caisse des dépôts et la STGM, a imaginé un dispositif financier incitatif pour séduire les propriétaires de résidences secondaires. Avec l'objectif de rénover 800 logements en trois ans, elle propose d'avancer la somme nécessaire à la rénovation (de 18 000 francs pour un studio de 24 mètres carrés à 190 000 francs pour un F 4) en assumant les annuités d'emprunts. Le capital sera remboursé sur les locations. Le propriétaire conserve la jouissance de son bien quelques semaines par saison, mais doit en confier la gestion durant neuf ans à une société qui en assurera la maintenance. *« Il s'agit d'inciter les propriétaires à revaloriser leur patrimoine en devenant de véritables partenaires de la station »*, résume Pascal Jalattin, directeur de Tignes Développement. Cette démarche a déjà permis de rénover une trentaine d'appartements en 1996, et les demandes ne cessent d'affluer...

Les expériences tentées en altitude – en trente ans, 1,6 million de lits touristiques ont été créés en montagne – sont en train de faire école sur le bord de la mer. Le littoral d'Aquitaine et du Languedoc, en particulier, est, lui aussi confronté à une baisse de fréquentation. *« A l'avenir, c'est la qualité de l'hébergement qui fera la différence, surtout par rapport à la concurrence étrangère »*, soutient Jean-Pierre Chenu, maire d'Aime (Savoie), commune-support de La Plagne, et directeur d'une société d'économie mixte à vocation touristique au Cap-d'Agde (Hérault), collectivité qui compte 160 000 lits. En l'absence d'un partenaire puissant tel qu'une société de remontées mécaniques, les collectivités se retrouvent seules en première ligne. *« Nous avons besoin de dispositions fiscales pour pouvoir mener à bien de véritables OPAH* [opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat] *touristiques. Si l'Etat ne bouge pas, il y aura des friches dans vingt ans »*, commente Michel Bouvard, député (RPR) de Savoie, par ailleurs président d'un groupe de travail national sur le devenir de l'immobilier touristique. Le ministère du logement ayant fort opportunément rappelé que son rôle n'était pas de financer des résidences secondaires, c'est celui du tourisme qui est responsable du dossier. Au-delà des appartements dégradés, il s'agit en effet de corriger les erreurs d'urbanisme du passé, qui ont défiguré de multiples sites remarquables.

Philippe Révil

■ **EAU : L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse** a débloqué 570 millions de francs pour lutter contre la pollution de l'eau. Près de 500 opérations de protection et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques doivent être lancées sur l'ensemble des communes du bassin : réhabilitation du Vieux Rhône à Pierre Bénite (Rhône), mise en place d'une station de traitement de l'eau à Tavaux (Jura), création d'un bassin d'orage et amélioration du réseau de collecte de Shell Chimie sur l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), extension des stations d'épuration de Bourg-en-Bresse (Ain), L'Isle-d'Abeau (Isère) et Mégève (Haute-Savoie), etc.

■ **PARIS : Jean Tiberi devait réunir, mercredi 5 mars, les maires** des vingt arrondissements, sur les *« investissements localisés »* pour 1997 (crèches, gymnases, voierie, etc.). Une telle réunion est prévue par la loi de décentralisation Paris-Marseille-Lyon (PML), qui stipule que ces investissements sont votés par le Conseil de Paris, après consultation d'une *« conférence de programmation »* réunissant l'Hôtel de Ville et les maires d'arrondissements. Les édiles socialistes ont annoncé qu'ils s'y rendent dans un *« esprit combatif »* pour réclamer une *« vraie gestion de proximité »*.

■ **Le trafic du port autonome de Paris** a accusé en 1996, avec 18,5 millions de tonnes, une chute sensible : – 9 % par rappport à 1995. Cependant tous les postes sont en hausse, sauf les matériaux de construction (– 14 %) qui représentent 80 % de l'ensemble des tonnages manutentionnés. Le trafic de conteneurs à partir de Gennevilliers connaît une envolée (+ 70 %).

■ **PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR : Le territoire du Verdon a été classé parc naturel régional** par le ministère de l'environnement. Le parc s'étend sur un territoire de quelque 200 000 hectares dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence, peuplés de 21 000 habitants. Les gorges du Verdon, un canyon très renommé chez les grimpeurs et des amateurs d'eaux vives, attirent un million de visiteurs par an. Le budget de fonctionnement du parc est évalué à 3 millions de francs, dont plus d'un tiers devrait être apporté par la région PACA, qui compte déjà trois parcs naturels : la Camargue, le Lubéron et le Queyras.

HORIZONS

PORTRAIT



IAM : je rappe, donc je suis

Groupe symbole d'un Marseille multiculturel, les rappeurs phocéens mêlent humour, amertume, critique sociale et fierté retrouvée pour réhabiliter leur cité et combattre le racisme

DANS une ruelle du vieux Marseille, le Café Latin s'ébroue des rires de ceux qui en ont fait leur QG. Entre deux galéjades, les membres d'IAM terminent leur déjeuner. On chambre à tout-va, on embrasse les copines. On salue d'une claque sonore les potes de passage avant de reprendre consciencieusement les entretiens avec les médias venus interroger les stars du rap local à propos d'un troisième album très attendu, *L'Ecole du micro d'argent*. Plus tard, certains s'isoleront à d'autres tables pour remplir de nouvelles rimes un cahier d'écolier.

On est à deux pas du Vieux-Port. Là où, il y a dix ans, devant la station de métro éponyme, les mêmes « *tenaient les murs* » du matin au soir, coincés dans leur désœuvrement entre l'office du tourisme et un fast-food mitoyen. Comme beaucoup d'autres jeunes des quartiers, Philippe Fragione, Geoffroy Mussard, Eric Mazel, Pascal Perez, Malek Brahimi et François Mendy ont longtemps subi la routine d'une cité phocéenne en décrépitude. Seul remède à l'ennui et aux poches vides, leur passion commune du hip-hop façonnera une amitié autour de ronds de vinyle, d'émissions de radio libres, de fantasmes américanophiles, de soirées pleines de défis lancés à la danse et aux mots.

Leur imagination fertile essaiera de mettre en scène le quotidien. Films et lectures leur ouvrent les portes d'autres univers. Plutôt que de singer, comme trop de Parisiens, les héros yankees, chaque membre de la bande s'invente des personnages au gré de sa fascination pour l'égyptologie, l'Afrique ou l'Extrême-Orient. Philippe, connu aussi sous le nom de Chill, se rebaptise Akhenaton (d'après le nom du premier pharaon à avoir imposé une religion monothéiste) ; Eric sera Kheops ; Geoffroy – ou Jo –, passionné de kung-fu et de taoïsme, devient Shurik'N ; Pascal se mue en Imhotep, Malek en Sultan et François en Kephren.

Chill rigole aujourd'hui de ces années de galère. « *A la station Vieux-Port, on faisait partie du décor. Même en hiver. Un jour, à Noël, une responsable de l'office de tourisme a eu tellement pitié de nous qu'elle est sortie nous offrir une boîte de chocolats. Je me suis dit qu'on commençait à me prendre pour un clochard.* » Le salut viendra de la prise de parole. Ils rodent leurs joutes verbales sous le nom de Lively Crew ou B Boys Stance, avant de créer IAM en 1989 et de se lancer dans la grande aventure.

Les Imperial Asiatic Man, Invasion Arrivant de Mars, Indépendantistes Autonomes Marseillais ou simplement, en anglais, « Je suis », « J'existe », enregistreront une cassette, *Concept*, qui impressionnera suffisamment pour que le groupe, composé de deux rappeurs (Chill et Jo), un DJ (Kheops), un « *architecte musical* » (Imhotep) et deux danseurs (Sultan et Kephren), ouvre en première partie des concerts de Madonna et Public Enemy.

Sorti en mars 1991, leur premier album, *De la planète Mars...*, s'imposera comme une des grandes réussites d'une scène rap française encore balbutiante. Le 17 juillet de la même année, l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute* stigmatise ces « *purs produits des ghettos maghrébins, les rappeurs d'IAM, qui se prennent pour des réincarnations de divinités égyptiennes, jurent ne pas faire de politique ; une affirmation démentie, à longueur de textes, par des paroles haineuses, approximatives et si peu artistiques de leur album* », que le journal rebaptise « *De la planète meurtre* ».

Le disque révèle en fait l'originalité d'une alchimie engendrée par le particularisme régional. IAM met Marseille au centre de ses préoccupations. Dessein avoué : réhabiliter la ville, casser les caricatures clownesques à la « Raimu-Fernandel » et l'image d'une métropole souillée par la violence, le racisme et un Front national qui, aux élections précédentes, a atteint 25 %. Une de leurs chansons dit, à l'époque : « *Mars... seille, elle-même a subi des tentatives d'invasion française / des hordes ténébreuses lors des élections / Qui ne voulaient que diviser la population / Un blond haineux et stupide à la fois / Au royaume des aveugles, le borgne est roi.* »

Avec une volubilité toute méridionale, les minots rappellent que le Sud a enfanté les civilisations fondatrices. Ils évoquent le passé glorieux de la cité antique, sa tradition de métissage, vécue au sein même d'un groupe qui rassemble en son sein des gens d'origines italienne (Philippe), malgache (Jo), pied-noir (Pascal), algérienne (Malek), sénégalaise (François) et espagnole (Eric). Festifs, insolents, gouailleurs, parfois graves, ces textes scandés avec l'accent témoignent d'une ingéniosité presque surréaliste. Le vocabulaire des cités, l'argot fendard sans cesse réinventé, s'enluminent de références mythologiques choisies avec grandiloquence et délectation. Entre l'invention lexicale de MC Solaar et l'énergie revendicative de NTM, IAM trouve sa propre voie.

En 1993, son deuxième album, *Ombre est lumière*, offre une orgie de quarante morceaux qui confirment la verve du rap de la Canebière. Humour, amertume, critique sociale et fierté retrouvée (l'OM de Bernard Tapie est en plein boom européen) se croisent sous le soleil de Méditerranée. Un single, *Je danse le Mia*, évocation drôle et nostalgique de leurs années funk, provoquera un engouement national. Numéro un au Top 50, le tube s'arrachera à six cent mille exemplaires. L'album (double) dépassera les trois cent mille ventes. Le 13 février 1995, IAM est élu « groupe de l'année » aux Victoires de la musique. Chill déclare « *que cette victoire est une partie infime de la victoire éternelle de la musique sur les défaites de l'humanité* ». Lessivé par une tournée de quatre-vingts dates, le groupe décidera ensuite de prendre du recul.

AKHENATON en profitera pour se livrer en solo dans un album, *Métèque et mat*. Tour à tour mystique, introspectif et observateur exigeant, il met à jour ses racines napolitaines, médite sur le destin familial, convoque souvenirs d'enfance et fantasmes adolescents. Marié à une Marocaine, ce jeune homme converti à l'islam met en parallèle les racismes d'hier et d'aujourd'hui.

« *J'ai passé presque toute mon adolescence avec des Arabes. Culturellement, physiquement, ils sont très proches des Italiens du Sud. Je me suis identifié au racisme qu'ils subissaient parce que ma famille m'a raconté ce que les Italiens ont connu de leur côté. Les surnoms humiliants, les pierres jetées et ce qui ressemblait à des ratonnades. Ça m'attriste de voir que beaucoup ont oublié tout cela, que les enfants de ceux qui ont fui le fascisme votent aujourd'hui Front national.* »

Si l'électorat du parti de Jean-Marie Le Pen a reculé à Marseille de 25 à 22 %, l'environnement politique régional ne s'est pas moins assombri. Toulon, Orange, Marignane, Vitrolles... Les cauchemars d'IAM deviennent réalité. Dans la bouche du préfet du Var ou dans celle de Catherine Mégret, le rap devient le symbole de l'anti-France. En mai 1995, la haine extrémiste a touché le groupe de façon plus personnelle. En rentrant d'une répétition, Ibrahim Ali, un adolescent d'origine comorienne, est abattu par des colleurs d'affiche du FN. Il était membre de B. Vice, groupe de hip-hop proche de Chill et sa bande.

Au moment où sort leur troisième album, on verra sans doute un lien de cause à effet entre ce dégoût, cette colère accumulés et la noirceur, le dépouillement inédit de *L'Ecole du micro d'argent*. Produit d'abord à New York pendant quatre mois, le projet ne satisfait pas le groupe. Trop chargé, trop pop. Avec l'aide de Prince Charles, un producteur de Harlem, les rappeurs phocéens réenregistrent l'album à Paris en vingt-quatre jours. Si leur nouveau choix satisfait des critères esthétiques correspondant à leur goût pour les rimes tranchantes des Américains de la Côte est, comme DJ Premier ou le Wu-Tang Clan, le minimalisme et la mélancolie d'une bande-son ténébreuse ont été déterminés par le contenu des chansons.

« *Nous avions composé à l'origine une trentaine de morceaux*, explique Chill. *Mais, cette fois, les chansons drôles, mystiques ou pittoresques ne tenaient pas la route. Nos textes sont toujours des clichés de la période où l'on écrit. On ne peut pas dire que l'époque nous porte à l'optimisme. A nos débuts, nous parlions de l'idée de* "hold-up mental" *qui consistait à évoluer socialement en gardant sa mentalité. Avec cet album, nous voulions payer un tribut aux amis qui n'ont pas eu notre chance.* » IAM n'oublie pas d'où il vient : « *J'aime cette phrase d'Aznavour qui dit* "je monte sur scène le ventre vide pour me rappeler les moments difficiles". *Je sais ce que c'est d'avoir faim.* »

Plus qu'un groupe de rap, on a parfois l'impression de suivre une équipe en reportage, caméra à l'épaule. Leur volonté réaliste est servie par leur art de la description. Depuis toujours, IAM excelle dans la façon de planter le décor et de donner vie aux personnages. En leur compagnie, on partage les tentations d'un gamin des quartiers (*Petit frère*, *Nés sous la même étoile*), on pleure un fils avec son père (*Un cri court dans la nuit*), on voit défiler en un accéléré haletant l'engrenage des pièges de la vie des cités avec *Demain, c'est loin*, morceau de bravoure et conclusion de l'album. Paradoxalement, jamais IAM ne tranche ses tableaux d'un parti pris ou d'un slogan. L'ennemi n'est jamais nommé. « *Sur ce disque*, explique Jo, *on est passé d'un plan large à un plan rapproché. Plutôt qu'à des généralités, on s'intéresse à l'individu. Nos parti pris sont implicites.* »

Un choix qui s'explique aussi par leur méfiance des partis politiques. « *A Marseille, vie culturelle, vie sociale et vie politique sont très liées. A Paris, les groupes sont rarement courtisés. Nous, si.* » Jusqu'à parfois s'en brûler les doigts. Après un repas, le RPR Renaud Muselier se prévaudra du soutien du chanteur d'IAM, dont il n'avait pourtant reçu aucun engagement. Prétextant une photo pour son album personnel, Robert Vigouroux, maire socialiste de Marseille, pose avec le groupe, qui se retrouve le lendemain dans *Marseille Magazine*. A plusieurs reprises, ces fans de foot confieront qu'ils ne voient pas que d'un mauvais œil les initiatives de Bernard Tapie. « *Mais*, plaide Chill, *il nous a invités à tous ses meetings, et nous n'y sommes jamais allé.* »

QUAND beaucoup de groupes de rap se révoltent en balançant des titres comme autant de cocktails Molotov, IAM se méfie des invectives. A mots à demi voilés, il s'oppose à la tendance hardcore représentée par NTM. Pour Pascal, le plus âgé de la petite bande, « [IAM] *ne prône pas une rébellion ouverte. La violence n'a jamais rien arrangé. A quoi sert qu'un grand rappeur insulte un flic, que des jeunes brûlent un supermarché, si cette violence est récupérée par le pouvoir pour imposer plus de répression ?* [IAM] *ne veut pas allumer de grands incendies, juste faire jaillir quelques étincelles dans certains esprits. C'est tout ce qu'on peut faire avec une chanson* ».

Le sang-froid des textes n'empêche pas l'implication citoyenne. Face au péril grandissant du Front national, « *un parti de fachos et de collabos* », IAM a décidé de s'engager dans un travail social de proximité. Parmi leurs objectifs : l'inscription des jeunes sur les listes électorales. « *On va passer des consignes dans tous les quartiers* prévient Chill. *Ici, pour que les jeunes votent, il faut les prendre par le col et les mener jusqu'aux urnes. Pour les municipales, c'est frit. Mais aux législatives, Mars contre-attaque !* »

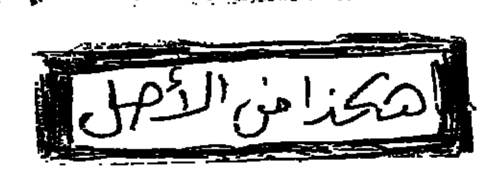
En ce moment, l'actualité offre souvent au groupe l'occasion de s'indigner. Le racisme est encore une réalité que certains d'entre eux vivent de près. Jo rigolerait presque des ennuis que lui cause sa peau trop sombre. « *Il y a dix ans, je m'étais juré que si je réussissais, je m'achèterais un 4×4. Mais depuis que je l'ai, je me fais arrêter au moins deux fois par semaine par les flics qui trouvent bizarre qu'un Noir puisse posséder une belle voiture.* »

Pour ce groupe symbole d'un Marseille multiculturel, difficile de ne pas réagir violemment à la loi Debré. Dans un texte conçu à l'occasion, IAM écrivait : « *Non seulement, on a laissé exister un parti ouvertement raciste et totalitaire, on lui a donné la parole, on l'a laissé se développer pour des raisons de tactique bassement électoraliste. Mais maintenant, on voudrait nous faire croire que le meilleur moyen de combattre le fascisme, c'est de devenir fasciste à notre tour.* »

Pour mieux enfoncer le clou de sa révolte, le groupe a participé à l'enregistrement d'un single rassemblant plusieurs personnalités du rap français, dont Assassin, Ménélik, Fabe, Yazid ou Ministère AMER. Initié par le cinéaste Jean-François Richet, réalisateur de *Etat des lieux* et du prochain *Ma cité va craquer*, ce morceau réalisé au profit de l'association MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues) s'intitule *11 mn 30 contre les lois racistes*.

Stéphane Davet
Dessin : d'Olce





Refonder quoi ?

par Yves Michaud

ETIENNE BALIBAR (*Le Monde* du 19 février) s'est employé à justifier le mouvement de désobéissance civique qui s'est développé pour combattre les dispositions de la loi Debré. Deux présuppositions justifient, aux yeux d'Etienne Balibar, la désobéissance civique :

1° Il est des droits fondamentaux qui transcendent toute loi positive. Tels les lois non écrites invoquées par Antigone, ces droits fondent le pouvoir constituant du peuple. Ils sont, au demeurant, exprimés dans la Déclaration des droits de l'homme qui *figure en préambule* de notre Constitution ;

2° Le rappel de ces droits fondamentaux permet de périodiquement refonder la communauté politique. Ces refondations peuvent prendre la forme de transgressions fondatrices, comme l'ont été les prises de position des intellectuels dreyfusards lors de l'affaire Dreyfus ou le « Manifeste des 121 » lors de la *guerre d'Algérie*.

Les conditions d'acceptabilité empiriques sont, selon Etienne Balibar, au nombre de quatre :

1° Une désobéissance civique doit répondre à des conditions d'urgence lorsqu'un seuil est franchi dans la dégradation de l'Etat de droit ;

2° Elle doit ouvrir un mouvement collectif de refondation politique ;

3° Elle doit avoir un caractère préventif, d'avertissement ;

4° Ses partisans doivent accepter les risques de ses conséquences.

Ces *arguments recueillent* aujourd'hui l'assentiment de nombreux citoyens, mais, dans le même temps, la grande majorité des Français continuent à être favorables au projet de loi Debré et à condamner le principe de la désobéissance civique. Ce partage des esprits, qui recouvre en partie un partage entre catégories éclairées et citoyens plus ordinaires, justifie un examen.

Concernant les justifications logiques de l'appel à la désobéissance, le premier argument invoqué par Etienne Balibar a le soutien de *tous* les *démocrates* : *les* déclarations des droits de l'homme, écrites ou non *écrites*, *constituent* effectivement des métarègles encadrant la législation positive. Dans les années récentes, le Conseil constitutionnel ne s'est d'ailleurs pas fait faute de rappeler à plusieurs reprises au législateur que ses *lois* devaient être conformes à la Constitution, *préambule compris. Tous les Etats* démocratiques acceptent de voir aujourd'hui leur souveraineté limitée par des chartes et déclarations des droits de l'homme auxquelles ils ont souscrit soit dans les termes mêmes de leur Constitution, soit en adhérant à des organismes internationaux.

Les problèmes qui peuvent se poser concernent, très normale*ment, le sens que l'on doit donner* à des principes généraux susceptibles de diverses interprétations selon les conditions historiques : le droit d'hospitalité constitue-t-il un des droits de l'homme à l'ère du tourisme commercial ? Le droit au logement est-il indissociable du respect de la dignité humaine ? Autant de questions qui doivent sans cesse être débattues et redébattues, sans pouvoir être tranchées une fois pour toutes par une affir*mation* générale.

Le deuxième argument touche à la nécessité de refondations périodiques de la communauté politique, qui peuvent, éventuellement, consister en transgressions fondatrices. Ici encore, Etienne Balibar avance un point essentiel mais qui demande à être élaboré très précisément. Il y a là, en effet, deux aspects différents. Si une refondation périodique est indispensable, ce qui n'est pas du tout absurde, il *faut définir ce qui peut* constituer une telle refondation. Un rendez-vous citoyen (auquel Balibar fait lui-même allusion) ? Un service militaire ou civique ? Une prestation de serment ? Le choix de la nationalité à la majorité ? *Un baptême républicain ?* Toutes ces modalités ont été envisagées.

On peut imaginer des refondations périodiques, quotidiennes (le salut au drapeau dans les écoles mexicaines le matin), solennelles, moins solennelles. Ici encore, c'est affaire de discussion entre citoyens. *Une grande manifestation* peut avoir ce caractère : par exemple, la fête au soir du 10 mai 1981. Il en va différemment si l'on a le tempérament lockien (serments sur la Bible), rousseauiste (fêtes républicaines), stalinien (autocritiques publiques), etc.

Le second aspect est beaucoup plus problématique : Balibar affirme la valeur refondatrice d'une *transgression. C'est le mythe* du grand refus, voire du meurtre du roi, *qui refait* ici *surface*. Il n'est pourtant nullement évident qu'une transgression soit autre chose qu'une rupture avec l'ancien. Les théoriciens du droit de résistance y ont toujours vu une dissolution du lien social dégradé, non sa refondation : on recommence à zéro et tout est à refaire. A confondre transgression et fondation, on court en fait le risque de se faire des *illusions sur la réalité des accords* positifs fondant la communauté.

Pour être précis, on aimerait savoir sur quoi sont d'accord en matière d'immigration ceux qui s'opposent aujourd'hui à la loi Debré : *sont-ils favorables à la libre cir*culation complète des personnes, à l'immigration contrôlée par quotas, à la régularisation des sans-papiers actuels mais pas futurs, actuels et futurs, à des doubles appartenances, etc. ?

Il vaut surtout la peine de s'arrêter un peu sur les exemples qu'invoque Etienne Balibar : *l'affaire* Dreyfus, le « Manifeste des 121 » – on pourrait ajouter un autre cas de refondation établie sur un refus, l'appel du 18 juin 1940 à la résistance.

> A la différence d'Etienne Balibar, je suis de ceux qui pensent que l'appel à la désobéissance civique fait actuellement plus la fortune électorale du Front national qu'il ne contribue à refonder la vie politique

A y réfléchir un peu, il faut malheureusement constater que ces moments de transgression ont moins fondé une nouvelle communauté qu'ils n'ont contribué, chacun, *à occulter des situations dramatiquement ambiguës* : problème *de l'antisémitisme français de la fin* du XIXe siècle, trou de mémoire français sur la guerre d'Algérie, participation active de l'Etat français et d'une partie du peuple français au régime de Vichy.

Il est triste, mais pas surprenant, de constater que ces épisodes de refondation, en faisant passer au premier plan l'action d'une poignée de citoyens éclairés, ont dis*pensé de poser* collectivement les problèmes soulevés par des défaillances collectives graves. Que le général de Gaulle ait défendu la légende d'une France unanimement résistante avait la même valeur logique que l'affirmation du socia*liste Glavany que tous les Français* étaient pétainistes : le faux. Mais c'est au nom de ce faux que François Mitterrand dînait avec René Bousquet.

La troisième des quatre conditions d'acceptabilité d'un mouvement de résistance civique qu'identifie Etienne Balibar appelle *moins de commentaires* (l'urgence relève de l'appréciation individuelle, parfois bien subjective ; l'ouverture d'un mouvement collectif est sans signification : le FN pourrait la revendiquer) : le caractère d'avertissement est parfaitement acceptable ; dans des démocraties comme les nôtres, qui ne sont plus seulement formellement représentatives, il est normal que *chacun donne son avis par tous* les moyens légaux, dont font partie pétitions, manifestations, interventions dans les médias.

La quatrième condition, celle de l'acceptation des conséquences, est plus délicate. Il va de soi qu'un citoyen doit accepter les conséquences de ses engagements, surtout quand il ne s'engage pas à grand-chose (le critique d'art Harold Rosenberg a, un jour, parlé de l'action de l'avant-garde en zone *démilitarisée). Les conséquences* de l'engagement en termes de conséquences politiques sont, en revanche, considérablement plus graves. A la différence d'Etienne Balibar, je suis de ceux qui pensent que l'appel à la désobéissance civique fait actuellement plus la fortune électorale du Front national qu'il ne contribue à refonder la vie politique.

Beaucoup de Français sont, en effet, moins soucieux de refondation de la communauté que de se voir garantir le respect d'un minimum de règles assurant à leur vie quotidienne stabilité et sécurité. Victimes quotidiennes d'une désobéissance non civique, ils demandent maladroitement de la règle.

Le mythe d'une résistance républicaine refondatrice contribue à l'occultation de deux faits autrement plus graves : la crise de la société due au chômage, et la montée ininterrompue du FN dont les sympathisants ne sont pas plus fascistes que M. Debré mais dont les *dirigeants sont*, *eux*, *d'authen*tiques vichyssois.

Je ne fais pas à Etienne Balibar l'injure de supposer qu'il ne s'en soucie pas. Je crains seulement que l'euphorie d'un sursaut citoyen qui touche une frange limitée de la population serve une fois de plus de voile à la perspective d'un Front national à 16 %, 18 % et – pourquoi pas ? – au-delà.

Les problèmes ordinaires des gens ordinaires méritent aujourd'hui d'autres traitements, à la fois plus modestes et plus radicaux que la refondation de la communauté politique. Pour le moment, on n'entend malheureusement guère que les *« y'a-qu'à »* du FN. Quand, par malheur, on aborde des questions vitales pour l'emploi : poids des charges sociales sur les salaires, non-flexibilité en matière d'emploi, nécessaire adaptation de l'*enseignement*, *diminution du* poids du secteur public (et sa réforme urgente), on n'entend guère à gauche et dans les syndicats que : *« Refondons, refondons. »* Quand M. Le Pen sera en position d'arbitrer le débat politique, à quoi servira d'avoir refondé la République ?

Yves Michaud *est professeur de philosophie à l'université Paris-I.*

Apprentissage et chômage

par Claude Lelièvre

LABOURAGE et pâturage étaient les deux mamelles de la France, selon le bon ministre Sully. Apprentissage et chômage des jeunes sont en *passe de devenir celles de* la vulgate économique et pédagogique actuelle.

On peut se demander par quel miracle l'apprentissage pourrait faire reculer le chômage, créer des postes de travail (à l'exception des postes d'apprentis, occasions de sous-rémunération qui plus est).

Il est vrai qu'un déficit de scolarisation, de formation, de qualification pourrait freiner le développement et la modernisation technico-économique. *Mais ce n'est pas ce qui nous* menace, loin s'en faut, selon la quasi-*totalité* des experts.

> On invoque à tout propos et hors de propos le modèle allemand de l'apprentissage qui expliquerait le taux de chômage des jeunes moins élevé en Allemagne qu'en France

Reste cependant la question d'une inadéquation entre formation et emploi *qui* peut *effectivement* être un facteur de chômage, des jeunes en particulier. *Or le sentiment* des employeurs interrogés est que cette ina*déquation entre* formation et emploi n'est pas plus forte en France que *dans les pays* voisins, Allemagne comprise. Une enquête de la Commission des Communautés européennes l'a encore confirmé ré*cemment* : à la question *« la pénurie de candidats aux qualifications appropriées est-elle une raison importante pour expliquer que les effectifs ne soient pas plus nombreux qu'actuellement ? »*, 53 % des entreprises françaises interrogées ont répondu positivement, mais 62 % au Royaume-Uni et 66 % en Allemagne.

Malgré tout, on invoque à tout propos et hors de propos le modèle *allemand de l'apprentissage qui* expliquerait le taux de chômage des jeunes moins élevé en Allemagne qu'en France. Mais ce raisonnement écarte sans examen d'autres différences entre les deux pays qui peuvent expliquer partiellement ou totalement l'écart : les politiques économiques et sociales qui ne sont pas identiques ; et surtout la démographie, très différente. Le taux de natalité *est de l'ordre de 1,8 enfant* par femme en France contre 1,2 en Allemagne. Le déclin démographique de notre voisin est très marqué : 600 000 naissances par an enregistrées dans les années 70, contre 1 000 000 dans les années 60.

Enfin, et surtout, le problème de l'inadéquation entre formation et emploi n'est en rien résolu par l'apprentissage, contrairement à ce que *l'on pense trop souvent. Trois ans* après avoir quitté le système d'apprentissage, 58 % des jeunes Allemands ayant obtenu un poste de travail se retrouvent dans un métier différent de celui qu'ils avaient appris ; et 13 % sont au chômage (d'après une enquête récente réalisée par le Bundesinstitut für Berufs*bildung – Institut fédéral pour* la formation professionnelle).

La pression du chômage s'exerce en tous sens (et même à contresens) : comment ne pas vouloir apporter sa pierre, faire sa « bonne action », en vue de réduire ce malheur et cette honte ? Encore faut-il résister à la paralysie de la pensée et aux solutions magiques. Il convient de mesurer les risques que l'on prend en prétendant mettre au centre des préoccupations de l'école l'insertion professionnelle et l'apprentissage. On risque d'altérer gravement les missions propres de l'école française ; on risque de ne pas prendre en compte ce qui peut agir réellement sur le chômage des jeunes ; on risque de répandre l'illusion et – *in fine* – le désespoir, la révolte, la violence.

Claude Lelièvre *est professeur d'histoire de l'éducation à l'université Paris-V.*

Réprimer la désobéissance

par Mario Pedretti

DANS le débat qui oppose actuellement partisans et adversaires des « appels à désobéir », on s'est beaucoup intéressé *aux critères qui, d'une ma*nière générale, pouvaient fonder la légitimité de la désobéissance. Je voudrais replacer ce débat dans l'environnement politique concret où il s'inscrit, en examinant la manière dont les autorités politiques réagissent à ces volontés de dissidences.

Les désobéissants – ceux qui appellent à refuser les dispositions prévues par *le projet de loi Debré* – s'inscrivent dans un environnement politique et social dont l'objectif est de réprimer le principe même de la désobéissance, dans la mesure où l'obéissance est un facteur essentiel de l'ordre politique. Si la répression pénale apparaît en l'espèce impossible, son absence ne doit pas masquer le fond de la répression, qui est éminemment politique.

Celle-ci s'exerce à travers une disqualification politique qui obéit à une double logique : étiqueter les mouvements qui prônent la désobéissance en leur attribuant des valeurs et des normes spécifiques d'une part, et imposer ces qualifications à l'opinion publique d'autre part. L'objectif fondamental de ce *travail est de souligner l'inadapta*tion des désobéissants à l'ordre démocratique et donc de les maintenir à distance du champ politique.

Les exemples de ces effets d'étiquetage ne manquent pas. Par exemple, les désobéissants sont qualifiés d'*« irresponsables »* (ce qui suppose des hommes politiques « responsables »), de *« désintégrateurs »* de la société (mais qui sont les « intégrateurs » ?), voire d'*« antirépublicains »*, alliés objectifs du Front national. Le thème fondamental qui synthétise ces qualifications est celui de la dangerosité supposée du désobéissant vis-à-vis de l'ordre démocratique : il aurait rompu le contrat politique qui lie le citoyen à la République et se serait dissocié de la communauté nationale à laquelle il appartient.

Cette stratégie n'est pas une nouveauté. Mes recherches sur d'autres acteurs désobéissants (groupes d'objecteurs de conscience et non-violents) pratiquant, par exemple, le refus de paiement d'une partie de l'impôt sur le revenu, montrent la volonté de l'Etat de mettre *à distance* du champ politique ces déso*béissants en les stigmatisant*, à des degrés divers, comme dangereux pour la démocratie.

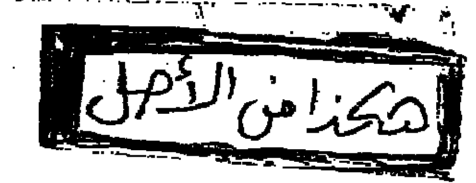
Ce travail de disqualification ne résulte pas uniquement d'une volonté manipulatrice des dirigeants. Il repose plus fondamentalement sur la culture politique propre à la France, c'est-à-dire sur un ensemble de croyances et d'attitudes vis-à-vis du politique, partagées, *au-delà de leurs différences d'opi*nions, par l'ensemble des membres de la communauté. Comment ne pas percevoir aujourd'hui, dans le débat sur la loi Debré, le poids de ces croyances collectives, à travers les concepts de communauté nationale, d'Etat de droit ou même de République ?

Cependant, face à ce processus, les désobéissants ne restent pas passifs. Erving Goffman a montré dans son célèbre ouvrage *Stigmates* comment, dans une relation sociale, les personnes stigmatisées réagissaient aux processus conduisant à leur stigmatisation. Les groupes non violents essaient, depuis plus *de vingt ans*, *en réaction à* ces mêmes processus, de légitimer dans l'opinion publique le concept de désobéissance civile. Pour ce faire, ils font appel à différentes ressources : à travers les théorisations de philosophes essentiellement anglo-saxons, redécouverts à l'occasion du mouvement contestataire américain des années 60 (Henry-David Thoreau, par exemple) ; ou par un travail politique afin d'objectiver au maximum les critères *légitimant* la désobéissance, autour de catégories juridiques (*Déclaration des droits de* l'homme, Etat de droit).

Les désobéissants au projet Debré mènent aujourd'hui un travail *comparable. Ils qualifient leur dé*sobéissance de *« civique »* afin de *souligner leur respect fondamental* de la loi et leur volonté de réaffirmer, par l'appel à *des « principes supérieurs »* au droit positif, leur *obéissance aux idéaux fondateurs* de la démocratie. Ils tentent par*fois – ce qui provoque* de nombreuses réactions négatives – de s'inscrire dans une mémoire historique précise, celle des résistants *aux infamies autoritaires* du régime de Vichy. Enfin, ils font appel, *comme les non-violents, à des cri*tères plus ou moins précis. Ils usent parfois de catégories au contenu flou, comme le *« sens de la justice »*. Cependant, ils essaient, autant que faire se peut, d'objectiver au maximum leur désobéissance en se référant à des catégories juridiques.

Le travail politique de disqualification *conduit à une double dissi*mulation : de lui-même et de l'exis*tence de nouvelles demandes* politiques. Dans un premier temps, les autorités tentent de masquer leur stratégie, par exemple en naturalisant différentes constructions historiques (comme l'Etat de droit). De même, ils font appel au sens commun de l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration, afin de souligner que leurs décisions s'inscrivent dans ces représentations. Dans un second temps, de nou*velles demandes politiques* témoignent d'une attitude critique *vis-à-vis des médiations libérales* traditionnelles, afin de mieux les faire fonctionner et non pour les remettre en cause. C'est tout le sens de l'action désobéissante actuelle. Elle émane d'un public, apparu autour des années 70, et porteur d'actions politiques non conventionnelles. Un public de citoyens *« optimistes »* – *pour reprendre un* terme de Pascal Perrineau – sur la *démocratie, et qui en conteste* le fonctionnement afin de le rendre plus proche des idéaux fondateurs de celle-ci.

Mario Pedretti *prépare une thèse consacrée aux mouvements désobéissants en France.*



Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

M. Chirac et la justice

QUAND donc nos gouvernants redeviendront-ils hommes de parole, abandonnant cette détestable pratique du double langage qui mine la vie démocratique ? Les cyniques jugeront sans doute la question naïve et, résignés, invoqueront cette éternité politicienne où la main droite s'est depuis des lustres habitué à ignorer ce que fait la main gauche. Ce faisant, ils sont de mauvais conseil, incitant dangereusement les responsables politiques à ne pas prendre garde aux multiples signaux que leur adresse la société. Le dernier en date vient de la justice et, cette fois, non pas de *« petits juges »* révoltés mais du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

S'agissant de la justice, Jacques Chirac avait eu récemment de fortes paroles, saluées dans ces colonnes où l'on s'était refusé à tout procès d'intention et déclaré prêt à juger sur pièces des intentions réformatrices du chef de l'Etat. Oui, avait déclaré le président de la République en annonçant la création de la commission présidée par Pierre Truche, *« des soupçons demeurent sur l'indépendance des magistrats à l'égard du pouvoir politique ». « Il n'y a pas d'Etat de droit, il n'y a pas de vertu républicaine sans une bonne justice »*, ajoutait-il.

Or, le rapport du CSM met en évidence que les actes de M. Chirac démentent ses paroles. Sous sa présidence et contrairement à une pratique respectée par son prédécesseur depuis la réforme, en 1993, du CSM, le pouvoir a nommé des magistrats du parquet malgré l'avis négatif de cette instance, pourtant chargée, selon la Constitution, d'*« assister »* le président de la République dans sa tâche de *« garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »*. Le nombre de postes concernés est, certes, faible – sept nominations sur quinze avis défavorables –, mais il illustre le retour de vieilles et mauvaises habitudes au point que le CSM n'hésite pas à affirmer que *« d'ores et déjà, l'indépendance des magistrats du parquet, s'agissant de leur nomination, est encore imparfaitement assurée »*.

Cette dérive alarme tant le CSM qu'il n'hésite pas à plaider pour une véritable autonomie du parquet et demande qu'enfin les nominations de procureurs et, surtout, de procureurs généraux soient faites sur ses propositions, afin d'en finir avec une situation où la désignation de magistrats *« aux plus hauts postes du Parquet échappe à tout contrôle »*. Et, en retour, cette prise de conscience par le CSM de sa mission a tant alarmé le pouvoir qu'il a tenté, en vain, de censurer ce rapport dont il ne sort pas grandi.

Si, face aux affaires qui menacent sa majorité, M. Chirac croit pouvoir enrayer la marche de la justice, il se trompe. Tout comme l'arrêt de la Cour de cassation qui, dans l'affaire des écoutes de l'Elysée, ouvre pour la première fois la voie à un procès dans une « affaire d'Etat », le rapport du CSM montre que de plus en plus nombreux sont les juges déterminés à conquérir et à défendre leur indépendance.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Regrets éternels

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 30 janvier 1947.*

EST-IL trop tard pour les regretter ? On les appelait des sous-secrétaires d'Etat. La botanique a de ces noms savants. Mais ils n'étaient que la guirlande du temple. Il en était de chenus, de mûrs et d'imberbes. Et tous avaient la grâce inimitable des premiers pas.

La nuit même où se déroulaient les pompes de l'investiture, un frémissement parcourait les avenues du pouvoir. A peine quelque odeur de fraîche ambition trahissait ces apprêts de printemps. Les candidats se penchaient, tournés vers le soleil levant ; des blancs, des rouges ; mais on en vit, dans les fumées diaprées de l'aurore, virer avec aisance sur toute la gamme de l'arc-en-ciel.

Mais il fallait choisir. D'officieux jardiniers présentaient les potiches. Le chef ici piquait un rouge, ici un blanc. Parfois, collés par la rosée, les plus contrastés lui venaient ensemble aux doigts. On nommait cela l'équilibre politique. D'autres restaient enchevêtrés par les racines.

Par bonheur les potiches étaient larges. Si d'aucuns n'y pouvaient trouver place, ils se souvenaient que *« mainte fleur est née pour s'épanouir loin des regards, et pour exhaler sa douceur sous un ciel désert »*. Mais jardinier n'est pas maître du temps : ils étaient treize sous-secrétaires d'Etat, que le gel a surpris en plein sol.

Pierre Kaufmann
(30 janvier 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'argent de M. Clinton pèse sur les relations avec Pékin

IL Y A QUELQUE IRONIE à voir, depuis Pékin, le flot d'informations en provenance des Etats-Unis à propos des soupçons de financement chinois illicite dont aurait bénéficié, lors de la dernière élection présidentielle, le candidat Clinton. Survenant à la fin du règne de Deng et dans le climat d'incertitude qui prévaut à Pékin, ces soupçons ne peuvent manquer d'affecter cet élément-clé de la sécurité internationale que sont les relations entre la Chine et les Etats-Unis.

L'ironie, au reste, est à plusieurs facettes. Au cours du premier mandat présidentiel de Bill Clinton, les relations sino-américaines avaient traversé une période difficile, la plus mauvaise sans doute depuis la visite historique de Richard Nixon en Chine, en 1972. Les deux gouvernements s'en étaient finalement inquiétés et avaient cherché à stopper une dégradation dangereuse pour les deux parties. Le climat, plutôt positif, qui a prévalu lors du récent séjour à Pékin de Madeleine Albright, chef de la diplomatie de l'administration « Clinton-2 » en témoigne.

ECONOMIE FAÇON « FAR WEST »

Il n'est donc pas banal de voir les enquêteurs américains s'intéresser aux liens qu'auraient pu tisser, dans l'entourage présidentiel, des personnages qui ont largement contribué à aigrir le discours public de « Clinton-1 » face à la Chine : un vendeur d'armes notoire comme Wang Jun ou des hommes d'affaires liés à cette économie chinoise façon « Far West » qui fleurit dans le sud du pays.

L'affaire se corse quand on connaît les préférences habituelles des Chinois à l'égard des politiciens occidentaux. Pékin les préfère nettement à droite. Un Henry Kissinger, un George Bush, sans parler d'un Nixon, ont toujours bénéficié d'une oreille plus attentive à Pékin que des libéraux ou des socio-démocrates, jugés peu fiables. M. Clinton semble donc, là, faire exception. Sans doute ces amitiés particulières, voulues ou non par le chef de l'exécutif américain, découlent-elles du réflexe des Chinois, naturellement enclin à s'arranger d'abord avec les dirigeants en place. Peut-être aussi faut-il y voir une évolution due à l'ouverture économique décidée par Deng Xiaoping. Le pouvoir politique de Pékin demeure conservateur à l'étranger. Le pouvoir économique, réaliste, se précipite, lui, dans les brèches ouvertes, sans s'occuper de considérations philosophiques. Prise entre deux feux, la politique extérieure du pays se trouve, de fait, atteinte d'une certaine schyzophrénie.

Une troisième hypothèse peut néanmoins être envisagée : que d'habiles Machiavels chinois aient, en toute connaissance de cause, laissé se forger ce curieux imbroglio dans l'espoir de nuire aux rapports entre les deux pays. L'état actuel des relations conduit à lui accorder quelque crédit. La Maison Blanche est affaiblie face à Pékin quand elle formule à l'encontre de la Chine des critiques pour ses exportations douteuses de matériel militaire ou dans d'autres contentieux en plaçant ces questions sur les terrains de la morale, de la propreté des affaires ou de la législation internationale. Le gouvernement de Pékin l'est aussi lorsque, convaincu que l'assistance de l'Amérique dans la modernisation du pays est cruciale, il s'efforce d'amener le pays à un plus grand respect d'un certain nombre de normes. A ces partisans de l'ouverture, les jusque-boutistes chinois peuvent dire : voyez la crédibilité du chef de l'exécutif américain...

ADVERSAIRES DU RAPPROCHEMENT

Car certains, à Pékin, s'acharnent depuis des années à introduire des éléments de discorde dans les rapports entre les deux pays. La politique de rapprochement avec Washington menée sous Deng Xiaoping a toujours, au sein du Parti communiste, quelques ennemis. Ceux-ci reprochent au Petit Timonier un abandon de souveraineté sur quantité de dossiers, au profit de l'Occident en général, des Etats-Unis en particulier : douane, pratiques commerciales, ouverture culturelle, retombées sociales des investissements étrangers, etc. Ces reproches ont régulièrement alimenté des périodes de crispation entre les deux pays au cours du premier mandat de Bill Clinton, la phase la plus tendue ayant été marquée par les gesticulations militaires du continent à l'égard de Taïwan, en février et mars 1996.

Il est, certes, trop tôt pour prédire l'impact éventuel qu'auront ces remous post-électoraux sur les relations sino-américaines au cours du dernier mandat de M. Clinton. Le mal a déjà été fait. Il contribue à affaiblir, aux yeux des milieux conservateurs chinois, la crédibilité de Bill Clinton. Cela n'arrange pas, à coup sûr, ceux des dirigeants de Pékin qui souhaiteraient un rapport de confiance avec les gouvernements occidentaux afin d'aider à l'insertion de la Chine dans le système international, dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) notamment.

Francis Deron

Le manager efficace
par Philippe Bertrand

Les trois pannes de Lionel Jospin

Suite de la première page

Dans un parti de notables, qui compte plus d'un tiers d'élus, les jeunes sont aux abonnés absents, et les militants sont loin d'avoir regagné un terrain trop longtemps abandonné.

Vitrolles résume cette situation : la direction du PS, informée des risques, mais prise de court par un candidat prompt à s'autoproclamer dès l'annulation du scrutin de juin 1995, n'a pu imposer un autre choix. Cette panne a fixé l'attention sur la fédération des Bouches-du-Rhône qui illustre jusqu'à la mauvaise caricature les « scories » de certains bastions socialistes auxquels M. Jospin est décidé à mener la vie dure. Malheureusement, rien n'a été fait avant, et la remise en ordre décidée à Paris apparaîtra comme une sanction de la défaite de Vitrolles au lieu d'attester une volonté de rénovation.

La panne du message concerne la politique d'immigration et la quête d'un nouveau discours visant à incarner ce que Jean-Christophe Cambadélis appelle *« la gauche populaire »*. Lors de la convention sur la démocratie, en juin 1996, M. Jospin a jeté les bases d'une nouvelle politique, ferme contre l'immigration clandestine, ouverte sur l'intégration, mais l'opinion n'a (injustement) retenu que son souci de ne pas agiter pour 1998 *« le chiffon rouge »* du droit de vote des étrangers aux élections locales et de ne pas prononcer le mot d'*« abrogation »* à propos des lois Pasqua, auxquelles il veut substituer une législation de remplacement.

Ce décalage s'est retrouvé lors de l'affaire des sans-papiers de Saint-Bernard, auxquels la direction du PS a mesuré chichement son soutien. S'inquiétant déjà, le 1er septembre 1996, à La Rochelle, de la difficulté de mener un combat *« noble »*, mais *« minoritaire »*, M. Jospin s'est bien gardé de participer aux manifestations. Se plaçant déjà dans la posture d'un futur premier ministre, voulant joindre culture de gouvernement et culture d'opposition, il s'est démarqué des collectifs en s'abstenant de demander la régularisation de tous les sans-papiers.

Dans la mobilisation anti-Debré, M. Jospin a affiché la même distance que lors du mouvement social de la fin 1995 et a fait preuve de la même hésitation à mener un combat, là encore, à ses yeux, *« noble »*, mais *« minoritaire »*. Certes, après le faux pas de décembre 1996 – qui ne lui est pas imputable – où les députés socialistes ont brillé par leur absence, il a organisé la session de rattrapage en annonçant dès le 16 janvier qu'il annulerait la loi Debré, en poussant les sénateurs socialistes à monter au créneau, en signant avant les intellectuels, dès le 4 février, la pétition de SOS-Racisme. Mais il naviguait déjà contre des vents contraires.

Alors que le pouvoir voyait sa cote se redresser dans les sondages et confortait son électorat tout en lâchant sur ce qui avait déclenché la mobilisation, le PS se voyait renvoyer par un jeu de miroir les politiques de l'immigration menées sous François Mitterrand, *« laxiste »* avec les cent trente mille régularisations de 1982, *« répressive »* avec les lois Joxe et Marchand du second septennat. L'absence de projet alternatif sur l'immigration, l'échec de Vitrolles, le silence de quatre jours de M. Jospin – politiquement court, mais médiatiquement long – après l'appel des cinéastes, qu'il ne voulait pas *« récupérer »* et derrière lequel il ne voulait pas *« cavaler »*, ont nourri, au sein même de son électorat pourtant divisé, le procès d'un PS hors jeu ou hors de la scène.

AGIR SUR LES CAUSES DU MAL

Sur la stratégie contre le Front national, M. Jospin a toujours été embarrassé, refusant de mettre ce *« parti néofasciste »*, comme il le qualifie depuis le 27 février, au centre du débat politique, avec la même énergie qu'il répugne à considérer l'immigration comme un *« problème »*, le seul véritable étant, à ses yeux, celui du chômage. Moins pugnace sur ce front que M. Fabius, partisan d'un vrai combat politique, il veut néanmoins trouver une réponse permettant de détourner l'électorat populaire de la tentation extrémiste.

Pour M. Jospin, l'essentiel est d'agir sur les causes du mal et de lutter contre le chômage, l'exclusion, l'insécurité, ce qui renvoie à la politique économique arrêtée en décembre 1996. La difficulté tient aussi au calendrier jospinien. Mars annonce un télescopage redoutable : le bureau national va se pencher successivement sur la sécurité (le 5), le FN (le 12) et... l'immigration (le 26), avec l'idée d'une loi-cadre qui polarisera de nouveau l'opinion sur cette question.

Alors que l'épisode Debré permet au Parti communiste de faire de nouveau le procès de son partenaire, accusé d'incarner une *« gauche fadasse »*, M. Jospin a du mal à reprendre la main sur des questions où plusieurs écoles coexistent au sein du PS et où il semble parfois, selon une thématique chère à Michel Rocard, ne vouloir s'engager que sur ce que la société est prête à accepter. Face au Front national, certains, comme Gérard Le Gall, jugent qu'il faut *« reconquérir l'électeur »*, quitte à prendre en compte des préoccupations – sécurité, immigration, place de la nation – à l'origine de la dérive extrémiste. Pour d'autres, comme M. Cambadélis, la *« gauche populaire »*, accrochée à ses valeurs, doit rendre *« compatibles »* la *« modernisation »* et la lutte contre l'*« injustice des inégalités »*.

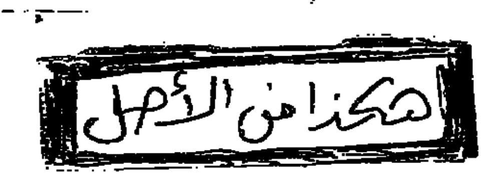
S'il a perdu à court terme, M. Jospin pense qu'il peut gagner à moyen terme – à l'horizon 1998 –, convaincu que la majorité a davantage consolidé le Front national qu'elle-même, habité par l'idée de réhabiliter le clivage républicain gauche-droite et de ne mener la campagne électorale ni sur l'immigration, ni sur l'extrême droite. Pour parer à ce qu'il considère comme une diversion qui sert le pouvoir – ou dont celui-ci se sert –, il va devoir renouer avec ce qui lui a si bien réussi en 1996, l'art de la synthèse, à charge pour lui de rendre son message plus audible.

Michel Noblecourt

RECTIFICATIF

ALBERT GAZIER

Dans l'article consacré à la disparition d'Albert Gazier (*Le Monde* du 5 mars), nous avons écrit, par erreur, que l'ancien ministre socialiste avait, pendant la seconde guerre mondiale, gagné Alger dans le même avion que Guy Mollet. Il s'agissait, en fait, du même avion que Vincent Auriol.



ur les relations avec Pé

TÉLÉCOMMUNICATIONS Avec la publication, le 4 mars, du décret sur l'interconnexion des réseaux téléphoniques, le gouvernement français a quasiment achevé la mise en pratique de l'ouverture à la concurrence des télécommunications en Europe début 1998. ● DES LICENCES pourraient être délivrées avant l'été. François Fillon, le ministre délégué à la Poste, aux télécommunications et à l'espace, estime qu'un équilibre a été trouvé, permettant à la fois à de nouveaux acteurs de s'installer et à France Télécom de poursuivre son développement. ● LE COÛT des prestations de service universel que continuera à fournir France Télécom, et auxquelles devront souscrire les nouveaux acteurs, a été abaissé à près de 6 milliards de francs, contre 9 milliards évoqués en 1996. ● LA RECHERCHE sera réorganisée. Les opérateurs devront y consacrer 5 % de leurs investissements et France Télécom 4 %.

Le gouvernement veut installer la concurrence sans affaiblir France Télécom

« Nous avons trouvé un équilibre », explique au « Monde » François Fillon. Le ministre délégué à la Poste, aux télécommunications et à l'espace annonce, par ailleurs, que les nouveaux opérateurs devront consacrer 5 % de leurs investissements à la recherche

« La loi sur la libéralisation du téléphone en France a été adoptée en juin 1996. A dix mois de l'échéance, où en est-on de sa mise en œuvre ?

– J'avais annoncé la publication de la quasi-totalité des décrets d'application avant fin 1996. Celui relatif à l'interconnexion des réseaux devait faire l'objet d'un avis de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), créée le 1er janvier 1997. J'avais promis sa publication fin février. Il a été publié au *Journal officiel* le 4 mars. L'autre décret important, sur le financement du service universel par l'ensemble des opérateurs, sera publié d'ici un mois. Nous aurons alors pratiquement achevé la publication de la trentaine de décrets organisant la nouvelle réglementation. Les investisseurs intéressés par la mise en Bourse de France Télécom ont désormais une visibilité claire sur le paysage français et, surtout, les opérateurs qui s'apprêtent à investir connaissent les règles du jeu.

– La fourniture par France Télécom du service universel (accès à un service de qualité à un prix abordable par tous et partout) a un coût. Quel sera-t-il en 1998 ?

– Le chiffre me sera proposé par l'ART pour le 1er septembre. Ce sera nettement inférieur aux 9 milliards évoqués en 1996, sans doute voisin de 6 milliards de francs.

FRANÇOIS FILLON

– Quand les premières licences pourront-elles être concédées ?

– Nous sommes prêts dès aujourd'hui à recevoir les demandes. Nous pourrions délivrer des licences avant l'été.

– En quoi le décret sur l'interconnexion constitue-t-il une étape importante ?

– C'est l'élément le plus structurant du nouveau paysage. Il va permettre la publication des tarifs que France Télécom sera en droit de demander à ses concurrents, lorsqu'ils utiliseront son réseau pour acheminer les communications de leurs abonnés. Nous avons trouvé un équilibre. Nous aurons des tarifs comparables, toutes choses égales par ailleurs (exemple : la répartition de la population sur le territoire), à ce qui se fait dans d'autres pays, permettant à la concurrence de s'installer. Ils tiennent compte aussi de l'utilisation du réseau de France Télécom et lui permettent de poursuivre son développement.

– Certains jugent ces tarifs encore élevés...

– Par rapport au projet de décret, soumis à consultation publique fin 1996, il y a eu des évolutions. Nous avons retiré du catalogue l'accès systématique aux centraux téléphoniques internationaux de France Télécom. Cela n'existait dans aucun autre pays. Par ailleurs, nous avons mis en place le principe d'une compensation transitoire pour les 30 % à 37 % de centraux téléphoniques qui, début 1998, ne pourront pas être directement accessibles par les nouveaux opérateurs. Cette offre sera encadrée : il faudra démontrer qu'il y a un problème significatif de concurrence, et elle sera mise en place suivant des critères précis que le ministre prendra par arrêté, après proposition de l'ART.

– Quand les tarifs de France Télécom seront-ils connus ?

– Il seront approuvés par l'ART d'ici à la fin mars. Les opérateurs pourront alors élaborer leurs stratégies d'investissements et de tarifs.

– France Télécom devra-t-il mettre en place une comptabilité séparée pour ses réseaux, voire isoler ces derniers dans ses activités ?

– Le décret a durci les obligations de comptabilité séparée afin de permettre à l'ART de s'assurer des coûts réels de l'interconnexion. Mais il n'y a aucune obligation de filialisation. Nous avons modifié par ailleurs la rédaction, qui pouvait laisser penser que l'ART aurait un rôle dans le choix des investissements des opérateurs. Ce n'est pas sa vocation. Le décret préserve le partage des rôles décidé par le législateur : l'ART a une mission d'arbitrage et d'application des lois et règlements ; le gouvernement conserve son entière compétence en matière de réglementation.

– Le gouvernement a récemment reçu le rapport Lombard-Kahn sur la recherche dans les télécommunications. Quelles leçons en tire-t-il ?

– Nous sommes dans un secteur où les évolutions sont rapides, l'innovation plus essentielle que jamais. Les opérateurs et industriels français ont une position forte sur le marché international. S'ils veulent la conforter, ils doivent consacrer une part importante de leurs ressources à la recherche. Une des questions posées est : comment concilier l'évolution de France Télécom, et donc du CNET, son centre de recherche, et les impératifs de diffusion de la recherche vers l'ensemble du secteur, y compris les PME ?

– Quelles mesures allez-vous proposer ?

– Une série de mesures sera proposée en conseil des ministres début avril. Le CNET devra évoluer en fonction des intérêts directs de France Télécom. Ce qui comprend le maintien d'un certain nombre de volets de recherche amont, dont les composants électroniques. L'idée que France Télécom n'aurait plus besoin de recherche amont est une idée infondée. France Télécom devra aussi accentuer la valorisation des travaux du CNET, qu'il ne souhaite pas exploiter lui-même, dans le cadre de partenariats, en particulier avec des PME.

» Par ailleurs, les laboratoires publics (CNRS, INRIA, universités) devront jouer un rôle accru en matière de recherche de base, dans le cadre de leurs activités propres, mais aussi de partenariats avec des laboratoires privés. Nous allons proposer des incitations financières pour favoriser ce dernier point. Enfin, le comité interministériel sur la recherche du 3 octobre 1996 avait fait des technologies de l'information l'une des quatre priorités sectorielles du gouvernement. Cette priorité fera l'objet d'une proposition, début avril, d'un redéploiement des moyens au sein du budget civil de recherche-développement. Nous ne voulons pas nous reposer seulement sur les efforts des opérateurs, notamment de France Télécom. Nos industriels doivent bénéficier d'un environnement scientifique et financier propice : c'est un enjeu capital en matière d'emploi.

– Y aura-t-il création d'un réseau de recherche ?

– Oui. Nous allons inciter les partenaires du secteur à se concerter périodiquement pour rechercher la meilleure affectation des moyens publics. Je vais réunir, avec François d'Aubert, le 18 mars, laboratoires publics, opérateurs et industriels pour un premier comité d'orientation.

– Allez-vous obliger les nouveaux opérateurs à consacrer une certaine part de leur activité à la recherche ?

– Oui. Pour France Télécom, ce sera 4 % du chiffre d'affaires, soit 5 milliards de francs par an. Pour les nouveaux opérateurs, ce sera 5 % du montant des investissements. Cela sera précisé dans les licences. C'est la mise nécessaire pour assurer aux Français des télécommunications à un prix durablement compétitif. »

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

France Télécom cédera progressivement du terrain

PROJECTIONS DE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliards de francs

120 – 110 – 100 – 90 – 80

TOTAL 113,130

98,857

AUTRES

FRANCE TÉLÉCOM 92,029

1995 96 97 98 2000 2005

Source : BZW

France Télécom devrait abandonner en moyenne 2,5 % par an de parts de marché dans l'activité des services télécoms au cours des dix prochaines années.

Numéro deux déclaré du téléphone, la Générale des eaux doit encore faire ses preuves

ANALYSE

Même s'il y a place pour deux généralistes, les objectifs affichés sont jugés ambitieux

La Générale des eaux, numéro deux français du téléphone ? En s'adjugeant le 13 février, pour 1,5 milliard de francs, les 28 000 kilomètres de câbles téléphoniques de la SNCF, le groupe dirigé par Jean-Marie Messier affirmait se placer sur cette trajectoire. A dix mois de l'ouverture totale à la concurrence du marché français, c'est peut-être aller un peu vite que d'adouber d'ores et déjà la Générale des eaux – ou plus exactement Cegetel, son pôle télécommunications – dauphin de France Télécom.

Potentiellement, Cegetel est certes bien placé. Avec le radiotéléphone de SFR (5,1 milliards de francs de chiffre d'affaires, 1 million d'abonnés) et la radiomessagerie de TDR (moins de 100 millions de chiffre d'affaires), il est déjà le numéro deux des communications sans fil. L'alliance, financière et industrielle, conclue en septembre 1996 avec les opérateurs britannique BT et américain Southwestern Bell (SBC) et l'industriel allemand Mannesmann, est aussi un atout non négligeable.

« Avec le réseau de la SNCF, ils ont gagné une nouvelle bataille, ils n'ont pas gagné la guerre », relève un familier du groupe. Devenir le principal rival de France Télécom supposera une alchimie réussie entre vision stratégique, mise en œuvre des moyens financiers et humains, et déploiement d'un savoir-faire marketing et commercial.

Cegetel veut être un acteur global. Son objectif est de détenir, en 2003, 20 % du marché français du téléphone longue distance (interurbain, international), 10 % du téléphone local, de conforter les 40 % qu'il revendique déjà dans les mobiles et, au total, de réaliser un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs. Si les spécialistes pensent qu'il y a place pour un second généraliste face à France Télécom, les ambitions chiffrées sont un peu plus contestées. *« L'expérience montre qu'un opérateur dominant cède 1 % par an de son marché grand public »*, note un analyste financier.

La priorité de Cegetel va à son déploiement dans le téléphone longue distance, qu'il veut *« offrir à tout le monde début 1998 »*, explique Philippe Germond, son directeur général. *« A court terme, c'est là que sont les marges »*, concède l'un des meilleurs experts français des télécommunications, pour qui prétendre au rôle de généraliste impose cependant *« une forte présence dans le téléphone local »*. Une offre conjointe longue distance/local permet d'accroître la base de clientèle et de réduire le taux de désabonnement.

UN SECTEUR VORACE

« Nous offrirons du téléphone local, tempère M. Germond, *mais sur quelques sites où sont installées des entreprises, comme à la Défense, où nous disposons d'un réseau en fibres optiques. »* Et le grand public ? *« Nous expérimentons la connexion des abonnés par voie radio à Nice. Mais ce n'est pas notre priorité. »*

Reste à savoir si le fait d'être propriétaire d'infrastructures comme celles de la SNCF est plus intéressant que d'emprunter les lignes de France Télécom, dont les tarifs de location devraient baisser sous la pression du régulateur. *« Le réseau SNCF ne garantit rien en matière de rentabilité, d'autant qu'il va falloir investir pour l'adapter »*, souligne un consultant. La somme évoquée est 1,2 à 1,5 milliard de francs. *« Disposer d'une infrastructure doit avoir un sens économique*, concède M. Germond, *mais être trop dépendant de France Télécom, c'est ne plus être maître de notre équation économique. » « Le réseau SNCF confère une autonomie*, confirme l'expert en télécommunications, *mais ce sera moins capital quand les tarifs de location de France Télécom seront concurrentiels. »*

La Générale des eaux s'engage dans un secteur d'autant plus vorace en capitaux que ses ambitions sont larges : Cegetel prévoit d'investir 4 milliards par an entre 1997 et 2000 dans un secteur où le retour sur investissements est long : SFR, créée en mai 1988, ne prévoit ses premiers bénéfices qu'en 1998. Or, si elle dispose d'un poids considérable (164 milliards de chiffre d'affaires), la Générale des eaux, déficitaire pour la première fois de son histoire en 1995, est *« sous-capitalisée et endettée »*, souligne l'expert en télécommunications. *« De plus, sa vache à lait, l'activité eau, est moins productrice qu'avant »*, ajoute l'analyste financier.

La Générale des eaux peut néanmoins compter sur sa politique de cessions d'actifs (6 milliards en 1995, 13,3 milliards en 1996) qui ont déjà ramené sa dette à 47,7 milliards fin 1996, contre 52 milliards fin 1995. Le groupe peut surtout compter sur ses partenaires, qui *« lui donnent les moyens de ses ambitions »*, note l'expert en télécommunications. Le britannique BT doit acquérir 25 % de Cegetel et apporter ses actifs français. L'allemand Mannesmann prendra 10 % de Cegetel. L'américain SBC augmentera de 22 % à 30 % sa part dans une holding intermédiaire détenant 50 % de Cegetel. L'accord sera bouclé *« d'ici à quelques jours*, assure M. Germond, *et nos investissements à trois ans totalement financés »*.

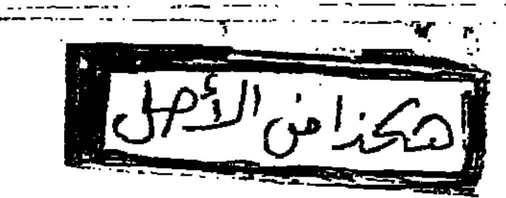
INNOVATION MARKETING

Demain, ce qui fera la différence sera la capacité à analyser les besoins des utilisateurs, à segmenter les clientèles et à construire puis vendre des services. L'innovation marketing sera un élément-clé. A la Générale des eaux, cette culture du client n'est pas très répandue : dans l'eau, le consommateur final n'est pas au cœur des préoccupations, même si cela change. *« La Générale a un peu un tempérament de rentier*, note l'expert. *Cela a été le cas pour le radiotéléphone, où le groupe a été un peu suiviste et où il a été pas très loin de couler, faute d'avoir investi à temps face à France Télécom. »*

« Leur culture marketing et concurrentielle n'est pas inférieure à celle de France Télécom », tempère toutefois ce même expert, pour lequel l'apport des partenaires anglo-saxons, *« rompus à la concurrence »*, sera bénéfique. *« Les alliés de Cegetel peuvent l'obliger à étudier ce sujet en profondeur. Mais BT est resté en monopole déguisé en Grande-Bretagne et n'a pas vraiment eu d'initiatives faisant la différence*, considère pour sa part le consultant. *De plus, les recettes anglo-saxonnes sont difficilement transposables telles quelles. »*

La réussite de Cegetel reposera finalement sur les hommes. *« Nous recruterons plus de 1 500 personnes en 1997 »*, indique M. Germond. Cegetel compte 2 000 salariés, dont 1 700 chez SFR. Plusieurs observateurs soulignent cependant le peu de recrutements au niveau du management. Est-ce là la raison du flou de l'organisation, de l'existence de différentes équipes élaborant des stratégies sans se parler ? Nommé directeur général début janvier, M. Germond s'est donné deux mois pour régler ce problème d'organisation. *« Nous affinons le modèle pour coller au mieux au marché*, confirme l'intéressé. *Cela devrait aboutir dans les semaines qui viennent. Après nous choisirons les profils clés dont nous avons besoin. »*

Ph. L. C.



Volkswagen relance ses innovations sociales pour résoudre ses surcoûts de production

Le président du groupe explique au « Monde » ses ambitions et ses méthodes

Dans les cinq prochaines années, le groupe Volkswagen compte investir 121 milliards de francs, essentiellement dans le développement de nouveaux modèles. Son objectif est de détenir 25 % du marché européen en 2002, contre 17,2 % en 1996. Sa principale difficulté reste le coût de la main-d'œuvre allemande. Le numéro un européen innove en proposant une « valeur temps de travail » et en offrant des demi-postes à des jeunes.

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

« *Nous comptons vendre 5 millions de voitures en l'an 2000* », a déclaré au *Monde* Ferdinand Piech, président du directoire du groupe Volkswagen. En 1996, le groupe automobile allemand a frôlé les 4 millions de ventes, contre 2,5 millions dix ans auparavant. Avec ses quatre marques – Volkswagen, Audi, Seat, Skoda –, le constructeur allemand a l'intention d'inonder le marché de nouveaux modèles. Ainsi, Volkswagen va sortir, cette année, un modèle plus petit que la Polo, avant d'en lancer un autre très économique pour la fin de la décennie. Volkswagen souhaite aussi se mettre sur le haut de gamme avec la sortie, en 1999, d'un modèle de prestige qui concurrencera l'Audi A6. Audi, de son côté, vise le marché des petites voitures... Dans les cinq prochaines années, le groupe compte investir 121 milliards de francs, qui seront essentiellement consacrés au développement de nouveaux modèles. Les gammes des quatre marques seront élargies de manière à couvrir l'ensemble des possibilités, de la petite voiture à la berline.

Toutes les voitures du groupe seront construites sur seulement quatre « plates-formes » (châssis), ce qui lui permettra de démultiplier le nombre de modèles avec un même investissement. Certains analystes craignent que cette stratégie ne brouille les images de marque des quatre marques et qu'il y ait « cannibalisation » entre elles. « *Même si c'est le cas, l'expérience montre jusqu'à maintenant que cela vaut largement le coup* », considère Ferdinand Piech. « *Un client de Seat n'achètera jamais une Volkswagen et inversement. C'est pour cela que la Seat Cordoba et la Polo classique, qui se ressemblent beaucoup, ne se cannibalisent pas. Les réseaux de distribution sont séparés.* » Et la Polo classique coûte 10 % de plus que son homologue de chez Seat. « *Lorsque nous avons sorti la nouvelle Passat, en octobre 1996, je craignais qu'elle ne prenne des clients à l'Audit A4* », reconnaît M. Piech. « *Finalement, en trois mois, les ventes cumulées de ces deux modèles dépassent de 50 000 unités celles de la Passat. C'est donc rentable, même si nous avons effectivement perdu 3 000 à 5 000 ventes d'Audi.* »

Volkswagen compte répartir sa croissance de façon équivalente entre l'Europe et le reste du monde. Actuellement, le groupe de Wolfsburg réalise 42 % des ventes hors du Vieux Continent. « *Il est très difficile aujourd'hui d'accroître nos capacités industrielles hors d'Europe : nous avons beaucoup de mal à trouver du personnel compétent, notamment des ingénieurs, dans des régions comme l'Amérique du Sud. Hormis le* top-management, *le personnel allemand est peu enclin à s'expatrier.* »

L'Europe reste donc une priorité pour le groupe. « *Nos ventes y augmenteront de 10 % en 1997, dans un marché qui, au mieux, affichera une progression de 5 %. Notre objectif est de détenir 25 % du marché européen en 2002, contre 17,2 % en 1996. Nous voulons creuser l'écart avec la concurrence et avoir un taux de pénétration qui soit le double de celui du numéro deux européen, General Motors* [12,5 % du marché européen en 1996] », développe M. Piech.

> En 1993, pour éviter le licenciement de 30 000 personnes, Volkswagen avait mis en place la semaine de quatre jours. Elle sera reconduite en 1997

Pour le groupe allemand, la croissance des volumes s'accompagnera d'une progression de sa marge en 1996. Il a doublé ses bénéfices à 678 millions de marks pour un chiffre d'affaires de 100 milliards de marks. « *En l'an 2000, notre marge avant impôts sera de 6,5 %* », affirme le patron du numéro un européen.

Pour cela, le groupe allemand cherche par tous les moyens à réduire ses coûts : raccourcissement des délais de conception ou de production, réduction du nombre de plates-formes, application de la « méthode Lopez » (l'ancien directeur des achats) aux fournisseurs.

Sa principale difficulté reste sans doute le coût de la main-d'œuvre allemand, même si le groupe ne produit que 44 % de ses voitures en Allemagne. En 1993, Volkswagen avait mis en place la semaine de quatre jours pour éviter le licenciement de 30 000 personnes. Il faut dire que le Land de Basse-Saxe possède près de 20 % du capital du groupe. « *Nous aurions perdu 30 000 clients si nous n'avions pas fait cela*, rappelle Ferdinand Piech . *La semaine de quatre jours sera reconduite en 1997.* »

Le numéro un européen travaille sur d'autres formules innovantes pour abaisser sa masse salariale. Il étudie actuellement deux modèles.

Le premier consisterait à faire moins travailler le personnel de plus de cinquante ans, et à donner une place croissante aux jeunes. « *La législation a changé : mettre quelqu'un en préretraite en Allemagne coûte actuellement 100 à 150 000 deutsche marks de plus que l'an dernier. On ne peut plus recourir à ce type de formule* », explique M. Piech. « *Les personnes de plus de cinquante ans pourraient travailler jusqu'à dix heures de moins qu'aujourd'hui* [vingt-huit heures], *selon leur situation financière, individuelle, et voir leur salaire diminuer d'autant, tandis que des jeunes pourraient commencer par travailler vingt heures par semaine. Les syndicats étudient ce modèle avec beaucoup d'intérêt.* » Voilà qui pourrait inspirer les constructeurs français qui cherchent à rajeunir leurs effectifs.

La direction de Volkswagen discute également avec ses partenaires sociaux d'un autre type d'innovation sociale, « le titre de valeur du temps de travail » : « *Les heures supplémentaires ou encore les successions efficaces des salariés seraient rémunérées non par de l'argent mais par des titres. Ceux-ci verraient leur valeur garantie et seraient porteurs d'intérêts. A son départ du groupe, que ce soit à la retraite ou chez un concurrent, le détenteur de ces titres pourrait les convertir en argent. Il pourrait aussi à tout moment les convertir en actions Volkswagen* », explique M. Piech.

« *Bien entendu, ces titres seraient assurés et, en cas de défaillance du groupe, des banques prendraient le relais. Les syndicats sont très favorables à ce modèle ainsi que nos actionnaires. Il doit bien sûr être approuvé par notre assemblée générale. Mais, techniquement, les banques nous ont assuré que c'était faisable.* » La direction de Volkswagen n'est pas à court d'idées.

Virginie Malingre

Danone étudie la vente de sa division emballage

Le groupe américain Owens Illinois serait candidat pour reprendre cette filiale valant 8 milliards de francs

FRANCK RIBOUD, patron de Danone, est en train de rompre avec le passé bâti par son père Antoine, à qui il a succédé au printemps 1996. Danone devrait prochainement quitter définitivement son métier historique, le verre, confirmant les rumeurs qui courent sur les marchés financiers depuis longtemps. Le groupe étudie en effet une cession des activités d'emballage en verre de l'entreprise.

La vente n'est pas faite mais pourrait intervenir dans les mois qui viennent. « *Maintenant qu'Antoine n'est plus là, le verre n'est plus un tabou* », explique un observateur. Un professionnel du marché verrier estime que c'est le groupe américain Owens Illinois qui est actuellement le mieux placé pour racheter cette division historique du groupe. L'activité emballage de Danone, qui a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de l'ordre de 6,3 milliards et un résultat opérationnel de l'ordre de 700 millions de francs, pourrait, selon les analystes financiers valoir 8 milliards de francs.

La cession de BSN Emballage serait logique. Franck Riboud a déterminé trois axes stratégiques dans son développement : les produits laitiers frais, les biscuits et l'eau minérale. La bière dégage un cash-flow intéressant et n'est pas la première branche appelée à être cédée. Le groupe ne devrait pas non plus céder dans l'immédiat les plats cuisinés : il vient de les racheter – fort cher – à Saint Louis. En revanche, les pâtes, avec la marque Panzani, et les sauces n'apparaissent pas comme des activités stratégiques. Reste à trouver des acquisitions pour renforcer Danone dans ses trois métiers stratégiques. Le groupe Danone n'a pas voulu commenter ces informations.

Franck Riboud est d'autant plus pressé de bouger que son deuxième actionnaire est la famille Agnelli. En évinçant fin février Serge Trigano de la présidence du Club Méditerranée, dont ils sont premier actionnaire, les Italiens ont montré qu'ils voulaient désormais des résultats.

Arnaud Leparmentier

Les fabricants de cigarettes préparent une guerre des prix

LE GOUVERNEMENT va-t-il vérifier à ses dépens la validité du fameux théorème selon lequel « *trop d'impôt tue l'impôt* » ? Il va devoir, en tout cas, résoudre un difficile problème, faute de quoi la hausse attendue des recettes fiscales qui pèsent sur le tabac risquent de partir en fumée.

Le casse-tête trouve sa source dans la loi de finances pour 1997. Lors de sa confection, le gouvernement, afin d'augmenter le rendement des impôts sur le tabac, avait hésité entre deux solutions : soit majorer directement les prélèvements existants (droits de consommation et TVA), soit parvenir à un accord avec les industriels, de telle sorte qu'ils majorent leurs prix publics et que, du même coup, les recettes fiscales qui en dépendent augmentent. C'est ce dernier choix qui a été fait. Le 20 décembre 1996, le prix des cigarettes a augmenté de 9 % en moyenne. Bercy pouvait donc espérer une hausse mécanique de 4,8 milliards de francs en 1997 de ses recettes fiscales.

Pour que la somme espérée tombe effectivement dans l'escarcelle de l'Etat, encore fallait-il que tous les fabricants jouent le jeu. Or le groupe Rothmans a décidé de ne pas majorer le prix de l'un de ses nouveaux paquets de cigarette, ce qui lui a permis, sur-le-champ, de gagner des parts de marché au détriment de ses concurrents.

Il s'est passé ce qui était prévisible. Philip Morris a réagi, et a soumis à Bercy, en vue d'homologation, une nouvelle grille de tarifs pour ses cigarettes, en baisse de près de 10 %. Et, comprenant que la guerre des prix était imminente, la plupart des autres fabricants ont fait de même.

MANQUE À GAGNER

En droit, le gouvernement a onze semaines pour donner son homologation. Il peut utiliser ce délai pour convaincre les industriels de refaire la paix. Mais, s'il n'y parvient pas, il risque gros, car les 4,8 milliards de francs attendus pourraient lui filer sous le nez. Pour ne pas accuser ce manque à gagner, il serait dans l'obligation de majorer immédiatement la fiscalité sur le tabac, qui représente déjà 76,6 % des prix publics.

Pour les fumeurs, l'affaire est pour l'instant sans conséquence, puisque les prix, toutes taxes comprises, ne devraient pas changer. Mais quand une guerre commence, sait-on qui va la gagner ? Entre l'Etat, qui traverse une période budgétaire difficile, et les industriels, qui ne sont pas tous bien armés pour un déclenchement des hostilités, il y aura forcément des brûlés.

Laurent Mauduit



La Société générale est condamnée pour concurrence déloyale

Elle avait « dénigré » le Crédit lyonnais

DANS LA BATAILLE *judiciaire* et médiatique, à coup de déclarations vengeresses de leurs présidents, que se livrent depuis plusieurs années la Société générale et le Crédit lyonnais, la banque publique vient de remporter une manche. Le tribunal de commerce de Paris, dans un jugement en date du 28 février, a condamné la Société générale à 1 franc de dommages et intérêts pour *« concurrence déloyale par dénigrement »*. Mais, contrairement à ce que demandait le cabinet d'avocats Vogel et Vogel, qui défendait le Lyonnais, la Société générale n'est pas condamnée à faire publier le jugement dans la presse pour une affaire qui remonte à deux ans.

« AFFAIRE MINEURE »

La banque publique avait saisi la justice en mai 1995, à la suite de l'envoi à ses clients, à la fin du mois de mars de la même année, par la Société générale, de lettres insistant sur les *« difficultés »* et la fragilité de certaines banques et les incitant à regarder de près ses propositions commerciales. Pour sa défense, la Société générale expliquait que la lettre avait été envoyée à des clients d'autres banques que le Lyonnais. Mais le tribunal n'a pas retenu cet argument, soulignant *« la concomitance de l'annonce des résultats du Lyonnais* [pertes de 1994] *et du démarchage de ses clients par des agences de la Société générale »*.

« Afin de ne pas encombrer la justice avec une affaire mineure », la Générale ne fera pas appel. Le contentieux entre les deux établissements est lourd. Marc Viénot, le président de la Société générale, s'insurgeait, pas plus tard que lundi 3 mars, dans un entretien à la *Tribune*, contre le fait que le Crédit lyonnais *« pioche sans fin dans les poches du contribuable... sans puiser dans ses propres ressources »*.

Une sortie précédée quelques jours auparavant de l'annonce par la Générale de son intention de déposer un deuxième recours devant la Cour de justice des Communautés européennes contre le nouveau plan de sauvetage du Lyonnais.

E. L.

Le dollar reprend son ascension grâce au dynamisme de l'économie américaine

Le billet vert s'est approché, mercredi matin, des 5,80 francs

La monnaie américaine, qui s'était stabilisée depuis le sommet du G7 à Berlin, début février, est repartie à la hausse pour atteindre ses plus hauts niveaux depuis trente-quatre mois face au mark et au franc. Le dollar profite du dynamisme de l'économie américaine, qui contraste avec les difficultés de l'Allemagne et du Japon. Les incertitudes entourant la création de l'euro incitent les gestionnaires internationaux à placer leurs capitaux aux Etats-Unis.

APRÈS avoir marqué une pause de plusieurs semaines, le dollar a repris son ascension, soutenu par le dynamisme de l'économie américaine. Il est monté, mercredi matin 5 mars, jusqu'à 1,7156 mark et 5,77 francs, ses cours les plus élevés depuis trente-quatre mois.

L'envolée du billet vert (+ 16 % face au mark et au franc en six mois) avait brutalement été interrompue, début février, par le sommet du G7 de Berlin, à l'issue duquel les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés avaient appelé à une stabilisation des cours du dollar. Les opérateurs, craignant une intervention concertée des instituts d'émission, avaient momentanément cessé d'acheter des dollars.

Depuis, la Bundesbank est montée en première ligne à chaque fois que le billet vert tentait une nouvelle percée. Elle a, dans un rapport, affirmé que la surévaluation du deutschemark est *« plus qu'entièrement corrigée »*, prenant soin de rappeler *« les handicaps structurels qui pèsent sur le dollar, comme le déficit de la balance des paiements américaine qui n'est toujours pas résorbé et les déséquilibres d'épargne qu'il exprime »*. En 1996, le déficit commercial américain s'est élevé à 114,2 milliards de dollars, son plus haut niveau depuis 1988.

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a pour sa part prévenu que *« le processus de correction du dollar »* ne devait pas *« dépasser les limites du tolérable »*. La banque centrale allemande situe le *« seuil de tolérance »* du billet vert à 1,65 mark (5,56 francs)

LA BUNDESBANK ISOLÉE

Mais les menaces verbales de Francfort ont aujourd'hui perdu de leur efficacité. Aussi écoutée et respectée soit-elle par les milieux financiers internationaux, la Bundesbank apparaît aujourd'hui quelque peu isolée dans sa volonté d'enrayer la progression du dollar. Paris, notamment, conscient des effets bénéfiques que l'appréciation de la monnaie américaine procure à l'économie française (une hausse de 10 % du billet vert procure 0,5 % de croissance supplémentaire), reste silencieux. Les pouvoirs publics français seraient même d'ailleurs, selon plusieurs indiscrétions, passablement irrités par l'attitude de la banque centrale allemande. D'une part, la politique de change est de la responsabilité des gouvernements et non des instituts d'émission ; d'autre part, ils craignent que les partisans en France d'un euro faible ne saisissent le prétexte des commentaires faits par la Bundesbank pour dénoncer les prérogatives de la future banque centrale européenne (BCE) en matière de gestion de la monnaie unique.

Parallèlement, l'administration américaine vient de réaffirmer, par la voix du secrétaire d'Etat au Trésor, Robert Rubin, et du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, qu'elle reste favorable à un dollar fort. La hausse du billet vert, qui handicape les exportations des entreprises américaines, est bienvenue, car elle joue un rôle de frein sur la croissance. Le dynamisme de l'activité, générateur de tensions inflationnistes, est aujourd'hui la principale source d'inquiétude des responsables économiques et monétaires américains. Il a été confirmé, depuis le début de la semaine, par une longue série de statistiques : hausse de 0,7 % des dépenses et de 0,3 % des revenus des ménages, progression de 0,4 % des dépenses de construction, augmentation de 0,3 % de l'indicateur avancé et de 8,6 % des ventes de maisons neuves.

La Bundesbank ne peut rien contre la vigueur économique américaine, qui contraste avec les difficultés allemande et japonaise (le chômage a enregistré une nouvelle progression outre-Rhin au mois de février) et qui propulse le dollar vers le haut. D'autant que ce décalage conjoncturel a une traduction monétaire. Les rendements à trois mois sont nettement plus élevés à New York (5,25 %) qu'à Francfort (3,10 %) et Tokyo (0,50 %), ce qui a pour conséquence d'attirer en masse les capitaux outre-Atlantique, où ils sont mieux rémunérés. Cet écart pourrait d'ailleurs encore s'élargir, M. Greenspan ayant évoqué la possibilité d'une frappe *« préventive »* de la FED pour apaiser les tensions inflationnistes.

Monnaie refuge sur le plan économique et monétaire, le dollar l'est aussi en matière institutionnelle et politique. Les investisseurs internationaux ne savent pas au juste de quoi sera constituée la future monnaie européenne. Les pays d'Europe du Sud feront-ils partie du premier train de l'euro ? L'Union monétaire démarrera-t-elle comme prévu le 1er janvier 1999 ?

Les investisseurs ignorent tout également de la façon dont seront équilibrés, entre la BCE et le conseil de stabilité, les pouvoirs économiques et monétaires au sein de la future zone euro. Toutes ces incertitudes incitent les gestionnaires à placer leurs capitaux outre-Atlantique plutôt que sur le Vieux Continent.

Pierre-Antoine Delhommais



Réorganisation à la tête de Rhône-Poulenc Chimie

COUP DE THÉÂTRE dans le secteur chimie de Rhône-Poulenc. Après le limogeage en mai 1996 de François Guinot, patron opérationnel de cette branche, c'est au tour de Mme Dominique Damon d'abandonner ses fonctions de directeur de la zone Europe qu'elle occupait depuis un an. Elle sera remplacée, jeudi 6 mars, par Martin Pinot, jusqu'alors directeur général du secteur fibres et polymères. Il devient numéro deux de la branche chimie, dirigée par Philippe Desmarescaux, et entrera au comité exécutif du groupe en juin.

Arrivée dans le groupe en février 1996, Mme Damon, cinquante ans, avait travaillé chez Danone et Carnaud avant d'entrer chez Alusuisse en 1989, où elle avait restructuré avec énergie la branche emballage. Chez Rhône-Poulenc, elle avait la même mission de restructuration de la chimie européenne. Mais la greffe n'a pas pris.

Poursuite du conflit dans les transports en commun à Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND, mercredi 5 mars, était toujours privée de bus, pour le vingt-huitième jour consécutif. Les salariés grévistes de la société exploitante T2C avaient pourtant accueilli favorablement, mardi soir, la dernière ouverture du Syndicat des transports de l'agglomération clermontoise, qui proposait de porter le temps de travail hebdomadaire à 35 heures et 47 minutes, contre 38 heures 25 minutes actuellement. Mais le protocole d'accord a été contesté par l'intersyndicale CFDT-CGT-FO du fait *« de la remise en cause de certains acquis »*. Face à cette nouvelle situation de blocage, le personnel était convié, mercredi, à une assemblée générale. Mercredi en fin de matinée, sept salariés grévistes assignés par la direction pour entrave à la liberté du travail devaient comparaître devant le juge des référés. - *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ELF-GABON : le conseil d'administration du holding financier CPIH** (Compagnie de participation et d'investissement holding), détenu à 65 % par la société franco-gabonaise Elf-Gabon, a décidé le 4 mars la liquidation de la société. C'est par la CPIH qu'a transitée une partie des fonds mis à la disposition du groupe textile Bidermann par Elf-Aquitaine sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent.

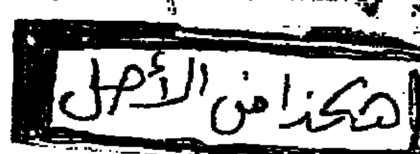
■ **ALCATEL SEL : la filiale allemande** du fabricant français de matériels de télécommunications a annoncé mardi 4 mars qu'elle va fermer deux de ses usines et réduire de 16 000 à 13 700 ses effectifs cette année, après avoir accusé de nouvelles pertes en 1996.

■ **MATRA COMMUNICATION : AEG Mobile Communication, la filiale allemande** du groupe français, a annoncé mardi 4 mars qu'elle va cesser de fabriquer des téléphones mobiles et supprimer 600 emplois, principalement dans son usine de Berlin, sur un total de 1 350.

■ **HÔTELLERIE : les groupes espagnols NH Hoteles et français Ibis,** filiale d'Accor, ont annoncé mardi 4 mars la création d'une société conjointe visant l'implantation en Espagne d'hôtels sous la marque Ibis. D'un capital initial de 2 milliards de pesetas (80 millions de francs), la nouvelle entreprise, prévoit l'implantation de 60 à 70 hôtels sur six à sept ans.

■ **DE BEERS : le conglomérat sud-africain (diamants)** a annoncé, mardi 4 mars, un résultat de 828 millions de dollars (4,7 milliards de francs) pour 1996, en hausse de 32 %. De Beers a réalisé avec la vente de diamants un chiffre d'affaires de 4,7 milliards de francs, en hausse de 7 % par rapport à 1995.

■ **THOMSON CSF : le groupe d'électronique de défense** a annoncé mercredi 5 mars un bénéfice net consolidé part du groupe de 745 millions de francs pour 1996, contre une perte de 791 millions en 1995, sur un chiffre d'affaires consolidé de 36,27 milliards, en hausse de 2,2 %.



■ **WALL STREET a terminé en baisse, mardi, en raison de ventes dans la dernière heure de transactions. L'indice Dow Jones a perdu 66,20 points (– 0,96 %) à 6 852,72.**

■ **LE DOLLAR était ferme, mercredi 5 mars dans la matinée, à 1,7156 deutschemark, 5,7780 francs et 121,65 yens contre respectivement 1,7131 mark, 5,7745 francs et 121,60 yens.**

■ **LA BOURSE DE TOKYO a perdu 1,57 %, mercredi 5 mars. L'indice Nikkei, du fait de craintes sur la croissance économique au Japon, a perdu en clôture 291,27 points à 18 273,51.**

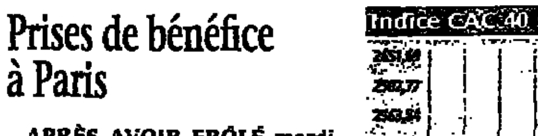
■ **LE FRANC était stable, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3730 francs pour un mark. Il profitait de la faiblesse du deutschemark liée à la hausse du dollar.**

■ **LA BOURSE de Hongkong a terminé, mercredi, en baisse de 0,3 % dans un marché plutôt terne. L'indice Hang Seng a perdu 39,32 points pour terminer à 13 410,76 points.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30



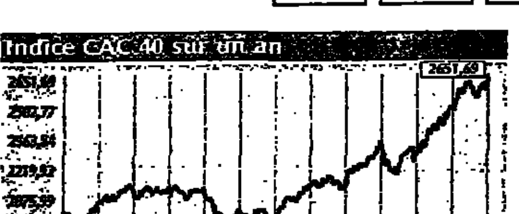
Prises de bénéfice à Paris

APRÈS AVOIR FRÔLÉ mardi ses niveaux records, la Bourse de Paris subissait des prises de bénéfice, mercredi matin 5 mars, dans le sillage de Wall Street. En baisse de 0,43 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 accusait vers 12 heures une perte de 0,64 %, à 2 634,60 points.

Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 2,3 milliards de francs. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor était en recul de 40 centièmes, à 131,72 points. Le dollar restait très vigoureux, cotant 1,7130 mark et 5,78 francs. La veille, la Bourse américaine avait cédé près de 1 %, affectée par la baisse du marché obligataire.

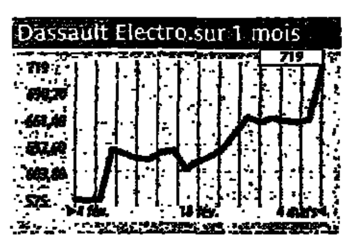
Les opérateurs craignent un relèvement des taux directeurs américains après la publication de statistiques économiques confirmant la vigueur de l'activité outre-Atlantique. Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, a insisté, mardi, sur le fait qu'il est « *crucial* » pour la Fed « *de maîtriser l'inflation à court terme* ».

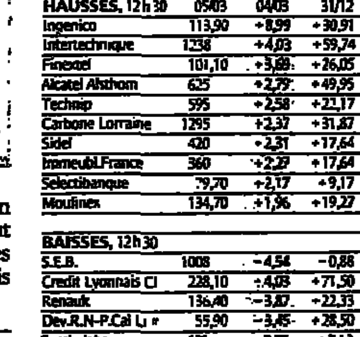
Les investisseurs attendent les décisions de la Bundesbank sur ses taux directeurs. Son conseil se réunit jeudi. La faiblesse de la croissance en Allemagne pourrait inciter l'institut d'émission à réduire le niveau de ses prises en pension, fixé à 3 % depuis la fin du mois d'août 1996.



Dassault Electronique, valeur du jour

LA FILIALE de Dassault a affiché, mardi 4 mars, la plus forte hausse de la séance, gagnant 8,6 % à 719 francs. Le titre continue ainsi à profiter de la privatisation de Thomson : dans le projet commun Alcatel-Aerospatiale, Dassault Industries prévoit d'apporter Dassault Electronique à Thomson CSF. Les propos de Serge Dassault, mardi, ont contribué à soutenir la valeur. Le patron de Dassault Industries a affirmé qu'en cas d'échec de « *notre allié Alcatel face à Matra nous garderons Dassault Electronique. La société va bien, avec un chiffre d'affaires non militaire qui se développe* ».



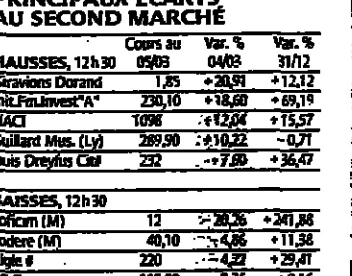


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 05/03	Var. % 04/03	Var. % 31/12
Ingenico	113,90	+8,99	+30,91
Intertechnique	1238	+4,03	+59,74
Finextel	101,10	+3,69	+26,05
Alcatel Alsthom	625	+2,79	+49,95
Technip	595	+2,58	+21,17
Carbone Lorraine	1295	+2,37	+31,87
Sidel	420	+2,31	+17,64
Immeubl.France	360	+2,27	+17,64
Selectibanque	79,70	+2,17	+9,17
Moulinex	134,70	+1,96	+19,27
BAISSES, 12h30			
S.E.B.	1008	–4,54	–0,88
Credit Lyonnais CI	228,10	–4,03	+71,50
Renault	136,40	–3,87	+22,33
Dev.R.N-P.Cal Li #	55,90	–3,45	+28,50
Synthelabo	601	–2,75	+7,13
Lebon	219	–2,66	+27,99
Plastic-Omn.(Ly)	545	–2,50	+29,76
Legris indust.	268,50	–2,36	+22,88
Jean Lefebvre	308	–2,22	+13,86
Nordon (Ny)	440	–2,22	+19,89

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	05/03 Titres échangés	Capitalisation en F
Alcatel Alsthom	462002	286758104
Danone	272937	251667968
Axa	382175	144065142,10
Carrefour	36133	125304208
LVMH Moet Hen.	91288	124035011
Elf Aquitaine	223702	123754401
Eaux (Gle des)	137897	109986480
AGF-Ass.Gen.France	422540	88195673,20
Rhone Poulenc A	432784	86432059,10
L'Oreal	36947	71718349

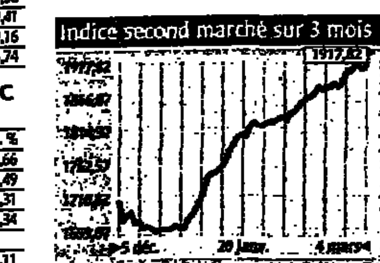


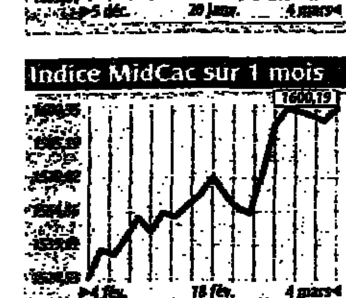
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 05/03	Var. % 04/03	Var. % 31/12
Giravions Dorand	1,85	+20,91	+12,12
Init.Fin.Invest"A"	230,10	+18,60	+69,19
SIACI	1098	+12,04	+15,57
Guillard Mus. (Ly)	289,90	+10,22	–0,71
Louis Dreyfus Citl	232	+7,80	+36,47
BAISSES, 12h30			
Soficam (M)	12	–20,26	+241,88
Sodere (M)	40,10	–4,86	+11,38
Algle #	220	–4,22	+29,41
I.C.C.	117,90	–3,36	+9,16
AFE #	460	–3,15	+5,74

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	04/03	03/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1850,01	1819,88	+1,66
Ind. gén. SBF 250	1780,52	1754,43	+1,49
Ind. Second Marché	1917,82	1911,87	+0,31
Indice MidCac	1600,19	1594,77	+0,34
Valeurs indus.	2013,61	1972,07	+2,11
1 - Energie	2097,88	2042,79	+2,70
2 - Produits de base	1888,97	1849,73	+2,12
3 - Construction	1802,76	1758,83	+2,50
4 - Biens d'équip.	1471,48	1436,25	+2,45
5 - Automobile	2191,09	2160,01	+1,44
6 - Biens consom.	3342,05	3293,42	+1,48
7 - Indus. agro-alim.	1707,58	1671,80	+2,14
Services	2010,45	1995,46	+0,75
8 - Distribution	3785,50	3744,71	+1,09
9 - Autres services	1320,48	1314,30	+0,47
Sociétés financières	1317,81	1306,92	+0,83
10 - Immobilier	820,72	821,82	–0,13
11 - Services financ.	1304,40	1292,06	+0,96
12 - Sociétés invest.	1719,93	1705,88	+0,82





Wall Street rechute

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en baisse sensible de 1,57 % mercredi, subissant des ventes importantes dans le sillage de Wall Street. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a perdu 291,27 points à 18 273,51. « *Les incertitudes sur la conjoncture économique du nouvel exercice comptable (à partir du 1er avril) assombrissent le climat* », expliquait Tadahiro Kamogawa, de Yamaichi Securities.

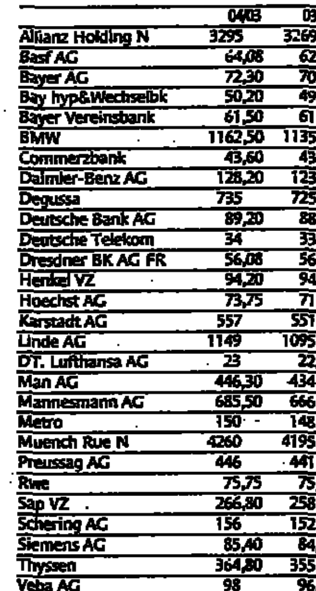
La veille, Wall Street avait terminé en nette baisse à l'issue d'une séance plutôt terne, et en raison du déclenchement de programmes informatisés de ventes dans la dernière heure de transactions. Le mouvement a démarré sur le marché à terme de Chicago et s'est communiqué à Wall Street. « *Vous allez prendre un café, vous revenez et vous êtes confrontés à un renversement total de la situation, sans cause apparente* », remarque Ned Collins, courtier chez Daiwa Securities America. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 66,20 points (– 0,96 %) à 6 852,72. Les coupe-circuits, qui freinent les opérations informatisées lorsque la variation du principal indicateur atteint les 50 points, ont été déclenchés un quart d'heure avant la clôture.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 04/03	Cours au 03/03	Var. en %
Paris CAC 40	2651,69	2600,26	+1,94
New-York/DJ indus.	6918,53	6918,92	–0,01
Tokyo/Nikkei	18564,80	18429,10	+0,73
Londres/FT100	4351,60	4307,10	+1,02
Francfort/Dax 30	3320,66	3263,86	+1,71
Frankfort/Commer.	1145,42	1128,40	+1,49
Bruxelles/Bel 20	2584,17	2565,44	+0,72
Bruxelles/Général	2158,07	2142,43	+0,72
Milan/MIB 30	1069	1089	—
Amsterdam/Ge. Cbs	505,40	494,50	+2,16
Madrid/Ibex 35	468,12	462,43	+1,22
Stockholm/Affarsal	2092,22	2092,22	...
Londres FT30	2866,70	2834	+1,14
Hong Kong/Hang S.	13450,10	13507,30	–0,43
Singapour/Strait t	2189,44	2196,34	–0,32

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	04/03	03/03
Alcoa	72,37	72,25
Allied Signal	70,37	71,87
American Express	65,25	65,25
AT & T	36	36,87
Bethlehem	8,37	8,25
Boeing Co	100,25	102,12
Caterpillar Inc.	78,12	78,75
Chevron Corp.	65,25	65,75
Coca-Cola Co	59,37	60,37
Disney Corp.	72,75	73,37
Du Pont Nemours&Co	108,62	111,37
Eastman Kodak Co	88,50	89,50
Exxon Corp.	100	99,12
Gén. Motors Corp.H	57,25	59,25
Gén. Electric Co	101,37	103,37
Goodyear T & Rubbe	53	53
IBM	144,87	145,12
Intl Paper	41,75	42,75
J.P. Morgan Co	105,62	108,12
Mc Donalds Corp.	44,12	43,50
Merck & Co.Inc.	91,25	94
Minnesota Mng.&Mfg	90,12	92,50
Philip Moris	134,62	136,50
Procter & Gamble C	119,25	120,37
Sears Roebuck & Co	54,37	54,25
Texaco	101,87	98,75
Union Carb.	47,50	47,50
Utd Technol	73,37	74,50
Westingh. Electric	19	17,87
Woolworth	21,25	21,12

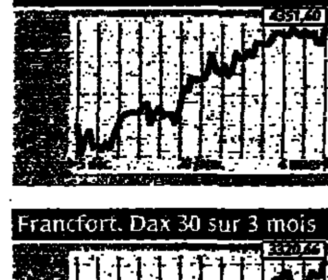


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

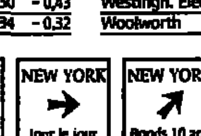
	04/03	03/03
Allied Lyons	4,36	4,32
Barclays Bank	11,09	10,94
B.A.T. industries	5,49	5,45
British Aerospace	13,20	12,94
British Airways	6,52	6,41
British Petroleum	6,86	6,77
British Telecom	4,32	4,27
B.T.R.	2,55	2,42
Cadbury Schweppes	5,10	5,06
Eurotunnel	0,76	0,78
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,55	10,44
Granada Group Plc	9,35	9,26
Grand Metropolitan	4,59	4,53
Guinness	4,61	4,57
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,61	6,60
H.S.B.C.	15,18	15,05
Impérial Chemical	7,46	7,38
Legal & Gen. Grp	3,97	3,92
Marks and Spencer	4,88	4,97
National Westminst	7,38	7,31
Peninsular Orienta	6,65	6,58
Reuters	6,59	6,53
Saatchi and Saatch	0,98	0,98
Shell Transport	10,56	10,38
Tate and Lyle	4,36	4,36
Univeler Ltd	15,64	15,49
Zeneca	18,72	18,36

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	04/03	03/03
Allianz Holding N	3295	3269
Basf AG	64,08	62,45
Bayer AG	72,30	70,30
Bay hyp&Wechselbk	50,20	49,97
Bayer Vereinsbank	61,50	61,40
BMW	1162,50	1135
Commerzbank	43,60	43,44
Daimler-Benz AG	128,20	123,70
Degussa	735	725,50
Deutsche Bank AG	89,20	88,38
Deutsche Telekom	34	33,60
Dresdner BK AG FR	56,08	56,10
Henkel VZ	94,20	94,20
Hoechst AG	73,75	71,85
Karstadt AG	557	551
Linde AG	1149	1095
DT. Lufthansa AG	23	22,78
Man AG	446,30	434
Mannesmann AG	685,50	666,50
Metro	150	148,60
Muench Rue N	4260	4195
Preussag AG	446	441
Rwe	75,75	75,75
Sap VZ	266,80	258
Schering AG	156	152,90
Siemens AG	85,40	84,40
Thyssen	364,80	355,40
Veba AG	98	96,95
Viag	763	741
Volkswagen VZ	662,50	639



LES TAUX



PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Recul du Matif

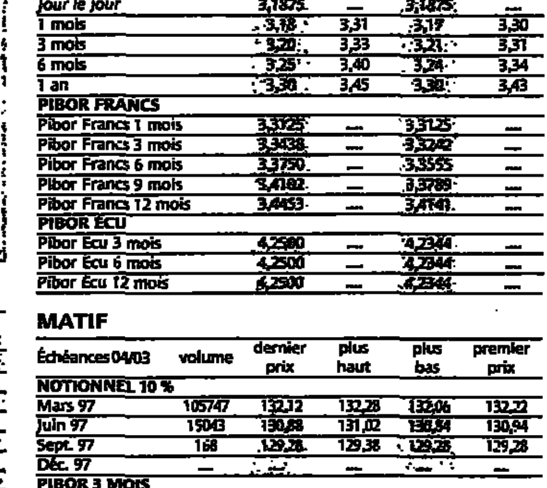
LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse mercredi 5 mars. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 28 centièmes, à 131,84 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,49 %, soit 0,08 % en-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, les investisseurs s'inquiétant des nouveaux signes de dynamisme de l'économie aux Etats-Unis. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit en clôture à 6,87 % (6,83 % lundi). Certains analystes n'excluent pas une baisse des taux directeurs de la Bundesbank dont le conseil se réunit jeudi. Le produit intérieur brut allemand a stagné au quatrième trimestre et le chômage devrait avoir enregistré une nouvelle progression en février.

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 04/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,18	5,43	6,28	1,70
Allemagne	3,50	5,56	6,36	1,40
Grande-Bretagne	6	7,22	7,85	2,50
Italie	7	7,39	8,18	2,70
Japon	0,50	2,49	—	0,20
Etats-Unis	—	6,56	6,80	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 04/03	Taux au 03/03	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,02	4,04	99,97
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,73	4,77	101,57
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,13	5,18	102,97
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,45	5,54	104,67
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,05	6,10	106,81
Obligations françaises	5,46	5,52	103,04
Fonds d'État à TME	–2,09	–2,11	99,98
Fonds d'État à TRE	–1,95	–1,95	99,18
Obligat. franç. à TME	–2,09	–2,01	99,53
Obligat. franç. à TRE	+0,06	+0,06	100,10



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 04/03	Vente 04/03	Achat 03/03	Vente 03/03
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,18	3,31	3,17	3,30
3 mois	3,20	3,33	3,21	3,31
6 mois	3,25	3,40	3,24	3,34
1 an	3,30	3,45	3,30	3,43
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3438	—	3,3242	—
Pibor Francs 6 mois	3,3750	—	3,3555	—
Pibor Francs 9 mois	3,4102	—	3,3789	—
Pibor Francs 12 mois	3,4453	—	3,4141	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,2500	—	4,2344	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2500	—	4,2344	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2500	—	4,2344	—

MATIF

Échéances 04/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	105747	132,12	132,28	132,06	132,22
Juin 97	15043	130,88	131,02	130,84	130,94
Sept. 97	168	129,28	129,38	129,28	129,28
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	9450	96,65	96,65	96,63	96,63
Juin 97	15309	96,64	96,65	96,62	96,62
Sept. 97	6147	96,60	96,60	96,58	96,58
Déc. 97	2889	96,50	96,51	96,50	96,51
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	2611	97,48	97,56	97,26	97,26
Juin 97	362	96,10	96,10	96,02	96,02

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 04/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 97	20142	2661	2664	2629	2636
Avril 97	1	2637	2637	2637	2637
Mai 97	310	2640,50	2640,50	2635,50	2635,50
Juin 97	1320	2626,50	2628,50	2601	2604,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,7640 | US/DM ↗ 1,7128 | US/¥ ↗ 122,1200 | DM/F ↘ 3,3735 | £/F ↗ 9,3185

Progression du dollar

LE BILLET VERT s'inscrivait en hausse, mercredi matin 5 mars, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,7170 mark et 5,79 francs, ses cours les plus élevés depuis trente-quatre mois face à ces deux devises. Il cotait par ailleurs 121,70 yens.

Le dollar est soutenu par le dynamisme de l'économie américaine, qui a été confirmé, mardi, par plusieurs indicateurs. Les ventes de logements neufs ont progressé de 8,6 % en janvier, au plus haut niveau depuis mars 1986. L'indice composite des principaux indicateurs économiques, censé préfigurer l'évolution de la conjoncture sur les six à neuf prochains mois, a pour sa part augmenté de 0,3 %.

Le franc était stable, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3730 francs pour un mark. La lire à 997 lires pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 04/03	% 03/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3500	+0,09	325	349
Ecu	6,5585	+0,01	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,7640	+0,86	5,4600	6,0600
Belgique (100 F)	16,3520	+0,08	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	299,9600	+0,09	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3840	+0,34	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,4500	+0,05	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	9,0300	[illegible]	8,6000	9,4400
Gde-Bretagne (1 L)	9,3185	+0,66	8,8800	9,7300
Grèce (100 drach.)	2,1520	+0,29	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,6000	+0,38	70	80
Suisse (100 F)	388,7000	+0,20	375	399
Norvège (100 k)	83,0500	[illegible]	78	87
Autriche (100 sch)	47,9330	+0,09	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9810	+0,01	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2082	+0,68	3,9100	4,5100
Japon (100 yens)	4,7312	–0,02	4,5200	4,8700
Finlande (mark)	113,0400	+0,03	107	118

PARITÉS DU DOLLAR	05/03	04/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7128	1,6989	+0,82
TOKYO : USD/Yens	122,1200	121,3000	+0,67

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,7172	5,7162	5,7160	5,7150
Yen (100)	4,7398	4,7351	4,7329	4,6281
Deutschemark	3,3767	3,3762	3,3735	3,3731
Franc Suisse	3,8682	3,8649	3,8876	3,8643
Lire ital. (1000)	3,3737	3,3712	3,3868	3,3832
Livre sterling	9,2998	9,2825	9,2754	9,2689
Peseta (100)	3,9791	3,9751	3,9784	3,9764
Franc Belge (100)	16,369	16,981	16,368	16,346

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,26	3,28	3,33
Eurodollar	5,37	5,46	5,57
Eurolivre	5,87	5,98	6,26
Eurodeutschemark	3,08	3,08	3,02

L'OR

	cours 04/03	cours 03/03
Or fin (k. barre)	66000	66400
Or fin (en lingot)	66000	66600
Once d'Or Londres	362,15	359,40
Pièce française(20f)	384	384
Pièce suisse (20f)	384	382
Pièce Union lat(20f)	384	386
Pièce 20 dollars us	2460	2465
Pièce 10 dollars us	1360	1380
Pièce 50 pesos mex.	2470	2490

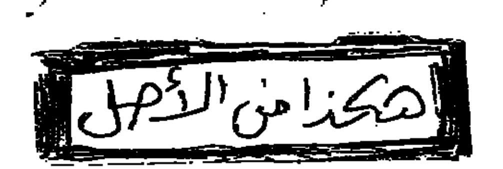
LE PÉTROLE

En dollars	cours 05/03	cours 04/03
Brent (Londres)	18,92	19,50
WTI (New York)	20,50	20,40
Crude Oil (New York)	20,20	20,66

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	05/03	04/03
Dow-Jones comptant	151,90	[illegible]
Dow-Jones à terme	160,53	159,38
CRB	243,57	243,82
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2453	2480
Cuivre à 3 mois	2407,50	2432,50
Aluminium comptant	1645,25	1666,50
Aluminium à 3 mois	1689,50	1689
Plomb comptant	719	721,50
Plomb à 3 mois	703	698
Etain comptant	5747,50	5847,50
Etain à 3 mois	5885	5825
Zinc comptant	1206,50	1217
Zinc à 3 mois	1238,50	1250
Nickel comptant	8115	8227,50
Nickel à 3 mois	8305	8155

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	529,20	521,80
Platine à terme	391,80	389,30
Palladium	154,30	149,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	373	371
Maïs (Chicago)	302,75	303,75
Grain. soja (Chicago)	805	806,50
Tourt. soja (Chicago)	263,20	262,50
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	64,20	65
Orge (Londres)	92	93
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1260	1283
Café (Londres)	1642	1298
Sucre blanc (Paris)	306	307,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	73,98	73,05
Jus d'orange (New-York)	79	84,75



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 5 MARS

Liquidation : 20 mars
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,54 %
CAC 40 : 2637,50

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	995	995	—	30/08/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	880	875	- 0,56	22/10/96
Renault (T.P.)	1682	1681	- 0,05	30/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	2140	2080	- 2,80	07/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1300	1300	—	15/07/96
Thomson S.A (T.P)	1021	1010	- 1,07	01/08/96
Accor	775	786	+ 1,41	15/07/96
AGF-Ass.Gen.France	209,80	207,30	- 1,19	15/05/96
Air Liquide	911	897	- 1,53	20/05/96
Alcatel Alsthom	608	625	+ 2,79	26/07/96
Axa	379,70	376,50	- 0,84	06/06/96
Axime	719	733	+ 1,94	[illegible]
Bail Investis	835	847	+ 1,43	[illegible]
Bancaire (Cie)	712	722	+ 1,40	14/05/96
Bazar Hot. Ville	550	551	+ 0,18	14/06/96
Bertrand Faure	280,10	277,50	- 0,92	08/07/96
BIC	927	918	- 0,97	15/01/97
BIS	488,50	[illegible]	—	18/07/96
B.N.P.	260	257,50	- 0,96	21/06/96
Bollore Techno.	656	655	- 0,15	01/07/96
Bongrain	2181	2166	- 0,68	15/06/96
Bouygues	556	556	—	02/08/96
Bouygues Offs	154	153,80	- 0,12	[illegible]
Canal +	1050	1048	- 0,19	28/06/96
Cap Gemini	341	341,10	+ 0,02	[illegible]
Carbone Lorraine	1265	1295	+ 2,37	05/07/96
Carrefour	3520	3463	- 1,61	25/04/96
Casino Guichard	262	261,60	- 0,15	[illegible]
Casino Guich.ADP	221	221	—	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	871	865	- 0,68	[illegible]
C.C.F.	268,80	266,60	- 0,81	28/05/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	54,50	[illegible]	—	[illegible]
Cegid (Ly)	773	766	- 0,90	[illegible]
Cerus Europ.Reun	138,20	138,30	+ 0,07	[illegible]
Cetelem	698	695	- 0,42	[illegible]
CGIP	1657	1645	- 0,72	[illegible]
Chargeurs Intl	301	298	- 0,99	[illegible]
Christian Dior	837	834	- 0,35	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	232,70	229	- 1,59	[illegible]
Cipe France Ly #	710	708	- 0,28	[illegible]
Clarins	783	775	- 1,02	[illegible]
CLF-Dexia France	579	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Club Mediterranee	420	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Coflexip	326	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Colas	785	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Comptoir Entrep.	13,05	13,05	—	[illegible]
Comptoirs Modernes	2809	2810	+ 0,03	[illegible]
CPR	497,80	498	+ 0,04	01/07/96
Cred.Fon.France	67,40	67,40	—	[illegible]
Credit Lyonnais CI	237,70	228,10	- 4,03	[illegible]
Credit National	368,50	369	+ 0,13	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	313	310	- 0,95	02/07/96
Damart	4500	[illegible]	—	[illegible]
Danone	915	924	+ 0,98	[illegible]
Dassault-Aviation	1352	1367	+ 1,10	25/06/96
Dassault Electro	719	723	+ 0,55	12/06/96
Dassault Systemes	360	365	+ 1,38	[illegible]
De Dietrich	260,50	261	+ 0,19	[illegible]
Degremont	472	473	+ 0,21	07/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	57,90	55,90	- 3,45	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	153	150	- 1,96	20/06/96
Dynaction	144	144	—	[illegible]
Eaux (Cie des)	801	796	- 0,62	03/07/96
Eiffage	375	375	—	01/07/96
Elf Aquitaine	558	552	- 1,07	18/09/96
Eramet	300	294	- 2	15/07/96
Eridania Beghin	940	922	- 1,91	12/07/96
Essilor Intl	1573	1573	—	02/07/96
Essilor Intl ADP	1425	1450	+ 1,75	02/07/96
Esso	642	636	- 0,93	[illegible]
Eurafrance	2670	2689	+ 0,71	19/12/96
Euro Disney	10,55	10,50	- 0,47	[illegible]
Europe 1	1370	1366	- 0,29	[illegible]
Eurotunnel	7,10	7,10	—	—
Filipacchi Medias	1488	1459	- 1,94	[illegible]
Fimalac SA	540	540	—	28/06/96
Finextel	97,50	101,10	+ 3,69	[illegible]
Fives-Lille	487	495	+ 1,64	10/06/96
Fromageries Bel	4370	4350	- 0,45	29/07/96
Galeries Lafayette	2099	2100	+ 0,04	[illegible]
GAN	148	145,50	- 1,68	05/07/94
Gascogne (B)	495	492	- 0,60	10/06/96
Gaumont #	434	434	—	[illegible]
Gaz et Eaux	2503	2519	+ 0,63	[illegible]
Geophysique	494	495,10	+ 0,22	12/07/93
G.F.C.	540	536	- 0,74	[illegible]
Groupe Andre S.A.	483	480,10	- 0,60	12/06/96
Gr.Zannier (Ly) #	148,80	148,50	- 0,20	01/07/96
GTM-Entrepose	316,10	320	+ 1,23	08/08/96
Guilbert	1032	1040	+ 0,77	[illegible]
Guyenne Gascogne	1966	1960	- 0,30	[illegible]
Havas	451,50	446	- 1,21	[illegible]
Havas Advertising	687	688	+ 0,14	[illegible]
Imetal	820	825	+ 0,60	[illegible]
Immeubl.France	352	360	+ 2,27	[illegible]
Infogrames Enter.#	870	865	- 0,61	[illegible]
Ingenico	104,50	113,80	+ 8,99	[illegible]
Interbail	236	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Intertechnique	1190	[illegible]	+ 4,03	[illegible]
Jean Lefebvre	315	308	- 2,22	[illegible]
Klepierre	810	814	+ 0,49	[illegible]
Labinal	1290	1289	- 0,07	[illegible]
Lafarge	360,50	357,80	- 0,74	[illegible]
Lagardere	177,50	176,50	- 0,56	[illegible]
Lapeyre	344	345	+ 0,29	[illegible]
Lebon	225	219	- 2,66	[illegible]
Legrand	1015	1033	+ 1,77	[illegible]
Legrand ADP	712	713	+ 0,14	[illegible]
Legris Indust.	275	268,50	- 2,36	[illegible]
Locindus	858	860	+ 0,23	[illegible]
L'Oreal	1948	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1362	1362	—	29/11/96
Lyonnaise Eaux	603	605	+ 0,33	31/07/96
Marine Wendel	600	602	+ 0,33	29/11/96
Metaleurop	81,90	80,60	- 1,58	04/07/90
Metrologie Inter.	21,10	21,40	+ 1,42	—
Michelin	356	355,70	- 0,08	30/07/96
Moulinex	132,10	134,70	+ 1,96	14/09/92
Nord-Est	150	150	—	08/07/96
Nordon (Ny)	450	440	- 2,22	—
NRJ #	811	820	+ 1,10	15/04/96
OLIPAR	86,90	88	+ 1,26	—
Paribas	388	384,70	- 0,85	04/06/96
Pathe	1446	1443	- 0,20	—
Pechiney	255	254	- 0,39	14/08/96
Pernod-Ricard	319,70	316,50	- 1	14/01/97
Peugeot	644	643	- 0,15	05/07/96
Pinault-Print.Red.	2423	2420	- 0,12	01/07/96
Plastic-Omn.(Ly)	559	545	- 2,50	05/07/96
Primagaz	607	611	+ 0,65	12/06/96
Promodes	1748	1729	- 1,08	07/06/96
Publicis	590	596	+ 1,01	12/07/96
Remy Cointreau	151	150,50	- 0,33	07/11/96
Renault	141,90	136,40	- 3,87	07/08/96
Rexel	1768	1760	- 0,45	01/07/96
Rhone Poulenc A	201,30	199,60	- 0,84	03/06/96
Rochette (La)	32,05	31,75	- 0,93	25/06/92
Rue Imperiale(Ly)	5600	5610	+ 0,17	10/07/96
Sade (Ny)	199	197,50	- 0,75	28/06/96
Sagem SA	3150	3160	+ 0,31	10/07/96
Saint-Gobain	872	857	- 1,72	25/06/96
Saint-Louis	1489	1484	- 0,33	19/06/96
Salomon (Ly)	421	417,60	- 0,80	01/10/96
Salvepar (Ny)	449,50	446	- 0,77	27/05/96
Sanofi	573	569	- 0,69	18/06/96
Sat	1845	1812	- 1,78	10/05/96
Saupiquet (Ns)	700	700	—	14/06/96
Schneider SA	310,50	305,50	- 1,61	04/07/96
SCOR	236,10	237,50	+ 0,59	19/06/96
S.E.B.	1056	1008	- 4,54	02/05/96
Sefimeg	465,20	460	- 1,11	08/07/96
SEITA	217,40	213,90	- 1,60	17/06/96
Selectibanque	78	79,70	+ 2,17	12/07/96
SFIM	1250	1247	- 0,24	01/10/96
SGE	130,60	130,10	- 0,38	08/08/95
Sidel	410,50	420	+ 2,31	07/06/96
Silic CA	855	855	—	15/07/96
Simco	540	547	+ 1,29	29/07/96
S.I.T.A	1225	1237	+ 0,97	08/07/96
Skis Rossignol	155	152,20	- 1,80	27/09/96
Sligos	852	852	—	12/07/96
Societe Generale	678	664	- 2,06	20/05/96
Sodexho	■ 3034	3040	+ 0,19	05/03/97
Sommer-Allibert	171,70	171,40	- 0,17	25/06/96
Sophia	221	223	+ 0,90	01/07/96
Spir Communication	530	525	- 0,94	28/06/96
Strafor Facom	449	447,40	- 0,35	22/07/96
Suez	279	276,60	- 0,86	26/07/96
Synthelabo	618	601	- 2,75	25/06/96
Technip	580	595	+ 2,58	31/05/96
Thomson-CSF	193	193,50	+ 0,25	12/08/96
Total	465	465,50	+ 0,10	24/07/96
U.A.P.(Compagnie)	149,80	147,40	- 1,60	—
UFB Locabail	543	545	+ 0,36	01/04/96
UIC	32,10	—	—	05/07/93
UIF	470	469	- 0,21	31/07/96
UIS	196	196,50	+ 0,25	03/07/95
Unibail	546	535	- 2,01	10/06/96
Union Assur.Fdal	683	690	+ 1,02	17/06/96
Usinor Sacilor	92,70	91,10	- 1,72	01/07/96
Valeo	387,90	380,90	- 1,80	18/11/96
Vallourec	337,50	337	- 0,14	04/07/96
Via Banque	216,30	217	+ 0,32	13/06/95
Worms & Cie	383,60	380	- 0,93	14/06/96
Zodiac ex.dt divid	1540	1541	+ 0,06	20/01/97
Elf Gabon	1870	1885	+ 0,80	16/12/96

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	420	418	- 0,47	25/09/96
Adecco S.A.	1860	1860	—	—
Adidas AG #	579	572	- 1,20	31/05/96
American Express	378,90	375,90	- 0,79	10/02/97
Anglo American #	361,10	358	- 0,85	10/01/97
Amgold #	450	432	- 4	06/12/96
Arjo Wiggins App.	15,90	15,70	- 1,25	15/11/96
A.T.T. #	209,10	208	- 0,52	01/02/97
Banco Santander #	387	385,90	- 0,28	31/01/97
Barrick Gold #	158	157,10	- 0,56	16/12/96
B.A.S.F. #	216,40	216	- 0,18	10/05/96
Bayer #	245,80	242,60	- 1,30	26/04/96
Cordiant PLC	9	9,05	+ 0,55	—
Crown Cork ord.#	314	305,10	- 2,83	20/02/97
Crown Cork PF CV#	300	282,10	- 5,96	20/02/97
Daimler Benz #	434	436,20	+ 0,50	26/05/95
De Beers #	203	199,10	- 1,92	29/10/96
Deutsche Bank #	305	302,10	- 0,95	29/05/96
Dresdner Bank #	190	190,30	+ 0,15	13/05/96
Driefontein #	62,90	59,70	- 5,08	05/02/97
Du Pont Nemours #	642	625	- 2,64	14/03/97
Eastman Kodak #	514	509	- 0,97	01/04/97
East Rand #	3,15	3,04	- 3,49	15/08/94
Echo Bay Mines #	43,95	42,50	- 3,29	31/12/96
Electrolux #	361,30	362,70	+ 0,38	28/05/96
Ericsson #	184,70	189	+ 2,32	21/05/96
Ford Motor #	188,30	185	- 1,75	01/03/97
Freegold #	50,20	47,20	- 5,97	13/08/96
Gencor Limited #	24,85	25	+ 0,60	27/09/96
General Elect. #	587	587	—	27/01/97
General Motors #	333	329	- 1,20	10/03/97
Gle Belgique #	467,50	470	+ 0,53	28/05/96
Grd Metropolitan	42,40	42,25	- 0,35	07/04/97
Guinness Plc #	42,80	43	+ 0,46	05/11/96
Hanson PLC reg	25,30	25,25	- 0,19	—
Harmony Gold #	50,05	49,40	- 1,29	01/09/95
Hitachi #	50,40	49,80	- 1,19	01/10/96
Hoechst #	246,60	252,50	+ 1,56	02/05/96
I.B.M #	836	838	+ 0,23	10/03/97
I.C.I #	69,30	69,40	+ 0,14	07/10/96
Ito Yokado #	259,50	260	+ 0,19	03/03/97
Matsushita #	88,40	86,10	- 2,60	31/12/99
Mc Donald's #	261,10	255	- 2,33	14/03/97
Merck and Co #	537	529	- 1,48	02/01/97
Mitsubishi Corp.#	52,65	51,10	- 2,94	31/12/99
Mobil Corporat.#	730	734	+ 0,54	10/03/97
Morgan J.P. #	624	612	- 1,92	15/01/97
Nestle SA Nom. #	6300	6300	—	05/06/96
Nipp MeatPacker #	56,50	—	—	31/12/99
Nokia A	347	354,40	+ 2,13	16/04/96
Norsk Hydro #	283	285	+ 0,70	15/05/96
Petrofina #	2067	2080	+ 0,62	28/05/96
Philip Morris #	783	776	- 0,89	10/01/97
Philips N.V #	268,20	273,80	+ 2,08	11/04/96
Placer Dome Inc #	118,60	117,20	- 1,18	26/12/96
Procter Gamble #	696	690	- 0,86	14/02/97
Quilmes	306,10	308	+ 0,62	17/07/96
Randfontein #	29,15	27,40	- 6	05/02/97
Rhone Poul.Rorer #	409	410	+ 0,24	28/02/97
Royal Dutch #	1001	1009	+ 0,79	24/09/95
R T Z #	58	57,50	- 0,79	21/10/96
Sega Enterprises	159	152,50	- 4,08	31/12/99
Saint-Helena #	38,10	36,50	- 4,19	15/09/95
Schlumberger #	582	598	+ 2,74	04/04/97
SGS Thomson Micro.	383,30	383,40	+ 0,02	—
Shell Transport #	98	98,60	+ 0,61	04/11/96
Siemens #	289,10	292	+ 1	14/02/97
Sony Corp. #	424,80	423,10	- 0,40	31/12/99
Sumitomo Bank #	70,30	70	- 0,42	31/12/99
T.D.K #	386,20	391	+ 1,24	01/12/96
Telefonica #	132,10	133,20	+ 0,83	20/01/97
Toshiba #	32,70	33	+ 0,91	01/02/96
Unilever #	1081	1058	- 2,12	20/12/96
United Technol. #	430	421,60	- 1,95	10/03/97
Vaal Reefs #	442	428	- 3,16	13/08/96
Volkswagen A.G #	2870	2920	+ 1,74	06/06/96
Volvo (act.B) #	147,90	145	- 1,96	07/05/96
Western Deep #	197	190,10	- 3,50	13/08/96
Yamanouchi #	119,40	117,30	- 1,75	01/12/96
Zambia Copper	16,65	16,35	- 1,80	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	119,85	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	101,41	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,60	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	124,60	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,23	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	102,85	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	120,15	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,91	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	104,72	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	125	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,80	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88# ■	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,21	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	100,92	[illegible]
Finansder 9%91-06#	124,49	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	117,27	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,80	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	101,45	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,40	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	107,45	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,27	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,79	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,73	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,53	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,80	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,76	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	127,95	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	128,15	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,80	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	940	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	77	77
Baccarat (Ny) ◆	450	450
Bains C.Monaco	560	565
Bque Transatlanti. ◆	160	160
B.N.P.Intercont.	610	610
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	425	491,90
Champex (Ny)	26,50	26,60
CIC Un.Euro.CIP	360	358
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2099	1996
Concorde-Ass Risq	970	975
Continental Ass.Ly	380	373,10
Darblay ◆	415	413
Didot Bottin	851	850
Eaux Bassin Vichy	3800	3800
Ecia	976	979
Ent.Mag. Paris ◆	1751	1751
Fichet Bauche ◆	83,45	83,45
Fidei	42	41,90
Finalens ◆	371	371
F.I.P.P. ◆	282	282
Fonciere (Cie)	606	610
Fonc. Lyonnaise #	710	715
Foncina # ◆	485	485
Francarep	277	271,28
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A. ◆	1218	1218
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot	1150	1150
G.T.I (Transport)	227	230
Immobail	102,30	102
Immobanque	674	675
Locamion (Ly) ◆	551	551
Lucia ◆	60,05	60,05
Monoprix	210	199,60
Metal Deploye ◆	425	425
Mors #	11,90	12,40
Navigation (Nle) ◆	89,05	89,05
Optorg	310	310
Paluel-Marmont	250	249
Exa.Clairefont(Ny)	1050	1045
Parfinance	280	272
Paris Orleans	297	295
Piper Heidsieck ◆	1720	1728
Promodes (CI)	1269	1270
PSB Industries Ly	408,30	425
Rougier #	334	339
Saga ◆	81	81
Salins du Midi	604	604
S.I.P.H. ◆	207,60	207,80
Sofal ◆	39	39
Sofragi	4350	4370
Taittinger	1955	1950
Tour Eiffel ◆	267	267
Vicat	490	490
Caves Roquefort	1750	1750
Elyo ◆	315	315
Finaxa	324	321
Gaillard (M)	1600	1600
Givaudan-Lavirotte ◆	1095	1095
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	180,30	180,30
Gd Moul.Strasbourg ◆	1800	1800
Hotel Lutetia ◆	236	236
Hotels Deauville	540	540
Immeubl.Lyon(Ly)#	584	555
L.Bouillet (Ly)	320	320
Lloyd Continental	9100	9550
Lordex (Ny) ◆	18	18
Machines Bull	49,50	49,70
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ●	147	228
Matussiere Forest	70	69,40
Moncey Financiere	2750	2750
M.R.M. (Ly)	204,10	207
Navigation Mixte ◆	920	920
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	135	135
Pechiney CIP	270	262
Pechiney Intl	115	112
Poliet	498	500
Sabeton (Ly)	750	760
Samse (Ly)	816	816

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	150	150
Fiat Ord	18,15	18,20
Gevaert	406,90	406,90
Gold Fields South ■	144,30	144,30
Kubota Corp.	26	26
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	44,05	44,05
Robeco	489	489,90
Rodamco N.V.	180	178,60
Rolinco	496,60	502
Sema Group Plc	153	158,50
Solvay SA	3480	3480

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	42,55	42,50
AFE #	475	[illegible]
Aigle #	229,70	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	125	[illegible]
Altran Techno. #	2030	[illegible]
Montaignes P.Gest.	1970	[illegible]
Assystem #	421,50	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	660	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	290	[illegible]
Bque Vernes	155	[illegible]
Beneteau #	761	[illegible]
B I M P	68	[illegible]
Boiron (Ly) #	694	[illegible]
Boisset (Ly)#	351,10	[illegible]
But S.A.	338,80	[illegible]
Cardif SA	792	[illegible]
C.E.E #	199	[illegible]
Cermex (Ly) ◆	370,30	[illegible]
CFPI #	315	[illegible]
Change Bourse (M)	281	[illegible]
Christ.Dalloz #	2100	[illegible]
CNIM CA#	242	[illegible]
Codetour	340	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	420	[illegible]
Conflandey S.A.	290	[illegible]
C.A.Haute Normand.	325	[illegible]
C.A. Paris IDF	867	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	335	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	313,50	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	540	[illegible]
C.A. Oise CCI	298	[illegible]
Creeks ◆	21,75	[illegible]
Devanlay	490	[illegible]
Devernois (Ly)	514	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	73	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly	460	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	480	[illegible]
Expand s.a	460	[illegible]
Factorem	691	[illegible]
Faiveley #	335	[illegible]
Finacor	76,10	[illegible]
Fininfo	703	[illegible]
Fructivie	677	[illegible]
Gautier France #	259,80	[illegible]
Gel 2000	64,90	64,90
GFI Industries #	1033	1050
Girodet (Ly) #	38,80	39
GLM S.A.	291,10	291,10
Grandoptic.Photo #	828	828
Gpe Guillin # Ly	215	215
Kindy #	160	162
Guerbet	277	284
Hermes Internat.1#	1525	1509
Hurel Dubois	600	606
ICBT Groupe #	245	240
I.C.C.	122	117,90
ICOM Informatique	454	455
Idianova ◆	75	75
Int. Computer #	97	97
IPBM	66	66
M6-Metropole TV	500	498
Manitou #	831	830
Manutan	480	475
Marie Brizard #	1095	1088
Maxi-Livres/Profr.	151,10	151
Mecelec (Ly)	73,80	75,70
MGI Coutier	285,50	289
Monneret Jouet Ly#	99,90	103,80
Naf-Naf #	70	69,20
NSC Schlum. Ny	640	635
Onet #	1152	1148
Paul Predault #	210	210
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	95,55	95,55
Phyto-Lierac #	442	436
Pochet	884	883
Poujoulat Ets (Ns) ◆	214	214
Radiall #	671	674
Robertet #	1120	1105
Rouleau-Guichard ◆	350	350
Securidev #	93	95
Smoby (Ly)#	635	628
Sofco (Ly) ◆	53,70	53,70
Sofibus ◆	368,10	368,10
Sogepag # ◆	169,90	169,90
Sogeparc (Fin)	863	857
Sopra	472	479
Steph.Kelian # ◆	140	140
Sylea	549	548
Teisseire-France	216	214,90
TF1-1	521	525
Thermador Hold(Ly)	299	301
Trouvay Cauvin #	117,40	116
Unilog	722	720
Union Fin.France	710	700
Viel et Cie #	139	141
Vilmorin et Cie #	525	523
Virbac	589	617

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	64,90	68
Belvedere	300	295
BVRP	181	180
Coil	212	219
Electronique D2	730	756
FDM Pharma n.	240	245,10
Genset	270	274
Guyanor action B	29,50	30,10
High Co.	153	150
Infonie	165	172
Joliez-Regol	82,50	84
Mille Amis	107	107
Naturex	89,85	89,90
Olitec	1434	1434
Picogiga	265,50	265
Proxidis	37	37,50
R21 Santé	335	335
Stelax	5,30	5,60

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 5 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Beghin CI. ◆	830	830
Crédit Gén.Ind. ◆	7,50	8,25
Générale Occidentale ◆	90	90
Mumm ◆	1300	1300
Sté lecteurs du Monde ◆	125,60	125,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

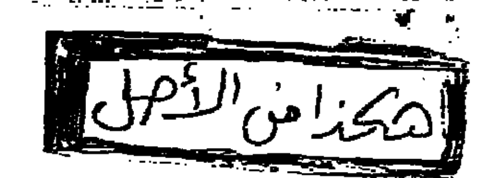
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 4 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	135,10	135,67
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2413,71	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9653,76	9653,76
Arbitr. Première	9831,43	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17724,01	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	875673	875673
Natio Court Terme	14065	14065
Natio Court Terme2	381925	381925
Natio Epargne	2264,67	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16926,81	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2795,82	[illegible]
Natio Ep. Obligations	235,40	[illegible]
Natio Epargne Retraite	159,55	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11185,11	[illegible]
Natio Epargne Valeur	657,94	[illegible]
Natio France Index	1402,54	[illegible]
Natio Immobilier	1379,28	[illegible]
Natio Inter	2077,62	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5434,38	5434,38
Natio Opportunités	193,78	[illegible]
Natio Patrimoine	1661,36	[illegible]
Natio Perspectives	1529,56	[illegible]
Natio Placements C/D	78047,84	[illegible]
Natio Revenus	1128,84	[illegible]
Natio Sécurité	11353,35	[illegible]
Natio Valeurs	1300,64	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedén	91457,04	[illegible]
Oblig. tres caté.	260,76	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des Dépôts)		
Livret Bourse Inv. D	789,57	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	1091,85	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2457,21	[illegible]
Patrimoine Retraite C	309,47	[illegible]
Sicav Associations C	2405,16	[illegible]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19454,33	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19128,54	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	262,49	[illegible]
Ecur. Capicourt C	232,44	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	249,20	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10482,49	[illegible]
Ecur. Expansion C	81836,42	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	3380,32	[illegible]
Ecur. Investis. D	213,07	[illegible]
Ecur. Monépremière	11215,28	[illegible]
Ecur. Monétaire C	12935,44	[illegible]
Ecur. Monétaire D	12319,37	[illegible]
Ecur. Trésorerie C	317,89	317,89
Ecur. Trimestriel D	2026,10	2026,10
Eparcourt-Sicav D	200,14	200,14
Géoptim C	12451,82	12267,80
Géoptim D	12118,06	11938,98
Horizon C	2078,63	2032,87
Prévoyance Ecur. D	108,47	108,47
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11899,38	11899,38
Ecur. Sécuripremière C	11841,63	11829,80
Ecur. Sensipremière C	12951,29	12951,29
CNCA (Crédit Agricole)		
Amplia ◇	118556,47	118556,47
Atout Amérique	166,62	162,56
Atout Asie	105,01	102,45
Atout Futur C	754,37	735,97
Atout Futur D	710,15	692,83
Coexis	1945,46	1909,79
Dieze	2113,60	2074,19
Elicash ◇	940546,68	940546,68
Epargne-Unie	198,90	194,05
Eurodyn	2321,77	2265,14
Indicia ◆	1624,23	1584,62
Moné.J C ◇	11854,37	11854,37
Moné.J D ◇	11477,52	11477,52
Oblifutur C	542,98	532,86
Oblifutur D	542,98	532,86
Oraction	1978,25	1930
Revenu-Vert	1230,92	1207,97
Sévéa ◆	117,89	115,08
Synthésis	17917,09	17565,77
Uni Association ◇	119,84	119,84
Uni Foncier	1446,04	1410,77
Uni France	814,82	794,95
Uni Garantie C	1879,02	1843,98
Uni Garantie D	1437,15	1410,35
Uni Régions	1822,76	1778,30
Univar C ◇	307,07	307,07
Univar D ◇	301,24	301,24
Univers Actions	222,97	217,53
Univers-Obligations	238,56	234,11
CIC BANQUES		
Francic	705	684,47
Francic Pierre	135,67	131,72
Francic Régions	1937,70	1881,26
CIC PARIS		
Associc	1117,17	1117,17
Cicamonde	1526,85	1482,36
Converticic	392,77	386,97
Ecocic	1681,65	1632,67
Mensuelcic	10205,78	10205,78
Oblicic Mondial	3763,05	3707,44
Oblicic Régions	1224,77	1206,67
Rentacic	168,47	165,98
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1375,77	1362,15
Lion 20000 C	17034,24	17034,24
Lion 20000 D	16340,39	16340,39
Lion Association	10971,82	10971,82
Lion Court Terme C	26163,73	26163,73
Lion Court Terme D	23723,63	23723,63
Lion Plus	1552,35	1521,91
Lion Trésor	2556,97	2531,65
Oblilion	2057,69	2037,32
Sicav 5000	701,46	687,71
Slivafrance	1180	1156,86
Slivam	554,81	545,93
Slivarente	252,27	247,32
Slivinter	695,22	681,59
Trilion	5336,01	5267,53
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2318,35	2232,89
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	159,69	155,42
Créd.Mut.Ep.Cour.T	913,82	913,82
Créd.Mut.Ep.Ind.C	130,91	127,41
Créd.Mut.Ep.J	22759,67	22759,67
Créd.Mut.Ep.long.T	261,91	254,90
Créd.Mut.Ep.Monde	1499,46	1459,33
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1863,39	1826,85
Créd.Mut.Ep.Quatre	1133,64	1111,41
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	875,42	837,72
Saint-Honoré Capital	19664,62	19091,86
St-Honoré March. Emer.	852,30	815,60
St-Honoré Pacifique	716,93	686,06
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1819,91	1819,91
Stratégie Actions	1051,09	1010,61
Stratégie Rendement	1954,13	1892,62
LA POSTE		
Amplitude Monde C	947,13	924,03
Amplitude Monde D	922,66	900,16
Amplitude Europe C/D	141,64	138,19
Elanciel D	167,58	163,88
Emergence Poste D	135,54	132,23
Géobilys C	647,05	637,47
Géobilys D	617,55	608,42
Intensys C	117,14	116,96
Intensys D	112,16	111,99
Latitude C	147,32	147,32
Latitude D	138,59	138,59
Oblitys D	628,33	619,04
Plénitude D	195,90	191,12
Poste Gestion C	44159,39	44159,39
Revenus Trimestr. D	5318,57	5265,91
Solstice D	2373,80	2367,88
Thésora C	978,28	968,59
Thesora D	890,46	881,64
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37689,90	37689,90
Actimonétaire D	30689,94	30689,94
Cadence 1 D	1087,53	1076,76
Cadence 2 D	1077,71	1067,04
Cadence 3 D	1078,28	1067,60
Capimonétaire C	407,28	406,87
Capimonétaire D	378,41	378,03
Sogeoblig C	9170,15	9079,36
Interoblig C	7201,57	7130,21
Interselection France D	685,16	671,73
S.G. France opport. C	2011,41	1971,97
S.G. France opport. D	1920,15	1882,50
Sogenfrance C	1763,89	1729,30
Sogenfrance D	1612,28	1580,67
Sogépargne D	310,80	307,72
Sogimter C	2157,63	2115,32
Fonds communs de placements		
Favor D	1483,20	1454,12
Sogeliance D	1734,80	1717,62
Sogenfrance Tempo D	184,55	180,93

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



OLYMPISME Des onze villes candidates pour recevoir les Jeux d'été de 2004, il n'en restera que quatre ou cinq, vendredi 6 mars, à Lausanne, après un premier jugement du Comité international olympique (CIO). Le vainqueur sera connu le 5 septembre. ● LILLE espère décrocher une place dans cette « short list », bien qu'elle ne fasse pas partie des favoris. ● UNE DERNIÈRE présentation des projets aura lieu jeudi 6, ultime chance de séduire la commission d'évaluation du CIO, qui juge le projet trop éclaté. ● L'ESPOIR de nombreuses villes avait été ébranlé par le rapport de cette commission rendu en février. San Juan de Porto-Rico, Stockholm, Saint-Pétersbourg, Rome, Istanbul, Le Cap et Lille ont protesté contre le traitement réservé à leur projet. Rio de Janeiro, dont la candidature est critiquée par le CIO, ne croit plus en ses chances.

Lille fait le forcing pour rester qualifiée dans la course aux Jeux de 2004

Jeudi 6 mars, à Lausanne, la capitale du nord de la France doit mobiliser tous ses atouts pour convaincre la commission d'évaluation du Comité international olympique. Et conserver une chance d'être l'organisateur des Jeux de 2004, qui sera élu le 5 septembre

LILLE
de notre envoyé spécial

Lille connaîtra son sort à Lausanne, vendredi 6 mars en début d'après-midi. Peu après 13 heures, la capitale du Nord saura si elle reste dans la course olympique pour les Jeux de 2004. La décision des instances du Comité international olympique (CIO) annoncera en effet la « short list », soit les quatre ou cinq villes candidates restantes pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004 sur les onze au départ.

Il ne reste donc que quelques heures pour séduire encore les quatorze membres du « collège de sélection des villes candidates finalistes à l'organisation des Jeux de la XXVIIIe olympiade en 2004 ». Jeudi, une urne contenant le million de bulletins de soutien à Lille arrivera d'Evian à Lausanne... sur un bateau qui traversera le lac Léman entre la France et la Suisse.

MAL PARTIS

Le geste paraîtra peut-être un peu trop symbolique, mais il accompagnera ce qui est bien la prestation de la dernière chance de la délégation française devant le CIO. Il sera 17 h 25 le 6 mars, dans l'auditorium du Musée olympique. En vingt minutes de présentation, appuyée par une vidéo de cinq minutes, et dans les quelques réponses aux questions du CIO, les porte-parole de la délégation de Lille vont tenter d'arracher leur place parmi quatre ou cinq autres villes qui vont rester en lice jusqu'au 5 septembre, date du choix définitif du CIO.

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques modernes, la désignation de la ville organisatrice s'accompagne d'une procédure publique en deux étapes. Et Lille n'a pas pris un très bon départ dans cette longue course, face à dix autres candidatures souvent prestigieuses comme Rome, Athènes, Stockholm, Istanbul, Saint-Pétersbourg, Le Cap, Buenos-Aires, Rio de Janeiro, sans compter Séville et San Juan de Porto Rico. Déjà handicapée par sa faible notoriété internationale, la ville a reçu comme un coup de massue la remise aux membres du CIO du rapport de la commission d'évaluation qui avait été diligentée dans les onze villes candidates.

Car cette commission, à la tête de laquelle se trouve l'Allemand Thomas Bach, n'a pas ménagé le projet lillois. Elle épingle sévèrement l'éparpillement des sites sportifs, l'environnement du village olympique, le plan d'hébergement, et même le climat de la région pendant l'été. Francis Ampe, délégué général de Lille 2004, a répondu point par point, dans une note de cinq pages, à ces critiques sévères et souvent injustes. On reconnaît implicitement à Lille que des erreurs ont pu être commises pendant la visite de la commission.

Le découpage du territoire français en 36 000 communes, et par là même de la métropole lilloise en 25 villes différentes, a également pu perturber une délégation habituée à plus de simplicité administrative.

Mais il ne sera plus temps, jeudi, pour la délégation lilloise de revenir sur un dossier qu'il n'était pas possible, ni souhaitable, de modifier. Le soutien populaire national indéniable de cette candidature sera d'abord mis en avant. Ensuite, Pierre Mauroy, le maire de Lille, Henri Sérandour, le président du Comité national olympique et sportif français, Marie-Christine Blandin, la présidente (Verts) du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, par ailleurs membre du CIO, et Marie-José Pérec, la marraine de Lille 2004, chercheront à trouver les mots pour convaincre.

LES LEÇONS D'ATLANTA

La candidature de Lille telle qu'ils vont la présenter va rester celle qu'elle est depuis deux ans. Depuis que des hommes d'affaires, des urbanistes, des responsables culturels et politiques, ainsi que des économistes, réunis au sein du Comité Grand Lille, ont repris à leur compte l'idée de Charles Gachelin, professeur d'université en aménagement et en environnement.

Celle d'une *« candidature citoyenne »* qui veut témoigner de la capacité d'une métropole régionale à organiser un grand événement. Pour *« promouvoir et redévelopper la région »*, comme le souligne un peu lourdement le rapport de la commission d'évaluation.

Mais la délégation de Lille tentera également d'élargir cette candidature à une démarche bien plus ambitieuse. Ce véritable *« défi »*, selon les mots de Charles Gachelin, sera présenté comme celui de la volonté des *« métropoles émergentes »* à afficher leur participation au développement mondial. L'idée aurait pu faire sourire il y a quelques mois. Elle est beaucoup moins irréaliste depuis que le CIO a dû tirer les leçons des dysfonctionnements des JO d'Atlanta.

Les responsables de la candidature de Lille, qui avaient abordé l'été sans grande conviction, sont revenus des Etats-Unis avec la certitude qu'ils avaient une chance et une carte à jouer. Celle d'une évolution, sinon d'un virage du mouvement olympique.

Ils pensent que le CIO a aujourd'hui le choix entre deux orientations : celle de poursuivre dans la voie du gigantisme, ou bien de revenir à des Jeux *« à dimension humaine »*. C'est celle que le projet de Lille prétend incarner. Toute la difficulté de la démarche lilloise sera de convaincre le CIO sans lui faire la leçon.

Christophe de Chenay

Dissémination des sites sportifs

• Sites olympiques ★ Sites hors périmètre

BARCELONE — MEDITERRANÉE — ATLANTA — LILLE — 200 km — 133 km

La comparaison avec les dispositifs mis en place à Barcelone, en 1992, et à Atlanta, en 1996, ne semble pas défavorable à Lille, comme le montrent ces cartes des sites sportifs dessinées à la même échelle.

Un village sur le modèle barcelonais

La Commission d'évaluation du CIO n'a pas aimé le projet de village olympique présenté par Lille. Elle parle même de *« défi »*. L'implantation des bâtiments destinés à accueillir les athlètes dans le quartier Saint-Sauveur, sur ce qui est actuellement un dépôt de la SNCF, paraissait pourtant une bonne idée.

Le village serait situé à quelques centaines de mètres de l'hôtel de ville de Lille. Il a été dessiné par les architectes qui sont à l'origine de la réussite du village olympique de Barcelone, devenu depuis l'un des quartiers les plus vivants de la capitale catalane.

« Un tel équipement ne doit pas être relégué en banlieue,* explique Oriol Bohigas, architecte des projets de Barcelone et de Lille. *Et la commission semble ne pas avoir remarqué que la ligne de métro passerait dans un pont couvert, pas plus qu'elle n'a noté que le périphérique serait déplacé pour laisser la place à un boulevard piétonnier. »

L'amertume des candidates « sous-évaluées »

SEPT des onze villes candidates à l'organisation des JO de 2004 ont protesté, de manière plus ou moins vive, contre le traitement réservé à leurs projets par la commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO).

San Juan de Porto Rico, Lille, Stockholm, Saint-Pétersbourg, Rome, Istanbul et Le Cap ont écrit au CIO pour faire part de leurs commentaires sur ces rapports. Bien notées pour leur part – comme Rome et Le Cap – Athènes et Buenos Aires n'ont pas réagi. Séville n'a pas voulu non plus rentrer dans la polémique, et se contente sans doute de prendre date.

Rio de Janeiro ne semble pas croire non plus à ses chances, nous indique notre correspondant. Elle paraît virtuellement écartée, en raison, notamment, des lenteurs du programme de dépollution de la baie de Guanabara et de la violence urbaine. Dans un deuxième et immense carnaval après la date, près d'un million de personnes se sont cependant jointes, dimanche 2 mars, à l'hymne *« Aux cieux »* lancé par le Comité Rio 2004, à l'approche du verdict.

Le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, a également réitéré ses engagements antérieurs concernant le financement de la construction d'installations non sportives pour un montant de 544 millions de dollars (environ 3 milliards de francs). Et Rio s'apprête à dépêcher vers la Suisse deux ambassadeurs : Pelé, star numéro un de l'histoire du football, devenu ministre des sports, et Joao Havelange, président de la Fédération internationale de football et lui-même membre du CIO depuis trente-quatre ans. Il précise sans ambages la mission qu'il s'est assignée : *« Il est temps de rappeler à certains de mes collègues du CIO tout ce que j'ai pu faire pour eux »*...

« PAS UNE ONCE DE SYMPATHIE »

« Le rapport [de la commission d'évaluation du CIO] *ne montre pas une once de sympathie pour Istanbul,* a déclaré de son côté Yalcin Aksoy, président du comité de candidature d'Istanbul. *Il ne contient aucune référence au sens culturel, historique et régional de la candidature d'Istanbul. On y trouve aussi des erreurs sur les faits, des inexactitudes et des omissions concernant nos points forts. Cela semble presque délibéré. »* La candidature de la ville n'est pas menacée par un coup de force militaire ou une agitation en Turquie, ont également affirmé des responsables, en réponse aux inquiétudes supposées du CIO.

La ville de Saint-Pétersbourg *« peut et doit »* accueillir les Jeux olympiques de 2004, a déclaré Viktor Tchernomyrdine, le premier ministre russe, en téléphonant spécialement, lundi 3 mars, à Juan Antonio Samaranch, président du CIO. M. Tchernomyrdine a estimé que le rapport d'évaluation du Comité international olympique sur Saint-Pétersbourg contenait *« beaucoup d'erreurs et d'imprécisions »*, sans affirmer lesquelles, et a espéré que le dossier de candidature serait examiné plus attentivement, a indiqué l'agence Interfax.

Le travail de la Commission d'évaluation du CIO a également créé une vive tension entre Rome et Le Cap. Le comité de candidature de la capitale sud-africaine avait reproché à Rome d'avoir organisé une campagne de dénigrement. Mais la polémique a pris fin le 26 février, avec les excuses du Cap. *« Nous avons été mal compris et je demande pardon pour cet épisode »*, déclarait alors Chris Ball, président du comité de candidature de la ville sud-africaine.

Depuis, Rome s'est trouvé un ambassadeur de choix. Mardi 4 mars, l'athlète Michael Johnson, double champion olympique du 200 m et du 400 m à Atlanta, a exprimé son espoir qu'elle soit choisie pour l'organisation des Jeux de 2004. L'Américain a déclaré : *« Rome est l'une des plus belles villes du monde, riche d'histoire et de traditions. C'est un siège idéal pour les Jeux. J'espère fermement qu'elle sera choisie. J'aime aussi beaucoup la population romaine. »*

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Dennis Rodman a été suspendu**, mardi 4 mars, pour un match trois semaines seulement après avoir purgé une suspension de onze matches. Lundi 3 mars, lors d'une rencontre contre Milwaukee, le joueur des Chicago Bulls avait frappé un joueur adverse au bas-ventre. C'est la troisième fois en trois mois que Rodman est sanctionné pour coups ou insultes. – (*AFP*)

■ **ATHLÉTISME : un Marocain, sixième du championnat de France de cross-country, dimanche, a été reconduit à la frontière**, lundi 3 mars, a révélé le quotidien *La République du Centre* dans son édition du mardi 4 mars. Placé en garde à vue le 26 février, Boudraa, qui était arrivé en France en 1992 avec un visa touristique de quinze jours, aurait bénéficié de la part d'un juge d'une *« exception de séjour pour lui permettre de participer aux championnats de France »*.

■ **FOOTBALL : le procès Grobbelar devrait être rejugé**, le jury du tribunal de Winchester n'étant pas parvenu, mardi 4 mars, à rendre un jugement après onze heures de délibération. Celui-ci a donc été dessaisi et le ministère public a déclaré qu'il entendait demander un nouveau procès pour Bruce Grobbelaar, Hans Segers et John Fashanu, accusés d'avoir truqué des matches du championnat d'Angleterre pour un réseau de paris clandestins.

Monaco réussit l'exploit de vaincre à Newcastle

En Angleterre, l'équipe de Jean Tigana a pris une option sur la qualification pour les demi-finales de la Coupe de l'UEFA

IL Y A des gestes qui ne trompent pas, des gestes rares, ignorés du commun des joueurs de football. Thierry Henry appartient à la catégorie de ceux qui en savent un peu plus, et font de leurs chimères d'attaquant beaucoup mieux qu'un rêve. C'était à la 59e minute d'un combat âpre, l'une de ces éternelles batailles d'Angleterre où chaque pouce de terrain est un monde à conquérir. Les Monégasques s'étaient épuisés à courir, à tacler, à tarir les ressources de la moindre occasion.

FOOTBALL

Les joueurs de Newcastle laissaient causer leur rage naturelle. Kenny Dalglish, leur entraîneur écossais, veut en faire des combattants du football, des hommes de peine, de sueur et de larmes ? Soit. Ils ne demandaient qu'à se battre. Ils appuyaient, de toutes leurs forces, encourageaient les folles chevauchées de David Ginola, le « Frenchie », vers les buts adverses, à peine ralenties par la nécessité de quelques dribbles. Quand vint la 59e minute...

L'action alla si vite qu'il faut encore la décrire, revisiter l'impeccable scénario d'un but peu ordinaire. Le ballon était anglais. Ali Benarbia, le petit meneur de jeu de l'AS Monaco, parvient à s'en emparer. Jusque-là, rien d'autre que l'une de ces multiples interceptions qui ont émaillé la rencontre, dès le coup d'envoi. Ballons pris et repris, futiles détails de l'ordinaire du football. Sauf que cette fois, Ali Benarbia a aperçu Thierry Henry, porté par l'élan de ses vingt ans sur la dernière ligne anglaise.

La passe est idéale, suffisamment dosée pour donner libre cours à la magie. Car Henry est un peu magicien. Sur son aile, il s'amuse de ces tours qui donnent le vertige aux plus solides des défenseurs. Pour faire bonne mesure, il en attire deux à ses basques. Le ballon s'apprête à quitter les limites du terrain, il approche la ligne blanche. Newcastle respire déjà. Le jeune attaquant se jette alors de tout son corps, de toutes ses jambes. Tel un équilibriste en déséquilibre, il parvient à centrer parfaitement en retrait. Sonny Anderson, son coéquipier brésilien, sans cesse à l'affût des bons coups, n'a plus qu'à marquer. Monaco mène à Newcastle.

Ces derniers temps, on ne le voyait pourtant plus guère sur les pelouses, Thierry Henry. De par la volonté de Jean Tigana, son entraîneur, il était cantonné sur le bord, spectateur contraint et forcé des matches de son équipe. Lui était reproché pêle-mêle, une tendance à la dispersion, le souci de briller sous le maillot de l'équipe de France espoirs plus que sous celui de Monaco.

Mais en cette occasion de déplacement européen, Tigana n'a pas hésité. Il sait bien que le turbulent jeune homme peut être un joueur décisif, un atout dont il serait trop bête de se priver. S'il a quitté le terrain à un quart d'heure de la fin, c'est à cause d'une blessure à l'épaule. Il n'est plus en disgrâce. Le voilà, porte-étendard de l'avenir d'une équipe, qui mêle habilement stars et footballeurs de l'ombre, Sonny Anderson et Lilian Martin, qui impose sa cohérence à l'Europe, après en avoir assommé le championnat de France.

A Newcastle, Thierry Henry n'a pas été le seul à s'illustrer. Fabien Barthez, le gardien de but, s'est fendu d'un arrêt décisif (76e), qui a empêché l'égalisation anglaise. Les autres, tous les autres, n'ont jamais renoncé, toujours prêts à saisir une occasion de défendre, une chance d'attaquer.

L'occasion était trop belle. De réussir quelque chose dans une Angleterre si rude au football hexagonal. De contredire le vilain chiffre qui montre qu'en 19 confrontations franco-anglaises dans les Coupes d'Europe, l'Angleterre a vaincu à 17 reprises. Le dernier club éliminé était justement Newcastle, sorti par Bastia de la Coupe de l'UEFA en 1978. Le club du Nord, tout proche de l'Ecosse, avait déjà pris sa revanche de l'insolence tricolore, cette saison, en éliminant Metz. Il se présentait dans une formation diminuée devant le public du stade de Saint James Park.

L'équipe était privée de trois de ses meilleurs attaquants : Alan Shearer, l'avant-centre, et Les Ferdinand, tous deux membres à part entière de l'équipe nationale, sont blessés ; Faustino Asprilla, le Colombien, était suspendu. Et David Ginola n'est plus qu'un intérimaire, souvent boudé par Kenny Dalglish, insensible à ses dons offensifs.

Mardi 4 mars, à Newcastle, a sonné l'heure d'une autre génération, avide d'occuper le haut de l'affiche européenne, et peu respectueuse du passé. Il ne lui reste qu'à confirmer dans deux semaines au stade Louis-II à Monaco, lors du match retour. La preuve sera alors faite que rien n'est impossible à Thierry Henry et à ses copains.

Pascal Ceaux

NEWCASTLE-MONACO 0-1 (0-0).

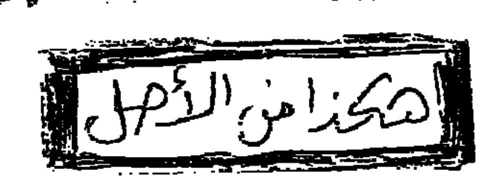
Pour Monaco : but de Sonny Anderson (59e). **Avertissements** : Watson (51e), Lee (56e), Peacock (90e) pour Newcastle ; Patrick Blondeau (68e) pour Monaco.

L'Inter Milan malmené ; Tenerife surpris

Comme Monaco, l'Inter de Milan a pris une option pour les demi-finales de la Coupe de l'UEFA, mardi 4 mars, non sans avoir été malmené par les Belges d'Anderlecht à Bruxelles (1-1). Les Italiens, solides et plus expérimentés, ont subi les offensives des jeunes joueurs belges (but de Bruno Versavel à la 27e minute) avant d'égaliser grâce à leur joueur brésilien, Marco Branca (88e).

A Gelsenkirchen, en Allemagne, Thomas Linke et Marc Wilmots (44e et 82e) permettent à Schalke 04 de s'offrir une nette victoire sur les Espagnols de Valence (2-0).

Sur le terrain de Tenerife, aux Canaries, Brondby a créé la surprise en s'imposant 1-0. Les Espagnols qui souhaitaient continuer sur la lancée de leur large victoire contre Barcelone (4-0), samedi en championnat, ont été pris de vitesse par les Danois (but de Möller à la 29e minute). Jouant de malchance, ils ont aussi raté un penalty (60e) et fini à dix, après l'expulsion de Robaina pour jeu violent.



Les créateurs de Dolly annoncent la naissance prochaine de moutons « humanisés »

Cette nouvelle première mondiale est attendue dans les mois à venir

En matière de clonage, la recherche est plus avancée qu'on ne le pensait. Moins de deux semaines après la révélation de la naissance de Dolly, produite par clonage d'une brebis adulte, les chercheurs du Roslin Institute d'Edimbourg et de la société PPL *Therapeutics ont dévoilé au « Monde »* avoir déjà obtenu la création, à partir de la même technique, d'autres moutons dont le patrimoine génétique avait été au préalable *« humanisé »*.

EN MATIÈRE de clonage, tout va beaucoup plus vite qu'on ne le pensait. Après la révélation dans les colonnes de l'hebdomadaire britannique *Nature* de la création et de la naissance de la brebis Dolly, premier mammifère obtenu par clonage d'une cellule prélevée sur un *animal adulte*, et après l'annonce de la création de singes par clonage de cellules embryonnaires (*Le Monde* du 4 mars), les *chercheurs* écossais du Roslin Institute d'Edimbourg et de la société privée PPL Therapeutics divulguent *qu'ils sont, déjà*, en passe de franchir l'étape suivante.

Dans un entretien accordé au *Monde*, le docteur Alan Colman, responsable de la recherche et du développement à PPL Therapeutics annonce une prochaine première mondiale. Interrogé sur les actes de recherche actuellement développés par l'équipe écossaise, le docteur Colman nous a déclaré : *« Nous sommes actuellement en train d'étendre la technique du clonage aux espèces bovine et porcine. Nous espérons obtenir le premier mouton transgénique fabriqué à partir de la technique de transfert de noyaux, la naissance étant attendue dans quelques mois. »*

En d'autres termes, les chercheurs écossais ont réussi à appliquer les procédés qui ont permis la création de Dolly à des mammifères d'un genre très particulier : des moutons au stade embryonnaire. Le patrimoine héréditaire de ces animaux avait été « humanisé », des gènes humains codant pour certaines protéines ayant été greffés au sein de ce patrimoine. L'équipe écossaise reste dans sa logique technique et économique : obtenir la duplication d'animaux transgéniques de manière à améliorer le faible rendement et la lourdeur des techniques qui caractérisent la création embryonnaire de tels animaux.

GRANDE MAÎTRISE

Disposer de la technique du clonage d'animaux adultes à partir de *simples transferts* de noyaux de cellules somatiques placées dans des ovocytes au préalable énucléés *permettrait de multiplier* à l'*infini* le nombre des animaux dont les productions naturelles (le lait, en l'occurrence) sont extrêmement précieuses dans la mesure où elles recèlent des molécules humaines pouvant être utilisées, après purification, en tant que médicament. Le fait que l'équipe écossaise en soit à ce stade de développement de sa technique en dit long sur la maîtrise qu'elle a, dès aujourd'hui, de cette dernière.

PPL Therapeutics dispose, depuis quelques années déjà, de plusieurs centaines de brebis transgéniques et dans le lait desquelles on trouve, selon les animaux, des protéines dont on peut envisager l'utilisation contre l'infarctus du myocarde ou contre la mucoviscidose. La technique de la transgenèse appliquée à la production de substances pharmaceutiques est un secteur en pleine expansion et dans lequel de substantiels progrès sont actuellement réalisé.

La firme Genzyme de Cambridge (Massachusetts), concurrente directe de PPL Therapeutics, vient ainsi d'annoncer, lors d'une conférence sur les thérapeutiques transgéniques organisée à West Palm Beach (Floride), la production d'un médicament (un anticorps monoclonal pour une thérapeutique anticancéreuse) à partir de lait de chèvre. *« Le niveau de production de cet anticorps monoclonal dans le lait a été de 14 grammes par litre, soit plus de dix fois les niveaux de production atteints à partir des cultures cellulaires pour des anticorps comparables »*, précise-t-on auprès de Genzyme, où l'on souligne que ce travail est conduit en collaboration avec la multinationale pharmaceutique Bristol-Myers Squibb. Genzyme a également obtenu la production, via son troupeau de chèvres transgéniques, d'antithrombine III, molécule aux propriétés anticoagulantes dont les essais cliniques de phase II chez l'homme viennent de s'achever aux Etats-Unis et devraient prochainement être élargis à l'Europe.

A Edimbourg, on entend rester serein devant l'émotion internationale qui a suivi l'annonce de la création de Dolly et celle que suscitera la perspective de la création imminente de troupeaux de chèvres, de porcs ou de bovins dont les patrimoines génétiques auront été initialement modifiés et humanisés avant d'être clonés. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, le docteur Coleman souligne que l'activité de la firme PPL Therapeutics ne porte pas sur les aspects fondamentaux de l'embryologie, de la génétique ou de la différenciation cellulaire mais *« concerne en priorité les application biomédicales »*.

« Nous avons été surpris devant l'ampleur de la réaction politique et internationale qui, aux Etats-Unis et en Europe, a suivi l'annonce de la publication de notre résultat concernant Dolly, ajoute le docteur Colman. *Mais nous espérons aujourd'hui que tout le débat permettra une meilleure compréhension du public et nous aidera en définitive à continuer à faire ce que nous faisons. »*

Le docteur Colman estime toutefois que la question de savoir comment on pourra rassurer l'opinion publique internationale quant au risque de clonage dans l'espèce humaine est une question *« difficile »*. *« Les institutions publiques peuvent contribuer à atteindre un tel objectif et soutenir ce que nous sommes actuellement en train de réaliser »*, souligne-t-il. *« Il est intéressant de noter que l'on peut théoriquement modifier depuis environ dix-sept ans le patrimoine génétique d'être humains en injectant tel ou tel gène dans un œuf fertilisé*, conclut-il. *Il est rassurant de voir qu'aucun chercheur « fou » n'a choisi une telle option. »*

Jean-Yves Nau

Londres coupe les crédits à l'institut Roslin

LONDRES
de notre correspondant

L'équipe de chercheurs de l'Institut Roslin d'Edimbourg, responsable du premier clonage d'un mouton, va perdre son financement public. C'est ce qu'a annoncé, vendredi 28 février, le ministère britannique de l'agriculture (MAFF). Mais cette décision a été rendue publique en plein cœur de la controverse autour de Dolly et a été jugée décourageante par les scientifiques concernés.

Applicable au 1er avril, la mesure est motivée, pour les autorités, par une logique raison financière et politique dans une période de restrictions budgétaires tous azimuts. *« S'ils ont fini de chercher ce qu'ils étaient supposés chercher, il est normal que le financement s'arrête »* a indiqué un porte-parole du ministère.

La décision de réduire l'aide à l'institut écossais aurait été prise à la fin de l'année dernière. La vague de protestations émanant de milieux scientifiques, politiques ou religieux, en Grande-Bretagne comme ailleurs, en a sans doute accéléré la mise en place. Jusqu'à cette annonce, le ministère de l'agriculture subventionnait à hauteur de 2,3 millions de francs par an les recherches de l'Institut soit 65 % du montant des travaux, le reste provenant de la firme PPL Therapeutics.

DÉCISION BRUTALE

Le professeur Grahame Bulfield, directeur de l'Institut, s'est déclaré choqué par la brutalité de cette décision touchant un projet qu'il juge ultraprioritaire : *« Comment pouvons nous être supposés résoudre nos problèmes de financement d'ici au 1er avril ? Je compte remuer ciel et terre pour conserver l'argent nécessaire à notre programme de clonage »*. Il a ajouté qu'il avait déjà reçu des réponses *« encourageantes »* des milieux industriels. Cela ne l'a pas empêché d'agiter la menace de licenciements – l'Institut a déjà vu ses effectifs fondre de 450 à 170 en dix ans – de même que le risque de voir partir ses chercheurs vers d'autres pays plus cléments, comme l'Australie et d'être dépassés par eux.

Pour sa part, le docteur Ian Wilmut, responsable de l'équipe de clonage, a suggéré que le gouvernement prenne en charge le financement de la recherche fondamentale, laissant le secteur privé se charger de la recherchée appliquée.

Patrice de Beer

« Une barrière morale »

Dans un article à paraître le 13 mars dans la revue scientifique internationale *Nature*, le professeur Axel Kahn, spécialiste de génétique, écrit notamment à propos des perspectives de clonage humain : *« Quel serait alors ce monde qui accepterait que des* "créateurs" *humains s'arrogent le pouvoir d'engendrer des créatures à leur image, (...) copies conformes de corps ayant déjà vécu, mi-esclaves, mi-fantasmes d'immortalité ? Les résultats des chercheurs écossais ont décidément de nombreux mérites. L'un d'entre eux est de nous mettre tous face à nos responsabilités : si nous redoutons les perspectives évoquées plus haut, ce n'est pas une barrière technique qui nous en prémunira, mais bien uniquement une barrière morale plongeant ses racines dans notre réflexion sur les bases de notre dignité, et cette barrière-là est certainement celle qui est la plus digne du génie humain. »*

Bill Clinton demande un moratoire volontaire sur le clonage humain

Les scientifiques sont invités à suivre l'exemple

WASHINGTON
de notre correspondant

Les hommes ne doivent pas *« essayer de se prendre pour Dieu »*. C'est par ce raccourci que Bill Clinton a justifié, mardi 4 mars, sa décision d'interdire que des fonds fédéraux puissent être consacrés à des expériences sur le clonage humain, ainsi que son appel en faveur d'un moratoire volontaire de la communauté scientifique. Cette directive présidentielle, dont la signature dans le bureau ovale a été télévisée afin d'en accentuer la solennité, n'a pas pour objet de corriger une pratique en vigueur, puisque l'administration ne finance actuellement aucune recherche de ce type. M. Clinton a surtout voulu faire partager aux chercheurs ses préoccupations, sachant que la majeure partie des expériences dans ce domaine sont effectuées sur fonds privés.

Désormais, aucune agence fédérale n'est autorisée à *« engager, financer ou soutenir »* de telles activités. De même, *« toute la communauté scientifique, chaque fondation, chaque université et chaque entreprise travaillant dans ce domaine »* est invitée *« à suivre l'exemple »* du gouvernement. L'initiative du chef de la Maison Blanche revient à mettre en place un garde-fou, dans la mesure où la législation américaine ne prévoit aucune réglementation spécifique visant à contrôler ou interdire le développement du clonage. En 1996, M. Clinton avait déjà signé une ordonnance bannissant l'utilisation de fonds fédéraux pour des recherches liées à la manipulation des embryons humains, et le Congrès s'était prononcé dans le même sens.

Le dépôt de « brevets de créatures vivantes » est cependant autorisé depuis une décision de la Cour suprême, ce qui s'est traduit par l'octroi de brevets sur des gènes utilisés pour produire 29 animaux génétiquement modifiés (en Europe, la directive sur le brevetage du vivant est encore en discussion). M. Clinton exhorte la communauté scientifique à respecter ce moratoire, au moins jusqu'à ce que les incidences légales et ethiques de telles manipulations soient identifiées. Après l'annonce de la naissance de Dolly, la brebis écossaise « clonée », le chef de l'exécutif avait demandé à la Federal Bioethics Advisory Commission de lui remettre un rapport avant trois mois.

Le premier week-end de mars, des chercheurs du centre de recherches des primates de l'Oregon avaient annoncé avoir effectué le clonage de deux embryons de singes, selon une technique voisine de celle utilisée par l'équipe du Dr. Ian Wilmut. Insistant sur les aspects moraux et éthiques du clonage, M. Clinton a reconnu que l'expérience écossaise est susceptible de déboucher sur *« d'énormes bénéfices »*, comme la *« promesse de traitements médicaux révolutionnaires »*. Mais, a-t-il souligné, *« comme la fusion nucléaire, c'est une découverte qui nous impose des obligations (...). « Chaque vie humaine*, a-t-il poursuivi, *est unique, née d'un miracle qui surpasse la recherche scientifique. Je crois que nous devons respecter ce cadeau »*, a ajouté le président, estimant qu'il faut *« résister à la tentation de nous copier »*. La prise de position de M. Clinton devrait être accueillie favorablement par la communauté scientifique, ainsi que par les représentants des Eglises, si l'on en juge par la tonalité du large débat public qui s'est développé depuis une dizaine de jours aux Etats-Unis. Plusieurs experts, cités notamment par le *New York Times*, se sont prononcés en faveur d'un moratoire, comme le professeur Ted Peters, auteur du livre *Playing God ? Genetic Determination and Human freedom*, pour qui le clonage humain n'est pas immoral par principe.

ESPOIRS ET PEURS

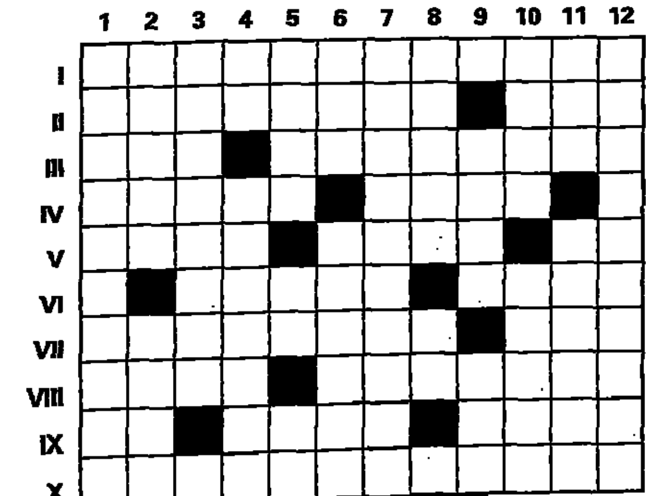
Les espoirs et les peurs liés aux potentialités du clonage humain se mêlent, a résumé le docteur Glenn Bucher, président du collège théologique de Berkeley, évoquant les *« énormes perspectives pour le mal et les énormes perspectives pour le bien »*. Celles-ci, a souligné le docteur Robert Coles, psychiatre à Harvard, *« séduisent notre narcissisme, parce que* [ce débat] *donne une dimension physique à l'imaginaire selon lequel chacun pourrait se survivre à travers une reproduction de lui-même »*.

Le docteur Maher Hathout, cardiologue et porte-parole du Centre islamique de Californie du Sud, a estimé quant à lui que, du point de vue de la religion musulmane, il n'y a pas de limites à la recherche, parce que *« la connaissance nous a été conférée par Dieu »*. Ce à quoi le rabbin Moshe Tendler, expert en éthique médicale à l'université Yeshiva de New York, a répondu : *« Le vrai problème est que, à chaque fois que l'homme a montré sa maîtrise de l'homme, cela a toujours produit l'asservissement de l'homme. »*

Laurent Zecchini

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97039

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Jeux d'enfants *ou jeux de* bureaucrates. – II. Travail de bureaucrate. Parution d'un nouveau timbre. – III. *On ne peut* l'ignorer, même quand on ne la connaît pas. Celui de tous les jours. – IV. En tient une bonne couche. Saisons. – V. Ne peut vivre sans son porc. Ceux du Poitou sont résistants. Expression admirative. – VI. Beau morceau de brie. Sa loi fait fumer les marchands de tabac et d'alcool. – VII. N'est plus en circulation. Arbre découpé. – VIII. Dupées. Flûtiste, elle animait les fêtes avec ses huit copines. – IX. Vient de rire. Souverain, il bâtit sa propre maison. Quatre sur six. – X. Elles en jettent vraiment.

VERTICALEMENT

1. A en charge le manger et le boire. – 2. La reprise n'est pas *encore* sûre. Disparaît chaque jour. – 3. Donne son avis sur tout et n'importe quoi. – 4. Dit et redit en ricanant. *Petite touffe de poils.* – 5. A la fois suprême et auxiliaire. Auxiliaire seulement. Dans le Médoc. – 6. Bien descendu. Transporte ou facilite le transport. – 7. Héloïse y planta des asperges, Monet et Manet leur chevalet. – 8. Des bêtes dressées derrière la bête. Facilite la liaison. – 9. Porte atteinte à celui qu'il touche. Homme de cour bien en robe. – 10. Passé sous silence. Envoyât directement pointer à l'ANPE. – 11. *Dans le plus* simple des appareils. Fait aujourd'hui soixante-huitard attardé. – 12. *Ont eu droit à de* beaux et longs discours.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97038

HORIZONTALEMENT

I. Vinificateur. – II. Economes. Ure. – III. GAN. Lanterne. – IV. Erse. Gercées. – V. Tétine. Oô. SC. – VI. Odorante. – VII. Lapée. Ça. Csm. – VIII. Il. RTL. Uorep (Pérou). – IX. Eté. Omettait. – X. Nord-coréenne.

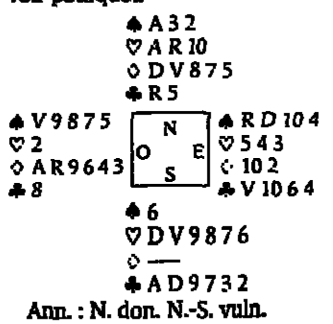
VERTICALEMENT

1. Végétalien. – 2. Icare. Alto. – 3. Non-stop. Er. – 4. In. Eider. – 5. Fol. Nostoc. – 6. Imager. Lmo. – 7. Cène. Ac. Er. – 8. Astronaute. – 9. Ecot. Oté. – 10. Eure. Ecran. – 11. Urnes. Sein. – 12. Réescompte.

BRIDGE PROBLÈME N° 1727

UN TOURNOI D'ENTREPRISE

L'esprit d'entreprise doit être le propre des bridgeurs quand les perspectives sont favorables, comme c'est la qualité principale des chefs d'entreprise. *Vous allez* voir pourquoi.



Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 SA	passe	3 ♡
passe	3 ♠	passe	6 ♣
passe	7 ♡	passe	passe...

Ouest a entamé l'As de Carreau et Sud a coupé, puis il a donné deux coups d'atout. Mais au second tour Ouest n'a plus fourni. *Comment Sud peut-il gagner* ce GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

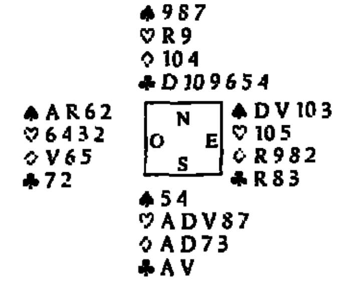
Réponse. Si vous ne connaissez pas la manœuvre que le docteur Guillemard a mise au point et qu'il a *publiée dans un livre, Le Bridge pratique*, en... 1931, vous avez des chances de chuter ce grand chelem qu'un expert doit réussir « à cent à l'heure », car le mécanisme de ce coup est automatique.

Quelques joueurs vont faire tomber le dernier atout d'Est et jouer Trèfle en espérant un bon partage, et ils chuteront puisque Est a *quatre* Trèfles. Mais il suffit alors de garder le troisième atout du mort et de jouer deux fois Trèfle : 1° *Si les Trèfles sont bien partagés*, le déclarant donne le troisième coup d'atout et fait le reste ; 2° *S'ils sont mal répartis*, il gagne encore si l'adversaire (Ouest), qui n'a plus de Trèfle, n'a plus d'atout (ce qui était le cas). Ainsi, Sud pourra *couper un Trèfle avec le troisième atout* du mort. Voici le déroulement du coup : As de Carreau coupé, As, Roi de Cœur, Roi de Trèfle, Dame de Trèfle, 3 de Trèfle coupé avec le 10 de Cœur, 7 de Carreau coupé, Dame de Cœur et le reste est maître.

La manœuvre de Guillemard est une précaution qui ne coûte rien, *car, si* après deux coups d'atout un adversaire coupe au deuxième coup de Trèfle, on ne pourra pas faire treize levées.

FAUSSE IMPRESSION

Cette donne a été jouée en partie amicale à petit tarif. Pour réussir 4 Cœurs, on ne doit pas se laisser influencer par une certaine couleur.



Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Gervals	*Duclos*	*D.L.D.*	*Dartigue*
1 ♡	passe	1 SA	passe
3 ♡	passe	4 ♡	passe...

Ouest ayant attaqué As et Roi de Pique, puis le 6 de Pique pour le Valet d'Est, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense, les atouts étant 4-2 ?

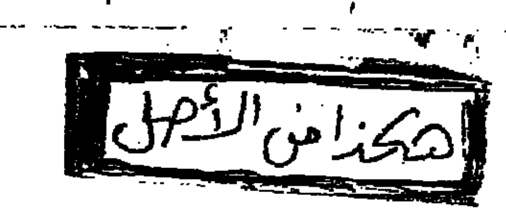
Note sur les enchères. Sur la réponse de « 1 SA », Sud aurait dû déclarer « 2 Carreaux » (bicolore économique) ou « 3 Carreaux » (à saut) et non pas « 3 Cœurs » avec cinq cartes seulement dans cette couleur.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITE Président-directeur général : Dominique Alduy Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées



Mozambique, la fierté timide

Robinsons argentés et globe-trotteurs en mal de terres vierges trouvent leur bonheur dans l'ancienne colonie portugaise



SI ON A ÉCHAPPÉ à Johannesburg *et ses crimes dix fois plus nombreux* qu'à New York, Maputo, avec ses rues calmes et la farouche douceur de ses habitants, Maputo dont les regards indolents contrastent avec les yeux sud-africains aux aguets, apparaît comme un havre. On s'y pose, on s'y repose. Le crépuscule n'apporte aucune mauvaise surprise, seulement dans une lumière verte, des enfants sur des trottinettes, profitant de chaussées presque sans voitures. Pauvreté n'est pas vice ; pauvreté rime ici avec sérénité !

Les colonisateurs portugais avaient vu grand pour Lourenço-Marquès (avant d'être rebaptisé du nom d'un fleuve voisin, Maputo porta jusqu'en 1976 le patronyme d'un aventureux commerçant lusitan du seizième siècle) ; ils tracèrent, sur un plateau dominant l'océan, de spacieuses avenues plantées de jacarandas, palmiers, flamboyants, ficus et filaos ; dessinèrent des jardins botaniques ; commandèrent même à Eiffel cette Maison de Fer, d'ailleurs inhabitable en raison du climat, devenue ensuite le blason de la ville, damant le pion au club naval Art nouveau et à la cathédrale Art déco. *« Si le Mozambique doit la principale curiosité de sa capitale à un ingénieur français, il doit sa capitale elle-même à un chef d'Etat français »*, rappelle galamment un ministre X., lors d'un dîner en l'honneur d'une délégation parisienne frappée d'étonnement.

Et soudain de vieilles histoires, et l'Histoire, remontent à la surface : après l'abolition de l'esclavage par la France en 1848, des planteurs réunionnais voulurent se fournir en main-d'œuvre sur les côtes interminables (2 500 km) de la possession portugaise. Cela finit par la saisie d'un bateau français, mais Napo*léon III prit la mouche et menaça de* bombarder Lisbonne, voire l'île *Moçambique* alors chef-lieu de la colonie. Dieu merci ! Mac-Mahon, en 1875, fit oublier cette mauvaise manière en rendant un arbitrage défavorable aux prétentions anglaises sur la région de Lourenço-Marquès.

Un autre ministre du cru a, lui, sur sa table de travail, le dossier en vue d'une adhésion mozambicaine à la Francophonie, après l'admission de Maputo dans le Commonwealth en 1995, puis dans la Lusophonie lancée en 1996 : *« Notre entrée dans le Commonwealth s'explique par notre environnement continental, exclusivement anglophone, tandis que notre tentation francophone est justifiée parce que tous nos voisins insulaires de l'océan Indien parlent français et, en plus, par l'héritage du colonialisme portugais qui enseigna le français aux Africains lusitanisés. »* Cet arrimage à trois idiomes « blancs » n'est guère critiqué que par quelques « pieds-rouges », Mozambicains d'origine européenne cultivant les langages autochtones, comme s'ils voulaient ainsi racheter les pêchés locaux de leurs aïeux. Des aïeux dont les premiers vinrent, il y a un demi-millénaire, attirés par le Monomotapa, ce royaume noir aurifère qu'évoque La Fontaine dans sa fable *Les Deux Amis*.

Paris a « assuré » : dépêchant ici les courriers d'Air France et le signal modulé de ses ondes mondiales ; rachetant un ancien bordel avec ses 3 000 m² de vérandas, boudoirs et couloirs pour le muer en centre culturel tonitruant, au cœur de Maputo ; envoyant son ministre de la coopération avec d'intéressants crédits. Les touristes, eux, ne viendont pas tout de suite. Le Mozambique est encore un bout du monde pour quelques années de grâce. Seuls y séjournent, dans des pensions de famille très Vieux Portugal, quelques globe-trotteurs, fatigués de la dureté sud-africaine, ou, dans l'unique palace, des robinsons friqués en quête de plages vraiment vierges, de pêches au requin, à l'espadon ou au marlin comme à Cuba aux beaux jours d'Hemingway, de brousses pas encore *parcquisées*. Epargnée par la guerre d'indépendance (1964-1974) et par la guerre civile (1977-1992), Maputo passerait presque aujourd'hui pour une sorte de Nice avant les Anglais, mâtinée de Casablanca avant la surpopulation. Elle compte quand même déjà deux millions d'âmes et elle commence à manquer d'eau. Le ver est sans doute déjà dans le fruit.

A l'égard du passé, ni nostalgie ni rancune, même s'il est difficile de percer la vérité des sentiments et des souvenirs, derrière cette fierté timide et intimidante des Mozambicains, finalement assez semblable au comportement du peuple portugais. Les colons menaient rudement leurs indigènes mais ils couchaient sans honte avec eux et ils étaient souvent aussi pauvres qu'eux.

C'est clair que la vie devait naguère être plus coquine, au moins dans les rues basses de Maputo, mais seules le disent encore les photos ironiques ou pathétiques de Ricardo Rangel, Maputois de souche afro-gréco-chinoise ; des photos tirées avant-hier dans des bars à filles et à marins, qui n'existent plus. A *« La Boîte »* – signalée en français, langue grivoise, par un mince néon bleu-blanc-rouge sur le front de mer nocturne – on danse sagement la même macarena que partout ailleurs dans le monde. Un danseur ou sa partenaire a laissé sur une banquette *A Terra sonnambula*, roman de Mia Couto, écrivain du cru, d'ascendance portugaise, qui a su pimenter juste ce qu'il faut son parler natif de créolismes et de bantouismes. Ce soir-là on aurait volontiers décerné au Mozambique un triple prix de vertu, d'équilibre et de discrétion.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Lire : *Le Mozambique*, de Daniel Jouanneau, 1995, Karthala, 205 p., 120 F ; *Naissance du Mozambique* (colonial), de René Pélissier, deux volumes totalisant 880 pages, Ed. Pelissier, 78630 Orgeval, 558 F port compris. ; *Littérature du Mozambique*, revue *Notre Librairie* nº 113, 120 p., 50 F, CLEF, 57, boulevard des Invalides, 75007 Paris.



Lourenço-Marquès, aujourd'hui Maputo, était la seule ville « luxueuse » de l'empire colonial portugais (photo datant de 1964, titrée « Chiens de luxe promenant le boy », extraite de l'album Ricardo Rangel, photographe du Mozambique, édité en 1994 par Findakly et le Centre culturel franco-mozambicain de Maputo. Les jeunes Mozambicains apprennent encore parfois l'histoire dans ce livre datant de 1959.

PARTIR

■ **MARATHON DE BOSTON.** Sa 101e édition aura lieu le lundi 21 avril, jour férié en l'honneur du patriote Paul Revere. Organisé par la Boston Athletic Association, il attire *quelque 25 000 participants*. Sachant qu'American Airlines dessert Boston par un vol non-stop quotidien de sept heures au départ de Paris, qu'un nouveau site Internet sur la région vient d'être créé par les autorités locales et que le guide *The Arts in Massachusetts* vient d'être publié, on peut déjà organiser son séjour.
★ Renseignements : Bureau de promotion Boston-Massachusets, 5 *bis*, rue du Louvre, 75001 Paris, tél. : 01-44-77-88-07.

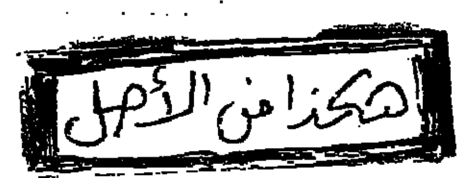
■ **PÂQUES ORTHODOXES.** Aux Météores, un ensemble monastique grec perché sur des pitons isolés. En *tout, treize monastères et vingt* petits couvents abritant icônes, manuscrits et autres objets de culte. Départ le 24 avril pour huit jours. Cet itinéraire Jumbo Voyages à composer comprend un vol charter vers Athènes au départ de Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes et Toulouse (à partir de 900 F A/R), une location de voiture (une semaine, 1 240 F) et une chambre d'hôtel réservée à chaque étape (à partir de 1 050 F, petit déjeuner inclus).
★ Dans les agences de voyages.

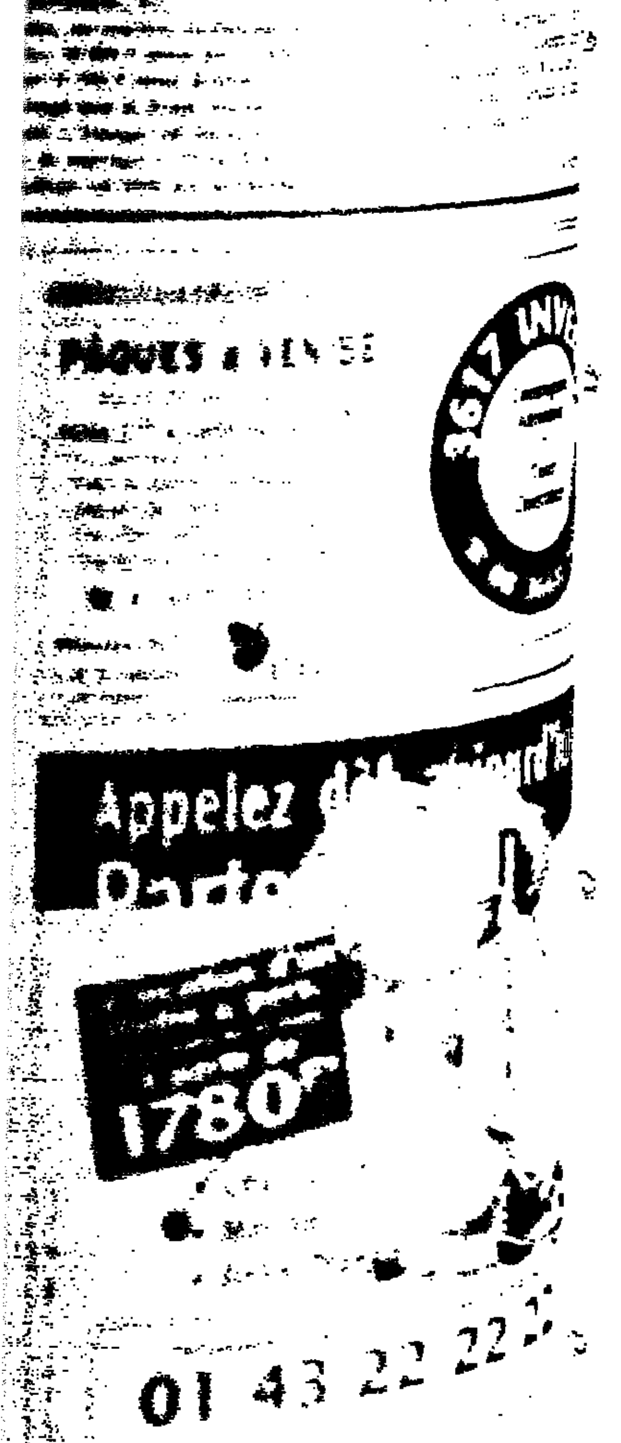
■ **NUITS ORIENTALES.** Parfois, il faut savoir saisir la chance qui s'offre à moindre prix. Du 15 avril *au 15 septembre*, les passagers de l'*Eastern & Oriental Express*, ce train de luxe reliant Singapour à Bangkok, se verront offrir, pour le prix d'un trajet (2 jours, 2 nuits, 7 000 F, en pension complète), une nuit au Mandarin-Oriental de Singapour et une nuit à l'Oriental de Bangkok. Pour une cabine double luxe, deux nuits supplémentaires sont offertes.
★ Renseignements : Venise Simplon Orient-Express Voyages, 75, Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 01-45-62-00-69.

Affaires à faire : des lunes de miel en stock

**Autrefois, la tradition dictait au jeune homme d'enlever sa belle le soir des noces pour une destination connue de lui seul. A l'heure du marketing, les lunes de miel se vendent en kit sur catalogue. Et le voyage, plébiscité, arrive en tête des listes de mariage, ainsi que le révèle le sondage BVA (10-16 octobre 1996). A la question posée : *« Parmi les cadeaux suivants, quels sont ceux que vous aimeriez vraiment avoir le jour de votre mariage ? »* hommes et femmes, âgés de dix-huit à trente-cinq ans, répondent en cœur : *« Un voyage de noces. »* Le service de porcelaine, la ménagère et les draps brodés main sont désormais d'un autre temps. *« Les îles sont très demandées,* précise Danièle Martayan de Galfa Voyages, *notamment Maurice, avec la Polynésie et Bali. »* A l'agence des Galeries Lafayette Haussmann (quelque 800 lunes de miel vendues en 1996, tél. : 01-42-82-30-83), le budget moyen est de 16 000 F. Une manne pour les spécialistes qui multiplient les brochures *« Voyages de noces »* (Rev'Vacances, Tourinter, Africatours-Asietours-Americatours, Costa Croisières, MVM, Havas Voyages Sélections, etc). *Certains* hôteliers et compagnies aériennes accordent des remises à la mariée (jusqu'à 50 % sur l'hôtel, à certaines dates) et les forfaits incluent corbeille de fleurs, parfois champagne et souper aux chandelles.
Globalement, les différences d'une brochure à l'autre jouent sur les sélections d'hôtels. Exemples : chez Americatours (tél. : 01-44-11-11-50) une semaine à Saint-Barth, au Christopher-Sofitel coûte 8 960 F pour le marié et 6 720 F pour sa belle. Avec Tourcom-Tourinter, au Touessrok, l'un des fleurons de l'île Maurice, *« monsieur »* paie 12 600 F pour 14 nuits en demi-pension, et *« madame »* 7 100 F, de Paris ou de province (en mai-juin). *MVM privilégie les étapes inédites : ainsi* à Zanzibar, un palais arabe meublé d'antiquités et un bungalow sur une plage de la côte est (10 730 F en mai et juin pour le marié, 7 895 F pour madame, tél. : 01-40-47-78-04) ; ou encore safari intime au Kenya suivi d'un farniente aux Seychelles.
Certains voyagistes annoncent ces *« cadeaux de noces »* au fil des pages de leurs brochures annuelles. Par exemple Beachcomber Tours ou encore Kuoni. Iles du monde programme, sur demande, des lunes de miel avec cérémonies traditionnelles pour mariage *bis*, notamment en Malaisie (environ 17 000 F par personne, tél. : 01-43-26-68-68)), ou encore en Polynésie (15 jours, 4 îles, 18 000 F pour lui, 13 400 F *pour elle, plus 11 550 F pour le mariage*). Enfin, encouragé par le franc succès de sa brochure *« Voyages de noces et anniversaires de mariage »* (29 millions de francs réalisés en 1996 sur ce thème, prix moyen d'un voyage : 15 000 F), Havas Voyages présente dans l'édition 1997, sur 50 pages, une sélection tous azimuts des propositions des voyagistes : à Vienne, Venise, en Corse, à Cuba et sous les tropiques.
Les budgets (10 000 F-20 000 F par couple) s'avèrent assez sages chez Nouvelles Frontières qui déclare avoir vendu 1 200 voyages de noces en 1996.
Le principe est simple, il suffit aux futurs époux d'ouvrir un *« dossier-cadeau »* dans l'une des 141 agences NF en France (tél. : 08-03-33-33-33). Compte nominatif *que les amis alimentent* à leur guise.
Fi du romantisme d'antan, le choix dépend de la collecte.**

Florence Evin





Nuageux au nord

LES HAUTES *PRESSIONS* présentes sur la France vont se renforcer. Un front froid peu actif va traverser la moitié nord du pays.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera couvert et faiblement pluvieux sur les Pays de la Loire le matin, puis les précipitations cesseront. Sur la Bretagne et la Basse-Normandie, le ciel sera nuageux toute la journée avec des éclaircies l'après-midi. Les températures seront douces, entre 12 et 15 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Nord-Picardie et la Haute-Normandie, les nuages seront nombreux. Sur l'Ile-de-France, le Centre et les Ardennes, après quelques pluies le matin, le temps redeviendra sec et des éclaircies perceront. Il fera toujours doux, entre 13 et 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps sera gris avec quelques pluies faibles. Quelques éclaircies reviendront sur la Champagne puis la Lorraine en cours d'après-midi. Les températures seront légèrement au-dessus des normales.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, le temps sera très nuageux. Sur Aquitaine et Midi-Pyrénées, après la dissipation des brumes, le temps sera variable et le ciel sera voilé par des nuages élevés. Les températures seront encore agréables, entre 16 et 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Ces régions connaîtront un temps sec mais le plus souvent nuageux. Il fera plutôt doux, entre 13 et 16 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – En Corse, le ciel sera nuageux. Sur la Côte d'Azur, des entrées maritimes se produiront jusqu'à la mi-journée, puis le soleil brillera. Ailleurs, le soleil brillera malgré quelques passages nuageux en matinée. Les températures seront comprises entre 15 et 20 degrés l'après-midi.

06 MARS 1997
Prévisions vers 12h00

Ensoleillé / Peu nuageux / Brèves éclaircies / Couvert / Brume brouillard / Averses / Pluie / Orages / Neige / Vent fort

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALBANIE.** Le ministère des affaires étrangères français a conseillé à ses ressortissants de ne pas se rendre actuellement en Albanie en raison des risques liés à la situation politique dans ce pays. – *(Reuter.)*

■ **FRANCE.** La compagnie aérienne TAT, qui assure trois vols quotidiens sur la ligne Paris-Perpignan, va augmenter sa capacité en utilisant des MD 83 (160 passagers) au lieu de Fokker 100 (100 places). Cette liaison est également assurée par AOM à raison de deux vols quotidiens, tandis que la compagnie Air Inter Europe s'en est retirée fin 1996. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Afin de renforcer la sécurité aérienne, le ministère des transports de Bonn envisage de faire condamner les utilisateurs de téléphone portable à bord des avions allemands à des amendes, mais aussi à des peines de prison allant jusqu'à deux ans. – *(AFP.)*

PRÉVISIONS POUR LE 06 MARS 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/28 S	KIEV	-4/4 N	VENISE	3/11 S	LE CAIRE	6/20 S
				POINTE-A-PIT.	24/25 S	LISBONNE	9/19 C	VIENNE	1/8 C	MARRAKECH	12/18 C
				ST-DENIS-RÉ.	26/27 P	LIVERPOOL	1/9 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/29 S
				EUROPE		LONDRES	2/9 N	BRASILIA	19/24 P	PRETORIA	18/22 P
				AMSTERDAM	3/8 N	LUXEMBOURG	1/8 P	BUENOS AIR.	17/25 S	RABAT	12/18 C
FRANCE métropole		NANCY	6/12 P	ATHENES	10/12 S	MADRID	0/18 S	CARACAS	21/25 S	TUNIS	10/16 S
AJACCIO	6/16 S	NANTES	8/14 S	BARCELONE	9/15 S	MILAN	2/11 S	CHICAGO	-6/-2 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	9/17 N	NICE	9/16 S	BELFAST	3/10 C	MOSCOU	-2/-1 *	LIMA	14/20 C	BANGKOK	22/32 S
BORDEAUX	8/17 N	PARIS	8/13 S	BELGRADE	-1/9 S	MUNICH	3/6 P	LOS ANGELES	6/15 S	BOMBAY	20/30 S
BOURGES	7/14 N	PAU	6/17 S	BERLIN	0/7 P	NAPLES	8/14 N	MEXICO	8/18 S	DJAKARTA	26/27 P
BREST	7/11 S	PERPIGNAN	8/19 S	BERNE	2/4 C	OSLO	-3/3 S	MONTREAL	-8/-3 *	DUBAI	17/26 C
CAEN	7/10 S	RENNES	9/13 S	BRUXELLES	1/9 N	PALMA DE M.	13/15 S	NEW YORK	1/9 P	HANOI	13/25 S
CHERBOURG	6/11 S	ST-ETIENNE	6/16 N	BUCAREST	-5/8 N	PRAGUE	2/7 P	SAN FRANCIS.	9/14 S	HONGKONG	16/25 S
CLERMONT-F.	7/16 N	STRASBOURG	7/11 P	BUDAPEST	-2/9 S	ROME	7/15 N	SANTIAGO/CHI	8/21 S	JERUSALEM	11/15 P
DIJON	5/15 N	TOULOUSE	7/17 S	COPENHAGUE	2/6 P	SEVILLE	5/21 S	TORONTO	-5/-1 *	NEW DEHLI	9/27 S
GRENOBLE	5/15 N	TOURS	7/14 N	DUBLIN	1/10 C	SOFIA	-6/8 S	WASHINGTON	2/16 S	PEKIN	-8/3 S
LILLE	7/12 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	2/6 P	ST-PETERSB.	-3/0 S	**AFRIQUE**		SEOUL	3/8 P
LIMOGES	7/13 N	CAYENNE	24/26 P	GENEVE	2/7 N	STOCKHOLM	2/6 N	ALGER	10/16 S	SINGAPOUR	25/29 S
LYON	6/15 N	FORT-DE-FR.	24/25 S	HELSINKI	-2/1 N	TENERIFE	18/20 C	DAKAR	21/29 S	SYDNEY	19/21 P
MARSEILLE	8/17 S	NOUMEA	26/27 S	ISTANBUL	3/6 P	VARSOVIE	-5/9 N	KINSHASA	20/29 P	TOKYO	7/13 S

Situation du 5 mars

Prévisions pour le 7 mars

METEO FRANCE

ALPINISME

Everest : l'expédition franco-chinoise par le Tibet est ajournée

UNE OPPOSITION grandissante à un projet d'expédition franco-chinoise sur l'Everest (*Le Monde* du 7 décembre 1996), considérée par ses détracteurs comme cautionnant la présence chinoise au Tibet, a contraint son organisateur, le guide chamoniard Serge Koenig, à ajourner l'ascension. L'expédition, qui devait initialement se mettre en route ce printemps, partira au mieux au printemps 1998, Serge Koenig n'excluant pas d'y renoncer complètement.

Rarement, dans l'histoire de l'alpinisme, une expédition aura provoqué une telle polémique (*Le Monde* du 29 janvier). Plus de deux mille personnes ont signé une pétition dénonçant un projet *« en opposition fondamentale avec les droits de l'homme »*, que le Club alpin français (CAF) a *« condamné fortement »*. Moutain Wilderness, une association internationale de protection de l'environnement, a dénoncé *« une perversion »* de l'alpinisme. Et, plus récemment, Chantal Mauduit, alpiniste qui a gravi en juin 1996 un cinquième sommet de plus de 8 000 mètres sans oxygène, a condamné *« une expédition de collabos »*.

Devant ce tir de barrage, Serge Koenig a dénoncé *« cabales »* et jalousies. Il n'a pu empêcher le gel de son entreprise, en dépit du parrainage de l'Unesco. Baptisée « Alliance 8848 », l'expédition, à laquelle devaient participer une vingtaine d'alpinistes chinois et français, avait pour but de gravir le sommet par la face nord en empruntant une voie *« directissime »* comportant une importante paroi rocheuse à plus de 8 000 mètres.

« Pourquoi notre expédition cautionnerait-elle plus ce qui se passe aujourd'hui au Tibet que les autres expéditions ou que les centaines de touristes qui vont au Tibet ? », rétorque Serge Koenig, qui reconnaît toutefois que son expédition est la première à présenter un caractère ouvertement franco-chinois. En tout cas, l'ajournement n'est pas du goût des autorités chinoises : *« Je suis indigné par la réaction de certaines personnes en France qui veulent politiser une activité sportive »*, a déclaré mardi 4 mars Li Zhixin, vice-président de l'Association de l'alpinisme chinois. – *(AFP.)*

JARDINAGE

La glycine, dame de Chine

Robuste, parfois au détriment des murs et des grilles, cette grimpante très décorative peut aussi être construite en arbre

À VOIR ces glycines au tronc gros comme ceux d'un arbre séculaire, dont les branches couvrent les façades de demeures anciennes, on pourrait penser que cette plante grimpante de la grande famille des légumineuses est cultivée chez nous depuis des siècles. Il n'en est rien. Les premiers pieds de glycine de Chine (*Wisteria sinensis*) sont arrivés de leur pays d'origine en 1816 ; quinze ans plus tard débarquait la glycine du Japon (*Wisteria floribunda*). Facile à cultiver et à multiplier, résistante au gel, florifère, la glycine fut plantée à la ville comme à la campagne, chez les riches comme chez les pauvres.

Il existe au moins trois autres espèces de glycines arbustives dans la nature. *Wisteria frutescens* et *Wisteria macrostachya* sont originaires de l'Amérique du Nord. La première épanouit ses courtes grappes de fleurs (environ quinze centimètres) au-dessus du feuillage ; la seconde de grandes grappes bleues dès la mi-mai. *Wisteria venusta* est originaire du Japon où elle n'existe plus à l'état sauvage ; ses fleurs blanches et parfumées sont regroupées en petites grappes d'une quinzaine de centimètres.

Avouons notre préférence pour la glycine de Chine, la plus répandue certes et pour de bonnes raisons. Ses grappes sont plus trapues que celles de la glycine du Japon (vingt-cinq centimètres contre soixante, voire un mètre pour *macrobotrys*) : elle est parfumée et refleurit sans cesse au cours de l'été. Sa floraison est mauve soutenu lorsque la fleur est en bouton et elle s'éclaircit jusqu'au moment de faner.

De culture aisée, la glycine ne craint que l'excès de calcaire et redoute l'exposition contre un mur à l'est dans les régions où il risque de geler tardivement. Excès de calcaire doit être compris dans sa véritable acception : il ne faut pas planter la glycine dans la marne, mais pour le reste elle supporte les sols de la plupart des jardins. Son enracinement robuste et conquérant lui permet d'aller au loin chercher la terre qui lui plaît. C'est ainsi que certaines plantes jeunes ont un feuillage vert pâle qui fonce quand les racines rencontrent un sol plus acide.

Quand on plante une glycine, il faut choisir judicieusement l'emplacement, car le système racinaire de cette grimpante est si puissant qu'il peut sérieusement endommager les fondations d'une maison, soulever un pilier de portail... tandis que les branches peuvent sans problème tordre des barres d'acier plein de cinq centimètres de diamètre.

Prudence, donc. Cela dit, il suffit de coucher les racines vers l'extérieur d'un mur pour qu'elles filent vers le sol le plus meuble et de contenir la partie aérienne par la taille pour limiter le développement souterrain. De la même façon, il suffira, les premières années après la plantation, de dégager les longues branches des grilles pour qu'elles ne les déforment pas.

La culture en pot qui s'est généralisée depuis une vingtaine d'années permet d'acheter la glycine de son choix en pleine floraison. Reproduite par marcottage ou par greffe, la glycine fleurit dans son jeune âge, tandis que celles qui sont issues de semis peuvent mettre quinze ans ou davantage avant d'épanouir leurs grappes.

LES SURPRISES DE LA TAILLE

La glycine se trouve aisément dans toutes les jardineries. Premier conseil : ne jamais engraisser une glycine ; second conseil : couper les racines à trente ou quarante centimètres du pied pour limiter la pousse, mais surtout ne pas tailler très court une glycine peu florifère, ce serait l'empêcher de fleurir.

La taille est d'ailleurs assez simple. Sur un pied jeune, il faut laisser sur le tronc deux ou trois longues branches qui formeront la charpente de la plante et dont il suffira de couper l'extrémité desséchée par le froid et de supprimer impitoyablement les années suivantes les pousses qui partiraient de plus bas. Cette plante a, en effet, la faculté de bourgeonner sur le vieux bois.

Pour le reste, certaines glycines qui ne sont jamais taillées fleurissent d'abondance – il peut être difficile et dangereux de grimper en haut d'une façade ou d'un grand arbre à l'assaut duquel une glycine est partie pour jouer du sécateur. Et d'autres, taillées chaque année, sont tout autant florifères. La taille de printemps consiste à couper toutes les jeunes branches à trois ou quatre yeux de leur point de départ. Cette opération peut intervenir assez tard quand les bourgeons gonflent déjà et qu'il est facile de reconnaître ceux qui donneront des grappes.

La faculté qu'a cette plante de percer sur le vieux bois est parfois utile à sa survie. Une glycine plus que centenaire qui poussait sur un tronc unique au beau milieu d'un jardin, simplement supportée par un pilier de pierres qui étayait son unique tronc, finit par mourir. En cinq années, une vigoureuse pousse surgie du moignon qui restait près du sol reforma un parasol de cinq ou six mètres de diamètre. Cette glycine pousse comme un arbre et en plein vent. N'ayant pas de support auquel s'accrocher, ses branches forment une charpente serrée et dressée et ne produit que fort peu de longues branches maintenant qu'elle est adulte.

Il est tout à fait possible de conduire la glycine en arbre, mais, sauf à la maintenir dans de petites dimensions (1,80 mètre de hauteur maxi et 1,50 de diamètre), il est illusoire de penser que son tronc la supportera seul. Le bois de la glycine est trop tendre. Si l'on souhaite former une glycine en arbre, il est possible de construire un pilier d'au moins cinquante centimètres par cinquante centimètres et de deux mètres cinquante de haut.

On choisira pour cela, après deux années de culture, la plus belle pousse, en ébourgeonnant impitoyablement tout ce qui pousse plus bas que le sommet du pilier. Ainsi conduite, la glycine est sans doute l'un des plus beaux arbustes à fleurs qui soient.

Alain Lompech

Bleu, blanc, violet

Si l'on trouve facilement de nombreuses variétés de glycines dans les jardineries et les pépinières locales, en cas d'insuccès il est toujours possible de commander l'une des variétés suivantes à un fournisseur spécialisé dans les plantes grimpantes : glycine de Chine bleue ; du Japon mauve, rose et blanche ; *formosa* violet clair ; *violacea plena* et *venusta* blanches.

Pépinières Travers, Cour Charette, Saint-Jean-Le-Blanc, 45100 Orléans. Tél. : 02-38-66-37-93. Le prix unitaire de chacune de ces variétés est de 88 francs (sans le port).

TECHNOLOGIE

Des acteurs d'Internet proposent une charte d'autorégulation

CASSE-TÊTE pour les juristes, Internet trouvera-t-il le moyen de s'autoréguler ? Souvent accusé d'accueillir tous les vices et d'encourager leur diffusion sans frontières, le réseau semblait présenter un défi au législateur et au juge d'abord tenté de sévir tous azimuts. Encore faudrait-il être capable de définir les responsabilités pénales, ce qui s'est vite avéré épineux, en raison de la multiplicité des acteurs et de la confusion des rôles.

Un projet de charte, présentée mercredi 5 mars à François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, a l'ambition de faire évoluer le débat. Préparée par une commission composée de différents professionnels et utilisateurs du réseau, elle vise à préciser *« dans le cadre des lois et traités, les règles et les usages des acteurs de l'Internet et d'en faciliter la mise en œuvre par un outil simple et pragmatique d'autorégulation, le Conseil de l'Internet »*.

En juin 1996, espérant mettre fin à une vague de mises en examen dont le développement d'Internet aurait pâti, François Fillon avait introduit à la dernière minute un amendement au projet de loi sur les télécommunications, qui visait, sous conditions, à exonérer de poursuites pénales les fournisseurs d'accès. Mais cet article fut rejeté par le Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 26 juillet). N'ayant pu établir un contrôle administratif, M. Fillon a donc confié, le 28 octobre, à Antoine Beaussant, président du Groupement des éditeurs de service en ligne (Geste), une mission de concertation visant à dégager un *« code de bonne conduite »*.

Cette charte prévoit la création d'un « Conseil de l'Internet », qui aura une mission d'*« information, de prévention et de régulation »*. Composé des adhérents à la charte, celui-ci comprendra trois collèges : les fournisseurs de contenu dans un cadre non marchand (universitaires, associations d'utilisateurs...), les fournisseurs de contenu dans un cadre marchand (presse, éditeurs, banques, commerçants) et les prestataires techniques. Un comité d'éthique comportant des représentants de la société civile lui sera adjoint.

Sur la base de réclamations concernant des contenus et des actions manifestement illicites – atteinte à la dignité humaine, discrimination, etc –, le conseil devra adresser des avis à l'auteur ou au responsable du site concerné. Si celui-ci n'obtempère pas, le Conseil recommandera aux prestataires techniques de supprimer ou de bloquer l'accès à ce contenu. N'ayant aucunement vocation à se substituer à la justice, en particulier en matière de droits d'auteur ou de publicité mensongère, mais pouvant lui servir de *« référence »*, il pourra aussi saisir le parquet.

Reste à mesurer la légitimité et la portée d'un système d'autorégulation qui ne s'applique, par définition, qu'aux adhérents à la charte et ne couvre que les sites français. Rafi Haladjian, gérant de FranceNet, un fournisseur d'accès mis en examen pour diffusion d'informations pédophiles, également président de l'Association française des professionnels d'Internet (AFPI), estime que la charte ne résoud rien.

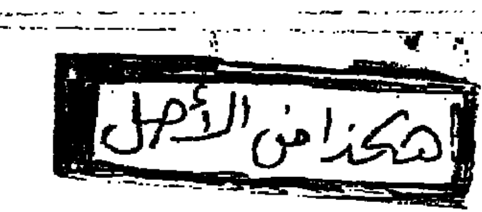
Du point de vue technique, il considère très difficile d'empêcher les utilisateurs qui le souhaitent d'accéder à des contenus prohibés. Du point de vue juridique, il voit mal pourquoi un juge *« serait tenu de se plier à une déontologie autoproclamée »*. Aussi continue-t-il, avec nombre de professionnels, de réclamer le vote d'une loi qui installe une autorité administrative et définisse des règles précises permettant de déterminer les responsabilités pénales.

Hervé Morin

★ La charte d'Internet peut être consultée à l'adresse <http : //WWW.planete.net/code-internet/>

Vers un « audimat » pour Internet

Les publicitaires, qui veulent *investir* les terres vierges d'Internet, se heurtent à un problème épineux : évaluer l'impact des campagnes qu'ils pourraient y conduire. Aussi ont-ils constitué, *sous l'égide du Centre* d'étude des supports de publicité (CESP), un « collège » qui a pour objectif de mettre sur pied un système de mesure d'audience sur Internet. Son premier travail a consisté à définir une série d'indicateurs qui visent à cerner le comportement des surfeurs sur réseau. Les études *« éditoriales »* auront pour objectif de comptabiliser le nombre de pages vues sur le site, de disséquer une visite, de dénombrer les visiteurs, de déterminer leur origine géographique. Les indicateurs d'audience doivent permettre de définir les tarifs publicitaires, et les indicateurs d'efficacité de comptabiliser le nombre de « clics » dont a fait l'objet telle ou telle annonce.



CINÉMA Riche moisson cinéphile, après la déferlante des « bulldozers » *Lucie Aubrac* et *Mars Attacks !* ● CÔTÉ français, on remarquera *Marion*, de Manuel Poirier et, *La Moindre des choses*, de Nicolas Philibert, qui font entendre leurs « petites musiques » attentives et sensibles. ● PARMI les autres sorties, trois films du Britannique Ken McCullen et deux réalisations étonnantes venues de loin : *Les Anges déchus*, de Wong Kar-Wai (Hongkong), et *Kardiogramma*, de Darejan Ormibaev (Kazakhstan).





D. R.

Règlements de comptes sur le pré

Marion. De l'histoire simple de deux couples qui se disputent l'affection d'une petite fille, Manuel Poirier fait une remarquable mise en question des injustices. Son film s'adresse à la curiosité et à l'intelligence des spectateurs

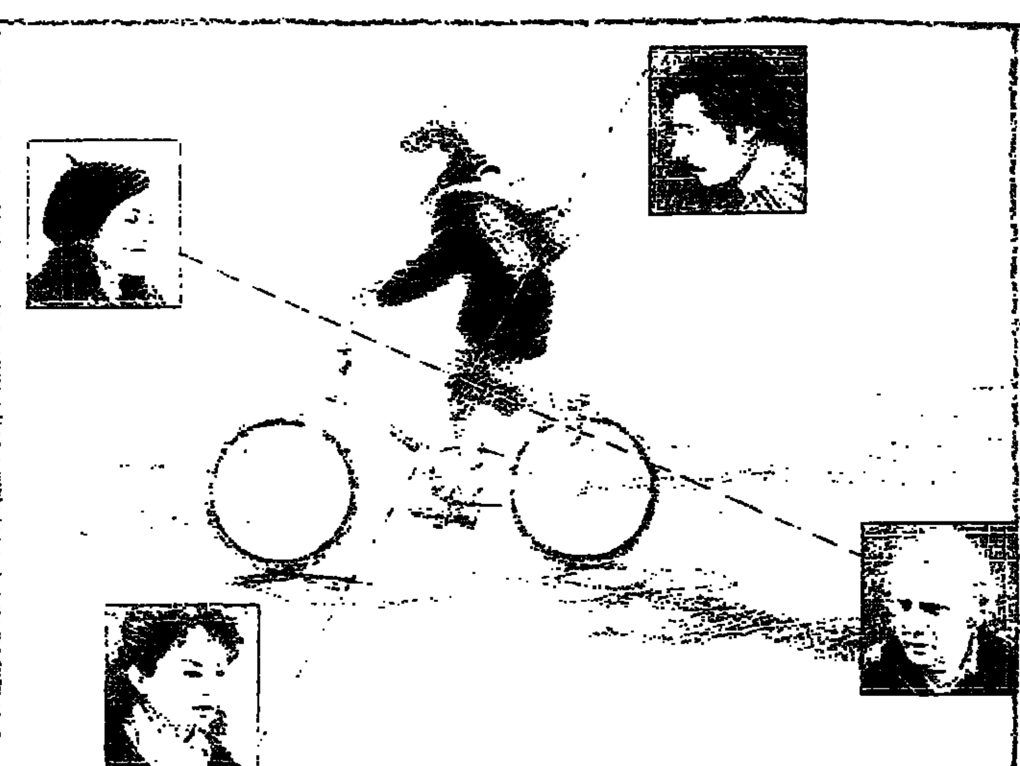
Film français de Manuel Poirier. Avec Coralie Tetard, Pierre Berriau, Elisabeth Commelin, Marie-France Pisier, Jean-Luc Bideau, Ivan Bartosek. (1 h 46.)

C'est un village. Pas un village comme on les voit au cinéma, accumulation de signaux qui « font campagne ». Un village comme on n'en voit guère d'une manière générale, puisqu'on ne les traverse même plus en voiture, on reste sur l'autoroute. Sauf, bien sûr, si l'on habite soi-même à la campagne.

Manuel Poirier y habite... *A la campagne* était le titre de son précédent film. On s'en fiche, d'habitude, de savoir où habitent les cinéastes. Mais pas dans ce cas : le village de *Marion*, sans que le film s'attarde à des descriptions, possède une géographie et une histoire, des habitants, un maire, une gare que la SNCF veut fermer (pas rentable), une école... Il existe.

Dans le village il y a deux maisons : une petite toute plate au bout de son gazon un peu terrain vague que rien ne sépare de la route ; une grande et cossue au milieu de son joli jardin, derrière les murs. Dans la petite maison viennent de s'installer un maçon, sa femme et ses quatre enfants : il retape la baraque après les heures de boulot, avec ses copains. Lui et sa famille ont du mal, ils n'avaient pas tout à fait les moyens de ça. La grande maison est la résidence secondaire d'un couple de Parisiens aisés. Et, là aussi, sans explication appuyée, on voit bien d'une maison à l'autre que ce ne sont pas les mêmes corps, pas les mêmes postures, pas les mêmes mots ni les mêmes intonations. Les scènes où les deux couples se retrouvent ensemble sont parmi les plus beaux moments de comédie critique qu'on ait vus de longtemps.

Entre les deux maisons s'instaure un va-et-vient de désir, de curiosité et de fantasmes. Enjeu plutôt que sujet, Marion, donc. Elle est âgé de dix ans, elle est la cadette du maçon. La Parisienne (Marie-France Pisier, au sein d'une distribution irréprochable) focalise peu à peu sur elle son manque d'enfant, lui offrant ce qu'elle n'a pas chez elle, déstabilisant la famille par son insistance affectueuse, irresponsable, alors que dans la « petite maison » les soucis – matériels – déjà ne manquent pas. Semblable argument donnerait aisément un film « binaire » – riches/pauvres, famille-tendresse/couple en mal d'affection, ville/campagne, etc. Tout le talent de Manuel Poirier conspire à utiliser ces oppositions pour ce qu'elles ont de vrai et de dramatiquement fortes.



DESSIN JACQUES VALOT

TENSIONS MINIMES

La construction du récit et le montage sont des merveilles d'ajustement de petits faits qui semblent tous en mouvement les uns par rapport aux autres, interférant, se contredisant, se satellisant un moment avant de repartir sur leur propre trajectoire en un jeu narratif d'une extrême complexité sous son apparente modestie. Cette organisation de l'histoire, plus encore une mise en scène toute vouée à la durée des gestes, à ce qui relie les gens entre eux et aux choses, à la mise au jour de tensions minimes, de gros malaises, de surgissements progressifs de l'émotion, de la colère ou du rire, ouvre presque à l'infini l'espace d'un film qui paraissait devoir être contenu dans un cadre restreint.

Une fête au village, l'affrontement avec un quidam raciste, l'oncle Nono en rupture de conventions sociales, les relations difficiles entre la grande sœur de Marion et les parents, la manière de frauder EDF et ce qu'il en coûte, le sens pratique du mot « solidarité »... Autant de thèmes, de situations, de pistes, de personnages dont aucun n'est vraiment secondaire, et qui trouvent place naturellement dans le film. Avec eux, Poirier passe du particulier au général, en tissant des motifs différents pour construire, avec une petite histoire de rien du tout, un grand et beau dispositif à réfléchir et à comprendre. *Marion* participe ainsi de ce que le cinéma peut de plus stimulant, lorsqu'il fait sourire et s'émouvoir en s'adressant à la curiosité et à l'intelligence des spectateurs.

Mais, et par là c'est un film d'une très rare qualité, il ne se contente pas de composer des questions. Au plus fort des interrogations, il affirme avec force une réponse – qu'on ne dévoilera pas –, un choix intraitable d'existence en posant la limite morale de toutes spéculations, arrangements « réalistes », tentations de compromis. Ce « coup de refus » ne représente pas seulement un parti pris dont la récente actualité a rappelé, si besoin était, la nécessité. Il en naît une impression de justesse (de la mise en scène) et de dignité (des personnages) qui s'appelle aussi la beauté.

J.-M. F.

En attendant « Western »

En trois films, Manuel Poirier, âgé de quarante-deux ans, s'est imposé comme l'un des principaux représentants de la nouvelle génération du cinéma français. Le premier long métrage de ce réalisateur qui travaillait pour FR 3 Régions, *La Petite Amie d'Antonio* (1992), signalait d'emblée une attention aux personnages, un sens de la mise en scène sans effet, un goût pour la peinture des rapports humains et une capacité à regarder de plain-pied des univers sociaux « défavorisés » ou marginalisés... *A la campagne* (1995) confirmait ces promesses, par la peinture de relations sociales et psychologiques contemporaines d'une grande finesse, et avec le renfort d'une interprétation inoubliable de Benoît Régent. *Marion* devrait achever d'établir la place de ce cinéaste singulier, avant la sortie du film qu'il a tourné depuis en Bretagne, *Western*, qu'on pourrait bien découvrir durant le prochain Festival de Cannes. Entretemps, Manuel Poirier a aussi réalisé l'un des épisodes de la série diffusée par Arte « Les Années lycée », *Attention fragile* (*Le Monde* daté 19-20 novembre 1995).

Manuel Poirier, réalisateur

« Ce qui me tient à cœur, c'est l'inégalité sociale »

« Quel a été le point de départ de *Marion* ?

– Deux éléments distincts, la fiction autour de la petite fille et une série de questions sociales. J'espère que ces deux lectures restent possibles en voyant le film terminé. J'ai tenté de relier ces éléments en faisant que l'histoire devienne celle des adultes : le problème posé par le film est davantage celui des autres vis-à-vis de Marion. D'ailleurs on la voit de moins en moins à mesure que le film avance, bien qu'il importe qu'elle continue d'exister, hors écran.



ENTRETIEN CINÉMA

J'avais même imaginé faire le film sans qu'on voie Marion du tout, elle aurait été présente sans apparaître.

– Comment avez-vous fait pour que le film mêle ainsi interrogations très ouvertes et positions de principe affirmées ?

– Il y a deux mots-clés à la base du film, l'affectif et le pouvoir. L'affectif au niveau individuel, le pouvoir au niveau collectif. La Parisienne qu'interprète Marie-France Pisier est socialement du côté du pouvoir alors qu'elle subit un manque au niveau affectif, qui la met en position d'infériorité. C'est l'inverse pour la mère de Marion. C'est pour éviter d'avoir une situation trop marquée que, par exemple, on découvre la Parisienne en position de dépendance par rapport à la mère de Marion, qui vient à son aide. J'ai essayé de faire avancer le film sur plusieurs niveaux à la fois, mais avec cette idée-repère que, si le pouvoir peut s'acheter ou se transmettre, l'affectif ne se négocie pas.

– Que vous inspire la référence à la « fracture sociale » à propos de votre film ?

– La fracture sociale est devenue une expression en vogue, je l'accepte mais je la redoute aussi, ce genre de formule sert souvent à masquer une réalité complexe sous un terme figé. Ce qui me tient à cœur, c'est l'inégalité sociale.

– Avoir situé le film à la campagne était nécessaire pour développer ces thèmes ?

– Non, ils sont aussi valables dans un autre cadre, mais la campagne joue un rôle, elle est l'une des composantes, et elle permet d'être plus clair : la vie à la campagne rend les relations plus « carrées ».

– Pourquoi avoir voulu que la famille de Marion vienne s'installer dans le village au début du film ?

– Ce fait me permet d'aborder la question de l'intégration, de la solidarité, et il offre un schéma moins prévisible qu'avec une vieille famille du village et les Parisiens qui débarquent. J'essaie de prendre le contre-pied des évidences de scénario, je me sens plus libre grâce à tous ces petits décalages.

– Votre film mobilise des références telles que les valeurs de la terre face à la corruption de la ville, l'importance de l'instinct face à la raison, qui peuvent aussi fonctionner de manière très suspecte...

– J'en suis conscient, mais ce n'est pas parce qu'il y a des pièges qu'il ne faut pas y aller. Je sais que j'utilise des éléments problématiques, mais il n'y a pas de raison de les abandonner à ceux qui en font mauvais usage : le danger vient précisément du moment où s'instaure un discours unique sur une question. L'important est de multiplier les points de vue, d'accepter des contradictions. C'est pourquoi je cherche à éviter les simplifications qui empêchent de réfléchir.

– Le film était-il très écrit à l'avance, ou laissait-il place à l'improvisation ?

– Je rédige un scénario aussi précis que possible. Ensuite je fais le nécessaire pour que le tournage bouscule ce qui a été défini à l'écriture. Il n'y a pas véritablement d'improvisation mais une mise à disposition : je me dis que ce qui doit arriver est plus fort que moi. Si je veux filmer une fête, j'organise une vraie fête, les gens du village sont invités, on fait ce qu'il faut pour qu'ils mangent bien, qu'ils soient contents. Quand la fête se déroule, je regarde comment je peux me placer à l'intérieur pour filmer. Les gens sont prévenus, ensuite j'attends, je tourne un peu, j'arrête, je reprends. C'est compliqué mais je préfère cette situation plutôt qu'avoir une armée d'assistants qui disent aux figurants de faire ceci ou cela. J'ai confiance dans ce qui va se produire, je sais que j'y trouverai ce dont j'ai besoin, que je pourrai trouver mon écriture à moi au milieu de cet ensemble.

– Vous avez choisi des comédiens dont le statut médiatique correspond au statut social des personnages qu'ils interprètent. Auriez-vous pu radicaliser ce choix en faisant jouer les parents de Marion pas des amateurs ?

– Difficilement, le travail avec les comédiens est très poussé même s'il se fait d'une manière particulière. Travailler avec des gens qui ont envie d'exister comme personnages de film est nécessaire, pas forcément pour réussir une scène mais pour tenir sur la durée du film. J'ai effectivement voulu des comédiens (Marie-France Pisier et Jean-Luc Bideau) qui bénéficient d'une certaine reconnaissance sociale pour jouer les personnages qui ont cette reconnaisance sociale, et des comédiens (Elisabeth Commelin, Pierre Berriau) qui, sans être des débutants, ne possèdent pas cette reconnaissance, pour interpréter ceux qui en sont privés. Un tel choix fait partie des « données » du film sur lesquelles je compte pour produire la bonne atmosphère pendant le tournage.

– Vous fixez-vous à l'avance des règles de mise en scène ?

– Ma règle principale est d'aller au bout de ce que j'ai entrepris, dans le sens que j'ai adopté. Je ne cherche pas à me sécuriser, paradoxalement une situation trop prévue serait ce qui me ferait le plus peur. Je travaille le plus vite possible, en donnant la priorité aux personnages sur les autres contraintes : je n'attends pas la lumière si l'état des acteurs par rapport aux personnages est bon, je ne fais pas de répétitions, la mise en danger des comédiens est nécessaire.

» J'essaie de respecter le plus possible le temps réel, en particulier grâce au plan-séquence, j'évite les plans de coupe, les gros plans, les champs-contrechamps, tous ces artifices de découpage qui permettent de « sauver » une scène en collant bout à bout des petits morceaux. Si les prémices sont justes, la scène enregistrée d'un seul tenant doit fonctionner.

– Et ça marche toujours ?

– Non. Mais même quand il y a un problème, je préfère m'en tenir au parti pris d'ensemble et voir comment je pourrais malgré tout utiliser cette situation plutôt que de changer de démarche, ce qui ferait un film sans ligne directrice, soumis à des influences où je ne me reconnaîtrais plus. Pour sauver une situation particulière je perdrais davantage à l'échelle du film entier. J'ai une forme d'inconscience, liée à la force de l'envie de réaliser, qui fait que je ne me pose pas la question de ce que ça va donner, comment ça va être accueilli, est-ce qu'on va comprendre ce que je veux dire... Je filme. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de tension pendant le tournage, mais la pire inquiétude serait qu'il ne se passe rien. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Le regard de l'enfant qui se tait

Kardiogramma. Une réalisation émouvante et impressionnante

Film kazakh de Darejan Omirbaev. Avec Jasulan Asauov, Saule Toktybaeva, Gulnara Dosmatova. (1 h 13.)

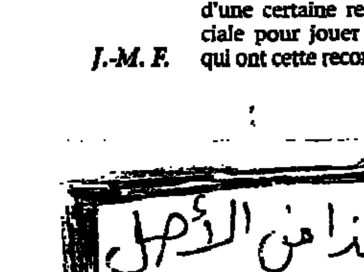
Un gamin qui attend que son père ait le dos tourné pour regarder la télévision, quoi de plus commun ? Sauf que ce gamin-là habite au milieu d'un désert, que son environnement est fait de vide et de baraques en bois, et que pour allumer le poste, il faut remettre en marche le générateur à pétrole.

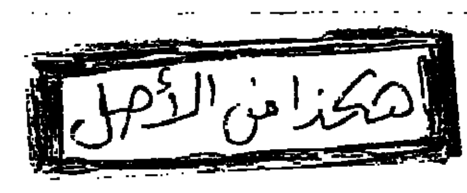
C'est la séquence introductive du film de Darejan Omirbaev, et déjà elle contient le grand écart sur lequel il est construit, entre l'extrême exotisme du cadre et la simplicité quotidienne, partageable par tous, de ce qui s'y passe. Jasulan, le petit garçon, souffre d'un problème pulmonaire, il devient pensionnaire d'un sanatorium à la ville, en compagnie de gamins qui parlent tous russe alors qu'il ne connaît que le kazakh. Privé de parole, tenu à l'écart, il regarde. Et l'intensité de ce regard où se mêlent la peur, la curiosité, le désir, l'esprit de jeu, devient celle de la caméra.

A travers lui, la mise en scène construit un monde, avec les éléments « primaires » dont dispose le garçon. Et c'est bien suffisant pour que, de sales coups perpétrés par les autres mômes en visions volées des infirmières sous la douche, de perception instinctive des misères et des rapports de force qui règnent sur l'institution en complicité avec un autre gamin « à part » ou de pulsion vers les adolescentes, se mette en place un univers. Auteur déjà du très remarquable *Kairat* (*Le Monde* du 14 août 1992), Omirbaev procède moins en romancier qu'en musicien ou en peintre impressionniste. Il compose par touche de tonalités variées, construit un rapport au monde qui, à partir du frêle ressort d'une anecdote qui pouvait aisément virer au sentimentalisme, produit un beau conte cruel autour des thèmes de l'exclusion et de la liberté.

La sécheresse retenue de son récit et de son montage constraste avec l'absolue attention qu'il porte à son personnage, dans une tendresse d'autant plus convaincante qu'elle est absolument dépourvue d'effusion. Ainsi le visage de cet enfant de très loin nous regarde, et ses silences nous parlent. Ainsi *Kardiogramma* enregistre très exactement les battements du cœur.

J.-M. F.





Un ballet survolté dans la nuit de Hongkong

Les Anges déchus. Le réalisateur de « Chunking Express » est bien un des grands créateurs actuels

Film hongkongais de Wong Kar-wai. Avec Leon Lai, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michèle Reis, Karen Mok. (1 h 36.)

Faudrait pas croire qu'il n'y a pas d'histoire dans *Les Anges déchus*. Il y en a peut-être même plusieurs, qu'évoquent par bribes les voix off. Des histoires avec un tueur professionnel, une femme et puis une autre, un jeune homme qui erre dans la ville. Meurtres, idylles, trahisons, poursuites. Mais ces péripéties ne sont pas l'essentiel, même si incontestablement le film « raconte » quelque chose – Hongkong et son inquiétude sourdement tendue à l'approche du retour dans le giron chinois, un état contemporain des lieux et des sentiments entre surcharge d'apparence et désintégration des liens humains. Mais le scénario au sens habituel du mot n'est pas l'essentiel : le talent singulier de Wong Kar-wai est de construire une narration fondée absolument sur le *travail des images* et des sons, au détriment du récit classique.

Poursuivant en la radicalisant la démarche de *Chunking Express* et des *Cendres du temps*, le réalisateur hongkongais invente une mise en scène uniquement graphique, où les couleurs, les lumières et les ombres, le traitement des mouvements, le cadrage et le montage constituent son seul vocabulaire. L'invention de Wong Kar-wai (admirablement secondé par son chef opérateur Christopher Doyle) se révèle aussi par la proximité apparente entre les procédés visuels auxquels il recourt et ceux en usage dans la pseudo-esthétique du clip et de la pub.

CHORÉGRAPHIE CONCERTÉE

Le ralenti ou l'extrême accélération, la décomposition des mouvements, le recours aux forts contrastes lumineux participent ici d'une chorégraphie très concertée sous les apparences d'une grande liberté, porteuse d'une impressionnante énergie. Ces procédés ne visent pas à ces sortes de hold-up sensoriels immédiats sur lesquels fonctionnent tous les petits artificiers de l'imagerie à l'esbrouffe. Ils relèvent d'une conception d'ensemble où ils entrent en résonance, avec une richesse subtile et déstabilisatrice.

Ainsi *Les Anges déchus* n'est pas une succession de « coups », mais une œuvre dont la portée ne se dégage que comme un ensemble. Même si, à elle seule, la scène de bagarre générale tournée avec un visage de femme impassible occupant en très gros plan les deux tiers de l'écran témoigne d'un sens de la composition et d'un rapport dynamique aux genres qui suffirait à convaincre que Wong est bien l'un des grands créateurs de formes cinématographiques actuelles.

J.-M. F.

Le doux théâtre de la différence

La Moindre des choses. L'univers psychiatrique par l'auteur du « Pays des sourds »

Film français de Nicolas Philibert. (1 h 45.)

Dans une allée ombragée, une femme chante : *« J'ai perdu mon Eurydice, rien n'égale mon malheur. »* Au plan suivant, un fou passe, profilant dans le champ une étrangeté plus radicale encore. Mais où se trouve-t-on ? Au théâtre de verdure ? A l'asile psychiatrique ? En tout cas, au début d'un film qui, à défaut de donner d'emblée la réponse, se livre à un insolite et passionnant travail de familiarisation. Entre ce lieu et ces gens, entre les personnages et la caméra, entre le spectacle et le spectateur.

De fait, on se trouve à la clinique psychiatrique de La Borde, durant l'été 1995. Mais le film se défie des évidences, il procède d'une manière plus suggestive, sur un thème, la folie, auquel le cinéma documentaire s'est diversement confronté, depuis *Regard sur la folie* (1961) de Mario Ruspoli jusqu'à *Histoires autour de la folie* (1993) de Paule Muxel et Bertrand de Solliers, en passant par *Titicut Follies* (1966) de Frederick Wiseman. Il n'y a aucune trace du mot « folie » dans *La Moindre des choses*. Comme si, justement, la moindre des choses consistait à ne pas faire un film « sur » la folie mais avec elle. Deux voies s'offrent dans ce cas : la verticale toujours un peu factice de l'abîme, ou l'horizontale de l'accompagnement, signe plus modeste mais plus honnête de reconnaissance.

Nicolas Philibert a choisi la seconde, et en privilégiant une approche singulière : la préparation d'une pièce de théâtre interprétée par les patients et les soignants. Parti pris de cinéaste qui, filmant les répétitions, les mises en place et la partition orchestrale, interroge la notion de représentation sans pour autant délaisser le quotidien, de la distribution de médicaments à la cuisine collective. Quelques personnages (de la pièce et du film) émergent ainsi dans des séquences inoubliables, marquées par l'humour lorsque Michel est au standard téléphonique, l'effroi lorsque Claude se fait tailler la barbe, ou la violence quand Sophie s'efforce de dessiner. Tout est filmé puis monté avec un sens accompli du rythme, de la composition des plans et des cadrages, de l'alternance des silences et du brouhaha, des gestes ébauchés et des regards-caméra. Mais l'essentiel tient aux curieuses correspondances qu'on attribue au hasard et qui relèvent en vérité du génie de celui qui sait les percevoir et les relier. La première de ces correspondances concerne le choix de la pièce adoptée cette année-là à La Borde : *Opérette* (1966), de Witold Gombrowicz, est fondée sur le grotesque et le délire d'un monde qui court à sa propre perte. Ce texte suscite chez Michel, qui y incarne un des rôles principaux, ce jugement très sage : *« Les réparties sont complètement déboussolées, ça me console. »* Surtout, l'esthétique de Philibert peut se réclamer de celle de Gombrowicz, dans son refus des hautes formes de la culture et de l'art : *« Pour moi, la « sous-valeur », l'« insuffisance », le « sous-développement » sont plus proches de l'homme que toutes les valeurs »*, notait l'écrivain polonais dans la préface de *La Pornographie*.

La seconde correspondance concerne le rapport conjugué que cette pièce « déjantée » et le film qui l'utilise intelligemment comme principal ressort dramatique entretiennent avec La Borde. Il ne s'agit, ni plus ni moins, sous les oripeaux du dérisoire et les masques du théâtre, que d'une relation de profonde vérité. Celle d'un lieu où l'on accorde valeur aux désirs de chacun, refuge à la souffrance et liberté au vagabondage. Par mille et un détours, ce n'est pas le moindre mérite de *La Moindre des choses* de l'avoir suggéré.

Jacques Mandelbaum

Le documentaire français au fil du réel

Cinéma du réel, du 7 au 16 mars, Centre Georges-Pompidou (tél. : 01-44-78-44-21)

Un nombre croissant de documentaires passent en salle. Les films de Marcel Ophuls, de Raymond Depardon, de Robert Kramer ou de Claire Simon sont autant de preuves de l'ambition créatrice, du refus du formatage télévisuel. La création récente, sur Arte, d'une « case » dévolue à ce genre (La Lucarne) l'atteste, tout comme l'existence, depuis bientôt vingt ans, du festival Cinéma du réel qui en favorise la divulgation. Sa 19e édition présente cette année une compétition internationale, une rétrospective balte, ainsi qu'une sélection française comportant 17 titres (choisis parmi 285 candidats).

Le cru 1997 du documentaire français est pourtant très inégal, et atteste que le conformisme pédagogique, l'exotisme facile et les plans plan-plan ont encore de beaux jours devant eux. Quelques heureuses exceptions cependant, parmi lesquelles *Chemins de traverse* de Sabrina Malek et Arnaud Soulier sur les grèves des cheminots de décembre 1995, ou *Photographie d'un camp, Le Vernet d'Ariège* de Linda Ferrer-Roca, originale remémoration de la mémoire antifasciste à partir d'un fichier retrouvé de photographies signalétiques. Mais il n'est pas indispensable d'aller si loin dans le temps ni dans l'espace pour réaliser un des meilleurs films de cette sélection. En trois lettres et treize minutes, Thomas Sipp le prouve avec *ACD*. C'est en bas de chez lui qu'il a trouvé l'idée de son film, chez un vieux papetier de quartier qui compose ses vitrines avec un amour et une imagination débridés. Mais l'époque est dure aux artistes, et la boutique pourrait bien être ACD. On dirait du Queneau.

J.-M. F.

Trois films à l'épreuve de l'histoire du siècle

Rétrospective Ken McMullen. Un cinéaste anglais préoccupé de politique et d'esthétique

***Résistance*. Film britannique de Ken McMullen. (1 h 30.) *Ghost Dance*. Film britannique de Ken McMullen. Avec Leonie Mellinger, Pascale Ogier, Jacques Derrida. (1 h 40.) *Partition*. Film britannique de Ken McMullen. Avec Roshan Seth, Zohra Segal, Zia Mohyeddin. (1 h 30.)**

Après *Zina* (1985) – son œuvre la plus aboutie à ce jour – et *1871* (1990), trois autres films du cinéaste britannique Ken McMullen sont présentés pour l'intégrale inédite de ses longs métrages. *Résistance* (1980), le premier dans l'ordre chronologique, est une œuvre déconcertante qui met en scène, à partir d'une séance de psychodrame, l'éprouvante remémoration d'un épisode supposé s'être déroulé dans le milieu de la Résistance française. Sur une musique de Brian Eno, images d'archives, voix off omnisciente et simulations filmées en vidéo s'entrechoquent pour mettre à l'épreuve le concept de résistance entendu à la fois comme mouvement historique et comme force psychique inconsciente. Au centre de ce film aux antipodes de *Lucie Aubrac*, une interrogation sur l'héroïsme, le mythe et la mémoire.

Ce qu'on s'efforce d'oublier et ce qui malgré tout persiste, ce qu'on enterre et ce qui hante, tous ces fantômes de l'Histoire qui reviennent en spectres de la conscience, tel est encore l'ambitieux objet de *Ghost Dance* (1983). La dualité, l'entre-deux en sont les figures de prédilection : deux femmes (interprétées par Léonie Mellinger et Pascale Ogier), entre deux villes (Paris et Londres) et deux langues (le français et l'anglais), y éprouvent la réalité à la lueur du mythe, et l'Histoire au regard de ses éternels sacrifiés. Sur le chemin de ce film passablement déconstruit surgit le philosophe Jacques Derrida, dont les interventions constituent la part la plus habitée du film, et qui parle du cinéma comme de *« l'art de laisser revenir les fantômes »*.

Ce que prouve à certains égards *Partition* (1987), qui évoque, quarante ans après, la mort de l'empire britannique sur les ruines duquel sont nés l'Inde et le Pakistan. Le film, dont l'action se déroule durant le retrait d'août 1947, mélange images d'archives et scènes de fiction, et prend la forme d'un long montage parallèle entre un intérieur de Delhi, centre des ultimes négociations, et la cour d'un asile psychiatrique à Lahore au Pakistan. Ici, déliquescence et chromos coloniaux d'un lieu où l'on décide du transfert des fous selon leur origine. Là, longs et impuissants travellings sur ces derniers (interprétés par les mêmes acteurs), qui accusent la cruelle ineptie du jeu politique.

Ces trois films, d'un abord nettement plus ardu que *Zina* et *1871*, permettent de compléter la connaissance d'un travail original, marqué par une préoccupation constante de l'idéologie et de l'esthétique. Sous les auspices de Trotski, des fusillés de la Commune ou des oubliés de Lahore, ce cinéma n'a de cesse de poser, entre fiction et réalité, narrativité et déconstruction, couleur et noir et blanc, l'absence fatidique des hommes à leur histoire.

J. M.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Combat de Titans au sommet du box-office** avec la sortie simultanée de *Lucie Aubrac* et de *Mars Attacks !*, respectivement dans 46 et 45 salles de Paris et de sa banlieue. Et victoire par K.-O. des Martiens, à 216 000 entrées, contre 117 000 pour le film de Claude Berri. Les autres nouveautés font de la figuration, *La Chasse aux sorcières* recrutant 14 000 spectateurs dans treize salles tandis que personne n'a cru à *Get on the Bus*, ni le distributeur qui l'a sorti dans 6 salles seulement ni le public, qui les a boudées (4 000 entrées).

■ **La situation de la fréquentation** depuis le début de l'année prend un tour franchement inquiétant, chaque semaine continuant de creuser le déficit par rapport à la semaine correspondante de 1996, pour approcher les 15 % de pertes cumulées malgré l'arrivée de deux titres très porteurs. C'est moins la vigueur des sorties qui est en cause que la capacité des films à se maintenir à un haut niveau en continuation, tandis que – malgré quelques réussites comme *Y aura-t-il de la neige à Noël* – beaucoup de « petits films » doivent se contenter de scores de plus en plus minimes.

■ **Deux films seulement**, parmi ceux des semaines précédentes, manifestent un certain souffle : *Tout le monde dit I Love You* reste vaillant à 74 000 en troisième semaine (total : 395 000), et *Larry Flynt* s'accroche à 41 000 en deuxième semaine (total 117 000), tandis que ses rivaux, *Créatures féroces* et *Un beau jour*, enregistrent des chutes trop rapides. Outre le phénomène *La Colline oubliée* (*Le Monde* du 5 mars), à noter tout de même le bon accueil réservé à la rétrospective « Demy tout entier », qui a attiré 13 000 amateurs en deux semaines.

J.- M. F.

★ *Chiffres : Le Film français*

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

JERRY MAGUIRE

Film américain de Cameron Crowe. Avec Tom Cruise, Rene Zellweger, Cuba Gooding Jr., Kelly Preston, Jerry O'Connel. (2 h 18.)

■ Le second film de Cameron Crowe, ancien journaliste à *Rolling Stone* et réalisateur de clips musicaux, est très supérieur à ce que la comédie américaine a pu nous offrir ces derniers mois. Une certaine finesse d'écriture et une excellente interprétation expliquent que *Jerry Maguire* ait remporté un triomphe aux Etats-Unis. Jerry Maguire (Tom Cruise), un agent de sportifs de haut niveau, réputé comme « requin », est renvoyé de son agence après avoir manifesté son souhait de moraliser les pratiques de son entreprise. Il ne garde qu'un seul client, un joueur de football caractériel pour qui il décrochera un contrat mirifique, en employant des méthodes plus humaines. Loin de condamner le système auquel il prétend s'attaquer (celui des intermédiaires véreux qui confondent les athlètes avec du bétail), *Jerry Maguire* le légitime, se contentant de suggérer qu'un soupçon de moralité dans la gestion du grand capital ne nuirait pas à la bonne marche des affaires. Tom Cruise dans le rôle-titre campe un véritable surhomme, père exemplaire pour l'enfant que sa femme a eu d'un premier mariage débarquant en plein milieu d'une réunion pour femmes seules pour la récupérer, et travaillant gratuitement pour son seul et unique client. *S. Bd.*

TYKHO MOON

Film français d'Enki Bilal. Avec Julie Delpy, Johan Leysen, Michel Piccoli, Richard Bohringer, Yann Collette, Marie Laforêt. (1 h 47.)

■ Dans une cité sélénite soumise à l'envahissante police d'un tyran moribond, un aventurier taciturne croise le chemin d'une Mata-Hari lunaire et d'un tueur mélancolique. Leurs forces conjuguées ouvriront une brèche dans un système oppressif et baroque, déjà fissuré par la mégalomanie du pouvoir. On dirait le scénario d'un album de Bilal, mais c'est celui d'un film de Bilal. Pourquoi l'un des créateurs les plus inventifs de la bande dessinée de ces vingt-cinq dernières années en a-t-il conclu que cela le prédisposait à faire du cinéma ? Voilà le seul mystère de cette intrigue de science-fiction construite autour d'un récit au symbolisme pesant, cosigné par Dan Franck. L'univers graphique de Bilal (goût de la ruine et de la rouille, emploi « déviant » des couleurs avec une prédilection pour le bleu, héros aux visages usés et héroïnes réminiscences de Louise Brooks, jeux sur le double...) est toujours là. Mais comme le rappel d'un imaginaire qui prenait vie sur les pages et s'endort sur l'écran. Pas de personnages mais des silhouettes figées qui subissent un capharnaüm de péripéties où rien ne prend consistance, où aucune magie n'opère – et où s'épuisent les comédiens. Il existe un bon *Tykho Moon* d'Enki Bilal : l'album que publie simultanément Christian Desbois Editions. *J.-M. F.*

TEMPS DE CHIEN

Film français de Jean Marbœuf. Avec Catherine Arditi, Françoise Arnoul, Evelyne Bouix, Fabienne Chaudat. (1 h 45.)

■ Trois ans après *Pétain*, et dans le sillage d'une œuvre qui scelle l'alliance de l'engagement social et du divertissement populaire, Jean Marbœuf s'attaque cette fois au monde du travail. Le cadre est une grande entreprise logée dans la transparence d'un immeuble de verre ultramoderne, et l'argument principal la dénonciation d'un système qui sacrifie impitoyablement les individus à ses besoins. L'histoire est celle des employées d'un service soumis à l'autorité carnivore d'un cadre surnommée « la fée K » (pour Carabosse), qui deviendra à son tour la victime d'une jeune employée dont elle a assuré l'avancement. Mais, à l'image du Moloch capitaliste qu'il stigmatise, le film se dévore lui-même, en privilégiant le pittoresque des personnages plutôt que leur humanité, selon une typologie très manichéenne (les cadres en cruelles femmes fatales, les secrétaires en créatures tristement triviales). Il empile les notations suggestives sans parvenir à construire une seule scène dans la durée, tandis que « notations » psychologiques (la méchante a des tendances homosexuelles) et répliques appuyées (*« Alors, ma chère, le pouvoir n'est-il pas grisant ? »*) entraînent l'édifice du côté de *Dallas*. Jean-Louis Comolli écrivait de *Coûte que coûte* (Claire Simon, 1995) : *« La boîte périclite, mais le film s'accomplit »* ; ici, la boîte s'accomplit, mais le film périclite. *J. M.*

STAR TREK PREMIER CONTACT

Film américain de Jonathan Frakes avec Patrick Stewart, Jonathan Frakes, Brent Spiner, Alfred Woodard. (1 h 50.)

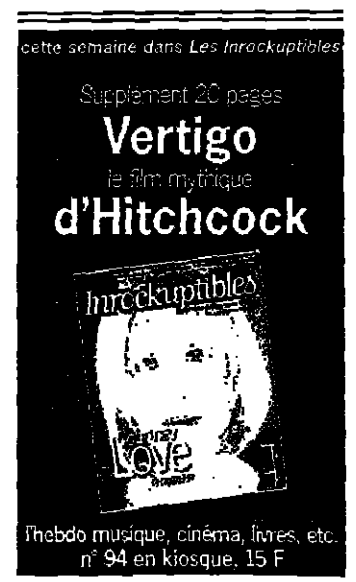
■ *Star Trek Premier contact* est la huitième mouture cinématographique d'une série télévisée à succès créée dans les années 60 et qui, en raison de sa longévité, a dû totalement remplacer son personnel. La série, qui conte l'odyssée sans fin d'un gigantesque vaisseau spatial, l'*Enterprise*, et de son équipage, maintient la tradition du *space opera*, sous-genre de la science-fiction un peu tombé en désuétude dans la littérature spécialisée. Deux récits se déroulent conjointement dans cette nouvelle version où les personnages font, dès le début, un saut dans le passé. Une partie de l'équipage du vaisseau doit faire face à l'invasion de l'astronef par les Borgs, créatures à la fois organiques et mécaniques qui vampirisent les humains et s'intègrent à la structure même du vaisseau. Les autres, téléportés sur Terre, tentent d'aider un savant à faire décoller une fusée qui atteindra la vitesse de la lumière, ouvrant la voie du futur tel qu'il devra se dérouler. Le film n'ajoute rien de neuf aux éternelles préoccupations du genre et les diverses péripéties se traînent, peu soutenues par un suspense mou. La durée et le gigantisme de cette série B engoncée dans un vêtement trop grand lui font ainsi perdre une concision qui l'eût rendu davantage consommable. *J.-F. R.*

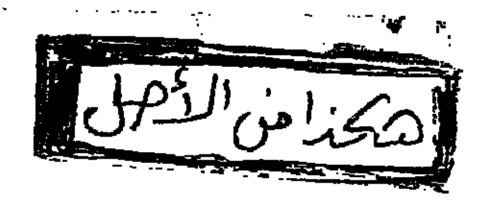
RIMBAUD/VERLAINE

Film français d'Agnieszka Holland. Avec Leonardo Di Caprio, David Thewlis, Romane Bohringer, Dominique Blanc. (1 h 42.)

■ La première « bizarrerie » de ce *Rimbaud/Verlaine* tient au choix de la langue : les acteurs parlent anglais, ce qui n'était pas forcément la meilleure idée pour un film consacré à deux poètes français. Ensuite, l'interprétation de Leonardo Di Caprio dans le rôle de Rimbaud est pour le moins déroutante : on a du mal à y cerner la part de l'écrivain, alors que les gestes, les cris et les mimiques de l'acteur rappellent celles d'un adolescent américain hurlant devant son poste de télévision après avoir trop bu. *Rimbaud/Verlaine* ressemble à une série d'images d'Epinal assemblées de manière à ce que le spectateur puisse bien les identifier Verlaine rencontre Rimbaud, Rimbaud aime Verlaine : Verlaine quitte sa femme, Rimbaud et Verlaine en couple, Verlaine quitte Rimbaud, Rimbaud part en Afrique. Entre ces vignettes manque l'essentiel : un film. *S. Bd.*







En Iran, Catherine Breillat attaque de front la censure

TÉHÉRAN
correspondance

« Le monde est tellement préoccupé de la morale des femmes que je trouve cela risible », attaque d'emblée la cinéaste Catherine Breillat (*Parfait amour*). Mais en Iran, personne ne plaisante avec ce sujet, au centre de la première – et très officielle – Conférence internationale sur la présence de la femme dans le cinéma contemporain, où une vingtaine de réalisatrices, productrices et critiques étrangères avaient été conviées du 24 au 28 février. Sans surprise, les intervenants ont condamné l'utilisation commerciale de l'image de la femme, et sa réduction en un objet visuel attirant les pulsions masculines. Là s'arrête le consensus.

La conseillère iranienne du ministère de la culture et de l'orientation islamique, associant la préservation de la dimension artistique de la femme au port du foulard islamique, *« le hejab étant le meilleur instrument pour préserver sa personnalité »*. Alors que Catherine Breillat, dans un silence attentif, démontait le mécanisme *« de la morale et de l'usage de la morale comme censure. (...) Une morale qui a besoin de chiens de garde n'est pas une morale, mais une oppression. Pour avoir la moindre valeur, une morale doit être libre. Je suis donc contre la censure »*. Elle reportait ensuite l'accusation contre la femme-objet de désir sur la mentalité de celui qui filme, le réalisateur masculin.

A Téhéran, où la censure des films est essentiellement « morale » pour être conforme aux normes islamiques, son discours a eu pourtant le mérite de délier les langues sur des questions longtemps retenues. Ainsi cette jeune actrice qui demande : *« Les producteurs ont-ils le droit d'exercer des pressions sur ma vie privée pour rendre mon comportement conforme aux normes morales imposées à l'écran ? »*

« L'art est mobile, tandis que la religion est dogmatique. L'art ne peut donc pas être au service de la religion »

Le cinéma féminin iranien a pris son essor depuis la révolution islamique : aujourd'hui, les femmes sont présentes dans tous les domaines de la profession, et six réalisatrices dirigent régulièrement des longs métrages. Mais, durant la conférence, seule une directrice de maison d'édition a explicitement relevé les effets pervers du cinéma post-révolutionnaire qui a relégué, jusqu'à ces dernières années, la femme dans un rôle neutre d'épouse et de mère : *« Assise à côté du samovar, pour servir le thé au chef de famille, obéir à son père, son mari et son fils. La différence avec le cinéma pré-révolutionnaire, c'est que la poupée immorale est devenue vertueuse. »* Le cinéma iranien, en interdisant à toute femme d'être sensuelle, lui impose en effet un carcan aussi contraignant que l'imagerie antérieure.

De son côté, Catherine Breillat – qui portait le foulard obligatoire en Iran – ne s'est pas limitée à la question de la présence féminine dans la remise en cause de la censure : *« L'art est mobile, tandis que la religion est dogmatique. L'art ne peut donc pas être au service de la religion. Dès qu'il y a déviance en religion, il y a hérésie. Le cinéma est une hérésie permanente. »*

Elle touchait ainsi à un autre tabou, plus brûlant encore en Iran, celui de la réinterprétation des textes religieux et de l'évolution de la religion. Sans que les organisateurs ferment le dialogue : *« Dans la conception iranienne de l'islam, la religion évolue »*, a ainsi répondu l'un d'entre eux.

Agnès Devictor

Confusion et sélection inégale au Festival de Ouagadougou

OUAGADOUGOU
de notre envoyé spécial

Le cinéma africain bouge encore. A l'issue du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (Fespaco), qui s'est tenu, pour la quinzième fois, du 22 février au 1er mars dans la capitale du Burkina Faso, cette conclusion minimale permet de ne pas désespérer. Mais ce Fespaco a offert une provision de sujets d'inquiétude, de quoi tenir jusqu'à la prochaine édition de cette manifestation biennale. Premier festival (chronologiquement et par importance) au sud du Sahara, le Fespaco a, cette année, durement peiné pour tenir son rang. La sélection des longs métrages, choisie dans la production de ces deux dernières années, n'était guère contestable, tant la production africaine reste limitée en quantité. C'est ainsi qu'on a pu revoir *Waati*, de Souleymane Cissé, présenté à Cannes en 1995, et des films montrés à la Quinzaine des réalisateurs (*Macadam Tribu*, du Zaïrois José Laplaine), Un certain regard (*Mossane*, de la Sénégalaise Safi Faye), aux Festivals de Nantes (*Tumulte*, de l'Ethiopien Yemane Demissie) ou d'Amiens (*Clando*, du Camerounais Jean-Marie Téno).

Logiquement, le jury a décerné à l'un des cinq inédits l'Etalon de Yennenga, qui récompense le meilleur long métrage, *Buud Yam*, de Gaston Kaboré. Ce choix a permis de rendre hommage à l'un des pionniers du cinéma africain, également président sortant de la Fédération panafricaine des cinéastes (Fepaci) et ressortissant burkinabé. Mais la Fepaci est déchirée par une querelle des anciens et des modernes qui a empêché l'élection d'un nouveau bureau lors du congrès réuni pendant le festival. Et le Burkina Faso a sérieusement entamé son capital de sympathie en proposant un festival à l'organisation défaillante – de la qualité des projections à l'accueil des professionnels – dans une ambiance politique alourdie par la répression du mouvement étudiant.

Au sein de la sélection, les « films de brousse » ont le mieux résisté. Immergés dans le monde rural, *Taafé Fanga*, d'Adama Drabo, *Faraw*, d'Abdoulaye Ascofare (tous deux Maliens) ou *Mossane* reviennent chacun à leur manière sur le terrain du conflit entre tradition et innovation. *Faraw (Une mère des sables)* est à cette aune une réussite qui doit beaucoup à la performance d'Aminata Ousmane Maïga dans le rôle principal, saluée par un prix d'interprétation. Ascofare raconte vingt-quatre heures dans la vie d'une femme songhaï, qui survit dans une ville du nord-est du Mali, au bord du désert, entre un mari impotent et des enfants exaspérés par leur pauvreté. *Faraw* est filmé avec une attention aux personnages peu commune, faisant durer les scènes jusqu'à ce que l'émotion des personnages l'emporte sur les conventions de situations sociales.

Moins réussi, *Taafé Fanga* reprend une légende du pays dogon : tournée dans les splendides falaises de Bandiagara, cette prise du pouvoir par les femmes, aidées par la capture d'un génie, est filmée tantôt comme une farce (et ce sont les meilleurs moments du film) tantôt comme une mauvaise pièce de théâtre, avec ses mouvements de foule convenus et ses effets dramatiques téléphonés. Ces films relèvent d'un genre que les années ont défini avec autant de précision que la comédie musicale hollywoodienne.

En Afrique ou ailleurs, ils ont rencontré un public limité. Cette situation est la matière même du *Complot d'Aristote*, de Jean-Pierre Bekolo. Le réalisateur camerounais, qui a tourné son film en Afrique du Sud, montre une salle de cinéma que se disputent un gang de voyous et un cinéaste africain. Les premiers veulent voir Schwarzenegger, le second veut leur montrer la réalité du continent. Occassion de quelques répliques drôlissimes, *Le Complot d'Aristote* témoigne malheureusement d'une grande difficulté à rythmer une comédie comme à filmer un échange de coups de feu.

C'est finalement le *Kini et Adams* (ou *La Traversée du jour*) d'Idrissa Ouedraogo qui a le mieux relevé le défi. Tourné en anglais en Afrique du Sud, le film a été présenté hors compétition afin de préserver ses chances de sélection à Cannes. Filmé rapidement et légèrement, cette histoire de l'amitié entre un homme marié et un célibataire endurci, paysans engagés dans une carrière où l'un réussit et l'autre pas, évoque *La Belle Equipe*, de Duvivier. *Kini et Adams* est aussi remarquable par ce qu'il ne montre pas : les traditions de l'invisible (magie ou religion), les relations entre Africains et le reste du monde (on ne voit pas un Blanc), l'ancrage dans une réalité politique (jamais la période d'apartheid n'est évoquée, même si le film est clairement situé en Afrique du Sud) sont délibérément passés sous silence. Comme pour dire que le cinéma africain ne s'en sortira qu'à force de cinéma et non d'africanité.

Thomas Sotinel

Le salut par le satellite ?

La chaîne payante par satellite sud-africaine M-Net diffuse essentiellement des longs métrages hollywoodiens. Mais aussi des feuilletons de fabrication locale et, depuis trois ans, des courts métrages de débutants sud-africains. Sélectionnés par concours dans le cadre d'une initiative baptisée « New Directions », ils réalisent une fiction de vingt-six minutes pour un budget d'environ 150 000 dollars (500 000 francs). L'échantillon proposé par M-Net à Ouagadougou, du film historique *(Come and See the Bioscope*, un épisode de la vie du fondateur de l'ANC Solomon Plaatje, réalisé par Lance Gewer) à la comédie urbaine *(Chikin Biz'nis*, de Khalo Carlo Matabane), est assez concluant pour que M-Net organise des concours similaires au Kenya et au Nigeria, et que soient mis en chantier, en Afrique du Sud, deux longs métrages qui doivent sortir en 1998.

Souvenirs de la maison Cosmos

ARKEION FILMS : collections audiovisuelles. Vidéothèque de Paris, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris 1er. RER et Mo Les Halles. 19 heures et 21 heures, le 5 mars. Tél. : 01-44-76-62-00.
Première partie : cinq courts métrages, un montage d'archives, de l'empire tsariste jusqu'à nos jours ; *Stenka Razine*, de Vladimir Romachkov (1908) ; *La Vengeance de l'opérateur de cinéma*, de Ladislas Tzarevitch (1912) ; *Les Musiciens*, de Mikhaïl Kobakhdzé (1969) ; *Le Chat botté*, de Garri Bardine (1995). Seconde partie : *Le Bonheur d'Assia*, d'Andreï Konchalovsky (1967).

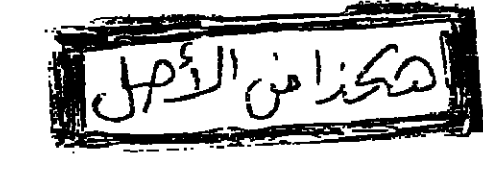
En donnant carte blanche à la société Arkeion Films, mercredi 5 mars, la Vidéothèque de Paris ne fait pas que proposer une belle et éclectique programmation (Kobakhdé, Konchalovsky...). Cette soirée est aussi l'occasion de se remémorer les riches heures du cinéma de l'Est, en France. Car Arkeion Films est la société héritière de Cosmos Films, qui bénéficia durant dix-sept ans du monopole de la distribution des films du bloc soviétique. Créé en 1975, Cosmos Films importait une vingtaine de films soviétiques en France qui étaient projetés dans une salle dont la société avait fait l'acquisition (le Cosmos, actuel Arlequin, rue de Rennes), devenue la vitrine du cinéma soviétique en France.

L'expression pourrait induire en erreur, car le choix est clair : pas de politique, si ce n'est celle des auteurs. Encore faut-il savoir manœuvrer avec Sovexport, organisme officiel auprès duquel Cosmos doit exclusivement négocier. Mais ainsi que le rappelle Monique Gailhard, responsable, avec Richard Delmotte, d'Arkeion, *« nous disposions d'un réseau d'informateurs qui nous indiquaient les productions les plus intéressantes, que nous réclamions ensuite à Sovexport. Ils multipliaient les tracasseries, mais nous ne lâchions pas le morceau »*. Richard Delmotte se souvient : *« On nous donnait par exemple un film de Tarkovski, à condition de ne pas le présenter dans les festivals. J'ai dû louer une salle à Cannes pour y passer* Stalker, *hors Festival. En juillet, je me trouve à Moscou, où le ministre de l'époque, furieux, menace d'abord de me casser la tête, pour finir par me confier en aparté qu'au moins les Occidentaux auront vu un bon film soviétique. »* Au vu des auteurs découverts en France grâce à Cosmos (Tarkovski, Mikhalkov, Iosselani, Panfilov, Guerman...), le système ne fonctionnait pas trop mal.

L'aventure de Cosmos Films prend fin avec la perestroïka. Richard Delmotte et Monique Gailhard développent depuis une activité largement entamée du temps de Cosmos Films, le stockage d'archives. Ainsi naît, en 1991, Arkeion Films, qui dispose d'un choix de trois mille documentaires (de 1897 à nos jours), et enrichit chaque jour sa collection d'images grâce à l'ouverture des archives soviétiques qui suscite une forte demande en Occident (de la part de télévisions, d'institutions, de documentaristes, français mais aussi européens).

Arkeion n'a pas pour autant abandonné la distribution. La société a récupéré en 1993 les droits d'exploitation des mille huit cents films du patrimoine cinématographique russe et soviétique en France. Elle a fait découvrir, voilà un an, les films d'animation inédits de Gary Bardine, et elle a plus récemment contribué à la redécouverte du Géorgien Mikhaïl Kobakhidzé.

Jacques Mandelbaum



LA SÉLECTION DU « MONDE »

BRIGANDS, CHAPITRE VII (franco-géorgien-italien-suisse, 2 h 09), de Otar Iosseliani.
CARMIN PROFOND (**) (franco-mexicain-espagnol, 1 h 54), d'Arturo Ripstein.
DIEU SAIT QUOI (français, 1 h 30), de Jean-Daniel Pollet.
DU JOUR AU LENDEMAIN (franco-allemand, noir et blanc, 1 h 02), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.
FOR EVER MOZART (franco-suisse-allemand, 1 h 20), de Jean-Luc Godard.
GET ON THE BUS (américain, 2 h), de Spike Lee.
LARRY FLYNT (américain, 2 h 10), de Milos Forman.
LEVEL FIVE (français, 1 h 46), de Chris Marker.
LOOKING FOR RICHARD (américain, 1 h 53), d'Al Pacino.
MACADAM TRIBU (franco-zaïrois-portugais, 1 h 27), de José Laplaine.
MARS ATTACKS ! (américain, 1 h 45), de Tim Burton.
NÉNETTE ET BONI (français, 1 h 43), de Claire Denis.
POUR RIRE (français, 1 h 40), de Lucas Belvaux.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.
THE PILLOW BOOK (franco-britannique, 2 h 06), de Peter Greenaway.
TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU » (américain, 1 h 41), de Woody Allen.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (français, 1 h 30), de Sandrine Veysset.

FESTIVALS

VALENCE : « REPÉRAGES »
Chaque année, le Crac, scène nationale de Valence, organise « Repérages », manifestation constituée autour d'un film important de l'histoire du cinéma. *La Nouvelle Babylone*, réalisé par Grigori Kozintsev et Leonid Trauberg en 1929, suscita des affrontements passionnés lors de sa sortie sur les écrans soviétiques. Ce film muet, divisé en sept parties, de la guerre de 1870 aux fusillades qui suivirent la chute de la Commune, sera projeté sur une musique de Chostakovitch, interprétée par l'Orchestre national d'Ile-de-France, sous la direction de Jacques Mercier (les 7 et 14 mars à 20 h 45). Une cinquantaine de films, une exposition (Alexandre Rodtchenki et la photographie soviétique de la fin des années 20) et une table ronde (« La Représentation de l'Histoire », par Jean-Louis Comolli) sont aussi prévus.
Du 5 au 16 mars. Crac, scène nationale, 36, boulevard du Général-de-Gaulle, 26 Valence. Tél. : 04-75-82-44-10.

13e SEMAINE DU CINÉMA MÉDITERRANÉEN DE LUNEL (Hérault)
Seize longs métrages d'Algérie, Espagne, Italie, France et Tunisie ainsi que les derniers films de Bernardo Bertolucci, Claire Denis, Paul Carpita, Belkacem Hadjadj, Farid Boughédir, Mimo Calopresti, Alejandro Amenabar donneront une idée de la création cinématographique récente en Méditerranée. Parallèlement, cette manifestation rendra hommage à Agnès Varda, Ennio Morricone, Marcello Mastroianni et une soirée sera consacrée à Louis Feuillade.
Du 11 au 25 mars. Tél. : 04-67-83-39-59.

LES REPRÉSENTATIONS DU POUVOIR AU CINÉMA
Sous l'intitulé « Le fait du prince, images et pouvoir », l'Auditorium du Louvre propose, à travers une sélection de fictions et de documentaires d'archives, un cycle de films consacré à la mise en scène du pouvoir et à ses images, de l'Antiquité au XXe siècle. Fastes princiers avec décors et costumes grandiloquents *(Queen Kelly, L'Impératrice rouge)*, élaboration d'une fiction comme fondement de l'autorité *(Napoléon, King of New York)*, rituels de cour *(Le Couronnement du roi Pierre Ier de Serbie, Funérailles de l'empereur Yoshi Ito)*, comportements animaliers *(Combat de kangourous)*, dimension ethnologique *(Rituels et fêtes Bororo)* ou encore images de propagande *(Mussolini, a Character in Motion Picture, Tag der Deutschen Kunst)* sont quelques-unes des multiples facettes du prince que ce cycle permet d'aborder. Des conférences seront également organisées autour du Louvre sur le thème architecture et pouvoir (tél. : 01-40-20-51-04).
Du 6 au 17 mars. Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 01-40-20-51-86 et 01-40-20-52-99. 15 F et 25 F la séance ; 90 F et 135 F l'abonnement.

CAMÉRAS D'AUJOURD'HUI, NOUVELLES TENDANCES DU CINÉMA SUISSE
L'Association suisse des réalisatrices et réalisateurs de films (ASRF) présente la jeune génération des auteurs helvétiques au travers d'une quarantaine de longs et courts métrages. En soirée d'ouverture (le 6 à 20 h 30), *Zurich brûle* (1980-1981), film collectif du Videoladen qui narre le « mai 80 » de la jeunesse zurichoise. Une rencontre avec six cinéastes helvètes (le 8 à 18 h 30) est aussi prévue.
Du 6 au 16 mars. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Tél. : 01-42-71-38-38. Entrée libre.

HOMMAGE À LILIAN HARVEY
La Cinémathèque de la danse, dans le cadre du cycle de la Cinémathèque française « Les années 30 sur la colline de Chaillot : chansons, larmes et crises », rend hommage à Lilian Harvey, la star des films allemands produits par l'UFA au début du parlant et dont la popularité fut immense en Europe et notamment en France grâce au couple qu'elle forma avec Henri Garat puis Charles Boyer. Danseuse, comédienne, chanteuse, Lilian Harvey fut la grande figure des « films-opérettes » et représente un phénomène unique dans l'histoire des relations entre le cinéma de fiction et la danse.
Les 9, 12 et 30 mars. Cinémathèque française, salle du palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16e. Tél. : 01-47-04-24-24.

JOSÉ BÉNAZÉRAF À LA CINÉMATHÈQUE
Au milieu des années 60, il y avait une aura autour des films et du personnage Bénazéraf qui était vu comme une sorte d'original, d'excentrique, dans la nébuleuse des films érotico-fantastiques qui sortaient dans les salles de boulevard. Une légende s'était construite autour de lui parce qu'il avait prêté sa silhouette et surtout sa voiture à Godard dans *A bout de souffle*... La Cinémathèque française présente douze de ses longs métrages parmi lesquels *Cover Girls* (1963) et *L'Eternité pour nous* (1961).
Du 5 au 9 mars. Cinémathèque française, salle République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Tél. : 01-47-04-24-24.

LE CINÉMA DES CINÉASTES
Dans le cadre du festival Cinéma du réel, le Cinéma des cinéastes reçoit, en ouverture de la rétrospective « A la rencontre des pays baltes », le cinéaste lituanien Sarunas Bertas et propose une soirée de projection de films de la sélection 1997 (20 h 30, le 5 mars). « L'aventure du cinéma en direct » se poursuit jusqu'au 6 avril, chaque dimanche de 11 h 30 à 20 h 15. Le programme du dimanche 9 mars : *Chronique d'un été* de Jean Rouch, *Salesman* d'Albert et David Maysles, *Le Règne du jour* et *Pour la suite du monde* de Pierre Perrault. Un débat est prévu à l'issue de la dernière séance.
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Tél. : 01-53-42-40-20 et 08-36-68-97-17.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES
Des films faits par des femmes (*La Maison de Jeanne* de Magali Clément, *Sans un cri* de Jeanne Labrune, *Le Fabuleux Destin de Madame Pétlet*, de Camille de Casabianca et un film surprise sur les femmes algériennes), des rencontres avec les réalisatrices Magali Clément et Jeanne Labrune et un concert du quartette Jazz Do It composent l'essentiel de ce programme concocté pour la Journée internationale des femmes.
Le samedi 8 mars, de 14 heures à 2 heures. L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, Paris 14e. Tél. : 01-45-40-78-38 et 08-36-68-05-87.

NOUVEAUX FILMS

LES ANGES DÉCHUS
Film de Wong Kar-Wai, avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok (1 h 36).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e.

GHOST DANCE
Film britannique de Ken McMullen, avec Jacques Derrida, Leonie Mellinger, Pascale Ogier, Robbie Coltrane, Dominique Pinon (1 h 40).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

JERRY MAGUIRE
Film américain de Cameron Crowe, avec Tom Cruise, Cuba Gooding Jr., Renee Zellweger, Kelly Preston, Jerry O'Connell, Jay Mohr (2 h 18).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

KARDIOGRAMMA
Film kazakh de Darejan Omirbaev, avec *Jasulan Asauov, Saile Toktybaeva*, Gulnara Dosmatova (1 h 13).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

MARION
Film français de Manuel Poirier, avec Coralie Tetard, Pierre Berriau, Elisabeth Commelin, Marie-France Pisler, Jean-Luc Bideau, Laure Fernandez (1 h 46).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ;

(Publicité)



Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA MOINDRE DES CHOSES
Film français de Nicolas Philibert, avec les pensionnaires, les soignants de la clinique de La Borde (1 h 45).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

PARTITION
Film britannique de Ken McMullen, avec Roshan Seth, Zohra Segal, Zia Mohyeddin, Saeed Jaffrey, Leonie Mellinger, John Schrapnel (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

RÉSISTANCE
Film britannique de Ken McMullen (1 h 30).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

RIMBAUD VERLAINE
Film français d'Agnieszka Holland, avec *Leonardo Dicaprio, David Thewlis*, Romane Bohringer, Dominique Blanc, Félicie Pasotti Cabarraye, Nita Klein (1 h 42).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10).

STAR TREK-PREMIER CONTACT
Film américain de Jonathan Frakes, avec Patrick Stewart, Jonathan Frakes, Brent Spiner, Alice Krige (1 h 52).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TEMPS DE CHIEN
Film français de Jean Marboeuf, avec *Catherine Arditi, Françoise Arnoul*, Evelyne Bouix, Fabienne Chaudat, Josiane Lévêque, Julie Marboeuf (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TYKHO MOON
Film français d'Enki Bilal, avec Julie Delpy, *Johan Leysen, Michel Piccoli, Marie* Laforêt, Richard Bohringer, Yann Collette (1 h 47).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

L'AMOUR EST A RÉINVENTER (**)
Dix films courts
Français (58 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosseliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, *Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze*, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

CARMIN PROFOND (**)
d'Arturo Ripstein,
avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman.
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA COLLINE OUBLIÉE
d'Abderrahmane Bouguermouh,
avec Djamilla Amzal, Mohand Chabane, Samira Abtout, Abderrahmane Kamal, Abderrahmane Deblane, *Faroudja Hadjloum*.
Franco-algérien (1 h 45).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE COMMENT ET LE POURQUOI
de Ventura Pons,
avec *Lluis Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas*, Merce Aranega, Merce Pons, Pere Ponce.
Espagnol (1 h 30).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LES DEMOISELLES ONT EU 25 ANS
d'Agnès Varda,
Français (1 h 03).
Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin.
Français (58 mn).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; *Le République, 11e (01-48-05-51-33).*

GET ON THE BUS
de Spike Lee,
avec Richard Belzer, Deaundre Bonds, Andre Braugher, Thomas Jefferson Byrd, Gabriel Casseus, Albert Hall.
Américain (2 h).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e* (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LADY OSCAR
de Jacques Demy,
avec Catriona Mac Coll, Barry Stokes, Christina Bohm, Jonas Bergstrom, Terence Budd, Martin Potter.
Franco-britannique (2 h 04).
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LARRY FLYNT
de Milos Forman,
avec Woody Harrelson, Courtney Love, Edward Norton, Brett Harrelson, Donna Hanover, James Cromwell.
Américain (2 h 10).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LEVEL FIVE
de Chris Marker,
avec *Catherine* Belkhodja, la participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Jun'ishi Ushiyama.
Français (1 h 46).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le *Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de* Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e *(01-45-61-10-60).*

LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec *Al Pacino*, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LUCIE AUBRAC
de Claude Berri,
avec Carole Bouquet, Daniel Auteuil, *Jean-Roger Milo, Patrice Chéreau*, Maxime Henry, Eric Boucher.
Français (1 h 55).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse*, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES « LUMIÈRE » DE BERLIN
de Wim Wenders,
avec Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle.
Allemand, couleur et noir et blanc (1 h 20).
VO : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

MACADAM TRIBU
de José Laplaine,
avec Lydia Ewandé, Hassane Kouyaté, Sidy Camara, Assitou Kanté, Gabriel Magma Konaté, Maïmouna Hélène Diarra.
Franco-zaïrois-portugais (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

MARS ATTACKS !
de Tim Burton,
avec Jack Nicholson, Glenn Close, Annette Bening, Pierce Brosnan, Danny De Vito, Martin Short.
Américain (1 h 45).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; *14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10)* ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *UGC Montparnasse*, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e* (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, *Vincent Gallo*.
Français (1 h 43).
14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Leaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; *réservation : 01-40-30-20-10) ; Lucernaire*, 6e ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; reservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, *Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo*.
Belge (1 h 33).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

SÉLECT HÔTEL (**)
de Laurent Bouhnik,
avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Bail, Eric Aubrahn.
Français (1 h 25).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, *Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy* Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Danton, dolby, 6e ; *UGC Montparnasse*, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; *Max Linder Panorama, THX, dolby*, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e *(01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10)* ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ À LA GOULETTE
de Ferid Boughedir,
avec Claudia Cardinale, Michel Boujenah, Gamil Ratib, Mustapha Adouani.
Franco-tunisien.
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Sergueï Makovetsky, Dainius Kazlauskas, *Tõnu Kark, Tarmo Männard*, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

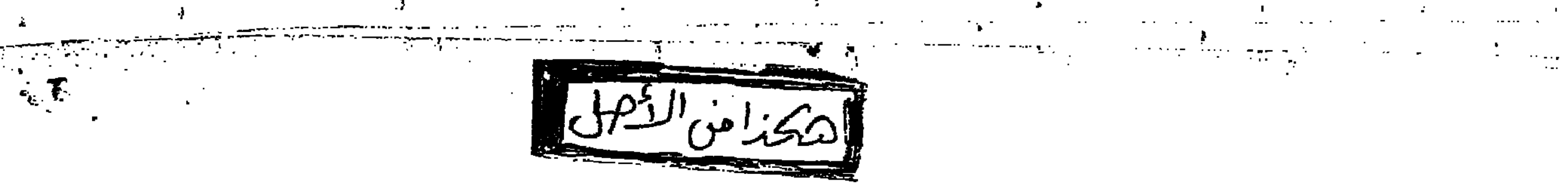
WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, *Betsabée Haas, Eliane Boisgard*, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
Studio des *Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).*

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

SUEURS FROIDES
d'Alfred Hitchcock,
avec James Stewart, Kim Novak.
Américain, 1958 (2 h 10).
VO : L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



DISPARITIONS

Hans Robert Jauss

Le créateur d'une science de la réception

LE PHILOLOGUE allemand Hans Robert Jauss est mort, samedi 1er mars, à Constance (sud-ouest de l'Allemagne). Ce spécialiste de littérature française, né en 1921, a joué un rôle important dans l'histoire de la critique littéraire. L'œuvre de Jauss est dominée par la recherche d'une *« herméneutique littéraire »*, qu'il a définie dès les années 70 comme une approche interdisciplinaire permettant de rendre compte de l'œuvre à travers l'histoire de sa réception.

Au cours d'une carrière passée tout entière à l'université de Constance, dont il a été l'un des fondateurs après s'être fait connaître grâce à une thèse sur Proust, Hans Robert Jauss a peu à peu créé les instruments d'une méthode d'analyse textuelle qui a fait école dans le monde entier. Traduit dans une vingtaine de langues, *Pour une esthétique de la réception* est, parmi les livres de Jauss, celui qui a connu le plus grand écho public (en français, chez Gallimard, 1978, repris dans la collection « Tel »).

Le groupe de travail créé par Jauss à Constance, *Poetik und Hermeneutik* – qui donne également son nom à une revue –, continuera désormais à travailler sans lui, mais dans les perspectives qu'il a tracées. Pour Jauss, l'œuvre littéraire prend sa signification à travers les malentendus qui ont accompagné sa réception au long de l'Histoire. La lecture du texte fait donc appel à un décryptage permanent des chemins par lesquels le texte a été compris ou bien encore non compris (ce qui l'intéresse plus encore). Car Jauss situe l'œuvre au point de rencontre entre le texte lui-même et la subjectivité de celui qui la reçoit, là même où s'élabore le canon esthétique. En insistant sur l'*« expérience littéraire »* et non sur l'idée d'une signification définitive donnée par l'œuvre à son auteur, la méthode de Jauss consiste à ouvrir le texte comme on ouvre une noix. Un autre livre de l'essayiste a été traduit chez Gallimard en 1988, *Pour une herméneutique littéraire.*

Dans un récent entretien au *Monde*, paru le 6 septembre 1996, le maître de l'école de Constance, répondant aux questions de notre collaborateur Maurice Olender, s'est exprimé pour la première fois de manière étendue sur une période sombre de sa biographie : l'engagement volontaire, en 1939, dans la Waffen SS, à l'âge de dix-sept ans. D'abord sur le front de l'Est, puis officier de liaison à la « division Charlemagne » jusqu'à la fin de la guerre, Jauss a été jugé au lendemain de la guerre par un tribunal établi sous l'autorité des forces d'occupation, qui a considéré qu'*« il n'avait pas participé à des actions criminelles »*.

Dans l'entretien du *Monde*, Jauss expliquait : *« On ne peut pas comprendre le génocide commis par les nazis parce que comprendre serait une manière de l'approuver »*, et se disait le défenseur d'un *« projet intellectuel contrecarrant toute velléité de retour à l'idée de nationalité ou de race comme vecteurs signifiants dans les sciences humaines »*. Le passé trouble de Jauss a alimenté de vives polémiques, et certains de ses détracteurs ont voulu voir dans sa méthode même *« une nouvelle forme de nihilisme intellectuel »*.

Lucas Delattre

Stanislav Chataline

L'inspirateur des réformes économiques en URSS

ÉCONOMISTE et académicien russe, Stanislav Chataline, coauteur du plan, fameux mais mort-né, des *« 500 jours »* pour réformer l'économie soviétique sous Mikhaïl Gorbatchev, est mort lundi 3 mars, à Moscou, à l'âge de soixante-deux ans après une longue maladie. L'Académie des sciences, dont il était membre depuis 1974, n'a pas précisé les causes de sa mort en annonçant son décès.

Recruté au conseil présidentiel de Mikhaïl Gorbatchev, alors dirigeant de l'Union soviétique, Stanislav Chataline avait rédigé, en 1990, avec un autre économiste, Grigori Iavlinski (aujourd'hui leader du parti démocrate d'opposition, Iabloko), un plan destiné à transformer, en un an et demi, l'économie planifiée de l'URSS en une économie de marché.

Tout l'été 1990, Stanislav Chataline et Grigori Iavlinski s'étaient enfermés dans une datcha pour écrire ce programme qui visait à démanteler le système de gestion soviétique. Le plan donnait une autonomie économique à chaque République de l'URSS. Il prévoyait des coupes sombres dans les budgets de l'armée, de la police et du KGB, la fermeture ou la reconversion de nombreuses usines du puissant complexe militaro-industriel qui dévorait les ressources du pays. Parallèlement, les deux économistes voulaient développer la propriété privée.

Mais, sous la pression des conservateurs communistes, Mikhaïl Gorbatchev avait renoncé, dès l'automne 1990, à ces propositions de réformes radicales d'abord accueillies avec enthousiasme. Pour certains, le plan des *« 500 jours »* restera une opportunité historique qui aurait pu sauver l'URSS de la faillite totale, finalement survenue, fin 1991, après un putsch manqué des conservateurs communistes.

Après l'abandon du plan, Chataline était devenu un critique de Gorbatchev, qui a pourtant rendu hommage, lundi, à ce *« grand homme, ce véritable réformateur »*.

Reprochant au leader soviétique d'avoir renoncé à ses principes réformateurs, Chataline écrivait en 1991, peu avant l'effondrement total de l'URSS : *« Le pays est en état de panique, de crise profonde. La catastrophe économique approche, et rien n'est fait pour l'éviter. »*

Même si le plan des *« 500 jours »* a, plus tard, inspiré le programme adopté par le Parlement d'une Russie devenue indépendante, Stanislav Chataline était un critique des réformes actuelles. Dirigeant de la Fondation internationale pour les réformes économiques depuis 1992, il estimait qu'en Russie la privatisation, trop rapide, n'avait *« atteint aucun de ses buts sociaux ou économiques »*.

Né en 1934 à Pouchkine, dans la région de Saint-Pétersbourg, Stanislav Chataline avait étudié l'économie à l'université d'Etat Lomonossov de Moscou, dont il avait été diplômé en 1958.

En 1960, il avait commencé à travailler au centre de recherche du Gosplan, l'agence soviétique de planification de l'économie, puis avait occupé une chaire à l'université et dirigé un institut d'économie en 1987, au début de la perestroïka, la « restructuration » avortée, de Mikhaïl Gor batchev.

Jean-Baptiste Naudet

■ **JACQUES MENESTREY**, compagnon de la Libération, est mort, dimanche 2 mars, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), dans sa quatre-vingt-troisième année. Né le 26 juillet 1914 à Paris, Jacques Menestrey, étudiant en pharmacie, rejoint les Forces françaises libres (FFL), à Londres, dès juillet 1940. Avec les forces fidèles au général de Gaulle, il va participer, comme responsable d'une unité ambulancière chirurgicale légère, puis comme aide opératoire à la 1re division française libre (DFL), aux combats de la France libre au Gabon, en Erythrée, en Syrie, en Libye, en Tunisie, en Italie et à la campagne de France. Le 27 décembre 1947, il est fait compagnon de la Libération au titre de lieutenant pharmacien à la 1re DFL. Après la guerre, il reprend son métier de pharmacien. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et rosette de la Résistance, Jacques Menestrey était commandeur de la Légion d'honneur.

Paul Préboist

Un second rôle abonné à la comédie

LE COMÉDIEN Paul Préboist est mort à Paris, mardi 4 mars. Il était âgé de soixante-dix ans.

Né à Marseille le 21 février 1927, Paul Préboist avait d'abord été jockey avant de débuter au cabaret avec son frère Jacques, puis était devenu un visage familier de l'ORTF, participant à des dizaines d'émissions, de jeux et de dramatiques, tout en se faisant un nom au cinéma.

Eternel second rôle, il a tourné avec des dizaines de réalisateurs français, dans un nombre de films dont il semble que personne n'ait cru devoir tenir la liste exhaustive. Presque uniquement abonné à la comédie, et souvent pas la plus légère, il a notamment été dirigé par Philippe de Broca (*Cartouche*, 1961), Henri Verneuil (*Week-end à Zuydcoote*, 1964), Pierre Tchernia (*Le Viager*, 1971), Claude Zidi (*Les Fous du stade*, 1972), Jean Yanne (*Moi y en a vouloir des sous*, 1972, *Les Chinois à Paris*, 1973, *Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ*, 1982, *Liberté, Egalité, Choucroute*, 1985), Georges Lautner (*Quelques messieurs trop tranquilles*, 1972), Claude Lelouch (*A nous deux*, 1979, *Il y a des jours et des lunes*, 1990, *La Belle histoire*, 1992), Robert Hossein (*Les Misérables*, 1982), ainsi que dans les mémorables *Mon curé chez les nudistes* et *Mon curé chez les Thaïlandaises*.

Malgré l'admiration que Jerry Lewis déclara une fois lui porter, Paul Préboist appartenait à ce type d'« acteurs de caractère » confinés dans une catégorie limitée de rôles, et qui avait de plus lié son sort à des genres surannés, le comique troupier et les succédanés tropéziens du célèbre gendarme. Sur les planches, il a notamment donné la réplique à Fernand Raynaud dans *Auguste*, et à Raymond Devos dans *Extra-muros*.

J.-M. F.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 28 février sont publiés :

● **Cantons** : un décret portant modification et création de cantons dans les départements de la Réunion et du Nord.

● **Privatisations** : un décret fixant les modalités de mise en œuvre de l'échelonnement de paiement applicable aux actions cédées au cours des opérations de privatisation réalisées selon les procédures du marché financier.

● **Télécommunications** : un avis de l'autorité de régulation des télécommunications relatif au financement du service universel.

Au *Journal officiel* du samedi 1er mars sont publiés :

● **Architecte des bâtiments de France** : une loi relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés (*Le Monde* du 22 février).

● **Femmes** : un arrêté relatif à l'habilitation des centres d'information sur les droits des femmes et portant création du Conseil national d'agrément.

● **Trésor** : un arrêté relatif aux émissions de valeurs du Trésor au cours du mois de janvier 1997.

● **Coquillages** : un arrêté fixant les conditions de transport des coquillages vivants avant expédition.

Au *Journal officiel* du dimanche 2 mars sont publiés :

● **Justice** : un décret modifiant le code de procédure pénale, et relatif à la remise de la reproduction des pièces d'une procédure d'instruction à une personne détenue.

● **Obligations** : un arrêté relatif à la création d'obligations assimilables du Trésor à taux variable, à échéance du 25 janvier 2009.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Mme Valéric Dobuzinskis,
son épouse,
M. et Mme Laurent Dobuzinskis,
M. et Mme Martin Dobuzinskis,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Valéric DOBUZINSKIS,

survenu à Paris, le 1er mars 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 7 mars, à 11 heures, en la cathédrale orthodoxe russe Saint-Alexandre-Nevsky, 12 rue Daru, Paris 8e.

5, rue Saint-Benoit,
75006 Paris.

– M. Christian Do Huu,
et Mme Sylvie Ollivier,
M. Olivier Do Huu,
et Mme Sophie Wable-Do Huu,
M. Olivier Martin,
Jules et Benjamin,
Les familles Morel,
Fidon, Sang, Martinet,
Do Huu,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Veuve DO HUU TAN,
née Suzanne MOREL,
dite Suzanne TAN,

survenu le 28 février 1997.

L'inhumation a eu lieu le mardi 5 mars, au cimetière parisien de Bagneux dans le caveau familial.

120, rue de l'Ouest,
75014 Paris.

– L'URA 1069 (« Civilisation japonaise ») du CNRS a la tristesse de faire part du décès, survenu le 2 mars 1997, dans sa cinquante-deuxième année, de

Guy GAGNON,
chercheur au CNRS,
spécialiste de l'historiographie
chinoise et japonaise.

URA 1069/IHEJ,
52, rue du Cardinal-Lemoine,
75231 Paris Cedex 05.

– Mme Albert Gazier,
née Saleur,
son épouse,
Ses enfants
et petits-enfants,
M. et Mme Michel Bécasse,
ses enfants,
Leurs enfants
et petits-enfants,
Les familles Gazier,
Vieillard-Baron, Clerc,
Sibertin-Blanc, Regnard, Calon, Dufay
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert GAZIER,
ancien député,
ancien ministre,
ancien doyen du Conseil supérieur
de la magistrature,

survenu le 2 mars 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année, en son domicile à Vanves, 12, avenue du Parc.

Un hommage républicain lui sera rendu le jeudi 6 mars, en l'ancienne mairie de Vanves (23, rue Mary-Besseyre, de 14 heures à 16 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vanves dans l'intimité familiale.

(*Le Monde* du 5 mars.)

– Le président,
Les membres du bureau national,
Les membres du comité directeur,
Les anciens membres du mouvement de Résistance Libération Nord,
ont la douleur de faire part de la disparition de leur président d'honneur, le dernier des membres fondateurs du Mouvement, le 15 novembre 1940,

M. Albert GAZIER,
membre du Conseil supérieur
de la magistrature,
ancien ministre,

décédé à Vanves à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu dans l'ancienne mairie, place de l'Insurrection, 92170 Vanves, jeudi 6 mars 1997, de 14 heures à 16 heures.

Les membres de Libération Nord sont invités à venir lui rendre ce dernier hommage.

Le secrétaire général, Louis Monréal.

– L'association des Amis de Christian Pineau a la grande tristesse de faire part du décès de son président,

M. Albert GAZIER,
ancien ministre,

survenu le 2 mars 1997, à son domicile.

55, rue Vaneau,
75007 Paris.

– Olliergues (Puy-de-Dôme).
Andrée Groisne,
son épouse,
Thierry,
son fils,
Sa famille et ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Georges GROISNE,

survenu le 26 février 1997, dans sa soixante-seizième année.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale. La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

2, rue Docteur-Saubert,
63880 Olliergues.

– Son épouse
et ses quatre enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri LARZILLIÈRE,

survenu le 2 mars 1997.

– Mme Jean-Claude Leroy,
son épouse,
Joy et Melvyn,
ses enfants,
Mme Anne-Marie Leroy,
sa mère,
Le général et Mme Paul Brésard,
ses beaux-parents,
Mme Béatrice Lagardère
et M. Kamel Atmani,
sa sœur et son beau-frère,
Claire et Cyril,
sa nièce et son neveu,
M. Philippe Brésard,
M. et Mme François Gery-Cambours,
ses beaux-frères
et sa belle-sœur,
Les familles Leroy, Brésard, Meillassoux, Deleuil, Pansu, Jauffret, Guigou, Harrel-Courtès
et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Jean-Claude LEROY,

survenu à Boulogne, le 2 mars 1997, à l'âge de cinquante ans.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité familiale, le jeudi 6 mars 1997, à 15 heures, en l'église d'Envermeu (Seine-Maritime), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Une messe sera célébrée en sa mémoire le vendredi 7 mars 1997, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame de Boulogne, 2, rue de l'Eglise.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jean Le Poncin,
Nicolas, Marion, Raphaëlle,
Les familles Lejoncour, Serfati, Charachon et Herbert,
ont le chagrin de faire part du décès du

Docteur Jean LE PONCIN,

survenu le 26 février 1997.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, le 1er mars.

10, rue Laugier,
95100 Argenteuil.

– Pierre Trotot,
son épouse
et ses enfants,
François-Philippe Trotot
et son fils,
Isabelle Trotot
et ses filles,
Agnès Trotot
et sa fille,
Charlette Rodriguez,
ses enfants
et ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Françoise TROTOT,

survenu à Paris, le 3 mars 1997, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 7 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Médard, à Paris-5e.

91, boulevard du Port-Royal,
75013 Paris.

Annie UEBERSFELD,
née CRÉMIEUX,

nous a quittés le 1er mars 1997,

De la part de

Jean Uebersfelf,
son époux,
Martine et Christian Gilain-Uebersfeld,
France Uebersfeld
et David Voquer,
Laurence Uebersfeld,
Juliette Uebersfeld
et Philippe Pastor,
ses enfants,
Myriam, Esther et Nathan,
ses petits-enfants,
Jean-Louis et Monique Crémieux-Brilhac,
Annie et François Maille-Uebersfeld,
ses frère, beau-frère et belles-sœurs,
Ses parents et amis,

On se réunira le 8 mars, à 14 h 30, au cimetière de Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet.

27, rue Gazan,
75014 Paris.

– Le médecin en chef de la Marine (H)
et Mme Pierre Perruchio,
M. et Mme Christian Perruchio,
leurs enfants et leur petite-fille,
M. et Mme Patrick Legrand
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur fils, frère, beau-frère, oncle et grand-oncle,

Philippe PERRUCHIO,
attaché principal de l'INSEE,
attaché de direction à l'Institution
nationale des invalides,
brution matricule 330 C,

survenu le 3 mars 1997, à l'âge de cinquante-cinq ans, à l'H.I.A. du Val-de-Grâce, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 6 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides et le vendredi 7 mars, à 14 heures, en l'église Saint-Laurent d'Ollioules, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille à La Seyne-sur-Mer.

6, boulevard des Invalides,
75007 Paris.

Hommages

– Hommage à

Robert JAULIN,

le vendredi 7 mars 1997, de 10 heures à 17 heures, au département d'ethnologie de Paris-VII, 10, rue Charles-V, Paris-4e.

Remerciements

– Françoise Boilley,
Marie-Pierre Boilley,
Aude et Arnaud Boilley-Rayroles
Et toute sa famille,
remercient les nombreuses personnes qui leur ont témoigné sympathie et affection au moment du décès de

Jean-François BOILLEY.

Anniversaires de décès

– Mme Patrick Aimedieu,
son épouse,
Patrick et Sandrine,
ses enfants,
M. et Mme Pierre Aimedieu,
ses parents,
Ainsi que toute la famille,
rappellent à votre souvenir,

M. Patrick AIMEDIEU,
docteur d'Etat ès sciences physiques,

décédé le 5 mars 1996.

« L'absence est le plus grand des maux. »
La Fontaine.

« Rien de grand ne se fait sans chimères. »
Ernest Renan.

Condoléances

– Les amis et collègues de
Me Armand DIMET,
ancien directeur du département carrières juridiques à l'IUT de Villetaneuse, tiennent à manifester leur émotion et leur peine à l'occasion de sa disparition et transmettent leurs condoléances à sa famille.

Nominations

René Collet,
président du conseil de surveillance
de Valmonde et Cie

Le conseil de surveillance de Valmonde et Cie s'est réuni pour élire son président en remplacement de Mme Magdeleine Anglade, qui souhaitait transmettre ses fonctions tout en restant membre du conseil.

M. René Collet, qui en était déjà membre, a été élu à l'unanimité président du conseil de surveillance de Valmonde et Cie.

Le groupe Valmonde, qui édite notamment **Valeurs actuelles, le Journal des finances, et Le Spectacle du monde**, est une filiale du groupe Fimalac, présidé par **M. Marc Ladreit de Lacharrière.**

Communications diverses

– Les anciens des Chantiers de la Jeunesse et leurs amis sont invités à se rendre à l'assemblée générale de la délégation Île-de-France de l'Amicale des anciens de la jeunesse française (A.N.A.C.J.F.)

le jeudi 13 mars 1997,

au cercle de l'Union des aveugles de guerre,

49, rue Blanche,
75009 Paris.

(Messe : 11 heures. Repas : 12 h 30. Assemblée : 14 h 30.)

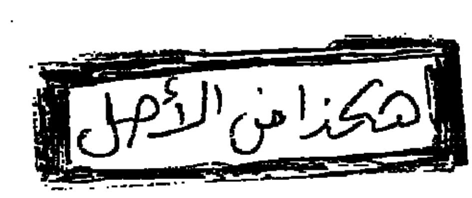
– Le mouvement féminin

Loubavitch
NECHE OUBNOT HABAD

vous invite, **DIMANCHE 9 MARS**, de 14 heures à 21 heures, dans les salons de **l'hôtel NIKKO**, à sa journée consacrée au mariage **« OUI, ON SE MARIE »**.
Conférences. Débats. Expositions.

Entrée libre.
Public exclusivement féminin.

Hôtel Nikko,
61, quai de Grenelle,
75075 Paris.
Métro : Bir-Hakeim.





STRATÉGIE Pour assurer leur développement et conquérir de nouveaux marchés publicitaires, les radios commerciales françaises, bloquées dans leur expansion sur l'Hexagone, exportent de plus en plus leur savoir-faire. ● EUROPE 1, NRJ et Nostalgie sont les groupes les plus présents, chacun développant sa propre stratégie dans les zones qu'il a choisies, notamment en Europe de l'Est et du Nord, mais aussi en Afrique et en Chine. Il s'agit d'investissements dont la rentabilité n'est pas immédiate. ● LES PROGRAMMES, bien rodés sur la bande FM française, doivent être adaptés aux pays où les radios s'installent. Elles doivent notamment composer avec les organismes de régulation locaux. ● NOSTALGIE a rénové sa grille de programmes à l'intention du public français, afin de renforcer sa position sur la cible des 25-49 ans.

L'essor des radios commerciales françaises passe par l'étranger

Les groupes comme Europe 1, NRJ ou Nostalgie, à l'étroit sur la bande FM, misent sur l'exportation de leur savoir-faire, notamment dans les pays d'Europe du Nord et de l'Est, pour se développer

TROP À L'ÉTROIT dans les fréquences françaises, les radios recherchent à l'étranger des occasions de développement et la conquête de marchés publicitaires. Bien rodées depuis 1981 sur la bande FM, elles se sont rapidement manifestées sur le marché international. Entre les tribulations de Radio Nostalgie en Suisse et la signature probable, samedi 8 ou dimanche 9 mars, d'un accord en Turquie par Europe 1, chaque groupe a sa propre stratégie et ses zones géographiques de prédilection, avec en tête l'Europe de l'Est et du Nord.

Partie très vite, Europe 1 se targue d'une nette avance dans l'exportation de son savoir-faire. *« Notre stratégie repose sur deux bases : une spécialisation dans les pays émergents et une stratégie d'investissements de type capitalistique, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de développer notre marque, mais d'être partenaires et opérateurs dans des produits adaptés aux marchés locaux »*, explique Martin Brisac, directeur délégué des activités radio du groupe Europe 1 Communication.

Dès 1989, la station a jeté son dévolu sur les pays de l'Est, à Prague, Moscou et Varsovie. Depuis, elle a monté des opérations en Chine, avec la radio publique de Shanghaï et lorgne vers l'Inde. A chaque fois, la première implantation sert de point de départ au développement d'une sorte de réseau.

Sa manière de faire est adaptée à chaque pays, les radios y sont baptisées Radio Total en Roumanie, Bashen en Chine, Frekuence en Tchécoslovaquie. L'installation dans un pays débute généralement par la réponse à un appel d'offres pour la vente d'une fréquence ou l'approche par un opérateur local, qui recherche à la fois un investisseur et un conseiller. Pour Europe 1, l'objectif est de détenir une part importante de l'actionnariat, même si la plupart des législations lui interdisent, en tant que groupe étranger, d'être majoritaire.

En ce qui concerne les programmes, pas question d'imposer une quelconque grille. La station de la rue François Ier apporte une *« méthodologie de recherche »* pour la fabrication du programme en recherchant la meilleure adaptation possible au public visé.

Le chiffre d'affaires réalisé par les 18 radios « cornaquées » par Europe 1 s'élève à 250 millions de francs. Discret sur les résultats financiers de ces opérations, M. Brisac s'efforce de les rentabiliser en deux ans et se donne comme objectif de s'installer dans deux ou trois nouveaux pays par an.

En revanche, comme d'autres, elle trouve porte close lorsqu'elle tente de pénétrer le marché britannique. La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) est une des seules à y être parvenu en rachetant 4 stations, plus d'information que musicales.

EMBÛCHES RÉGLEMENTAIRES

Les groupes NRJ et Nostalgie ont décidé, eux, de voguer sous leur propre marque. *« Notre objectif est d'être le premier réseau européen sous le même label »*, affirme Marc Pallain, directeur du développement de NRJ. Après avoir débuté en 1991 par l'acquisition d'une station à Berlin, NRJ a poursuivi son installation en Allemagne où elle est présente dans 15 villes, tout en se déportant vers les pays du Nord, notamment la Suède où elle possède 21 fréquences.

« Nous choisissons d'aller dans des pays développés pour nous développer vite. Les programmes ne sont jamais identiques mais sont destinés à un public de jeunes adultes, dont la caractéristique première, comme en France, est la capacité à surconsommer », explique M. Pallain. Sur les 850 millions de francs de chiffre d'affaires de NRJ, l'activité à l'étranger représente 95 millions de francs. Mais les bénéfices ne sont pas à la même hauteur. Pour l'instant, l'activité internationale reste, en effet, déficitaire.

Bien qu'ils aient eu l'occasion d'exercer leur diplomatie pour naviguer dans les arcanes de la législation française, les responsables des radios ne parviennent pas toujours à échapper à toutes les embûches réglementaires à l'étranger. Ainsi, pour entrer dans le capital de Radio Assidue, une radio de Lausanne, Nostalgie bataille durement avec l'OFCOM, organisme de régulation suisse. En revanche, grâce au gouvernement de Bâle, ce groupe est parvenu à prendre 20 % du capital de Radio Edelweiss.

« Nous avons une stratégie de marque. Notre nom se décline dans toutes les langues. Partout, on est une radio gold, *pour adultes, avec une adaptation de la cible à chaque pays, en fonction de la concurrence et du marché publicitaire »*, explique Frédéric Coste, directeur général délégué de Radio Nostalgie International.

Nostalgie recherche plutôt des participations minoritaires avec des opérateurs locaux auxquels elle fournit des services qui vont de la radio clés en main à la formation des équipes. Présente dans les pays de l'Est et en Afrique de l'Ouest, Nostalgie a des ambitions planétaires avec des projets au Canada, en Argentine, à Hongkong et à Singapour notamment.

Pour maintenir leur présence sur les marchés étrangers, les français vont devoir batailler avec les américains comme CME de Ronald Lauder ou Scandinavian Broadcasting System (SBS), de plus en plus tentés par des implantations extérieures.

Françoise Chirot

Antenne norvégienne en Afrique du Sud

La radio commerciale norvégienne P4 a obtenu une concession pour exploiter une station dans la région du Cap, en Afrique du Sud, en association avec une organisation d'anciens prisonniers politiques de ce pays. P4 est la propriété des sociétés norvégiennes N-1 Radion A/S (regroupant seize radios privées du pays) et Vorlagshuset Norsk Aller A/S, filiale de l'éditeur danois Aller.

Première radio commerciale à couvrir toute la Norvège, P4 s'est alliée à Makana Trust, une organisation regroupant des anciens détenus de la prison de Robben Island, où le président sud-africain Nelson Mandela avait été emprisonné pendant de nombreuses années. La nouvelle radio devrait émettre d'ici quelques mois. – *(AFP.)*

Nostalgie rénove sa grille pour réaffirmer sa spécificité

« LA NOSTALGIE, c'est contagieux » : ce slogan est un de ceux de la campagne publicitaire, réalisée du 25 février au 6 mars par la radio des succès confirmés et des tubes ressassés, pour accompagner une modification de la grille de ses programmes. *« Il s'agit d'affirmer notre spécificité et de l'expliquer aux auditeurs afin d'en gagner de nouveaux »*, explique Henry Laurent, directeur général de Nostalgie, dont l'objectif est de dépasser les *4,8 points d'audience réalisés jusqu'ici.*

Destinés à séduire les 25-49 ans, les programmes de Nostalgie incluent entre 60 % et 70 % de chansons françaises. L'obligation faite à toutes les radios de consacrer à la variété nationale 40 % de leurs programmes a enlevé à Nostalgie une partie de ce qui faisait sa spécificité. Par ailleurs, la « cible » des adultes, plus porteuse commercialement et publicitairement que celle de jeunes, a poussé les concurrents à s'engager sur ce secteur. D'où la nécessité pour Nostalgie, qui réalise 350 millions de francs de chiffre d'affaires et 50 millions de bénéfices, de moderniser ses programmes et son image.

« ÊTRE BON LE MATIN »

« Il s'agit d'abord d'être bon le matin pour attirer les auditeurs. Ensuite, il faut se donner les moyens de les garder », explique Georges Bermejo, directeur général. Du coup, entre 6 heures et 9 heures, les *golds* (succès reconnaissables par tous), plus nombreux, seront choisis par Christian Savigny, le nouveau directeur de la programmation musicale. Des chroniqueurs viendront agrémenter la matinée : Pierre Bellemare, déjà présent l'après-midi, racontera des histoires ; les inséparables Thierry Roland et Jean-Michel Larqué commenteront les événements sportifs, et l'imitateur Yves Lecoq fera des sketches à propos de l'actualité.

La campagne de lancement, d'un coût de 20 millions de francs, réalisée avec l'agence Résonances, avait aussi pour but, comme le séminaire qui a réuni le personnel fin février, de resserrer les liens dans l'entreprise, après le départ, en septembre dernier, de Fabrice Larue, qui fut l'artisan du succès de cette radio.

F. Ch.

Une invitation musicale à voter pour les prud'hommes

L'ENTREPRISE n'est pas un *monde d'harmonie*. Ce constat, d'un réalisme inédit pour une communication gouvernementale, sert de base à la campagne publicitaire pour les élections prud'homales du 10 décembre lancée mardi 4 mars par le ministère du travail et des affaires sociales. Cette année, c'est une comédie musicale qui rapprochera *« la justice du monde du travail, des salariés et des employeurs »*. Un sujet sérieux qu'Euro RSCG Institutionnel, en charge de la campagne, a décidé de traiter à contre-pied. Ton décalé, couleurs acidulées et décors de carton-pâte donnent une saveur particulière, fraîche et inédite, au film publicitaire réalisé par Hervé Hiolle, qui propose, *« façon Jacques Demy »*, une entreprise chantée et dansée. Cette approche a l'avantage de parler sur un ton voilé des conflits entre personnes à l'intérieur d'une même entreprise. *« Ce spot essaie d'être positif, pleinement positif, doublement positif »*, argue le ministre du travail, Jacques Barrot. *« Il ne s'agit pas seulement d'informer de l'échéance, mais surtout de redonner l'envie, le désir de s'impliquer dans ce qui reste une grande échéance »*, ajoute Stéphane Fuchs, président de l'agence Euro RSCG Institutionnel. En l'occurrence, *« le sujet est tel que si l'on avait décidé de montrer les bénéfices que peut apporter ce type de conciliation civile on aurait forcément pris parti, soit pour le salarié, soit pour l'employeur »*.

ABSTENTIONNISME EN HAUSSE

En 1992, lors des dernières élections, à peine le quart des employeurs et moins de la moitié des salariés ont voté. En décembre 1997, quinze millions de salariés et employeurs sont à nouveau attendus pour élire 15 000 conseillers. L'abstentionnisme est en hausse constante depuis 1979. Le gouvernement a donc décidé de frapper plus fort, et plus tôt. La campagne de communication débute avec un mois d'avance. Dotée d'un budget d'environ 40 millions de francs, elle se déroulera en trois temps, en veillant *« à laisser un espace d'expression aux forces syndicales »*.

Du 13 au 31 mars, le film sera diffusé à la télévision (chaînes hertziennes et thématiques). Puis du 1er avril au 12 mai, la campagne télévisée sera relayée par des annonces diffusées dans la presse, ainsi qu'à la radio. Juste avant l'échéance, ce seront à la fois des annonces dans la presse régionale, des spots à la radio et des films à la télévision qui véhiculeront la nouvelle signature de la communication prud'homale : *« Prud'hommes 97, à vous de juger, à vous de voter. »*

Florence Amalou

Rumeurs de vente de « L'Express » et du « Point »

SELON *Le Canard enchaîné* du 5 mars, le PDG de la Générale des eaux, Jean-Marie Messier, serait prêt à vendre les deux hebdomadaires généralistes d'Havas, *L'Express* et *Le Point*. De bonnes sources, Jean-Marie Messier laisse entendre que s'il trouve une proposition sur *L'Express* et *Le Point*, il serait effectivement vendeur. Havas dément fermement : *« Il n'est question de céder ni* L'Express *ni* Le Point. » Devenu l'actionnaire principal d'Havas, Jean-Marie Messier avait déclaré dans *Le Monde* du 8 février : *« Havas doit se concentrer sur deux métiers : l'audiovisuel et l'édition. Est-ce que cela va conduire à des arbitrages ou à des alliances complémentaires dans les autres métiers ? Cette réflexion sera forcément ouverte. Mais il n'y a ni liste, ni calendrier, ni montant. »* Cela avait alimenté les rumeurs sur la restructuration du groupe de Pierre Dauzier et sur l'avenir des pôles voyages et publicité du groupe.

Des journalistes de France 2 critiquent le mode d'organisation de l'entretien avec le président de la République

FRANCE 2 est à nouveau en *proie au malaise*. La façon dont a été organisé l'entretien que doit donner le président de la République Jacques Chirac à France Télévision, lundi 10 mars – qui doit porter sur l'insertion des jeunes et être diffusé par France 2 –, est à l'origine d'un climat que certains rédacteurs jugent *« malsain »*.

Après l'amertume qu'avait suscitée chez les journalistes de la télévision publique l'entretien accordé à TF 1, chaîne privée, par le président de la République (*Le Monde du 11 décembre 1996*), Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, s'était employé à mettre du baume sur les plaies de ses troupes en expliquant que la prochaine rencontre télévisée de Jacques Chirac se ferait avec le service public. Ses voeux ont été exaucés, mais la manière dont le futur entretien est organisé fait surgir des inquiétudes au sein de la rédaction qui ne se prive pas d'évoquer *« une marche arrière »* que traduiraient les relations entre le pouvoir actuel et le service public audiovisuel.

Une réunion de la Société des journalistes de la chaîne était prévue mercredi 5 mars. Deux jours avant, le comité d'entreprise (CE) avait interrogé Xavier Gouyou Beauchamps, en présence de Jean-Loup Demigneux, directeur de la rédaction, sur les circonstances de l'entretien. Dans un communiqué voté à l'unanimité et diffusé à l'issue de cette réunion, les syndicats CFDT, CGC, CGT, SNJ de France 2 estiment que l'émission est *« organisée quasiment en dehors de la rédaction de France 2 »*, notamment en raison du choix de deux personnalités qui s'entretiendront avec le président de la République, Jean-Marie Cavada, présentateur de « La Marche du Siècle » sur France 3 et PDG de Radio-télévision française d'Outre-mer (RFO), une société extérieure à France Télévision, et William Leymergie, animateur-producteur de « Télé-Matin » sur France 2.

M. Cavada avait été le premier à proposer à l'Élysée une émission sur l'illétrisme, dont le sujet a été élargi à la suggestion de Jacques Pilhan, conseiller en communication du président. Quant à William Leymergie, il a été choisi conjointement par France 2 et l'Elysée.

Les syndicats soulignent en outre que les reporters qui assureront les sujets diffusés au cours de l'émission ne sont pas des journalistes spécialisés des thèmes qui seront abordés (éducation, formation, social, etc.)mais principalement des journalistes-pigistes. Le comité d'entreprise de France 2 *« émet toutes les réserves sur une émission qui prend de plus en plus l'allure d'une entreprise de communication à l'usage du président de la République »*.

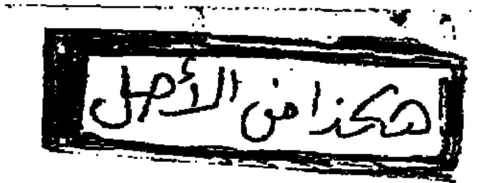
MALAISE PLUS GLOBAL

A la rédaction, plusieurs journalistes déplorent *« le flou artistique »* entourant la préparation de l'émission et regrettent que *« la rédaction n'ait pas été consultée en amont »*. *« Même si Jean-Marie Cavada et William Leymergie sont respectables, nous avons l'impression que les choses nous ont échappé ... »*, souligne un journaliste. Un responsable de la rédaction s'étonne de n'avoir été informé que lundi 3 mars *« d'un projet qui date de plus de dix jours »*. Il indique qu'à la réunion des chefs de service, mardi 4 mars, le sentiment qu'il *« s'agissait d'un match truqué »* était général, certains reprochant même à Jean-Loup Demigneux d'avoir *« géré cette affaire en amateur »*. *« Il n'y a peut-être pas de piège, mais le fait que tout ait été décidé en catimini crée la suspicion*, nuance un autre hiérarque. *J'aurais préféré que les règles du jeu soient plus claires »*.

Mais le contexte du *« malaise »* régnant à France 2 est plus global. L'audience des journaux télévisés de France 2 est en retrait (12 % en janvier-février pour le « 20 h », soit 2 % de moins qu'en décembre 1996) et Jean-Loup Demigneux, directeur de la rédaction depuis juin 1996, est contesté par certains. Son honnêteté et sa compétence professionnelles comme sa courtoisie sont unanimement reconnues, mais l'impression que la présidence de France Télévision l'a nommé à la tête de la rédaction *« à titre transitoire »* crée un *« flottement »*.

« Mon poste est traditionnellement un fusible. Je ne peux pas prétendre être aimé par les 270 journalistes de la chaîne », confie le patron de la rédaction. Quant à l'entretien avec Jacques Chirac, il affirme : *« Cavada, Leymergie, Pierre-Henri Arnstam* [conseiller de M. Gouyou Beauchamps, en charge des opérations spéciales], *et les directeurs de rédaction de France 2 et de France 3, dont moi-même, avons eu plusieurs réunions à ce sujet vendredi et samedi. Il n'y a pas de thèmes "téléguidés" par l'Elysée »*. Il souligne par ailleurs *« qu'il n'est pas scandaleux que le directeur de la rédaction fasse des choix parmi ses reporters »* pour traiter des sujets devant illustrer l'entretien, et précise que *« contrairement à ce qui se dit, trois sur quatre des reporters sont des permanents »*.

Yves-Marie Labé



Censure censurée

par Alain Rollat

UN BÂTIMENT en flammes dans la nuit. Des ombres courant sous les étincelles. Le corps d'un homme traîné sur le sol. La silhouette d'un gamin levant les bras en signe de victoire. Scènes d'insurrection filmées samedi soir à Vlora, où le siège de la police secrète a été pris d'assaut par les émeutiers. France 2 explique que ce sont ces images que le régime de Tirana ne veut plus voir. Une commission de censure a ordonné l'interruption des émissions de l'Union européenne de diffusion à destination du monde entier. L'envoyé spécial de France 2, qui se trouve dans la capitale albanaise, parle donc en aveugle. Ce mardi soir, l'armée affirme avoir « *encerclé* » Vlora.

TF 1 diffuse pourtant une séquence réalisée le jour même. Gros plan sur les « *dangereuses* » paraboles accrochées aux balcons de Tirana. Son envoyé spécial tourne la censure en dérision. Il commente les « *images interdites* ». La télévision de l'Etat albanais ne montrera pas ces enfants furetant dans les décombres de ce dépôt de munitions mis à sac dans le sud du pays. Ni cette fillette emportant cette plante verte dérobée dans la résidence d'été du président Sali Berisha, qui a été saccagée. Encore moins ces locaux calcinés qui abritaient hier encore le journal indépendant *Koha Jone*, victime, selon son rédacteur en chef, « *de la police secrète qui fait la loi dans le pays* ». La commission de propagande préférera à ces images « subversives » celle, sans cesse rediffusée, depuis lundi, du président Berisha réélu en majesté par un Parlement croupion. Il y a quelque chose de Ceausescu dans le masque policé de cet homme tiré à quatre épingles, qui prend si bien la pose devant cet auditoire aux ordres l'applaudissant debout.

Autre « *image obligatoire* », celle des tanks en route vers les villes insurgées. Deux tanks. « *Voilà comment un pouvoir officiellement démocratique essaie, par images interposées, de contrôler la situation*, ironise l'envoyé spécial de TF 1. *Rien ne dit que la recette sera efficace. Si c'était le cas, le président Berisha aurait intérêt à déposer un brevet d'invention...* »

France 3 confirme : les journalistes n'ont plus le droit de se rendre dans les environs de Vlora. Mais le mystère de la diffusion des images de TF 1 est éclairci : « *le pouvoir a reculé sur un point* », les reportages ne sont plus interdits d'émission. Bref retour sur les tanks, localisés aux abords de Gjirokastër. Autre information, au conditionnel : un comité insurrectionnel aurait pris le contrôle de la ville de Saranda.

Les images d'Euronews, qui suivent les tanks à la trace, font savoir que l'un d'entre eux est retardé par un accident de la circulation : il a quitté la route et s'est renversé. Quant à l'envoyé spécial de CNN, qui travaille au présent, il est déjà à Saranda. Il interroge un jeune homme qui se dit « *prêt à mourir* » plutôt que d'« *aller en prison* » si Sali Berisha l'emporte. Cet insurgé porte la casquette des Chicago Bulls. La guerre est aussi un match de télévision.

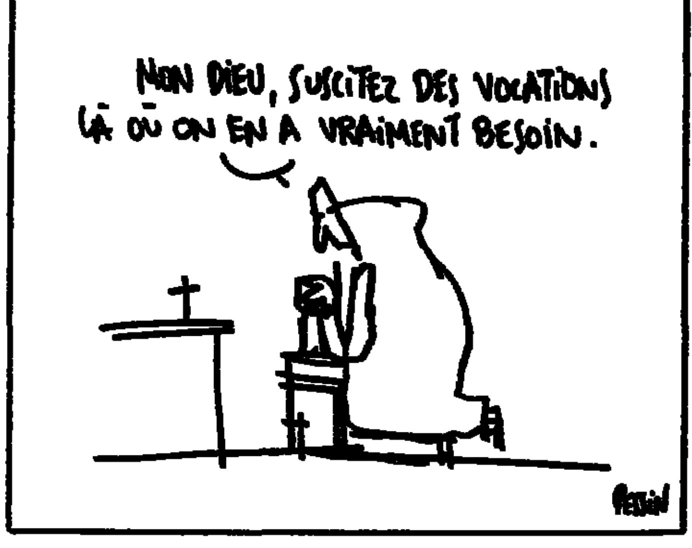
Hommes de Dieu et hommes du monde

Ce cinquième volet du cycle de soirées thématiques d'Arte « Quête de sens, désir de croire » s'attaque à la question disputée des vocations religieuses et sacerdotales

ADMIRABLES sont les portraits de religieux et de prêtres qui défilent dans *Vocations*, le documentaire qui ouvre « Serviteurs de Dieu », l'avant-dernière soirée du cycle. Les uns expliquent leur vocation par un coup de foudre, les autres (plus nombreux qu'hier) par un long cheminement intérieur – après une expérience de vie universitaire ou professionnelle, ils décident de consacrer leur vie à Dieu. Les uns ont choisi le silence et l'austérité d'un couvent, les autres, comme les prêtres-ouvriers du film de Philippe Pilard, le triangle « *autoroute, nationale, prison* » de La Grande-Borne à Grigny (Essonne), afin de faire l'expérience de Dieu dans la réalité des luttes sociales et des familles immigrées.

Le religieux est témoin d'un renouveau spirituel qui va au-delà d'un intérêt purement culturel pour la vie monastique ou la beauté liturgique. Quant au prêtre, si son statut social a décru, il a conservé un capital de sympathie dans une société sécularisée qui n'ignore plus son style de vie simple, sa proximité de la population, son rôle d'animateur de communautés, sa présence auprès de pauvres, de malades et de mourants. Il assure une sorte de « service public » du rite (fêtes, baptêmes, mariages, décès) que les croyants – et les non-croyants – jugent indispensable au fonctionnement de toute société.

Tout au plus pourrait-on reprocher à *Vocations* une vision statique du phénomène des vocations alors qu'il est en pleine mutation. La plupart de ceux qui s'engagent au service de Dieu ne viennent plus de familles nombreuses et chrétiennes mais d'une société globalement non chrétienne. Aussi un décalage se produit-il entre une génération de prêtres et de religieux venus de l'Eglise pour aller au « monde » et une génération plus jeune venue du « monde » pour chercher des sécurités et des certitudes dans une Eglise avec laquelle leur rapport est moins critique. Bien des tensions, au sein et en dehors du clergé, viennent de cette mutation dans les histoires personnelles.



La deuxième révolution silencieuse est le partage des tâches avec des laïcs, hommes et femmes, mieux formés et organisés qu'hier, qui mettent en œuvre dans l'Eglise des dynamismes autrefois inconnus ou insoupçonnés. De plus en plus de fonctions (catéchèse, aumôneries de jeunes, préparation des baptêmes et des mariages, etc.) sont remplies par des laïcs non ordonnés. Cette évolution rejaillit sur l'identité du prêtre, devenue plus floue, et sur son rôle, qui tend à être réduit à celui d'un « modérateur » de paroisses toujours plus nombreuses et de « ministre du sacré ». A cet égard, le succès du livre de Bernard Sesboüé – *N'ayez pas peur* (Desclée de Brouwer) – est très éclairant. Reste une troisième évolution qui mériterait une émission à elle seule : la dépression quantitative de cette corporation de prêtres et de religieux dont les conséquences, à terme, peuvent être graves pour les communautés chrétiennes et pour l'ensemble d'une société qui, même déchristianisée, n'a rien perdu, tant s'en faut, de son goût pour les rites et le sacré. Le chiffre des entrées dans les séminaires se stabilise, ainsi que celui des ordinations sacerdotales, mais à un niveau bas. Moins de cent prêtres ont été ordonnés en France en 1995. La situation est plus grave encore dans les noviciats et les congrégations religieuses. Dans dix ans, la France comptera moins de dix mille prêtres diocésains contre cinquante mille dans les années 50.

Une question est désormais posée, esquissée dans le film de Philippe Pilard : la vocation est traditionnellement fondée sur un « appel » de Dieu auquel décide de répondre un homme ou une femme. Cet appel ne pourrait-il pas venir d'une communauté ou d'un évêque et être adressé à un homme, marié ou non, qui a les qualités requises pour exercer un tel ministère ? Pour nombre de théologiens et d'évêques, la question de l'ordination sacerdotale d'hommes mariés a cessé d'être taboue.

Henri Tincq

★ « Serviteurs de Dieu », Arte, jeudi 6 mars à 20 h 45.

MERCREDI 5 MARS

TF 1

20.20

GRANDE SOIRÉE FOOTBALL DE LA LIGUE DES CHAMPIONS
Présentée par Roger Zabel et Hervé Mathoux.

20.20 Football
En direct de Dortmund (Allemagne).
1/4 de finale aller de la Ligue des Champions : Borussia Dortmund - A.J. Auxerre.
21.45 Mi-temps
(125 min). 88455476

22.25 Grande soirée football de la Ligue des Champions.
Les temps forts.
(100 min). 9948582

0.05 Chapeau melon et Bottes de cuir. Série.
Le château de cartes.

1.00 et 1.40, 2.45, 3.50, 4.55 TF 1 nuit.

1.10 Cas de divorce. Série.
Charlet contre Charlet.

1.50 et 2.55, 4.00, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

20.55

L'HOMME DE LA MAISON
Téléfilm de Pierre Lary
(105 min). 2109143
La mère d'un petit garçon, qui envisage de refaire sa vie, se heurte à son mécontentement. Trahi, il décide de retrouver son vrai père...

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine. France-Angleterre : les meilleures ennemies du monde ? Invités : Robert Paparemborde, Malcolm Scott, Anthony Blond.
(110 min). 4931853

0.30 Journal, Bourse, Météo.

0.45 Le Cercle de minuit.
Soirée autour de Maria Casarès.
(70 min). 4660051

2.25 Présence protestante et Le Jour du Seigneur. Magazine. Agapè : Enseigner les religions à l'école ? (rediff.). 3.20 Rapport du Loto. 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo 2. 3.40 Transantartica. Documentaire (rediff.). 4.30 Outremers. Documentaire. Reprise de France 3 (rediff., 60 min).

France 3

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada.
Quand la terre tremblera. Invités : Xavier Le Pichon, Raoul Madariaga, Wolfgang Jalil, Jérôme Lambert etc.
(110 min). 452209

22.40 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire.
Robert Desnos
(50 min). 9812817

0.05 Cap'tain Café.
Magazine présenté par Jean-Louis Foulquier.
Invité : Touré Kounda
(55 min). 6430070

1.05 Matlock. Série.
Un drôle de Père Noël.

1.55 Musique graffiti. Magazine. Ballade nº 1 opus 23, de Frédéric Chopin, par Giovanni Belluci, piano (15 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LOUISE WEISS, L'EUROPÉENNE
Documentaire d'Elisabeth Kapnist
(60 min). 6636211
Dès la fin de la première guerre mondiale, Louise Weiss engage un combat pour la paix, le droit de vote des femmes et la construction de l'Europe.

21.45

MUSICA : HYMNE À LA SOLIDARITÉ : PORTRAIT DE HANS EISLER
Documentaire de Larry Weinstein (85 min). 1084899

23.10 Profil : Une chambre à soi.
La vie de Virginia Woolf (1882-1941).
Documentaire
(55 min). 2737327

0.05 La Lucarne : Mes étoiles et mes cieux.
La lumière intérieure d'Evgen Bavcar.
Documentaire (40 min). 4313438

0.45 La Baie des Anges ■ ■
Film de Jacques Demy (1962, 80 min). 8704781

2.05 Glamour à Monaco (15 min). 3263457

2.20 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

20.45

AVENTURES CARAÏBES
Téléfilm de Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy, Patrick Forster-Delmas.
[3/4] Deux filles au soleil
(105 min). 275582

22.30

LE BRAS DE FER
Téléfilm de Bobby Roth, avec Dabney Coleman, Timothy Busfield
(95 min). 3711018
Un agent du FBI utilise toutes les ressources du célèbre bureau pour mettre fin aux agissements d'un ravisseur.

0.05 Secrets de femmes.
Magazine □
(35 min). 4520902

0.40 Rock express
(30 min). 3969457

1.10 Best of pop rock.

2.55 Fan de. Magazine (rediff.). 3.25 Sexy mode. Documentaire. 4.15 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.40 Fréquenstar. Best of love (rediff., 50 min).

Canal +

21.00

QUIZ SHOW ■
Film de Robert Redford, avec John Turturro, Rob Morrow
(1994, 130 min). 2474360
Robert Redford a réalisé un film à prétexte sociologique dramatiquement bien conduit.

23.10 Flash d'information.

23.15

PETITS MEURTRES ENTRE AMIS ■ ■
Film de Danny Boyle, avec Kerry Fox, Christopher Eccleston
(1993, v.o., 89 min). 1713582
Un beau succès pour un cinéma britannique cherchant à retrouver son prestige d'antan. Comédie d'humour noir à suspense.

0.45 Le Journal du hard
(5 min). 65457341

0.50 Sexhibition
Film classé X de Kris Kramski
(1990, 80 min). 4679896

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière.
20.30 Tire ta langue : Actualité de la langue ; 21.32 Correspondances : Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
La solitude [4/4].

22.40 Nuits magnétiques.
A ciel ouvert.

0.05 Du jour au lendemain. Alain Badiou (Deleuze). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Journée du vendredi 13 avril 1945, avec Judy Garland, Jack Harris and his Orchestra. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Le Bon plaisir de... Pierre Lieutaghi ; 4.00 Les Chemins de la connaissance. La leçon de choses ; 5.29 L'Œuf de Colomb. Le monstre et la bactérie ; 5.37 Nuits magnétiques. Portrait de Tonino Guerra.

France-Musique

20.30 Concert.
En direct de Birmingham, l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham, dir. Simon Rattle. Œuvres de Berio : Sinfonia ; Lutoslawski : Concerto pour violoncelle et orchestre, Lynn Harrell (violoncelle) ; Messiaen : Et exspecto resurrectionem mortuorum.

22.30 Musique pluriel.
Œuvre de Francesconi.

23.07 Musicales comédies.
Les premiers films de Judy Garland.

0.00 Jazz vivant. Le quartette de Manuel Rocheman. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Schubert par Dietrich Fischer-Dieskau.

0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
Invité : Georges Charpak. Ethiopie : le fils prodigue ; France : le plateau de Bure ; Inde : cache caste (France 3 du 28/02/97).

21.00 Faits divers.

21.55 Météo des cinq continents.

22.00 Journal (France 2).

22.35 Comment ça va ?
Des clés pour bien vieillir.

23.35 Bons Baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Musique sous influence.

21.25 La Vie secrète des machines.
[9/18] La montre à quartz.

21.55 Vertical.
[2/6] Les ventilateurs du ciel.

22.45 Aller-retour.

23.40 Les Derniers Marranes.

Animaux

20.30 Histoire du naufrage.

21.00 Monde sauvage.
La complexité des insectes.

21.30 Le Vagabond.
Au-delà de l'infini.

22.00 Nature des choses.
Le grizzly.

23.00 Faune ibérique.
[4] Le parc Doñana.

23.30 Monde sauvage.
Hawaï côté nature.

Paris Première

20.00 et 23.50 20 h Paris Première.
Invitée : Maria Pacôme.

21.00 Paris modes.

21.50 et 1.50 Le J.T.S.

22.20 Sim.
Enregistré à Cannes en 1993.

0.45 Sarah Vaughan.

2.15 Vedettes en coulisses.

France Supervision

20.30 Les Enfants du voyage.
[1/3] Au fil de l'acrobatie
(65 min). 26995495

21.35 Soon EMC en concert
(65 min). 70981360

22.40 Concerti Grossi de Haendel.
Concert (55 min). 84418327

23.35 Cybervision. Magazine.

Ciné Cinéfil

20.30 Pour que les autres vivent (Seven Waves Away) ■
Film de Richard Sale (1956, N., v.o., 95 min). 8236037

22.05 Harvey ■
Film d'Henry Koster (1950, N., 105 min). 12075230

23.50 Destroyer ■
Film de William A. Seiter (1943, N., v.o., 95 min). 45311389

Ciné Cinémas

20.30 Filofax ■
Film d'Arthur Hiller (1989, 105 min). 8232211

22.15 Un papillon sur l'épaule ■ ■
Film de Jacques Deray (1978, 95 min). 4190389

Série Club

20.45 Flash.
Le saut dans le temps.

21.35 et 1.30 Le Gerfaut.

22.30 Le choix de... Claude Binyon.
Chanson du passé.

23.00 Les Champions. Nemesis.

23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir.
Le retour des cybernautes.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Angel One.

21.15 Vélo. Magazine. [13].

21.45 Mister Gun.
Marylin et les garagistes.

22.10 Chronique de mon canapé.
Magazine.

22.15 Seinfeld.
La pantalonnade.

22.40 Friends.
Celui qui embrassait mal (v.o.).

23.05 Absolutely Fabulous.
Joyeux anniversaire.

23.40 The New Statesman.
L'irrésistible ascension d'Alan B. Stard.

0.05 Top Bab. Magazine.

Festival

20.30 Puissance IV.
Contrat sanglant. Téléfilm de Paul Planchon, avec Martine Logier
(95 min). 26434582

22.05 Le Septième Juré ■
Film de Georges Lautner (1962, N., 110 min). 13114501

23.55 Sueurs froides.
Donnant donnant (30 min).

Téva

20.30 et 23.50 Téva interview.

20.55 Grace Kelly.
Téléfilm d'Anthony Page, avec Cheryl Ladd
(95 min). 504239747

22.30 Murphy Brown.
[2] Murphy à Paris.

23.00 Femmes dans le monde (50 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Derrière l'horizon.

20.00 Suivez le guide.

22.00 A l'horizon.
Magazine. Le Sri Lanka et les Maldives.

22.30 L'Heure de partir

Eurosport

14.00 Snowboard. En direct.
Coupe du monde FIS. 13ᵉ manche, snowboardcross à Grächen (Suisse) (60 min). 774821

18.30 Ski de fond.
En direct. Epreuves à Hamar (Norvège)
(60 min). 137476

19.30 Football.
Coupes d'Europe. Quarts de finale de la Coupe de l'UEFA : matches aller.

20.30 Patinage artistique.
Champions Series à Hamilton (Etats-Unis).

22.00 Boxe.
Poids lourds-légers : Torsten May (All.) - Jason Nicholson (EU).

23.00 Snooker. Open européen de l'île de Malte.

0.30 Tennis.
ATP Tour magazine (30 min).

Muzzik

20.30 Le Journal.

21.00 La Gloire du Bolchoï.
Ballet du Bolchoï
(95 min). 9247989

22.35 La Nuit des musiciens : Carte blanche à Didier Lockwood.
Enregistré au Trianon à Paris le 29 novembre 1996.

0.10 Les Caprices de Paganini. [2].

0.55 Astortango. Récitals.
[1] Enregistré au théâtre de l'Opéra de Buenos Aires 15 juin 96 (55 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 0.15, 0.20 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 et 1.50 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.15 Perspective. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 Visa. 22.15 et 1.45 Economia. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 23.16 Guillaume Durand. 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 20.00 Le Grand Journal. 21.10 Culture. 21.26 Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (15 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

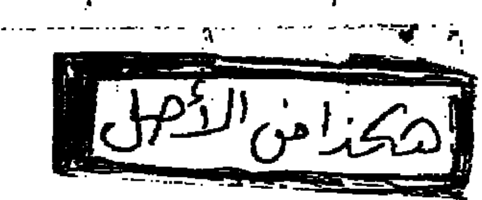
Le libre-échange de Bruxelles à Tamanrasset

Selon la presse algérienne, l'ouverture de pourparlers avec l'Union européenne contribue à sortir le pays de son isolement mais elle s'intéresse davantage aux aspects politiques qu'économiques du futur accord

COMME s'il s'agissait d'oublier une actualité faite de sang et de larmes, la presse algérienne, unanime, consacre ses grands titres à l'ouverture, mardi 4 mars, des pourparlers avec Bruxelles pour intégrer l'Algérie à la zone de libre-échange qui englobera l'Union européenne (UE) et les pays du sud de la Méditerranée d'ici douze ans.

Les négociations *« pour un mariage »* commencent à peine que *El Watan*, le principal quotidien francophone, regrette que l'Algérie se soit laissé distancer par ses deux voisins, le Maroc et la Tunisie, qui ont déjà conclu des accords de partenariat. *« L'Algérie aurait, selon certains observateurs, pu être la première à signer* [...] *avec l'UE »*, regrette le correspondant à Bruxelles du quotidien francophone *M'hammedi Bouzina*.

A l'exception d'*El Watan*, les autres titres de la presse s'intéressent peu aux aspects économiques et financiers du futur accord. Ils préfèrent privilégier une lecture politique de la reprise du dialogue entre Alger et Bruxelles et y voir une victoire sur l'*« ennemi intérieur »*, autrement dit ceux qui, comme Hocine Aït Ahmed, le président du Front des forces socialistes (FFS), installé en Suisse, ou des dirigeants du Front islamique du salut (FIS) en exil, militent en faveur d'une intervention de la communauté internationale pour ramener la paix. *« Hier pestiférée, l'Algérie reprend difficilement, mais avec conviction, la place qui fut sienne il n'y a pas si longtemps. Ceux qui avaient essayé de la miner et de l'isoler de la scène internationale ont joué et perdu. Ils sont en résidence surveillée ou dorée et leur pouvoir de nuire ne porte pas »*, affirme l'éditorialiste de *Liberté*, le quotidien libéral qui soutient le Rassemblement pour la culture et la-démocratie (RCD), le parti kabyle concurrent du FFS. *« L'isolement de l'Algérie sur la scène internationale a très largement été brisé.* [...] *Les contacts sont approfondis et le sillon de la coopération s'est creusé un peu plus avec l'Union européenne »*, se félicite de son côté *La Tribune*, un quotidien proche de certains clans du pouvoir.



COURRIER / Perturbations dans l'acheminement...

El Watan

Le courage des citoyens

Prenant prétexte du dialogue entre l'Algérie et l'Union européenne pour, lui aussi, régler ses comptes, *Le Matin* – fondé par d'anciens journalistes venus du quotidien communiste *Alger républicain*, aujourd'hui disparu – tout en admettant que *« l'avenir de l'Algérie passe par Bruxelles »*, stigmatise l'hypocrisie des pays européens qui, dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen, ne vont pas manquer d'*« exiger de l'Algérie qu'elle se conforme à ce qu'on attend d'elle en matière de respect des libertés et des droits de l'homme, alors que par ailleurs l'Europe ne donne pas l'exemple »*. Et le journal d'ajouter : *« Londres est pratiquement devenue la Mecque du terrorisme intégriste et sa principale plaque financière. Bonn donne l'asile à ses chefs intégristes. Bruxelles fait de même... »* Dans un article intitulé « Cartes sur tables », le quotidien *Liberté* exploite le même thème et met en garde *« les négociateurs algériens »* contre *« les injonctions »* de leurs interlocuteurs européens à propos de la situation des droits de l'homme en Algérie. *« Après tout, les commanditaires de la violence en Algérie ont encore pignon sur rue dans les capitales anglaise et allemande, d'importants réseaux d'armes et de munitions ont été enfin démantelés à Rome et à Berlin, et l'un des chefs du GIA en Europe, Ahmed Zaoui, n'a été condamné qu'à quelques mois de prison avec sursis à Bruxelles. »*

Paradoxalement, la France est montrée en exemple. *« Seul Paris a mis le train de la lutte antiterroriste en marche en y investissant les grands moyens, quand la violence l'a frappé de plein fouet »*, se félicite *Liberté*. Pour ce dernier, si les Quinze pouvaient adopter une politique commune en matière de lutte anti-islamiste calquée sur celle de Paris, le dialogue entre Alger et l'Union européenne s'annoncerait sous les meilleurs auspices.

Jean-Pierre Tuquoi

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Laurent Joffrin

■ Jacques Chirac a promis de *« couper le cordon ombilical »* entre justice et pouvoir politique. Fort bien. Mais avant qu'il ne soit coupé, ce cordon a été singulièrement renforcé. Ce n'est point là remarque de commentateur sourcilleux ou d'opposant vétilleux, mais bien le diagnostic très officiellement porté par la plus haute instance judiciaire du pays. Le Conseil supérieur de la magistrature n'est pas composé de boutefeux ou de trotskistes. Il n'a point été nommé par la gauche mais en grande partie par l'actuelle majorité. Il faut donc que l'exaspération soit grande pour que ces sages au langage feutré condamnent aussi clairement les pratiques en vigueur depuis deux ans. C'est le drame de la chiraquie réformatrice, qui part apparemment des meilleures intentions du monde. Le président veut très certainement rester comme celui qui aura pour la première fois en France séparé clairement la justice des interférences partisanes. Mais il doit aussi protéger ses barons que la montée des affaires de financement occulte menace de plus en plus.

THE NEW YORK TIMES

■ Sept ans à peine après s'être débarrassée d'un régime communiste fanatique, l'Albanie oscille entre l'anarchie et une nouvelle dictature brutale. L'une ou l'autre serait désastreuse pour le pays le plus pauvre d'Europe et l'instable région balkanique qui l'entoure. Washington et les autres gouvernements occidentaux doivent s'efforcer de présenter un compromis politique comme la condition préalable à une aide financière d'urgence. Cela ne sera pas facile. La meilleure solution pour sortir de la crise albanaise qui va en s'aggravant serait pour le président Sali Berisha de former un gouvernement à large base qui inclurait des dirigeants de l'opposition et préparerait les nouvelles élections présidentielles qui doivent avoir lieu au début de l'année prochaine. Mais M. Berisha a ignoré lundi les avertissements des diplomates étrangers et a fait procéder à sa propre réélection par un Parlement composé de ses alliés politiques. Cette action cynique n'est pas susceptible d'apaiser les milliers d'Albanais en colère qui manifestent dans les rues pour protester contre l'incapacité du gouvernement à sauver leurs économies prises dans la faillite du système des pyramides. Au moment où l'Albanie s'approche de l'embrasement, l'aide américaine et occidentale devrait être suspendue jusqu'à ce que le gouvernement de M. Berisha commmence à passer de la répression à la conciliation politique.

EN VUE

■ Le président de Mercedes-Benz Italie doit offrir au pape, avant l'audience générale du mercredi, une berline S 500 noire. L'automobile, adaptée aux exigences de **Jean-Paul II** et transformée en voiture décapotable, est protégée par une carrosserie et des vitres pare-balles.

■ **Dom Duarte**, cinquante-deux ans, duc de Bragance et prétendant à la couronne du Portugal, vient d'avoir son deuxième enfant, deux ans après son mariage avec **Isabel Ines de Castro de Heredia**, de vingt-deux ans sa cadette. La duchesse de Bragance a accouché lundi à l'hôpital de la Croix-Rouge à Lisbonne d'une petite fille de 3,3 kg, qui s'appellera **Maria Francisa Isabel Micaela Rafaela Gabriela Paula de Heredia de Bragance**.

■ Le prince **Philip**, président d'honneur du World Wide Fund for nature (WWF), vient d'effectuer en Hongrie la première étape d'une tournée qui le conduira en Turquie, aux Emirats arabes unis, en Mongolie, au Japon, aux Etats-Unis et au Canada. Au cours de sa visite en Hongrie, l'époux de la reine **Elizabeth II** a assisté à la remise en liberté de cinq castors dans leur milieu naturel à Gemenc, au sud du pays.

■ L'installation sur le château de Stockholm de capteurs solaires a été interdite par l'administration des antiquités royales, au motif que le dispositif jurait avec le style classique du bâtiment, construit au XVIII[e] siècle. L'an dernier, à l'occasion du 50[e] anniversaire du roi, le personnel du château, l'Office immobilier suédois et une association stockholmoise avaient eu l'idée d'offrir ces panneaux écologiques à **Charles XVI Gustave** *« pour montrer l'exemple »*.

JEUDI 6 MARS

TF 1

17.10 Melrose Place. Série. Douche froide.
18.00 Papa revient demain. Série.
18.30 Jamais deux sans toi...t. Série. Les héros sont fatigués.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

LES CORDIER, JUGE ET FLIC
Comité d'accueil. Série O de Marion Sarraut (100 min). 398457
La fille du commissaire, en reportage sur un trafic de clandestins, est arrêtée pour possession de drogue...

22.25

L'ULTIME ENVOL
Téléfilm de Robert Markowitz, avec Laura Dern, Vincent Spano (110 min). 4713815
Un pilote de l'armée américaine accepte d'effectuer en Corée des essais sur un nouvel avion, le F16...
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (25 min). 82484
0.40 Attachez vos ceintures. Série. [3/13]
1.25 et 2.05, 3.10, 4.15 TF 1 nuit. 1.35 Cas de divorce. Série. Joffrin contre Joffrin. 2.15 et 3.20, 4.25, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air.
17.50 Kirk. Série.
18.20 Madison. Série.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.00 Studio Gabriel. Invité : Jean Roucas.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Au royaume des caissières ; Russie : le paradis des sectes ; Post-scriptum : La voix Kaas (125 min). 4883506
23.00 Expression directe. Magazine. FNSEA.

23.10

TARATATA
Divertissement présenté par Alexandra Kazan. (80 min). 1178322
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. Soirée autour de James Ellroy. Invités : James Ellroy, Claude Chabrol, François Guérif, Bill Stoner (70 min). 4577484
2.30 Babylone 92, New York du rêve à la réalité. Documentaire. 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo 2. 4.40 La Compète. Troc. 5.10 Chip et Charly. Le trésor de Fafnirette (30 min).

France 3

17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Constance ou l'Irlande*, d'Anne Pons.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES DENTS DE LA MER III
Film de Joe Alves, avec Dennis Quaid (1983, 100 min). 119902
Un jeune requin blanc a été tué dans un parc d'attractions aquatiques. Sa mère (12 mètres de long) attaque.
22.30 Journal, Météo.

23.05

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine. Le pilon : La légende de Novgorod ; Rencontre avec le diariste Renaud Camus pour *La Guerre de Transylvanie* ; Visite de la bibliothèque du caricaturiste Willem ; Sépia : Simone Signoret ; Polac Plus : *De la mort sans exagérer*, de Wislawa Szymborska (55 min). 8734070
0.00 Saga-Cités (rediff., 25 min). 0.25 Espace francophone. Fespaco : Festival panafricain du cinéma à Ouagadougou (30 min). 1.00 Matlock. Série. 1.50 Musique graffiti. Magazine.

La Cinquième

18.25 Le Monde des animaux. Regards de savane : les vautours. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Palettes : Jacques-Louis David (1748-1825). Les Sabines (1799). Une révolution à l'antique. Documentaire d'Alain Jaubert (30 min). 3490
20.30 8 1/2 journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : QUÊTE DE SENS, DÉSIR DE CROIRE - SERVITEURS DE DIEU
Proposée par Philippe Pilard.
● Lire page 30.
20.50 Vocations. Documentaire de Philippe Pilard (70 min). 292983
22.00 Débat. Animé par Pierre-André Boutang. Invités : Yves Bruin, Warnsried Bartmann.
22.30 Le Journal d'un curé de campagne ■ ■ ■ Film de Robert Bresson, avec Claude Laydu, Armand Guibert (1950, N., 110 min). 3792983
Un jeune prêtre sorti du séminaire est nommé curé d'une paroisse dans un village du nord de la France.
0.20 Marseille Melting "potes". Documentaire de Philippe Pilard et Jean-Louis Marcos (1996, 55 min). 8521939
Six grandes religions sont présentes à Marseille. La pratique de sa propre religion semble être le seul facteur permettant à la fois de sauvegarder les identités culturelles et d'intégrer les communautés immigrées.
1.15 Dieu a besoin des femmes. Documentaire (1996, 35 min). 26346656
1.50 Biblio.
1.55 La Huitième Nuit. Court métrage (1995, rediff., 40 min). 1177674
2.35 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

17.15 et 2.30 Faites comme chez vous. Magazine.
18.10 Agence Acapulco. Série. Lune de miel.
19.00 Loïs et Clark. Série. Le mur du son.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. Le test.
20.35 Passé simple. 1900 le combat des femmes.

20.45

IRRÉSISTIBLE FORCE
Téléfilm de Kevin Hooks, avec Stacy Keach (85 min). 570612
Un vétéran de la police criminelle pense faire le bon choix en demandant une femme pour partenaire. Celle-ci se révèle une véritable casse-cou...

22.10

MONSIEUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Film de Jean Girault, avec Jacqueline Maillan (1966, 90 min). 3160525
23.40 Duel pour l'éternité. Téléfilm Δ de Michael Kennedy, avec Lorenzo Lamas, Claire Stansfield (110 min). 2218877
1.30 Best of trash. 3.20 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.45 Jazz 6 (rediff.). 4.40 Aventures en océan Indien. Documentaire. 5.30 M6 : 10 ans (rediff.). 5.45 10 ans de séries. Avec Gillian Anderson, David Duchovny... (rediff., 30 min).

Canal +

15.20 L'Hebdo de Michel Field.
16.15 Surprises.
16.35 Denise au téléphone ■ ■ Film de Hal Salwen (1995, 75 min). 9874490
17.50 Drôles de monstres.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : CharlElie Couture.

20.15

FOOTBALL
En direct. Coupe d'Europe. 1/4 de finale aller : P.S.-G - A.E.K. Athènes. 20.30 Coup d'envoi ; à la mi-temps, le journal du foot (135 min). 4651322

22.30 Flash d'information.

22.35

LA LOI DU PLUS FORT (ONLY THE STRONG)
Film de Shelton Lettich (1993, v.o., 94 min). 4604761
Un soldat américain stationné au Brésil y a appris l'art martial du pays la capoeira. Revenu chez lui, à Miami, il apprend cette discipline à des adolescents pour lutter contre les trafiquants de drogue.
0.10 Le Rouge et le Noir ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1954, 184 min). 50431674

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Le chevalier Bayard.
21.32 Fiction : Autobiographie d'un homme parfait. De Philippe Costa.
22.40 Nuits magnétiques. Passés immédiats.
0.05 Du jour au lendemain. Alain Badiou (Calme bloc ici-bas). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du vendredi 13 avril 1945, avec Eubie Blake ; Earl Fuller's Rector Novely Orchestra. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff).

France-Musique

20.00 Concert. Présences 97. Concert donné le 9 février salle Olivier-Messiaen à Radio-France, l'Ensemble Nuove Sincronie, dir. Renato Rivolta. Œuvres de Castaldi ; Solbiati : etc.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Diogenes Rivas.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Mendelssohn, Beethoven, Puccini, Holst, Bach, Schubert, Mozart, Giordano.
0.00 Tapage nocturne. Œuvres de Giomi, Martusciello, Lupone, Zanési. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Bernard Haitink. Œuvres de Schubert, Schuman, Bruch, Liszt, Beethoven.
22.40 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Le chef d'orchestre Bernard Haitink. Œuvres de Tchaïkovski, Chostakovitch. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Un monde sans pitié ■ Film d'Eric Rochant (1989, 100 min). 79881544
21.40 30 millions d'amis. (TF 1 du 23/02/97).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Ça se discute. Magazine.
0.00 Courant d'art. Magazine. Invité : Roland Topor.

Planète

20.35 Dernier Coup de pinceau.
21.05 Insoumis, mémoires de prêtres ouvriers.
22.00 Musique sous influence.
22.50 La Vie secrète des machines. [9/18] La montre à quartz.
23.20 Vertical. [2/6] Les ventilateurs du ciel.

Animaux

20.00 et 2.00 Beetlemania.
21.00 Monde sauvage. Le géant des insectes.
21.30 La Vie des zoos. Magazine.
22.00 In the Wild. [5].
23.00 Vie sauvage. Les oiseaux migrateurs.
0.00 Monde sauvage. Un vol royal.
0.30 Le Vagabond. Joey Jackson.
1.00 La Mer morte (30 min).

Paris Première

20.00 et 23.55 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 L'Homme de la rue (Meet John Doe) ■ ■ ■ Film de Frank Capra (1941, N., v.o., 120 min). 2226099
23.00 et 1.45 Le J.T.S.
23.30 Solti dirige Chostakovitch. Concert. *Symphonie n° 9 en mi bémol majeur*. Par l'orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Sir Georg Solti (25 min). 4211070
0.55 Stars en stock. Magazine. Joan Collins, Laurence Olivier.

France Supervision

20.30 La Tour infernale ■ Film de John Guillermin et Irwin Allen (1974, 160 min). 27416438
23.10 Superglisse. Magazine.
0.00 Didier Levallet Tentet en concert (60 min). 70789587

Ciné Cinéfil

20.30 Le Guérisseur ■ Film d'Yves Ciampi (1953, N., 100 min). 8208896
22.10 On déménage le colonel Film de Maurice Labro (1955, N., 95 min). 58130083
23.45 Le Club. Leslie Caron.

Ciné Cinémas

20.30 Edward aux mains d'argent ■ ■ ■ Film de Tim Burton (1990, 100 min). 8208254
22.10 Splendor ■ ■ Film d'Ettore Scola (1988, v.o., 110 min). 65863984
0.00 Châteauroux district ■ Film de Philippe Charigot (1987, 90 min). 3117858

Série Club

20.45 Ellery Queen : A plume et à sang. Les aventures du savant excentrique.
21.35 et 1.40 Le Gerfaut.
22.30 Le choix de... Frank Tuttit. Claire.
23.00 Flash. Le saut dans le temps.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. La porte de la mort.

Canal Jimmy

20.00 La Nuit de la country.
20.30 Honky Tonk Man ■ ■ Film de Clint Eastwood (1983, 125 min). 82697544
22.35 Guest Star. Magazine. Emmylou Harris.
23.45 American Country Awards.
0.35 Souvenir : Musique and Music. Divertissement. Serge Gainsbourg (9 avril 1978).

Festival

20.30 et 21.30, 22.30 Par ordre du Roy. Téléfilm de Michel Mitrani, avec Catherine Jarett [1/3] Madame Tiquet ; [2/3] La marquise de Ganges : [3/3] Le paravent de la princesse (175 min). 37057419
23.25 Meurtre avec préméditation. Téléfilm de Michael Mitrani, avec Lisa Hartman (65 min). 28114341

Téva

20.30 et 23.00 Téva interview.
20.55 Ces enfants-là. Téléfilm de Georg Stanford Brown, avec Tyne Daly (95 min). 504206419
22.30 Murphy Brown.
23.30 Les Poussins de la Goutte d'or (55 min).

Voyage

20.00 Suivez le guide.
22.00 A l'horizon. La Jordanie.
22.30 L'Heure de partir. L'hôtellerie.
23.30 Suivez le guide (120 min).

Eurosport

14.00 Snowboard. En direct. Coupe du monde FIS. Slalom à Grächen (Suisse) (60 min). 254780
16.00 Tennis. En direct. Tournoi de Rotterdam (120 min). 128032
18.00 Football.
18.55 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Super G dames à Mammoth Mountain (Etats-Unis) (65 min). 6118167
19.45 Basket-ball. En direct. Euroligue. 8[e] de finale match aller : Panathinaïkos-Limoges.
21.30 Football. Coupes d'Europe. Quarts de finale de la Coupe des vainqueurs de Coupe : Brann Bergen-Liverpool et Benfica-Fiorentina.
23.45 Snooker (120 min).

Muzzik

20.10 Arias de Mozart. Récital. Extraits de l'opéra Les noces de Figaro ; Abbado : extraits de l'opéra Don Giovanni.
21.00 Puccini. Téléfilm de Tony Palmer, avec Robert Stephens (115 min). 9294877
22.55 Pat Metheny : More Travels.
0.05 Une leçon particulière avec Nikita Magaloff.
0.55 La Fanciulla Del West de Puccini (150 min). 13481823

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 0.15 Economia. 19.45 et 21.15 Azimuth. 20.10 et 23.15, 0.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Mediterraneo. 21.40 et 1.40 Analysis. 21.45 Artissimo. 21.50 Ecología. 22.50 et 23.20, 1.20 International. 0.20 Correspondent. 0.40 Odeon (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 20.00 Le Grand Journal. 21.10 Culture. 21.26 Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat. (15 min).

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.

Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.

□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.05 Action mutante. Film d'Alex de la Iglesia (1991, v.o., 90 min), avec Antonio Resines. *Science-fiction.*

RTL 9

20.30 Kramer contre Kramer. Film de Robert Benton (1979, 110 min), avec Dustin Hoffman. *Drame.*
22.20 Shanghai Surprise. Film de Jim Goddard (1986, 95 min), avec Sean Penn. *Aventures.*
0.10 La Voleuse. Film de Jean Chapot (1966, 85 min), avec Romy Schneider. *Drame.*

TMC

20.35 Le Chat. Film de Pierre Granier-Deferre (1971, 85 min), avec Jean Gabin. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».

■ On peut voir.

■ ■ Ne pas manquer.

■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les fonctionnaires sont appelés à faire grève contre l'absence de négociations salariales

Le mouvement de jeudi ne touchera pas les transports mais devrait perturber l'enseignement

LES CINQ MILLIONS de fonctionnaires de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités locales sont appelés à faire grève, jeudi 6 mars. Cette journée d'action *« pour l'emploi, les salaires et les services publics »* a été lancée, le 4 février, par leurs sept fédérations représentatives, après que le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, eut annoncé qu'il n'y aurait pas de négociations salariales, et que le gouvernement déciderait seul des augmentations en 1997.

Les syndicats contestent cette politique autoritaire, déjà affirmée par une décision de « gel » en 1996, et revendiquent le droit de négocier les salaires de leurs mandants. Ils rappellent que les agents ont subi une perte de pouvoir d'achat depuis deux ans. En 1996, ils n'ont pas eu d'augmentation générale, alors que les prix augmentaient de 1,5 %. En 1997, ils bénéficieront d'une hausse de 1 %, pour 1,4 % d'inflation prévue.

C'est surtout dans les écoles, les collèges et les lycées que la grève sera visible. Les enseignants, majoritairement affiliés à la FSU, syndicat contestataire, ont en effet fait la preuve de leur capacité à se mobiliser, depuis le mouvement social de novembre-décembre 1995. La grève devrait affecter aussi le secteur des finances, traditionnellement en pointe dans les conflits sociaux. Les contribuables qui ont besoin d'aide pour remplir leur déclaration de revenus pourraient trouver porte close dans les centres des impôts.

Les arrêts de travail devraient aussi concerner les hôpitaux, où le mécontentement couve, en raison des nombreuses restrictions budgétaires prévues. Mais un service minimum devrait être assuré, les directeurs ayant le droit de réquisitionner le personnel pour faire fonctionner les établissements dans les mêmes conditions que le dimanche. Les services municipaux pourraient être fermés, notamment dans les municipalités communistes, qui, en majorité, s'abstiennent d'opérer des retenues sur salaire pour fait de protestation contre le gouvernement Juppé.

La grève ne touchera pas le secteur des transports, qui devraient fonctionner normalement. La réforme de la SNCF, votée par le Parlement le 7 février, étant à peu près acceptée, les syndicats de cet établissement n'ont pas déposé de préavis. Il en va de même à la RATP. Des manifestations régionales sont prévues un peu partout. A Paris, une manifestation partira de Denfert-Rochereau à midi, pour se diriger vers la Bastille.

MOBILISATION DIFFICILE

Jusqu'au dernier moment, les syndicats se sont demandé s'ils parviendraient à mobiliser le personnel. L'étalement sur trois semaines des congés d'hiver, qui ont suivi l'appel à la grève, a empêché la tenue de réunions syndicales. Faute de tracts, certains agents ne savent toujours pas qu'il y a grève le 6 mars. Ceux qui sont au courant hésitent à perdre une journée de salaire pour revendiquer une augmentation.

Traditionnellement, la question des salaires n'est guère mobilisatrice. La grève du 15 octobre 1995, suivie par 57 % du personnel, a fait exception à la règle, parce qu'elle portait aussi sur des valeurs : les fonctionnaires refusaient d'être traités de nantis par le nouveau pouvoir. La grève du 17 octobre 1996 a été beaucoup moins suivie, le gouvernement s'étant gardé de toute provocation. Cette fois encore, il a évité tout propos malheureux et insiste sur l'augmentation de 0,5 % intervenue le 1er mars.

Dans un entretien publié par *Le Parisien* du mercredi 5 mars, Dominique Perben, rappelle que *« la masse salariale de la fonction publique va augmenter de 15 milliards de francs en 1997 »* et souligne que, grâce aux mesures catégorielles, la *« progression moyenne par tête »* sera de *« 2,6 % »*. Lundi sur France-Culture, le ministre avait déjà noté que les enseignants, dont il constate qu'ils sont les plus combatifs, *« ont vu leur salaire évoluer de manière plus positive qu'un certain nombre d'autres catégories »*, en raison de la revalorisation de leurs professions.

Rafaële Rivais

Un fameux nez *par Pierre Georges*

L'AFFAIRE est entendue : Louis Schweitzer, petit-neveu du célèbre docteur, est un lépreux désormais. Et Renault a troqué son klaxon contre une crécelle. Les fautes sont manifestes. L'indécence absolue. Et le trouble à l'ordre social constitué. Ce n'est pas ainsi qu'on traite les hommes, au sécateur ou à la guillotine, rayant d'un coup de gomme ou d'un paraphe, des villes et des vies entières.

La cause est entendue. Et les condamnations deviennent unanimes. Même les tenants du marché, ce fameux Marché qui gouverne tout et tous, trouvent *la méthode inadmissible*, l'affaire mal annoncée, le dégraissage sanglant. Ils sont comme tétanisés de voir leurs théories et leurs théorèmes, illustrés dans la plus brutale, la plus cynique, la plus effrayante des applications.

Le bourreau est nu. Exécutons le bourreau, membre éminent de cette caste consanguine et formée aux meilleures de nos grandes écoles à l'exercice de la responsabilité ou de l'irresponsabilité. Tant il est vrai que, manifestement, on y apprend tout pour ne répondre de rien, surtout quand la catastrophe s'annonce. Et que trop souvent – les multiples naufrages économiques, bancaires, immobiliers de ces dernières années le prouvent –, les salariés payent pour les erreurs de gestion de leurs dirigeants. Comme si à l'incapacité, parfois, de gérer les comptes s'ajoutait le tranquille cynisme de n'avoir pas à en rendre. Celui-ci nourrissant celle-là, la mécanique fonctionne à plein régime. Je coupe, je taille, je tranche, donc je gère !

Dans son malheur, surtout celui des autres, Louis Schweitzer aura vite fait le compte de ses alliés. De sa dernière alliée en fait ! La Bourse, qui ne perd jamais une occasion de monter et qui prend tout plan social pour bénéfice comptant, a salué, à la hausse, la chirurgie Schweitzer. Enfin ! Couper, tailler, trancher, de la bonne et trébuchante gestion. A se demander parfois, en parfait ignare, si le marché ne s'entre-dévore pas lui-même à encourager ainsi l'art de fabriquer, avec le moins de monde possible, des biens de consommation que de moins en moins de salariés pourront s'offrir.

Pour le reste, panique à bord et morale désapprobation. Les plus libéraux des libéraux, chez nos politiques, mettant drapeau en poche, ont tancé vivement leur docteur Schweitzer. Moins d'ailleurs pour lui dire *« pas cela »* que pour lui reprocher le *« comme cela »*. Réduire les effectifs, la fameuse voiture en peau d'hommes, soit ! Mais à condition d'y mettre les formes. Il y aurait en somme façon et façon de pratiquer la chirurgie industrielle. Avec ou sans chloroforme.

On peut l'admettre effectivement. Mais alors, que l'Etat, toujours actionnaire principal de Renault, ou ses représentants ne l'ont-ils signifié au patron de la firme quand celui-ci est venu leur présenter son plan ? Car ce dernier l'a fait.

Le ministre de l'industrie, Franck Borotra, l'a admis mercredi. *« Il est venu me dire : voici mon plan de restructuration pour 1997. [...] Je lui ai dit : vous assumez votre responsabilité et moi, comme actionnaire, je jugerai sur les résultats de la politique que vous avez menée. »* Les résultats ne se sont pas fait attendre. Crise sociale. Crise politique. Crise franco-belge. Voilà bien un actionnaire principal qui a un un fameux nez !

Le Front national permet l'adoption du budget de Haute-Normandie

ROUEN
de notre correspondant

Le conseil régional de Haute-Normandie, présidé par Antoine Rufenacht (RPR), a adopté, mercredi matin 5 mars à Rouen, son budget primitif 1997 par 29 voix pour, 22 contre et 4 abstentions. Après deux échecs en 1995 et 1996, contre toute attente et au terme de deux jours de débats, la majorité relative RPR-UDF, forte de dix-neuf membres, a obtenu le renfort des huit élus du Front national, conduits par Dominique Chaboche, vice-président de la formation d'extrême droite. La gauche socialiste (quatorze élus) et communiste (cinq élus) et les Verts (trois élus) avaient clairement déclaré tout au long de la discussion leur opposition au projet de budget. Les trois élus de Normandie-Ecologie (ex-GE) se sont abstenus.

« AUCUNE TRACTATION »

Après deux budgets primitifs repoussés par une majorité de circonstance, composée de la gauche, du FN et des Verts, M. Rufenacht n'aura pas besoin cette année de confier au préfet de la région de Haute-Normandie le soin de régler l'exercice 1997. Fustigeant les années précédentes le *« bloc des* niet *»*, Antoine Rufenacht avait, cette fois, invité *« chaque élu à réfléchir et à se ressaisir. Si le budget est repoussé pour la troisième fois, les effets seront considérables »*, a-t-il insisté, évoquant le retard pris par la collectivité pour lancer les ordres de travaux.

Dans le public, une forte délégation d'entrepreneurs du bâtiment, emmenés par leur président régional, Jean-Pierre Vandeville, a suivi jusqu'au petit matin les travaux. Cette présence a sans doute influé sur le déroulement du vote, chaque formation politique s'attachant à expliquer sa position face à des chefs d'entreprise en proie à de graves difficultés.

Pour le Front national, Dominique Chaboche a fini par écarter une attitude d'*« opposition systématique »*. Et, citant le maintien des taux d'imposition à niveau constant depuis deux ans, il s'est félicité d'avoir *« rendu plus performant »* M. Rufenacht. *« Je souhaite que ce regard moins défavorable de notre part vous rende encore plus performant »*, a-t-il conclu.

« Il n'y a eu aucune tractation avec le Front national », assurait-on dans l'entourage de M. Rufenacht. En fait, le groupe RPR-UDF espérait jusqu'au bout qu'une abstention du FN lui permettrait d'obtenir un budget par la voix prépondérante du président.

D'un montant de 2,8 milliards de francs, le budget de la région Haute-Normandie progresse de 3,8 % en 1997 ; 612 millions de francs sont consacrés à l'exécution du contrat de plan.

Etienne Banzet

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 5 mars, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18564,80	+0,74	−5,61
Honk Kong index	13450,10	−0,42	−0,01

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 04/03	Var. en % 03/03	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2651,69	+1,98	+14,51
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+13,35
Milan MIB 30	—	—	−1,67
Francfort Dax 30	3315,39	+1,58	+14,77
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+10,86
Madrid Ibex 35	462,43	−0,27	+3,97
Amsterdam CBS	—	—	+13,08

Tirage du *Monde* daté mercredi 5 mars 1997 : 484 498 exemplaires 3



